





Société de
Géologie de
Drummondville

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

161910-77
3-1
24768

A TRAVERS
L' HISTOIRE
DE
BEAUMONT

PAR
PIERRE-GEORGES ROY



LEVIS

—
1943

A MES AMIS DE BEAUMONT

Ce petit livre, je vous l'avoue candidement, n'a pas été fait pour le grand public. Ce qu'on est convenu d'appeler le grand public, de nos jours, est si volage, si capricieux, si inconséquent dans ses affections qu'il se passionne parfois pour un jeune fou qui, en recherche de gloriole, risque sa vie dans une aventure dangereuse. S'il réussit son exploit, les journaux en parlent pendant quelques jours, les gogos le flattent, le glorifient comme un héros. Il devient l'idole du naïf grand public. Par contre, ce même public reste froid et indifférent devant le colon qui ouvre une terre nouvelle, y peine pendant des années et des années pour y élever sa famille et contribuer à agrandir notre pays en établissant des générations nouvelles. Ce dernier est pourtant un vrai héros. Son effort a duré sans faiblesse pendant trente ou quarante ans. L'exploit du jeune téméraire accompli dans un moment d'exaltation a eu la durée de l'éclair.

Lequel a le plus de mérites: le prétendu héros ou le colon? La réponse, il me semble, n'est pas difficile à donner quand on y réfléchit un peu. Et, pourtant, le grand public se laisse prendre. N'ai-je pas raison de vous dire que mon livre ne s'adresse pas à lui?

Ce livre, donc, est pour vous, uniquement pour vous; habitants de Beaumont, descendants des colons qui, sur

l'invitation et sous la direction du seigneur Charles Couillard, mirent en valeur les premières terres de votre paroisse. Vous ne trouverez dans les pages de mon livre ni aventures glorieuses ni exploits qui provoquent de grandes manchettes dans les journaux à sensation. Vous y lirez l'histoire toute simple d'une paroisse rurale, de ses seigneurs, de ses colons, de ses églises, de ses curés, de ses joies, de ses peines. Rien de bien saillant là-dedans. Mais pour les gens qui se souviennent—et vous êtes de ceux-là—le récit des travaux et des misères de leurs pères a un intérêt passionnant.

Et, pourquoi ne pas vous le dire? J'ai un autre espoir en publiant ces pages. De nos jours, les jeunes gens désertent les paroisses rurales, croyant trouver dans les villes un avenir plus prometteur. Dans ma vie déjà longue, j'en ai rencontré des centaines de ces jeunes hommes intelligents, vigoureux, qui auraient pu devenir de bons habitants et qui n'ont trouvé dans les villes que déceptions et parfois la misère. Faites lire ce livre à vos fils. La vie simple et relativement heureuse de leurs ancêtres leur inspirera peut-être l'idée de rester des hommes de la terre. L'habitant est maître absolu de son bien. Il est un véritable bourgeois. Bon nombre de fils d'habitants transplantés dans les villes y végètent et sont des déclassés toute leur vie.

Que vos fils ne se fient pas aux apparences. Tout ce qui brille n'est pas or. Le monsieur de la ville qui passe chez vous dans une automobile reluisante est parfois coulé de dettes. Tel autre qui les regarde d'un oeil protecteur et semble plaindre leur sort n'a d'autre fortune que les sous que lui rapportent ses expédients. Croyez-en la parole d'un vieillard qui a vécu à la ville et a été en mesure de faire les comparaisons. Quatre-vingt-dix pour cent des artisans des

villes vivent au jour le jour. Le lendemain de leur mort, la femme et les enfants qu'ils laissent sont vis-à-vis de rien.

Le sort de l'habitant de la campagne propriétaire de sa terre, sans dette, père de quelques fils, n'est-il pas plus enviable? Il n'a pas l'inquiétude du lendemain. Sa terre productrice est la garantie de sa propre existence et de celle des siens s'il vient à disparaître.

L'expérience est un capital précieux que la jeunesse ne peut acquérir qu'avec les années. Aidez vos fils, par vos conseils, à obtenir cette richesse. Le père, habitant de la campagne, qui se plaint continuellement de son sort devant ses fils, accomplit une mauvaise oeuvre. Qu'il ne s'en prenne qu'à lui si tôt ou tard ses fils le quittent pour le mirage trompeur de la ville.

Au contraire, l'habitant courageux qui se montrera satisfait de son sort devant les siens a toutes les chances de les garder avec lui.

En tout cas, chers amis de Beaumont, les étrangers qui visitent votre paroisse croient y retrouver un coin de la Nouvelle-France. Le compliment est flatteur. Vous avez conservé les traditions, les coutumes, les marques d'un passé qui est cher à tous ceux qui ont des âmes catholiques et françaises, je vous en félicite. Restez ce que furent vos pères, et votre paroisse continuera à être un objet d'admiration pour les gens de goût et de coeur.

LA SEIGNEURIE DE BEAUMONT

Le régime seigneurial et nos ancêtres

Chaque âge a ses coutumes et ses traditions. Quand il s'agit de juger le régime seigneurial au Canada, on devrait se rappeler ce dicton connu dans tous les pays et accepté comme une vérité. Sans doute, l'organisation seigneuriale n'aurait pas sa place aujourd'hui dans un monde émancipé où chacun veut être le maître absolu chez lui et même, très souvent, chez les autres. Mais, pour les années qui précédèrent la Conquête, on peut presque affirmer que les seigneurs furent les bienfaiteurs du pays et les vrais amis de leurs censitaires.

Aujourd'hui, la colonisation se fait à coups de millions. Le colon qui veut s'établir sur une terre doit passer par des formalités nécessaires peut-être mais qui demandent l'emploi de douzaines de fonctionnaires. Formalités et fonctionnaires coûtent énormément cher au pays qui a, il est vrai, de gros revenus. Mais, sous l'ancien régime, le gouvernement du roi était si chiche de ses secours pour sa colonie de la Nouvelle-France, que les gouverneurs et intendants ne pouvaient compter sur lui pour coloniser le pays.

C'est alors que le système seigneurial entra en scène. Le roi possédait ici un territoire immense. Il le subdivisa en seigneuries de deux, trois et même quatre lieues de front sur une ou deux lieues de profondeur.

Le seigneur recevait sa concession gratuitement, mais il n'obtenait aucun autre secours du roi. Il devait établir à ses propres frais des censitaires dans sa seigneurie. Il était

intéressé à la coloniser le plus rapidement possible puisque les faibles redevances que lui payaient ses censitaires étaient les seuls revenus qu'il retirait de sa concession.

Les seigneurs devenaient donc de véritables agents colonisateurs. Et, ce qui était surtout curieux, peut-être étrange dans ce système, c'est que ces agents travaillaient gratuitement pour le roi.

Ceux qui se firent les avocats de l'abolition de la tenure seigneuriale ont crié très fort contre les abus commis par les seigneurs au détriment de leurs censitaires. Ils ont confondu l'exception avec la règle. Il se peut qu'un certain nombre de seigneurs aient manqué à leurs engagements envers leurs censitaires mais ils étaient l'exception. En général, les rapports entre seigneurs et censitaires furent excellents pendant tout le régime français. M. de Gaspé l'a établi dans ses *Anciens Canadiens* et ses *Mémoires*, et, depuis, plusieurs historiens et auteurs de monographies paroissiales ont confirmé les dires du vieil auteur.

Pour la seigneurie de Beaumont en particulier, il y eut bien de temps en temps certains malentendus entre les seigneurs et leurs censitaires. Ces différends résultaient du peu de fortune des seigneurs Couillard. Ils n'étaient guère plus en moyens que les habitants eux-mêmes, et, malgré toute leur bonne volonté, ne pouvaient remplir entièrement leurs obligations. Tout de même, pendant près de deux siècles, seigneurs et habitants vécurent en bonne intelligence. L'un des seigneurs Couillard même qui avait le droit d'être inhumé sous son banc seigneurial dans l'église paroissiale, demanda à être enterré dans le cimetière, à côté de ses concitoyens. Il avait vécu avec eux toute sa vie terrestre et il voulut rester avec eux après sa mort. N'est-ce pas là un bel exemple de la bonne entente qui existait entre les seigneurs et les censitaires?

Charles Couillard, premier seigneur

Né à Québec le 10 mai 1647, Charles Couillard était le fils de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert.

Est-il nécessaire de revenir ici sur le rôle joué par la famille Couillard dans la colonisation de la Nouvelle-France? La statue de Louis Hébert qui se dresse sur la place de l'hôtel de ville, à Québec dit à tous la reconnaissance que les Canadiens-français doivent à Louis Hébert et à sa famille. Guillaume Couillard, "le premier laboureur canadien", qui était le gendre de Louis Hébert, a une place d'honneur dans le monument Hébert et il la méritait bien.

Charles Couillard eut l'honneur d'avoir pour parrain M. de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France. Celui-ci n'était pas marié et il choisit pour marraine Marie-Madeleine Le Gardeur de Repentigny, fille de Pierre Le Gardeur de Repentigny, un des plus importants citoyens de Québec. Mademoiselle de Repentigny était devenue, quelques mois auparavant, la femme de Jean-Paul Godefroy.

Charles Couillard suivit les cours du collège des Jésuites, à Québec. Le *Journal des Jésuites*, à la date du 8 février 1661, rapporte un incident de la vie collégiale du jeune Couillard qui illustre de façon concrète les chicanes de préséance du régime français. Lisons :

"Huit jours après cette petite action s'étant renouvelée où M. le gouverneur et M. l'évêque étaient, et M. le gouverneur ayant témoigné n'y vouloir assister en cas qu'on y salua M. l'évêque devant lui, on lui fit trouver bon que les enfants eussent les mains occupées pour ne saluer ni l'un ni l'autre, ce qui s'entend du prologue et de l'épilogue, ce qui fut signifié et commandé aux enfants. Mais les enfants qui étaient Charles Couillard et Ignace de Repentigny, poussés et séduits par leurs parents, firent tout le

contraire et saluèrent M. le gouverneur le premier, ce qui offensa puissamment M. l'évêque que nous tâchames d'apaiser, et les deux enfants eurent le fouet le lendemain matin pour avoir désobéi."

Nous ne voudrions pas insinuer que Charles Couillard conserva toute sa vie le souvenir du *fouet* reçu au collège des Jésuites, mais il est tout de même curieux de constater que, plus tard, il ne perdit jamais l'occasion d'être désagréable à ses anciens maîtres. Il avait pourtant reçu des Jésuites une excellente instruction. Ses lettres témoignent qu'il possédait bien la langue française. Son orthographe surtout, est bien supérieure à celle de la plupart de ses contemporains, prêtres comme laïques.

Que fit Charles Couillard au sortir du collège des Jésuites? M. l'abbé Couillard Després, dans *La première famille française au Canada*, rapporte qu'il se rendit en France et s'enrôla dans le régiment de Carignan. Il revint au pays dit-il, avec le grade de lieutenant. Où M. l'abbé Couillard Després a-t-il pris ce renseignement? Probablement dans le Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les seigneuries de la Nouvelle-France. Mais, M. de Catalogne, excellent officier et bon ingénieur, venait d'arriver dans le pays et ne connaissait pas encore l'histoire de ses anciennes familles. Charles Couillard ne fit jamais partie du célèbre régiment comme soldat et encore moins comme officier. N'entraîna pas qui voulait dans le corps des officiers de Carignan. Seuls, les fils des vieilles familles nobles de France obtenaient cet honneur recherché.

Quoiqu'il en soit, Charles Couillard des Islets, le 3 novembre 1672, se faisait concéder par l'intendant Talon "la quantité de terre qui se trouvera sur le fleuve Saint-Laurent, entre le sieur Bissot (Cap Saint-Claude ou Vincennes) et M. de la Durantaye (la Durantaye ou Saint-Michel) sur une lieue et demie de profondeur". C'est la seigneurie de Beaumont. M. Couillard des Islets avait obtenu sa concession aux mêmes conditions posées aux nom-

breux seigneurs qui obtinrent des seigneuries en 1672 et les années suivantes.

Marié depuis quatre ans, M. Couillard se transporta immédiatement sur sa seigneurie où il se bâtit un manoir et commença à attirer des colons.

M. Couillard, n'était pas un cultivateur très entreprenant puisque neuf années après avoir obtenu sa seigneurie, il n'avait encore que dix arpents en valeur. C'est le recensement de 1681 qui nous donne ce détail. Le même recensement nous apprend que le seigneur de Beaumont avait attiré quatorze colons dans sa seigneurie. C'étaient: Jean Adam, Pierre Messeray, Etienne Blanchard, Louis Simonnet, François Dubois, Jacques Turgeon, Jean Cecyre, Jean Monin, Pierre Forgues, Bernard Gontier, Jean Beriau, Jean Anaïs (Anet), Antoine Cassé et François Sénécal. Le résultat obtenu n'était pas trop mauvais si on considère que la seigneurie voisine, Vincennes, concédée la même année 1672 n'avait encore que cinq familles établies sur son territoire.

Il se peut, aussi, que le seigneur Couillard ait négligé un peu la culture de sa terre pour exploiter le moulin à scie qu'il avait bâti à proximité de sa demeure. Ce moulin, d'après ce que nous pouvons voir, faisait de la planche. En effet, un jugement du Conseil Souverain du 11 août 1676 nous apprend que M. Couillard s'était engagé à fournir un cent de planches au sieur Noël Pourvu, marguillier en charge de la Côte de Lauzon, pour la construction de l'église de cette paroisse.

Dans une lettre de 1681 ou 1682, citée par M. Henri Lorin, dans le *Comte de Frontenac*, le seigneur de Beaumont se plaint que les Jésuites, directeurs de conscience de sa mère, l'ont pressée de vendre une de ses propriétés à Québec pour agrandir l'enclos de l'évêché, que Mgr de Laval refuse de payer quatre mille livres pour son achat, et que pour se venger des plaintes qu'on lui en a faites,

l'évêque prive sa seigneurie de Beaumont de secours religieux quoiqu'elle compte cinquante habitants. Cette lettre a-t-elle réellement existée? En 1681 ou 1682, la seigneurie de Beaumont—c'est le recensement officiel qui nous le dit—comptait juste quinze familles. Il y a une bonne marge de quinze à cinquante et M. Couillard exagère quelque peu.

Le 7 octobre 1683, MM. Lefebvre de La Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, accordaient à Charles Couillard un nouvel acte de concession de sa seigneurie. Cette concession est en tout semblable à la première. Pourquoi Charles Couillard se fit-il accorder ce nouveau titre? Le seigneur de Beaumont avait déposé l'original de son acte de concession du 3 novembre 1672 chez le notaire Gilles Rageot, à Québec. Cette pièce si importante pour lui fut détruite dans l'incendie qui ravagea la basse-ville de Québec le 4 août 1682. M. Couillard, craignant d'être troublé plus tard dans la jouissance de sa seigneurie, avait demandé à MM. Lefebvre de La Barre et de Meulles de renouveler le titre de sa concession et ceux-ci s'étaient rendus à sa demande. L'original de ce second acte de concession n'existe plus mais il a été enregistré dans les Cahiers d'Intendance de la Nouvelle-France.

Le 30 juin 1692, le seigneur Couillard s'adressait au Conseil Souverain pour faire enteriner les lettres de noblesse qu'il avait obtenues du roi en mars 1668. Ces lettres disaient "donnons mandement à nos amez et féaux conseillers, les gens tenant notre Cour du Parlement à Paris, Chambre de nos Comptes et Cour des Aides au dit lieu que les présentes lettres d'annoblissement ils aient à registrer..." Le Conseil Souverain pour la raison que les lettres de noblesse de M. Couillard ne lui étaient pas adressées, fit difficulté de les enregistrer. Il ordonna qu'il serait fait information du contenu des dites lettres pardevant M. Rouer de Villeray, premier conseiller. Il semble que la demande de M. Couillard ne revint pas devant le Conseil

Souverain. En tout cas, il est certain qu'elles ne furent pas enregistrées par le Conseil Souverain.

Que sont devenues les lettres de noblesse du premier seigneur de Beaumont? Elles existaient encore en 1757. Le notaire Du Laurent en fait une pompeuse description dans l'inventaire dressé le 1er juin 1757 des biens de feu Charles Couillard, deuxième seigneur de Beaumont. "Les dites lettres, dit-il, scellées du grand sceau en cire verte avec laes de soie rouge et verte, et au milieu de la feuille est empreint le cachet des armes ordonnées au dit feu sieur Charles Couillard père conformément aux dites lettres" (1).

Le premier seigneur de Beaumont décéda dans son manoir le 8 mai 1715, à l'âge de soixante-huit ans, et fut inhumé dans l'église paroissiale le même jour, à cause de la maladie contagieuse qui régnait alors dans la paroisse et qui l'avait emporté. L'acte de sépulture du seigneur Couillard fait un bel éloge de sa piété et de sa résignation :

"Le huitième de mai de l'année mil sept cent quinze, dit cet acte signé par le chanoine LePicart, par moi, prêtre soussigné, fut inhumé M. Charles Couillard, seigneur de Beaumont, âgé d'environ soixante-douze ans (erreur), et ce dans l'église sous son banc, après avoir reçu les sacrements de l'Eucharistie et de l'Extrême-Onction avec beaucoup de marques de piété et de dévotion..."

Il avait épousé, à Québec, le 10 janvier 1668, Marie Pasquier de Franelieu, fille de Pierre Pasquier de Franelieu, et de Marie de Portes. Elle appartenait à une famille de bonne noblesse. Madame Couillard de Beaumont décéda à Québec le 22 juin 1685 et fut inhumée dans l'église des Récollets.

(1) Les lettres de noblesse de Charles Couillard n'ont jamais été publiées. Elles devaient être en tout semblables aux lettres de noblesse accordées le même jour à son frère aîné, Louis Couillard de Lespinay. Celles-ci ont été publiées par l'abbé Couillard Després dans son ouvrage *Louis Hébert et sa famille*.

En secondes nocés, en juin 1686, M. Couillard épousa Louise Couture fille de Guillaume Couture, et "premier colon de Lévis", et d'Anne Aimard. De son premier mariage il eut six enfants. Sa seconde femme lui en donna neuf (1).

Le manoir de Beaumont

Sous le régime seigneurial, la terre que se réservait le seigneur était désignée sous le nom de domaine. Le seigneur Charles Couillard, en recevant sa seigneurie le 3 novembre 1672, se choisit un domaine de quatre arpents de largeur sur quarante arpents de profondeur.

Dès l'année 1673, le seigneur Couillard construisit son manoir sur le domaine qu'il s'était réservé. M. Aubert de Gaspé dans ses *Anciens Canadiens*, a fait une pompeuse description du manoir de Port-Joli où vécurent ses ancêtres. Il ne faudrait pas croire que tous les manoirs de la Nouvelle-France avaient les dimensions et la somptuosité de celui des seigneurs de Port-Joli. Les Aubert de Gaspé étaient riches et avaient les moyens de se loger confortablement. La plupart des seigneurs canadiens étaient pauvres et vivaient comme leurs censitaires. Le gouverneur Denonville ne dit-il pas quelque part qu'il avait vu les filles du seigneur de Saint-Ours, ancien officier de Carignan, tenir les manchoirs de la charrue? Pour ce qui regarde le seigneur de Beaumont, il était à peu près dans la même situation de fortune que ceux à qui il concédait des terres, c'est-à-dire son avoir consistait dans la force de ses bras. Le manoir qu'il éleva de ses mains était une simple maison d'habitant, en bois, pièce sur pièce, de quarante pieds de longueur.

(1) Il est à noter que Charles Couillard porta le nom de Couillard des Islets jusqu'à 1672. Il prit ensuite le nom de Couillard de Beaumont.

C'est dans ce manoir que les seigneurs Couillard peinèrent et moururent de 1673 aux premières années du dix-neuvième siècle. L'intérieur du manoir était modeste comme tout le reste : une grande chambre, trois cabinets donnant sur cette pièce et une cuisine de petite dimension.

Quels sont les habitants de Beaumont qui pourraient aujourd'hui désigner le site du manoir où pendant tant d'années leurs ancêtres allèrent, chaque automne, porter leurs cens et rentes à leur seigneur ? La tradition, d'ordinaire bonne gardeuse de souvenirs, a failli sur ce point. Les absents ont toujours tort, dit-on, et les Couillard sont partis de Beaumont depuis plus d'un siècle. Mais, heureusement, les actes notariés se conservent mieux que la tradition et ce sont eux qui nous font connaître où se trouvait le domaine des Couillard.

La terre ou domaine de la seigneurie de Beaumont resta en possession des Couillard jusqu'au milieu du premier quart du dix-neuvième siècle puis elle passa dans la famille Turgeon où elle s'est transmise de père en fils jusqu'à nos jours. Elle est aujourd'hui la propriété de madame veuve Théophile Turgeon qui l'occupe avec ses enfants.

Sur le domaine des seigneurs Couillard s'élève aujourd'hui, disséminées dans les bocages du bord de l'eau ou les anses profondes du Saint-Laurent, près d'une douzaine de villas, toutes plus belles les unes que les autres, de citoyens de Lévis ou de Lauzon qui y passent la belle saison avec leurs familles.

Rendons justice au bon goût et à la sûreté du coup d'oeil du premier seigneur Couillard. Il avait réservé son domaine dans un des endroits les plus enchanteurs de Beaumont. De l'ancien manoir et de tous les coins du domaine on a une vue incomparable du fleuve, de l'île d'Orléans et, en arrière, de la chaîne des Laurentides.

L'origine du nom Beaumont

Presque toutes les seigneuries de la Nouvelle-France prirent les noms de ceux à qui elles avaient été concédées. La seigneurie de Beaumont concédée à Charles Couillard le 3 novembre 1672 ne porta jamais le nom de son premier possesseur. Dans l'acte de concession du 3 novembre 1672, l'intendant Talon ne fait pas mention du nom Beaumont. Nous le voyons apparaître quelques années plus tard. Ce qui nous permet de supposer que c'est le seigneur Charles Couillard des Islets lui-même qui désigna sa seigneurie sous le nom de Beaumont. Quelle est l'origine de ce beau nom? L'opinion générale est que Beaumont ait été nommé ainsi à cause de son site ou en souvenir d'une commune du même nom de France. Si on veut bien consulter le *Dictionnaire des communes de la France* d'Adolphe Joanne, on constatera que pas moins de quarante-cinq villes ou communes de la France portent le nom de Beaumont, soit seul soit avec un autre nom. Il est donc assez difficile de dire laquelle de ces villes ou communes a donné son nom à une paroisse du comté de Bellechasse.

M. l'abbé Azarie Couillard Després, dans son *Histoire des seigneurs de la Rivière-du-Sud*, prétend que Charles Couillard des Islets, né à Québec le 10 mai 1647, passa en France où il servit dans le régiment de Carignan en qualité d'officier. Couillard des Islets revint ensuite dans la Nouvelle-France où il se fit donner une seigneurie qu'il nomma Beaumont en souvenir d'un de ses compagnons d'armes, Nicolas de Haucourt, écuyer, sieur de Beaumont, allié à la famille de Pasquier, qui était celle de sa première femme.

Le seigneur Couillard n'ayant jamais été officier du régiment de Carignan, l'explication donnée par M. l'abbé Couillard Després tombe d'elle-même.

Pour nous, le nom de Beaumont fut donné à la seigneurie

de Charles Couillard en souvenir d'une commune de France qui intéressait probablement la famille Couillard.

Concessions accordées par le seigneur Charles Couillard (1)

Jean Adam, 24 mars 1680. Sous seing privé. 5 arpents,
Antoine Cassé, 14 juin 1682. Sous seing privé. 4 arpents.
Antoine Cassé, 28 mars 1686. Devant Adam. 3 arpents
(disparu).

Pierre Hublé, 20 mai 1691. Sous seing privé. 3 arpents.

Louis Simonet, 3 mars 1692. Sous seing privé. 3 arpents.

Pierre Bourgeois, 30 juin 1693. Devant Chambalon. 3
arpents.

Zacharie Turgeon, 1er novembre 1694. Devant Cham-
balon. 6 arpents.

Eustache Couture dit Bellerive, 29 août 1694. Devant
Métru. 3 arpents.

Charles Couture dit Lafresnaye, 29 août 1694. Devant
Métru. 3 arpents.

Jean Cécille, 1er novembre 1694. Devant Chambalon.
4 arpents.

Jean Roy dit Portelance, 1er novembre 1694. Devant
Chambalon. 3 arpents.

Antoine Cassé, 1er juin 1699. Devant Chambalon. 4
arpents.

Pierre Guenette, 1er juin 1699. Devant Chambalon. 3
arpents.

(1) Charles Couillard accorda d'autres concessions. Celles qui sont mentionnées ont été retracées et existent encore. Les autres sont probablement perdues. Notons aussi que M. Couillard donnait des concessions *sur parole*, c'est-à-dire qu'il les confirmait par écrit parfois dix ou quinze ans après que l'habitant en avait pris possession. Heureux temps où la parole valait quelque chose.

Joseph Cassé, 1er juin 1699. Devant Chambalon. 3 arpents.

Mathurin Labrecque, 1er juin 1699. Devant Chambalon. 3 arpents.

Jean Monin, 5 juin 1699. Devant Chambalon. 3 arpents.

Gabriel Rouleau, 5 juin 1699. Devant Chambalon. 3 arpents.

Pierre Bourgeois dit Lavallée, 5 juin 1699. Devant Chambalon. 3 arpents.

René Adam, 29 juin 1699. Devant Chambalon. 3 arpents.

François Hazeur, 9 octobre 1705. Devant Chambalon. 3 arpents.

Pierre Molleur, 10 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

René Sareau dit Deslauriers, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Bernard Gonthier, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Baptiste Gonthier, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Denis Gonthier, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Joseph Patry, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Jean Roy dit Portelance et Anne Forgues, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Jacques Forgues et Marianne Le Roy, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Jean-Sébastien Nolet, 11 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Rémi Vallière et Catherine Cassé, 12 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Jean Monin et Catherine Forgues, 19 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Thomas Guenette et Marianne Maheu, 19 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Louis Simonet, 19 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Charles Forgues, 19 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Joseph Cassé, 26 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Pierre Garant, 27 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Mathurin Labrecque et Marthe Lemieux, 27 décembre 1707. Devant LaRivière. 3 arpents.

Jacques Turgeon, 18 août 1708. Devant Chambalon. 3 arpents. (Concession signée par M. Couillard de Lespinay, procureur de M. Couillard de Beaumont).

Jacques Turgeon (étant aux droits de Louis Simonet), 18 août 1708. Devant Chambalon. 3 arpents. (Concession signée par M. Couillard de Lespinay, procureur de M. Couillard de Beaumont).

Jacques Turgeon, 18 août 1708. Devant Chambalon. 3 arpents. (Concession signée par M. Couillard de Lespinay, procureur de M. Couillard de Beaumont).

Jean Roy dit Portelance et Anne Forgues, 11 décembre 1709. Devant LaRivière. 3 arpents.

Jean-Baptiste Nadeau, 16 novembre 1711. Devant Chambalon. 3 arpents. (Concession signée par M. Couillard de Lespinay, procureur de M. Couillard de Beaumont).

Charles-Marie Couillard,

deuxième seigneur

Le deuxième seigneur de Beaumont, fils de Charles Couillard de Beaumont et de Marie Pasquier de Franclieu, fut baptisé à Québec le 15 avril 1675, sous les prénoms Charles-Marie, mais il ne porta que celui de Charles comme son père.

Deux ans avant sa mort, Charles Couillard père obtint

pour son fils une importante addition à la seigneurie de Beaumont. L'acte de concession en fut signée au nom de Charles Couillard fils, le 10 avril 1713, par MM. de Vaudreuil et Bégon, gouverneur et intendant. On lui accordait le terrain non concédé qui se trouve en arrière de la seigneurie de Beaumont, contenant une lieue et demie de profondeur, et sur le même front de largeur de la dite seigneurie de Beaumont, entre la seigneurie de la Durantaye et celle des héritiers Bissot."

La seigneurie de Beaumont avait originairement une lieue et demie de profondeur. La concession du 10 avril 1713 la portait à trois lieues.

Charles Couillard devint seigneur de Beaumont par la mort de son père, le 8 mai 1715. Il avait alors quarante ans. Nous ne pouvons nous expliquer pourquoi le partage de la seigneurie ne se fit que le 30 octobre 1728, devant le notaire Gaschet, soit quatorze ans après la mort du premier seigneur Couillard. Il faut croire que les affaires de Charles Couillard étaient fort embarrassées et que le passif dépassait considérablement l'actif.

Le 16 février 1723, Charles Couillard rendait la foi et hommage au château Saint-Louis, à Québec, pour la moitié du fief et seigneurie de Beaumont en son nom pour sa partie et au nom de ses frères et soeurs Joseph, Charles, Pierre, Marie, Louise, Marie-Anne et Marguerite pour l'autre moitié.

Un mois plus tard, le 15 mars, il remettait son aveu et démembrement à l'intendant pour la même seigneurie. On voit par ce document que la seigneurie avait alors un peu plus de trente censitaires. Au premier rang (bord du fleuve), on comptait Michel Maillou, le nommé Labrie, Pierre Garant, Ignace Adam, le nommé Jassemmin, la veuve Labbé, Charles Lavallée, Etienne Lavallée fils, Pierre Vincent, Denis Nadeau, Joseph Lacasse, Charles Lacasse, la veuve Allard, Jacques Fournier, Pierre Fecteau, Jacques Turgeon, Guillaume LeRoy père, Pierre Lalemant, Charles

Turgeon, Mathurin Labrecque, Michel Lalemant, Joachim Lecours, Guillaume LeRoy fils, Charles Turgeon, Zacharie Lalemant, Pierre Boissel, Jean Nadeau, la veuve Joseph Riverin, Joseph Nadeau, Eustache Couture dit Bellerive, Charles Couture dit Lafresnaye.

Le seigneur Couillard de Beaumont décéda dans son manoir le 19 février 1758, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il n'avait pas même demandé à être inhumé dans l'église paroissiale, comme il en avait le droit. Il fut enterré au cimetière au milieu de ses censitaires. Il avait été avec eux toute sa vie, il ne voulut pas se séparer de ses concitoyens à sa mort.

Il est difficile après deux siècles tout près d'apprécier les qualités et les défauts d'un homme qui a laissé peu ou pas de *papiers*. N'est-ce pas madame de Sévigné qui refusait de se prononcer sur un personnage qu'elle avait connu mais qui n'avait pas été prodigue de ses écritures? Le seigneur Couillard n'avait reçu qu'une instruction élémentaire. Plusieurs de ses censitaires en connaissaient plus long que lui sur bien des matières.

M. Couillard se contenta, toute sa vie, de cultiver son domaine, même plutôt mal que bien et de recevoir ses cens et rentes. Peut-être nous trompons-nous un peu ici. M. Couillard descendant de Normand, était processif. Sous ce rapport, il ne le cédait à aucun des habitants de Beaumont et c'est peut-être son ardeur trop prononcée pour la chicane qui le mena à la ruine.

Nous n'essaierons pas de relever tous les procès dans lesquels le seigneur Couillard se trouva engagé. La tâche serait ardue et peut-être inutile. Mentionnons toutefois quelques-unes de ses affaires litigieuses. Elles nous prouveront facilement que M. Couillard s'il avait voulu y mettre de la bonne volonté et un peu plus d'énergie aurait pu les empêcher de naître.

Le moulin banal de Beaumont était si vieux et si peu en ordre qu'il n'était pas en état de produire de la bonne

farine. Joseph Roy, qui n'était pas encore seigneur de Vincennes, avait obtenu de la seigneuresse, madame Bissot de Vincennes, la permission de bâtir un moulin dans sa seigneurie. Ce moulin situé à quelques arpents de celui du seigneur Couillard attira bientôt la plupart des habitants de Beaumont.

M. Couillard dont les droits étaient incontestables se plaignit à l'intendant Hocquart du tort que lui faisait le moulin de Joseph Roy et, le 15 novembre 1733, l'intendant défendait à Roy de recevoir les habitants de la seigneurie de Beaumont à son moulin à Vincennes, à moins d'avoir la permission par écrit du seigneur Couillard, le tout à peine de dix livres d'amende.

Les habitants de Beaumont revinrent donc au moulin du seigneur Couillard pour faire moudre leurs grains. Mais le seigneur, trop pauvre, ne lui faisait subir aucune réparation. Et, de plus, le meunier était incompetent.

Les censitaires, par sympathie pour leur seigneur, patientèrent pendant quelques années. Mais comme M. Couillard ne faisait rien pour remédier à leurs griefs, ils se plaignirent à l'intendant Hocquart. C'est Charles Lecours qui se fit leur porte parole.

M. Hocquart, qui voulait rendre justice au seigneur comme aux censitaires, nomma deux experts choisis par les deux parties pour "juger si le meunier du moulin banal de Beaumont était bon farinier ou non."

Les experts, Joseph Nadeau et François Fournier, ayant fait un rapport défavorable à l'endroit du meunier, qui n'était autre que le sieur Hébert Couillard de Beaumont, parent du seigneur, l'intendant Hocquart, le 12 mars 1738, ordonna qu'il serait établi incessamment un meunier, bon farinier, au moulin banal de Beaumont en remplacement de celui qui y était. En attendant, M. Hocquart permettait aux habitants de Beaumont d'aller faire moudre leurs grains où bon leur semblerait.

Le seigneur Couillard obéit à l'ordre reçu mais les habi-

tants continuèrent à se rendre au moulin de Vincennes où ils étaient mieux servis qu'au moulin de Beaumont. M. Couillard, jugeant qu'il ne gagnerait rien avec eux, se résigna à fermer son moulin pendant la plus grande partie de l'année.

En 1738, le seigneur Couillard s'était avisé de couper plusieurs arbres sur la terre d'un de ses censitaires, Jean-Baptiste Labrecque. Celui-ci ne pouvant se faire payer par son seigneur, s'adressa à l'intendant Hocquart. Le 15 avril 1739, M. Hocquart condamnait M. Couillard à payer à Jean-Baptiste Labrecque la valeur des dix-sept arbres qu'il avait coupés sur sa terre. La valeur de ces arbres ne s'élevait pas à une somme considérable mais si on considère les voyages à Québec des deux plaideurs, la perte de temps, etc., etc., on est obligé d'avouer que nos ancêtres étaient chicaniers et plaideurs. La moindre occasion les faisait recourir aux tribunaux, sans compter que ces chicanes s'entretenaient parmi les familles et se perpétuaient parfois pendant deux ou trois générations.

Quelques années plus tard, en 1743, M. Couillard se trouva engagé dans une affaire litigieuse qui lui causa beaucoup d'ennuis, sinon de dépenses. M. Couillard et madame Bissot de Vincennes, ne s'entendant pas sur les bornes respectives de leurs seigneuries de Beaumont et de Vincennes, avaient chargé l'arpenteur Noël Beaupré de *tirer les lignes*. Beaupré s'acquitta de cette besogne les 26, 27 et 28 février 1733, et dressa son procès-verbal en conséquence. A la mode du temps, il plaça des bornes de pierre et de vaisselle aux séparations des deux seigneuries. Mais voilà. Y eut-il erreur de Beaupré? Toujours est-il que M. Hughes-Jacques Péan, seigneur de la Livaudière (seigneurie au-dessus de Beaumont) prétendit que les bornes posées par M. Beaupré empiétaient sur sa propriété.

Les pourparlers et les discussions entre les parties intéressées durèrent plusieurs années. A la fin, les trois seigneurs ne pouvant s'entendre, le litige fut soumis à l'inten-

dant Hocquart. Celui-ci aimait à régler les procès afin d'empêcher les justiciables de payer des frais trop élevés. Il réussit à concilier les parties mais après bien des efforts et des démarches, car les trois seigneurs intéressés étaient de souche normande et, comme on dit là-bas, chacun tenait son bout mordicus.

En 1743, M. Couillard eut encore un autre procès sur les bras. Il plaida avec Pierre Gagné, de Québec, qui avait acheté la terre de Joseph Guerette dit Latulippe, habitant de la seigneurie de Beaumont. Encore là, comme on dit vulgairement, le jeu ne valait pas la chandelle. Seigneur et censitaire allèrent devant l'intendant Hocquart pour une vétille. Les tribunaux, aujourd'hui, refuseraient de s'occuper de pareilles niaiseries. Mais en ce temps-là, les officiers de justice du roi étaient si peu payés par le gouvernement du roi que les émoluments que leur rapportaient le moindre procès étaient reçus avec plaisir.

En 1744, autre procès de M. Couillard avec un habitant de Beaumont, Jean-Baptiste Vaillancourt fils, à qui le seigneur avait concédé une terre le 31 août 1740. Cette fois M. Couillard eut un demi succès. Il voulait se faire remettre la terre concédée parce que Vaillancourt ne l'avait pas mise en valeur tout de suite. L'intendant Hocquart décida, le 28 mars 1744, que Vaillancourt conserverait sa terre mais il le condamna à payer deux années de rente.

En 1749, M. Couillard eut un procès à la Prévôté de Québec avec son parent, Paul Couillard Dupuis, co-seigneur de la Rivière-du-Sud. Il s'agissait d'une somme de cent livres due au seigneur de Beaumont par le sieur Couillard Dupuis. Celui-ci, pour diverses raisons, refusait de payer.

M. Couillard eut gain de cause en la Prévôté de Québec le 11 mars 1749. M. Couillard Dupuis, peu satisfait de ce jugement, en appela au Conseil Souverain. Le Conseil donna raison à M. Couillard et condamna M. Couillard Dupuis à une amende de cinq livres pour son fol appel et, en plus, aux dépens de la cause d'appel.

Charles-Marie Couillard, de son mariage avec Marie-Françoise Couture dit Bellerive, fille d'Eustache Couture dit Bellerive (13 mai 1726), son voisin et censitaire, avait eu neuf enfants. Tous, à part deux, moururent en bas âge ou avant lui. Sa fille, Marie-Françoise, née le 4 février 1728, devint la femme de Louis Turgeon, dont le fils, l'honorable Louis Turgeon, devait hériter plus tard d'une partie de la seigneurie et relever la fortune des seigneurs de Beaumont.

Nous avons sous les yeux l'inventaire des biens de M. Couillard, seigneur de Beaumont, dressé par le notaire DuLaurent le 1er juin 1757. Ce document nous prouve que le "haut et puissant seigneur" Couillard était loin d'être riche. Son manoir était une maison ordinaire que les trois quarts des *habitants* d'aujourd'hui n'auraient pas voulu habiter.

Analysons l'inventaire du notaire DuLaurent :

Il commence par la cuisine. Il y trouve une crémaillère "prise dans le mur de la cheminée"; deux chenets de fer; une pelle à feu de fer; une grande marmite de fer avec son couvercle de taule, et deux autres petites marmites également de fer; une poêle à frire; une cuiller à pot de fer; une petite lèchefrite en taule; uné tourtière de cuivre rouge; un petit trépieds de fer; un martinet de cuivre jaune; une lanterne de ferblanc; six petites assiettes et un petit plat d'étain; douze assiettes de fayence façonnées; cinq autres assiettes de fayence; quatre autres assiettes de fayence; trois plats ronds de terre fayencée; deux plats en ovale aussi de fayence; douze assiettes en fayence dépareillées; un plat de terre; une moyenne sallière de bois, deux sceaux de bois; un petit saladier de fayence; une table en bois de pin avec son pliant, une huche de bois de pin, cinq chaises en bois de merisiers; trois chaises de paille. A chaque article, M. DuLaurent note "vieux ou usé."

Dans la Grande Chambre, le notaire énumère les articles suivants :

Un poêle de fer des Forges Saint-Maurice avec son pied

de fer, sa porte de taule et son tuyau de cinq feuilles de taule; une commode de bois de noyer "avec ses anneaux de fer"; six chaises de bois de cerisier à balustre; cinq chaises de paille garnies d'un oreiller en flanelle de Rouën; une bergère aussi en paille garnie de son oreiller de flanelle de Rouën; un mortier de potain avec son pilon; un buffet de bois de pin (contenant un plat de terre fayencé, deux chandeliers, un porte mouchette avec ses manchettes; une écuelle de fayence avec son couvercle, un huillier de fayence, un sucrier de fayence, un pot à moutarde, deux sallières de cristal) une armoire (contenant huit bouteilles de verre, huit gobelets de verre, deux fer à repasser); une autre armoire (contenant huit nappes de grosse toile; trente quatre serviettes ouvrées de grosse toile, cinq draps de grosse toile); un miroir d'environ deux pieds de glace, le cadre doré; un lit "composé d'une couchette de bois de merisier, une paillasse de grosse toile du pays, un lit de plume et son traversin couvert de coutil, deux draps de grosse toile, deux couvertures de laine, une courtepointe de coton à bouquet, le tour de lit, rideaux, ciel dossier festonné de ruban de soie".

M. DuLaurent fait ensuite l'inventaire des deux cabinets attenant à la Grande Chambre. On y trouve deux lits, une cannevette de douze flacons; quinze cuillers d'étain et de métal; une cuiller à potage d'étain, une cuiller à ragoût, quinze cuillers et onze d'étain et quatre de métal avec huit fourchettes de fer.

Dans le grenier se trouvent une peau de boeuf et une peau de veau, trois douzaines de chandelles faites à la baguette, six minots de blé, deux minots et un boisseau d'avoine pour semence, un demi minot de pois blancs, deux tourrillons, deux frettes pour l'usage d'un moulin à l'eau faisant farine.

On passe ensuite à la grange où on énumère une carriole, la ferrure d'une calèche, une hache, une traîne, une herse en bois.

Dans l'écurie se trouvent une vache sous poil rouge-brun âgée de trois ans, une autre vache de deux ans sous poil noir, une taure d'un an, trois pores dont deux mâles et une femelle, douze poules et un coq.

On passe de là au moulin banal faisant farine. On y énumère cinq marteaux à piger, une pince de fer, une masse de fer, une hache, une hoüe, une paire de tenailles, un cable.

Le notaire DuLaurant termine son inventaire en énumérant les papiers du défunt seigneur Couillard :

Les lettres de noblesse accordées par le roi de France à feu Charles Couillard père, au mois de mars 1668, la concession originale de la seigneurie de Beaumont faite par MM. de LaBarre et de Meulles, le 7 octobre 1683 ; l'acte de foi et hommage rendu par le sieur Couillard pour la seigneurie de Beaumont, le 16 février 1723 ; seize procès-verbaux d'arpentage des terres de la seigneurie de Beaumont ; quarante-six contrats de concession de terres dans la seigneurie de Beaumont ; une concession de terre sous seing privé accordée à Marie-Françoise Couture, le 21 mai 1684, etc., etc.

Comme on le voit par cette énumération, le seigneur Couillard était peut-être un des *habitants* les moins fortunés de Beaumont. Son cas n'est pas unique. La plupart des seigneurs de la région de Québec vivotaient. Les livres de comptes du séminaire de Québec et du couvent des Ursulines nous apprenent que les seigneurs payaient en nature la pension de leurs enfants, pensionnaires dans l'une ou l'autre de ces institutions. La seule compensation des seigneurs était de posséder un banc spécial dans l'église et d'avoir préséance dans les processions religieuses et les cérémonies publiques. Mince compensation, en vérité !

Concessions accordées par le
seigneur Charles-Marie Couillard

- Baptiste Molleur, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Guillaume Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Jean Guay, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Guillaume Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Jean Guay, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Baptiste Molleur, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Joseph Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Jean Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Pierre Molleur, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Joseph Casse, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Jean Guay, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Joseph Labrecque, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Jean Labrecque, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Pierre Couillard, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Olivier Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Baptiste Molleur, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Charles Couillard, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Guillaume Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Augustin Couture, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Jean Nadeau, 10 juin 1723. Devant René Gaschet.
Pierre Curonne, 27 novembre 1724. Devant René Gaschet.
Joseph Nadeau, 15 septembre 1725. Devant René Gaschet.
Charles-Alexandre Morel de la Durantaye, 12 janvier
1727. Devant René Gaschet.
Pierre Couillard de Beaumont, 4 avril 1728. Devant
Louet.
François Nolet, 29 décembre 1730. Devant René Gaschet.
Joseph Couture et Suzanne Turgeon, 21 novembre 1732.
Thomas Yger dit Saint-Michel, 4 juillet 1733.
Joseph Nadeau, 4 août 1733. Devant René Gaschet.
Noël Rouillard, 10 novembre 1734. Devant René Gaschet.
Joseph Martin, 10 novembre 1734. Devant René Gaschet.

Jean Roy, 15 septembre 1735. Devant René Gaschet.

François Fournier, 10 septembre 1735. Devant René Gaschet.

François Fournier. 15 septembre 1735. Devant René Gaschet.

Louis Labrecque, 20 novembre 1735. Devant René Gaschet.

Joseph Feuillateau, 22 décembre 1735. Devant René Gaschet.

Jacques Fournier, 26 août 1736. Devant René Gaschet.

Joseph-Marie Blais, 14 juin 1737. Devant René Gaschet.

Antoine Paquet, 8 juillet 1738. Devant René Gaschet.

Joseph Labrecque, 8 juillet 1738. Devant René Gaschet.

André Patry, 12 septembre 1738. Devant René Gaschet.

Joseph Patry, 12 septembre 1738. Devant René Gaschet.

André Patry, 12 septembre 1738. Devant René Gaschet.

Charles LeRoy, 13 novembre 1738. Devant René Gaschet.

Charles Roy, 13 novembre 1738. Devant René Gaschet.

Françoise Couture, 15 juin 1739. Devant René Gaschet.

Jacques Fournier, 3 octobre 1739. Devant René Gaschet.

Joseph Couture, 10 mai 1740. Devant René Gaschet.

Jean Poliquin, 17 novembre 1740. Devant René Gaschet.

Charles Couillard,

troisième seigneur

Charles Couillard, fils de Charles-Marie Couillard et de Marie-Françoise Couture, naquit au manoir de Beaumont le 2 mai 1733.

Son premier acte officiel fut de demander des lettres d'émancipation d'âge. Sous le régime français, l'âge de majorité était fixé à vingt-cinq ans révolus. Le 28 avril 1755, le Conseil Supérieur autorisait son greffier à signer des lettres d'émancipation en faveur de Charles Couillard.

Ce jugement du Conseil Supérieur est ainsi conçu :

“Vû la Requête présentée en ce Conseil par Charles Couillard, Ecuyer Seigneur de Beaumont, fils de feu Charles Couillard Seigneur de Beaumont et de Delle Françoise Couture, contenant qu’il auroit atteint l’âge de Vingt un an onze mois, qu’il est capable de Gouverner Ses biens et de jouïr d’Iceux, pourquoy Conclue, ou qu’il plaise au Conseil luy accorder Lettre d’Emancipation Sur ce Nécessaire Vû aussy l’Extrait Baptistaire dud. Charles Couillard Delivré par Mr. Duniere Pretre Curé de la Paroisse de Beaumont le vingt trois de ce mois, qui justifie que Led. Charles Couillard est né Le neuf may mil Sept Cent Trente Ouy Le Procureur Général du Roy.

“Le Conseil a ordonné et ordonne, que par le Greffier en Chef en Iceluy, il Sera Expédié aud. Charls Couillard de Beaumont Lettre d’Emancipation Et Benefice d’âge, adressantes au Lieutenant Général de La Prevôté de Cette Ville pour Etre Entheriné si Faire doit./.”

Charles Couillard mena à peu près la même vie que son père. Il fut plutôt un cultivateur qu’un seigneur. Et, pourquoy ne pas le dire, il fut un pauvre cultivateur. Pendant qu’autour de lui des cultivateurs ayant beaucoup moins de terre que leur seigneur accrochaient les deux bouts et même ce créaient une existence aisée, le seigneur, avec quatre arpents de terre de front sur quarante de profondeur, s’endettait et mangeait petit à petit le beau bien que son père lui avait laissé.

Le 4 mai 1781, Charles Couillard rendait foi et hommage pour les deux tiers de la seigneurie de Beaumont. Le même jour, Louis Turgeon, dont la femme, Marie-Françoise Couillard, avait hérité de l’autre tiers, rendait également foi et hommage pour sa partie.

L’aveu et dénombrement de la seigneurie de Beaumont remis par Charles Couillard au gouverneur peu après sa foi et hommage, nous fait voir les progrès de la seigneurie de Beaumont au point de vue colonisation depuis 1723.

Le deuxième rang ou concession de Beaumont comptait

seize habitants : Jacques Turgeon, Guillaume Couture, Jean Couture, Jean Labrecque fils, Joseph Labrecque, Augustin Couture, Jean Nadeau fils, Olivier Couture dit Bellerive, Hubert Couillard de Beaumont, Charles Couillard de Beaumont, Pierre Couillard de Beaumont, Jean Couture dit Bellerive, Jean Guay, Michel Lalemant, Jean-Baptiste Lalemant, le nommé Saint-Pierre.

Le troisième rang, aujourd'hui la concession Ville-Marie, avait reçu à date dix-huit colons : Antoine Vallière fils, les héritiers de la veuve Grenet, Antoine Nadeau, Pierre Penin, Thomas Guenette, Denis Gonthier, René Vallière, Jean-Baptiste Gonthier, la veuve Paul Gonthier, Louis Le Roy, Joseph Dallaire, Jean Le Roy, Jean Gosselin, Louis Turgeon, Jean Turgeon, Louis Béchard, Jacques Forgues dit Monrangeau, Charles Guenette.

Charles Couillard déclarait dans son aveu et dénombrement qu'il n'avait encore aucune concession dans l'*augmentation* que son père avait reçue le 10 avril 1713, mais il promettait de travailler incessamment à y établir des colons. Comme marque de sa bonne foi et de son désir de coloniser cette *augmentation*, il déclarait qu'il s'était choisi un domaine de six arpents de front sur quarante de profondeur dans cette partie de sa seigneurie.

En 1791, le 27 octobre, le seigneur Couillard donnait à la fabrique de Beaumont un lopin de terre d'environ dix pieds de front sur la profondeur qu'il y a du chemin du Roi à la cime du cap qui surplombe le fleuve. Ce terrain était voisin de celui donné au curé Chasle par les MM. Riverin et qui passa à la fabrique de Beaumont à la mort de M. Chasle. Le terrain donné par le seigneur Couillard devait permettre l'agrandissement du presbytère du côté du nord-ouest.

Le troisième seigneur de Beaumont décéda à Beaumont le 15 octobre 1819, à l'âge de 86 ans, 5 mois et 15 jours. Il mourut à un bel âge. Il faut dire que le travail ne l'avait pas épuisé. Il s'était laissé vivre tranquillement, prenant

les jours comme ils se présentaient, sans inquiétude, sans fatigue d'aucune sorte.

Charles Couillard avait épousé à Beaumont, le 7 janvier 1757, Marie-Françoise Boilard, fille de feu Mathurin Boilard et de Marie Audet.

Madame Couillard était décédée douze ans avant son mari, à Beaumont, le 5 décembre 1807.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants :

Charles qui décéda à l'âge de onze ans.

Anonyme, décédé le jour de sa naissance.

Marie-Catherine, qui décéda à trente-six ans, non mariée. Catherine.

Thérèse, qui devint l'épouse de André Dubord.

Abraham, décédé en bas âge.

Laurent, né le 15 mars 1772, décédé en bas âge.

Marie-Françoise, mariée à Joseph-Nicolas Lafontaine de Belcour.

Charlotte, mariée à Jean-Baptiste Lacasse.

Abraham.

Concessions accordées par le **seigneur Charles Couillard**

Jean Plante, de Saint-Jean, île d'Orléans, 21 mars 1757. Devant Joseph Fortier. Signée par la veuve Couillard de Beaumont, mère de Charles-Marie Couillard de Beaumont.

Julien Dumont père, 17 mai 1757. Devant Joseph Fortier. Signée par la veuve Couillard de Beaumont, veuve de Charles-Marie Couillard de Beaumont.

Pierre Roy, officier de milice, 25 décembre 1758. Devant Joseph Fortier.

Pierre et Henri Roy, 23 décembre 1758. Devant Joseph Fortier.

Jean Turgeon, 8 janvier 1759. Devant Joseph Fortier.

Le sieur Couture dit Lafresnaye, 27 janvier 1759. Devant Joseph Fortier.

Charles Roy, 16 août 1762. Devant Joseph Fortier.

Marguerite Emond, 10 avril 1764. Devant Joseph Fortier.

Charles Guenette, 21 septembre 1764. Devant Joseph Fortier.

Jean Guay, 28 juin 1765. Devant Joseph Fortier.

Michel Lafontaine, 14 juillet 1765. Devant Joseph Fortier.

François Turgeon, 14 juillet 1765. Devant Joseph Fortier.

Charles Forgues, 12 juin 1766. Devant Joseph Fortier.

Louis-Marie Allaire, 8 avril 1767. Devant Joseph Fortier.

Pierre Goupille, 2 mai 1767. Devant Joseph Fortier.

François Molleur, 19 avril 1768. Devant Joseph Fortier.

Gabriel Chabot, 10 juin 1768. Devant Joseph Fortier.

Jean Molleur, 27 juin 1768. Devant Joseph Fortier.

Louis Bisson, 10 août 1768. Devant Joseph Fortier.

Jean-François Gonthier, 10 janvier 1769. Devant Joseph Fortier.

Joseph Cassé, 8 juillet 1771. Devant Joseph Fortier.

Charles Proulx, 29 novembre 1771. Devant Joseph Fortier.

Joseph Royer, décembre 1771. Devant Joseph Fortier.

Antoine Dutil, 3 juillet 1772. Devant Joseph Fortier.

Joseph Cassé, 6 octobre 1772. Devant Joseph Fortier.

Charles Lacasse, 14 mars 1796. Devant Louis Turgeon.

Jean Clément, 20 juin 1796. Devant Louis Turgeon.

Jean-Baptiste Blanchet, 20 juin 1796. Devant Louis Turgeon.

Etienne Gonthier, 28 juin 1796. Devant Louis Turgeon.

Antoine Couture, 18 octobre 1796. Devant Louis Turgeon.

Charles Lepage, 12 avril 1797. Devant Louis Turgeon.

Louis Labrecque, 1er octobre 1797. Devant Louis Turgeon.

Le partage de la seigneurie

On se hâtait lentement autrefois. Le seigneur Charles-Marie Couillard était décédé le 19 février 1753. Le partage de sa seigneurie ne se fit que dix-sept ans plus tard, le 3 octobre 1770. Il y avait quatre héritiers, Charles Couillard, le fils aîné qui devait recevoir les deux tiers de la seigneurie et les trois enfants mineurs de Marie-Françoise Couillard de Beaumont, décédée, mariée à Louis Turgeon, négociant à Québec.

Le partage et la division de la seigneurie se firent par le notaire Saillant, dans son étude à Québec, en présence du seigneur Charles Couillard fils et de Louis Turgeon, père et tuteur des trois autres héritiers.

Et voici comment procéda le notaire Saillant. Il divisa la seigneurie de Beaumont, sur sa hauteur, en quatre parties différentes inscrivant pour chacune, sur une feuille de papier, les noms de chaque censitaire avec la redevance annuelle de chacun. Le total du revenu annuel de chaque héritier, à part le seigneur principal, devant être égal, le notaire Saillant avait dû se livrer à un exercice de calcul assez compliqué.

En tout cas, après avoir expliqué tout son travail de calcul à ses deux clients, MM. Couillard de Beaumont et Louis Turgeon, et leur avoir fait accepter ses conclusions, il s'agissait de choisir au hasard le lot attribué à chacun.

Le notaire déposa les quatre listes dressées par lui dans un chapeau. Un petit garçon qui jouait dans la rue, en face de l'étude du notaire Saillant, fut appelé et c'est lui qui tira du chapeau la partie de la seigneurie attribuée au seigneur Couillard et les trois autres parts accordées aux mineurs Turgeon.

M. Saillant, en fidèle tabellion, conserva dans son acte de partage le nom du bambin qui tira du chapeau les parties de seigneurie attribuées à chaque héritier. Il se nommait

Pierre Le Craintif. Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, ne mentionne aucune famille de ce nom. L'enfant avait probablement un surnom et c'est celui-ci qu'il donna au notaire.

Apparemment, les héritiers Couillard et Turgeon se trouvèrent bien de la façon de procéder et du partage opéré par le notaire Saillant puisque aucune contestation ne s'ensuivit. (1)

Un hommage aux seigneurs Couillard

Cet hommage ému aux Couillard est de J.-Edmond Roy, l'auteur de *l'Histoire de la seigneurie de Lauzon*, dont les ancêtres étaient de Beaumont :

“Les Couillard de Beaumont, dit-il, ont possédé la seigneurie de Beaumont pendant plus d'un siècle et demi. Ils l'ont ouverte, colonisée, et se sont si intimement mêlés à son existence qu'il est difficile de faire un retour vers les temps anciens sans rencontrer à chaque pas leur nom ou l'empreinte de leur oeuvre. Cette brave famille, aux moeurs antiques, qui donna à la patrie ses enfants sans compter, a joué dans la colonisation de la rive sud du Saint-Laurent, tant dans la région de Beaumont qu'aux alentours de St-Thomas de Montmagny, un rôle qui n'est pas assez mis en lumière par les historiens contemporains.

“Les rois de France avaient bien compris eux, le mérite de ces pionniers.

“Aussi, avaient-ils annobli par des lettres patentes, qui nous ont été conservées, le premier seigneur de Beaumont.

(1) Au greffe du notaire Louis Turgeon, à la date du 7 juin 1795, se trouve un autre acte de partage entre Catherine Couillard, fille majeure, Abraham Couillard, négociant de Québec, Thérèse Couillard, épouse de André Dubord, enfants de Charles Couillard et de Marie Boilard, pour la partie de la seigneurie de Beaumont dont ils avaient héritée.

“ Cette famille appauvrie aujourd’hui, se rappelle de ses origines avec orgueil.

“ Je me souviens qu’une fois je fus appelé à recevoir un testament dans un misérable taudis, le long d’une voie de chemin de fer. Un homme était sur le lit de la mort, entouré de toute sa famille. Un train d’équipe lui avait broyé les deux jambes. Le malheureux souffrait des douleurs affreuses.

“ J’avais souvent entendu prononcer le nom de ce pauvre client par ses camarades qui l’appelaient entr’eux Alexis Couillard. Je préparai mon acte et j’y inscrivis le nom que je connaissais. Je commençai la lecture solennelle, ainsi que le veut la loi: *Fut présent, malade de corps mais sain d’esprit, Alexis Couillard.*

“ *Mettez Alexis Couillard de Beaumont*” me dit le mourant, d’une voix brève, en appuyant sur les derniers mots.

“ Le nom de ce pauvre homme aux prises avec la mort, c’était son seul héritage, à peu près le seul bien qu’il laissait à sa famille, et dans ma brutalité de notaire, j’allais le lui enlever. Je fis ce que me demandait ce malheureux, j’écrivis *de Beaumont*, et je pris bien garde d’inscrire dans mon répertoire son nom tel qu’il l’avait voulu et tel que ses ancêtres l’avaient porté. La volonté d’un mourant est sacrée.

L’honorable Louis Turgeon,

quatrième seigneur

L’honorable M. Louis Turgeon fut un des fils illustres de Beaumont. Les uns gagnent la célébrité et la popularité en flattant leurs concitoyens, d’autres, dans le but d’arriver aux premiers rangs, se *poussent*, comme on dit vulgairement, aux charges secondaires puis, par de savants tours, se hissent à un moment à l’honneur convoité par la connivence

de créatures intéressées. L'honorable M. Turgeon ne fut pas de ceux-ci ni de ceux-là. Il arriva aux postes d'honneur par la seule force de son honnêteté et de ses capacités.

Né à Beaumont en 1759, du mariage de Louis Turgeon et de Marie-Françoise Couillard de Beaumont, M. Turgeon fut admis à la pratique du notariat le 25 septembre 1792.

Saint-Charles avait progressé beaucoup plus rapidement que la paroisse-mère, Beaumont, de plus, de nombreux colons s'établissaient tous les jours dans les concessions d'en arrière. M. Turgeon eut le coup d'oeil juste en fixant son étude et sa résidence à Saint-Charles.

M. Turgeon devint bientôt le conseiller, le guide, non seulement de ses concitoyens mais de tous les habitants des paroisses du comté de Hertford (Bellechasse).

De là à entrer dans la carrière politique, il n'y avait qu'un pas à franchir. M. Turgeon dont les goûts et les aptitudes le portaient plutôt vers la vie tranquille du notaire de campagne, hésita longtemps avant de se porter candidat. Il se rendit enfin aux vœux des électeurs et représenta Hertford à la Chambre d'Assemblée de août 1804 à novembre 1809, puis de avril 1816 à mars 1818.

Le 10 mars 1818, le gouverneur sir John Coape Sherbrooke le choisissait comme membre du Conseil législatif. Là encore, la nomination s'était faite sans sollicitation. Et pas un seul des aspirants à cette belle charge n'en fut jaloux. Tous reconnaissaient qu'il était le plus méritant.

L'honorable Louis Turgeon décéda à Saint-Charles de Bellechasse le 26 septembre 1827.

Par sa mère, Marie-Françoise Couillard de Beaumont, M. Turgeon avait hérité d'un tiers de la seigneurie de Beaumont. Des transactions subséquentes lui permirent d'acquérir les parts de plusieurs autres héritiers et, à sa mort, il était le seigneur principal de la seigneurie accordée à son arrière-grand-père Couillard en 1672.

Du mariage de l'honorable Louis Turgeon avec sa cousine Geneviève Turgeon (23 novembre 1796), fille de François

Turgeon et de Geneviève Boucher, naquirent deux fils qui, comme leur père, furent notaires, et une fille, Geneviève, qui devint la femme de Louis-Michel Viger.

L'honorable Louis Turgeon et ses fils

On a écrit—et nous avons nous-même commis la même erreur—que l'honorable Louis Turgeon avait eu trois fils notaires. La vérité est que M. Turgeon eut deux fils notaires :

1° Louis né à Saint-Charles de Bellechasse le 17 mars 1799 et admis à la profession notariale le 15 novembre 1820. Il décéda à Saint-Charles de Bellechasse en juillet 1826, un an et quelques mois avant son père. La *Gazette de Québec* du 13 juillet 1826 dit à son sujet : “Mourut à St-Charles, lundi dernier, à l'âge de 28 ans, Louis Turgeon, écuyer, notaire, fils de l'honorable Louis Turgeon. Les rares qualités de ce jeune homme, particulièrement la douceur et l'aménité de son caractère, faisaient les délices de sa famille, qui déplorera longtemps la perte qu'elle vient de faire.”

2° Hubert né à Saint-Charles de Bellechasse le 15 février 1805. Il reçut sa commission de notaire le 21 octobre 1826 et décéda à Québec le 15 juillet 1828, à l'âge de 24 ans.

Le troisième notaire Turgeon qu'on a donné comme le fils de l'honorable Louis Turgeon, Abraham Turgeon, était son cousin. Admis au notariat le 15 décembre 1830, il fut député de Bellechasse et décéda à Saint-Michel de Bellechasse le 2 août 1851.

Hubert Turgeon, **cinquième seigneur**

Hubert Turgeon, cinquième seigneur de Beaumont, eut une carrière qu'on pourrait presque qualifier de tragique.

Fils de l'honorable Louis Turgeon et de Geneviève Turgon, il naquit à Saint-Charles de Bellechasse le 15 février 1804.

Après de solides études, le jeune Turgeon fut admis à la profession notariale le 21 octobre 1826.

L'avenir s'ouvrait brillant devant lui. Son père était riche et possédait une clientèle considérable et payante. Le jeune notaire devint l'associé de son père.

Un an après son admission au notariat, le notaire Turgeon fils, épousait, à Québec, (6 février 1827) une belle et charmante jeune fille, Archange Amyot, fille du célèbre patriote Pierre Amyot.

Hélas! comme les rêves des hommes s'évanouissent vite parfois. Sept mois après le mariage de Hubert Turgeon, son père décédait, et lui-même tombait malade quelques semaines plus tard. Il décéda à Saint-Charles de Bellechasse le 15 juillet 1828, à l'âge de 24 ans. Il laissait un fils né quelques jours avant sa mort.

Hubert Turgeon n'avait été seigneur de Beaumont qu'un peu plus d'un an.

Louis-Pierre-Hubert Turgeon, **sixième seigneur**

Madame Hubert Turgeon, née Archange Amyot, décéda à Québec le 14 avril 1829, neuf mois après son mari. La tragédie se continuait dans la famille Turgeon!

L'unique enfant de Mme Turgeon, Louis-Pierre-Hubert Turgeon, âgé de quatorze mois, héritait de la seigneurie de Beaumont.

Du côté de son père aucun parent rapproché n'était en état d'administrer les biens de l'enfant mineur. Tous les parents de sa mère étaient de la région de Montréal.

Il y eut assemblée de parents et la cour, sur leur avis, nomma Louis-Michel Viger, avocat, de Montréal, celui qui devait devenir l'honorable Louis-Michel Viger, tuteur du jeune seigneur. M. Viger, d'ailleurs, était devenu son oncle par son mariage avec Geneviève Turgeon. Voilà comment il se fait que Louis-Pierre-Hubert Turgeon, né dans la seigneurie de Beaumont, fut amené dans la région de Montréal à l'âge de moins de deux ans, et s'y acclimata si bien qu'il y passa toute sa vie.

La seigneurie de Beaumont fut administrée jusqu'à la majorité du seigneur Turgeon par M. Viger. Celui-ci se rendait une couple de fois par année à Saint-Charles et à Beaumont pour retirer les cens et rentes de son pupille.

Louis-Pierre-Hubert Turgeon, élevé à Montréal, ne songea jamais à résider dans sa seigneurie. Son oncle Viger lui avait inculqué les goûts du monde, de la société. Grand et bel homme, M. Turgeon devint un lion du beau monde.

C'est peu après son mariage que M. Turgeon, qui avait peut-être un peu trop dépensé sa fortune, alla s'établir à L'industrie (Joliette) où il espérait diminuer un peu son train de vie.

À Joliette, M. Turgeon fut agent des compagnies de chemins de fer le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware and Hudson, le South Eastern, etc., etc. Il s'occupa aussi d'assurances sur la vie et le feu, etc., etc.

Sir Mathias Tellier, concitoyen de M. Turgeon, à Joliette, nous dit que dans son pays natal tout le monde le désignait sous l'appellation de "seigneur Turgeon".

Le seigneur Louis-Pierre-Hubert Turgeon décéda à

Montréal le 26 septembre 1891, et fut inhumé à Joliette le 29 du même mois.

L'Etoile du Nord, de Joliette, publiait le 1er octobre 1891, la notice nécrologique suivante :

“Monsieur Louis-Pierre-Hubert Turgeon est décédé le 26 courant, à Montréal, à l'âge de 63 ans, 7 mois et 23 jours. Ses dépouilles mortelles ont été transportées ici lundi soir, à la résidence de son gendre, M. H. Martial Leprohon, marchand de fer. Le défunt était un des plus anciens résidents de cette localité, en même temps que l'un des plus notables par le rang qu'il y a occupé, en raison de sa haute position financière.

“Une maladie chronique, abstraction faite d'autres cruelles épreuves, assombrit sensiblement le soir de sa vie. Depuis près de deux ans la paralysie l'empêchait de vaquer à ses occupations, le clouait par intermittence ou sur sa chaise dans sa maison ou sur un lit de douleur. Résigné à son sort il s'est paisiblement endormi dans le sein du Seigneur. Il laisse pour pleurer sur sa tombe une épouse éplorée ainsi que plusieurs enfants dont quelques-uns mariés. Son service a été chanté mardi matin, à l'église paroissiale, au milieu d'une grande assistance. MM. Antonio et Hector Beaudoin, ce dernier organiste, rehausèrent l'éclat de la cérémonie par les morceaux de chant qu'ils exécutèrent. Le corps aussitôt après les funérailles a été conduit au cimetière où il a été enterré avec celui des autres membres déjà trépassés de la famille à laquelle nous offrons l'expression de nos plus sincères condoléances.”

M. Turgeon avait épousé à Joliette, le 1er octobre 1849, Marie Emilie Jane Gordon, fille de feu John Gordon, officier du département de l'Ordonnance, et de Christine Leodel. La mariée par son père et sa mère appartenait aux familles les plus considérées de Joliette et de toute la région. A l'acte de mariage on voit les signatures de l'honorable Barthélemi Joliette, Gaspard de Lanaudière,

du lieutenant Voligny, du docteur A. T. Hall, etc., etc.

De ce mariage naquirent quatre ou cinq fils et sept filles.

Aucun des descendants de M. Turgeon ne demeura à Joliette. L'un de ses fils fut médecin à Montréal. Ses filles s'unirent, cependant, aux meilleurs partis de la région de Joliette.

Jean Boucher, septième seigneur

Le 21 avril 1880, M. Louis-Pierre-Hubert Turgeon vendait sa seigneurie de Beaumont qu'il possédait depuis la mort de son père en juillet 1828, à Jean Boucher, marchand, de Saint-Charles de Bellechasse, pour la somme de \$5,000. L'acte de vente reçu par le notaire F.-Achillas Mercier nous apprend qu'outre sa seigneurie M. Turgeon abandonnait à M. Boucher 1° une terre de 122 arpents en superficie située dans le rang Nord de Saint-Charles; 2° une autre terre en bois debout de 120 arpents de superficie située aussi à Saint-Charles; 3° une prairie de deux arpents et dix perches en superficie située à Saint-Charles; 4° une autre prairie de six perches en superficie dans la concession la Tremblade à Saint-Charles; 5° un terrain également à Saint-Charles d'environ 20 arpents en superficie; 6° un terrain avec pouvoir d'eau situé près de l'église de Beaumont.

L'acte du notaire Mercier nous révèle également que le seigneur Turgeon ne reçut pas un sou de ces \$5,000. Il devait cette somme au juge Jean-Thomas Taschereau et c'est à ce dernier que M. Boucher remit les \$5,000.

M. Boucher avait la réputation de faire de bons *marchés*. Sûrement, il ne dut pas regretter son achat du 21 avril 1880.

Jean Boucher, septième seigneur de Beaumont, était ce

que les gens appellent vulgairement un *homme chanceux*. Ce n'est pas la chance ni le hasard qui apportèrent la fortune à M. Boucher. Ses commencements furent très pauvres et très durs. C'est petit à petit qu'il développa son commerce, par son travail ardu, son honnêteté et la confiance qu'il inspirait à tous ceux qui faisaient affaire avec lui. Comme les grands marchands ou négociants québécois, les Renaud, les Bilodeau, les Paquet, etc., etc., son instruction était rudimentaire, mais il y suppléait par son intelligence et l'attention soutenue qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait.

Ce sont ces qualités et non la chance qui permirent à M. Boucher d'amasser une fortune relativement considérable dans une paroisse de population assez restreinte.

M. Boucher décéda à Saint-Charles de Bellechasse le 13 mai 1888.

Joseph-Arthur Dumas,

huitième seigneur

Par son testament, le seigneur Jean Boucher léguait à son épouse Félicité Turgeon l'usufruit de tous ses biens y compris la seigneurie de Beaumont. Après la mort de madame Boucher, le petit-fils de M. Boucher, Joseph-Arthur Dumas, devenait l'usufruitier de la seigneurie, la nue propriété allant aux enfants de ce dernier.

Madame Jean Boucher décéda peu après son mari et M. Dumas entra en possession des revenus de la seigneurie.

Joseph-Arthur Dumas décéda à Québec le 24 mai 1938.

Il avait assisté, le 6 août 1933, aux fêtes du deuxième centenaire de l'église de Beaumont. Il y avait plus de cent ans que les Beaumontois avaient vu un de leurs seigneurs dans l'église paroissiale et on lui fit une cordiale réception.

Arthur Dumas, neuvième seigneur

Le neuvième et dernier seigneur de Beaumont fut M. Arthur Dumas fils.

Le 22 novembre 1938, une tutelle était homologuée en Cour Supérieure, à Québec, créant madame Joseph-L. Dumas tutrice à sa fille mineure Yvette. Cette dernière, héritière tout comme son frère Arthur Dumas, a donc retiré la moitié des revenus de la seigneurie de Beaumont depuis 1938.

LES PIONNIERS DE BEAUMONT

Pionnier, un titre d'honneur

C'est à son titre de pionnier, d'habitant, que Louis Hébert doit d'avoir sa statue sur une place publique de Québec. Nos poètes et nos écrivains ont célébré tour à tour les mérites des pionniers canadiens. Le grand écrivain américain Francis Parkman, qui connaissait notre histoire aussi bien que nos historiens canadiens, a voulu rendre un hommage significatif à nos défricheurs, à nos premiers habitants, en donnant à un de ses ouvrages les plus renommés le titre de *Pioneers of New-France*.

Oui, disons-le bien fort, pionnier est un titre d'honneur. L'habitant d'aujourd'hui qui a défriché la terre qui fait vivre sa famille est presque un bienfaiteur public. Mais, malgré ses mérites, il doit concéder que ses pères en avaient encore plus que lui. Les misères d'aujourd'hui sont relatives à côté de celles qu'endurèrent les pionniers qui ouvrirent à la colonisation les deux rives du Saint-Laurent.

Tout colon qui prend une terre nouvelle, en abat les premiers arbres, en creuse les premiers sillons, y récolte la première moisson, a droit au titre d'honneur de pionnier. Cependant, on comprendra qu'il nous est impossible de retracer les noms de tous ceux qui ouvrirent les terres de la seigneurie de Beaumont. Nous ne mentionnons ici que les premiers pionniers, ceux que le recensement de 1681 et des documents authentiques donnent comme habitants de Beaumont.

Louis Simonet dit La Rochelle

Louis Simonet dit La Rochelle fut, croyons-nous, le premier colon que le seigneur Couillard attira dans sa seigneurie de Beaumont. Les documents notariés sont rarement menteurs. Cependant, dans le cas de Simonet dit La Rochelle, comme dans celui de plusieurs colons de Beaumont, ils ne disent pas toute la vérité. Simonet dit La Rochelle s'établit à Beaumont peu après 1672, mais le seigneur Couillard ne lui accorda son titre notarié que le 19 décembre 1707. Il est dit dans l'acte de concession reçu par La Rivière que la terre de Simonet dit La Rochelle se trouvait sur le bord de la rivière Boyer et qu'elle avait trois arpents de front par quarante de profondeur.

Le surnom de Simonet dit assez d'où il venait en France. Il fit de la colonisation plutôt en amateur. *Volontaire*, c'est-à-dire soldat sans paye et sans engagement, il fit trois campagnes contre les Iroquois, l'une en 1684, l'autre en 1687 et la troisième en 1691. Entre temps, Simonet dit La Rochelle colonisait sa terre de Beaumont. En 1681, il avait trois arpents en valeur et il dut défricher plusieurs autres arpents dans les années qui suivirent. Le 19 juin 1684, il comparaisait devant le notaire Rageot, à Québec, et déclarait "qu'étant près d'aller en guerre contre les Iroquois", il donnait sa terre de Beaumont, en cas de mort,

aux Pères Récollets, "pour la bonne amitié qu'il leur portait". Simonet dit La Rochelle renouvela sa donation dans les mêmes termes les 19 mai 1687 et 29 septembre 1691. Plus tard, Louis Simonet dit Larochelle alla s'établir à Saint-Nicolas où il décéda le 24 janvier 1733, à l'âge de 90 ans. Il ne s'était pas marié. Nous ignorons s'il avait vendu sa terre de Beaumont avant de transporter ses pénates à Saint-Nicolas.

Etienne Blanchard

Etienne Blanchard a-t-il créé une famille au Canada? Nous n'en savons rien. En 1681, il était établi comme colon à Beaumont et avait quatre arpents de terre en valeur. Les célibataires ne laissent pas beaucoup de traces dans les registres de l'état civil. Ceux de Beaumont ne mentionnent pas même son nom, ce qui est la preuve qu'il ne décéda pas dans cette paroisse.

Comme nous ne trouvons nulle trace de Blanchard après son départ de Beaumont, nous pouvons supposer qu'il retourna en France ou mourut dans une expédition guerrière.

Jean Cécire ou Cécile

Jean Cécire ou Cécyre qui finit par adopter le nom de Cécile avait quatre arpents de terre en culture à Beaumont en 1681. Le recensement le dit âgé de quarante-cinq ans et ne fait pas mention de sa femme, preuve qu'il était célibataire. Un peu plus tard, Cécire ou Cécile ouvrit un magasin à Beaumont. Son assortiment ne devait pas être considérable. Une population d'une centaine d'âme ne peut faire vivre un marchand. En tout cas l'acte de sépulture de Jean Cécire ou Cécile à Beaumont, le 12 mai 1715, le

qualifie pompeusement de "marchand". Le nom de Cécire ou Cécile disparut de Beaumont avec son premier marchand puisqu'il n'était pas marié.

Antoine Cassé

Antoine Cassé, originaire de St-Pierre d'Angers, arrivé ici vers 1664, s'établit d'abord au Château-Richer. Le 14 juin 1682, le seigneur Couillard lui concédait une terre de quatre arpents sur quarante de profondeur dans sa seigneurie de Beaumont, mais Cassé y était déjà établi puisque le recensement de 1681 nous apprend qu'il avait huit arpents de terre en valeur. Il était même le seul colon de Beaumont qui, en 1681, avait des animaux sur sa terre. Le 1er juin 1699, le seigneur Couillard renouvelait le titre de concession accordé à Cassé le 14 juin 1682. Les conditions étaient à peu près les mêmes. Chose curieuse, toutefois, Couillard accorde à Cassé le droit de pêche et de chasse au devant et sur toute l'étendue de sa concession, à l'exception de la chasse à la perdrix. Devons-nous croire qu'en 1699 la perdrix commençait déjà à se faire rare dans une région aussi boisée que Beaumont? Antoine Cassé décéda à Beaumont le 1er juin 1709. Les Cassé se maintinrent pendant quelques générations à Beaumont mais leur nom s'est transformé à Beaumont et ailleurs en Casse et Lacasse.

Jean Monet

Jean ou Jean-Paul Monet, comme le désignent certains actes de l'état civil, est mentionné comme habitant de Beaumont dans le recensement de 1681. On lui donne trente-cinq ans et sa femme, Catherine Bruneau, en a vingt-six. Il n'avait pas perdu son temps car il avait alors six

arpents en valeur. Nous voyons que le 10 février 1705, Marie-Anne Monet, fille de Jean-Paul Monet, devient, à Beaumont, la femme de Thomas Guenet. Monet ne laissa pas de descendants de son nom à Beaumont.

Jean Monet ou Monin décéda à Beaumont le 3 août 1712.

Pierre Molleur dit L'Allemand

Né à Escalis, en Allemagne, Pierre Molleur passa dans la Nouvelle-France un peu avant 1671. C'est ici qu'on lui donna le surnom de l'Allemand. Molleur vécut d'abord à Québec et c'est là qu'il épousa sa première femme, Jeanne Gueneville. En quelle année Molleur s'établit-il à Beaumont? Le recensement de 1681 ne mentionne pas sa présence à Beaumont mais on voit dans un acte notarié du 24 mai 1680 qu'il était propriétaire de la terre voisine de celle de Jean Adam, ce qui nous permet de supposer qu'il était déjà établi dans la paroisse. Quoiqu'il en soit, Molleur décéda à Beaumont le 26 janvier 1729. La famille Molleur s'est perpétuée à Beaumont pendant plus d'un siècle. C'est un des fils de Pierre Molleur dit l'Allemand qui laissa son surnom de l'Allemand à la route l'Allemand dans le bas de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis.

Jean Adam

Les Beaumontois qui, à l'heure actuelle, lorsqu'ils ont des transactions à conclure sont obligés de se rendre dans les paroisses voisines pour rencontrer un notaire, seront sans doute surpris d'apprendre que dès 1673, un notaire authentique avait son étude et sa résidence à Beaumont.

On constate la présence du notaire Jean Adam dans la seigneurie de Lauzon dès 1666. Mais le tabellion Adam laissa peu après la seigneurie de Lauzon pour celle de

Beaumont. C'est lui qui dut recevoir les actes de concession du seigneur Couillard aux premiers habitants de Beaumont. Malheureusement, les minutes d'Adam sont disparues et il ne reste plus nulle part trace de sa nomination et de son greffe. Cependant un jugement du Conseil Souverain du 25 juin 1696 cite le contrat de mariage de Nicolas Coulombe et de Jeanne Maillou reçu par Jean Adam, notaire en la seigneurie de Beaumont, le 29 septembre 1674.

Jean Adam décéda à Beaumont le 3 septembre 1711. Son acte de sépulture lui donne la qualité de notaire.

Eustache Couture dit Bellerive

Eustache Couture était un des fils de Guillaume Couture, le premier colon de Lévis. Comme pour Pierre Molleur dit l'Allemand, le recensement de 1681 ne compte pas Eustache Couture parmi les habitants de Beaumont. L'acte de concession d'une terre de trois arpents par le seigneur Couillard en faveur d'Eustache Couture dit Bellerive fut reçu par le notaire Maugue le 29 août 1694 mais nous croyons que Couture exploitait cette terre depuis au moins 1680 puisque dans l'acte de concession de Couillard à Jean Adam du 24 mars 1680 il est dit que sa terre tiendra d'un côté à Pierre Molleur et d'autre à Eustache Couture. Eustache Couture décéda à Beaumont le 16 décembre 1700. De ces deux mariages, le premier avec Marguerite Bégin et l'autre avec Françoise Huard, il eut plusieurs enfants. Les descendants d'Eustache Couture sont plutôt connus de nos jours sous le nom de Bellerive.

Jean-Jacques Anet

Le recensement de 1681 lui donne le nom d'Anais mais l'orthographe Anet a prévalu. Nous voyons un Robert

Anest ou **Anet** établi au Château-Richer dès 1668. Était-il parent de Jean Anet, cultivateur à Beaumont en 1681? Le recensement donne à Jean Anet trente-cinq ans. Il est célibataire et a quatre arpents de terre en culture. Nous supposons qu'il resta peu d'années sur sa terre puisqu'il n'est plus question de lui après 1681. Par un acte du notaire Adam du 14 juin 1682, nous voyons que Jean-Jacques Anet avait pour voisin Antoine Cassé. Un autre acte notarié celui-là de Chambalon, du 1er juin 1699, nous permet de croire qu'Anet quitta Beaumont avant cette année 1699.

Bernard Gontier

Bernard Gontier était un parisien ce qui ne l'empêcha pas de faire un excellent colon. Il avait d'abord épousé Marguerite Pasquier, veuve de François Biville dit Le Picard. Veuf avec plusieurs enfants, il épousa en secondes noces la fille de son voisin beaumontois, Pierre Forgues dit Monrougeau. En 1681, Bernard Gontier avait trois arpents de terre en culture. Bernard Gontier décéda à Beaumont le 13 janvier 1716. Ses descendants sont encore assez nombreux dans le haut du comté de Bellechasse, mais il n'y a plus une seule famille Gontier ou Gonthier à Beaumont.

Jean Bériau

Quel est ce Jean Bériau qui, en 1681, âgé de trente ans, avait deux arpents de terre en culture à Beaumont? Les registres de Québec nous donnent bien, à la date du 17 août 1654, le mariage de Jean Bériau, originaire de l'évêché de Poitiers, avec Françoise Pelletier, mais nous perdons les traces de ce Bériau peu après.

Jacques Turgeon

Jacques Turgeon fut le premier de sa famille à s'établir à Beaumont. Né au Perche, en France, il était arrivé ici à l'âge de douze ans, avec son père, Charles Turgeon, en 1663. Turgeon cultiva la terre à Beauport jusqu'à sa mort, mais son fils Jacques préféra s'établir à Beaumont. Il dut obtenir sa terre peu avant 1680 car le recensement de 1681 nous apprend qu'il avait six arpents de terre en culture, ce qui est une moyenne supérieure à toutes celles de ses concitoyens. Un peu plus tard, un de ses frères, Zacharie Turgeon vint le rejoindre à Beaumont. Ce sont ces deux Turgeon, Jacques et Zacharie, qui sont les ancêtres de tous les Turgeon de Beaumont.

Jean-Pierre Forgues dit Monrougeau

Jean-Pierre Forgues dit Monrougeau était à Québec dès avant 1668. Il était originaire de la ville de Montréal-les-Rivières, au diocèse de Cominges. Marié à Marie Robineau, veuve de Jean Robert, il en eut plusieurs enfants. Le recensement de 1681 fixe l'âge de Jean-Pierre Forgues à quarante-quatre ans, et celui de sa femme à trente-quatre ans. Ils avaient alors quatre enfants: Anne, douze ans; Louis, huit ans; Charles, quatre ans; et François, deux ans. En 1681, Forgues avait trois arpents de terre en valeur. Les descendants de Pierre Forgues sont encore très nombreux dans toute la région mais à Beaumont même il n'y a plus une seule famille Forgues.

Pierre Messeray ou Mezeray

Nous avons peu de renseignements sur lui. Nous savons qu'il était le fils de René Mezeray marié à Québec en octo-

bre 1645 à Nicole Gareman. Pierre Mezeray fut probablement attiré à Beaumont par Jean Adam qui avait épousé une de ses soeurs. Mezeray ne semble pas avoir vécu longtemps à Beaumont. D'après Mgr Tanguay, Mezeray avait épousé Jeanne Quenneville. Il ne donne d'ailleurs aucune précision sur Mezeray et sa famille.

François Dubois

François Dubois qui fut un des premiers colons de Beaumont doit être ce François Dubois qu'on voit épouser Anne Guillaume, à Québec, le 19 octobre 1671. Il était originaire de Saint-Potent, évêché de Brioux. Lui, non plus, ne semble pas avoir résidé à Beaumont longtemps. Dubois hésita plusieurs années avant de choisir son nid. Il vécut à Québec, à Beaumont, à la Pointe-Lévis puis à Saint-Nicolas, où il décéda le 10 juillet 1712. Dubois eut une nombreuse famille. Nous croyons qu'il est l'ancêtre de toutes les familles Dubois de Saint-Nicolas et des paroisses voisines.

François Senécal

François Senécal ne fit que passer à Beaumont. La seule mention que nous trouvons sur lui est dans le recensement de 1681. Le recenseur le dit âgé de trente ans, le qualifie de charpentier, et le dit marié à Marie, âgée de seize ans. François Senécal s'était bien établi à Beaumont comme colon puisque le recensement note qu'il a un arpent de terre en culture. Après 1681, nous perdons toute trace de François Senécal. Il ne semble pas appartenir aux familles Senécal établies dans la région de Montréal dès 1670 ou 1672.

Jean Vivien dit Vien

Nous avons ici un exemple frappant de la facilité avec laquelle les noms se transformaient autrefois. Jean Vivien, originaire de Saint-Nicolas, évêché de La Rochelle, passa ici vers 1670. Il était alors connu sous l'unique nom de Vivien. Nous voyons un peu plus tard ce Vivien désigné sous le nom de Vien. Et ses fils furent plutôt connus sous le nom de Jean dit Vien. La plupart de leurs descendants portent aujourd'hui l'unique nom de Vien.

En quelle année Jean Vivien s'établit-il à Beaumont? aucune pièce ne nous le dit mais nous voyons que, le 9 août 1681, sa fille Marie, âgée de 13 ans, recevait la confirmation à Beaumont, des mains de Mgr de Laval. Vivien et sa famille étaient donc alors rendus à Beaumont. Nous ne pouvons croire que Marie Vivien serait partie de Québec pour recevoir la confirmation à Beaumont.

Jean Vivien décéda à Beaumont le 9 juin 1708. Son acte de sépulture le désigne sous le nom de Vivien et non de Vien.

La famille Vivien s'est perpétuée à Beaumont jusqu'à nos jours sous les noms de Vivien, Jean dit Vien et Vien. L'honorable Thomas Vien, président du Sénat canadien, est le descendant direct de Jean Vivien, établi à Beaumont dès avant 1681.

Les misères des pionniers

Ceux qui, de nos jours, passent en automobile dans les belles routes de nos anciennes paroisses faites et entretenues par le gouvernement et admirent les maisons confortables et les beaux bâtiments des cultivateurs, songent-ils aux misères des colons qui ouvrirent ces terres à la colonisation? Aujourd'hui, dans la plupart des paroisses, les

cultivateurs ne déboursent pas un sou pour la confection et l'entretien des routes. Sous le régime français, les chemins, les ponts, etc., se faisaient par corvées, c'est-à-dire que chacun devait y contribuer gratuitement de son temps et de ses matériaux. L'entretien des routes, hiver comme été, était à la charge des habitants. De plus, aucunes des commodités modernes n'existaient alors. Pas d'électricité, pas d'automobiles, pas de machines agricoles, pas d'engrais chimique, etc., etc.

L'habitant devait se suffire à lui-même. Il fabriquait de ses mains ses voitures, ses charrettes, ses instruments de travail. Sa maison, le plus souvent, était également montée et construite par lui. Ses bâtiments, granges, écuries, porcheries, etc., étaient aussi l'oeuvre de son travail. Les vêtements, les chaussures, tout ce qui servait à l'habillement étaient fabriqués à la maison, non pas par mesquinerie mais par nécessité. Les campagnes n'avaient pas de marchands et l'habitant n'avait pas d'argent pour aller acheter en ville. Les produits domestiques, seuls, servaient à l'alimentation des familles. Le pain se cuisait à la maison et le lard et la soupe aux pois étaient la nourriture la plus ordinaire un peu partout.

Les habitants vivaient pauvrement et mouraient de même. Ils ne se plaignaient pas et étaient même heureux de leur sort car ils travaillaient pour la race.

La donation de Jean-Pierre Forgues

Veut-on avoir une idée de la misère et de la pauvreté de nos premiers colons? Jean-Pierre Forgues fut un des premiers colons de Beaumont. Il s'y était établi bien avant 1681. Au recensement de 1681, nous voyons que sur sa terre de trois arpents de front par quarante de profondeur, Forgues avait juste trois arpents en valeur, et avec le produit de ses trois arpents il devait faire vivre sa femme et quatre enfants. Il peina ainsi jusqu'à 1700.

Le 31 juillet 1700, Forgues amenait son fils aîné, Joseph Forgues, habitant de la Durantaye, chez le notaire Genaple, à Québec, et là lui déclarait que lui et sa femme étaient à bout d'âge, qu'ils n'étaient plus capables de travailler. Il donnait deux alternatives à son fils. Il donnerait sa terre à l'Hôpital général de Québec qui recevrait le vieux et la vieille pour le reste de leurs jours ou bien il se donnerait à son fils qui s'engagerait par devant notaire à les garder sur le bien paternel jusqu'à leur mort et à les faire enterrer après leur décès.

Le fils accepta le marché et le notaire Genaple en reçut les conditions.

Le père Forgues donna à son fils la moitié de sa terre dont quatre-vingts arpents environ étaient encore en bois debout. Quinze à seize arpents étaient en terre labourable. Les bâtiments consistaient en un vieux hangar de pieux et une méchante étable toute pourrie et découverte. Comme meubles, le père donnait une marmite cassée, une méchante petite chaudière percée, dix terrines et deux vieilles couvertes. Les animaux de la ferme consistaient en un boeuf, deux vaches, un taureau et une génisse d'un an, deux cochons d'un an. Le père Forgues donnait également à son fils aîné la jouissance de l'autre moitié de sa terre mais jusqu'à la mort des deux conjoints seulement.

De son côté, le fils Forgues s'engageait de rebâtir en charpente dès l'année 1700 la maison paternelle puis à y nourrir, loger, chauffer, blanchir et entretenir de toutes hardes et choses nécessaires ses père et mère, donateurs, leur vie durant sains et malades, et de les faire inhumer et enterrer après leur trépas. En outre, il prenait à sa charge les cens et rentes seigneuriales et une dette de trois cents livres contractée envers les sieurs Gaillard et de Lino et la demoiselle Beaulieu.

Ce simple acte de notaire ne montre-t-il pas la pauvreté des premiers colons de la colonie et, en particulier, de ceux de Beaumont? Comme disait le héros de Hémon dans

son immortel *Maria Chapdelaine*, ces gens voulaient *durer* et ils acceptaient leur misère presque avec plaisir.

D'où venaient les premières familles

On peut presque dire avec vérité que l'île d'Orléans fut la mère de Beaumont. Si on relève le lieu d'origine des premiers colons de Beaumont on constate, en effet, que la grande majorité de ses premiers habitants avaient passé par l'île d'Orléans avant de s'établir sur la rive sud.

Si les premiers colons de Beaumont n'avaient pas de chevaux, par contre chaque habitation avait un ou deux canots. C'est avec ces embarcations que les colons se rendaient d'une habitation à l'autre, et, à plus forte raison, à la Pointe-Lévis et à Québec, qui étaient les marchés les plus rapprochés.

Les communications entre Beaumont et l'île d'Orléans étaient fréquentes, presque journalières. Dans plusieurs familles de Beaumont, on a conservé le souvenir de génération en génération, que les ancêtres, avant la construction de l'église paroissiale, allaient entendre la messe, le dimanche, plutôt à l'île d'Orléans qu'à Saint-Joseph de la Pointe-Lévis.

On ne doit donc pas s'étonner si tant d'insulaires vinrent s'établir à Beaumont. Pour la période qui va de 1692 à 1725 et même un peu plus tard, on relève parmi les chefs de famille qui prirent des terres à Beaumont au moins une cinquantaine d'habitants de l'île d'Orléans. La liste suivante, qui est loin d'être complète, donne les noms: Allaire ou Dallaire, Bidet, Lefebvre dit Boulanger, Chabot, Chamberland, Coulombe, Dagneau dit Laprise, Denis dit Lapierre, Dubois, Dumas, Dumont dit Lafleur, Filteau ou Fecteau, Fontaine, Gaboury, Garant ou Garand, Gendreau, Labbé, Labonté, Arrivé ou Larrivé, Laverdière, Leclaire ou Leclerc, Mimaux dit Bienvenu, Moore, Beaucher dit:

Morency, Morissette Nadeau, Noël, Ouimet Pouliot, Ruel, Civadier ou Sivadier, Thibierge ou Thivierge, Vaillancourt, Vien, etc., etc.

Sans doute, tous ces colons ne fondèrent pas des familles à Beaumont mais tous s'y établirent et y restèrent quelques années.

LES EGLISES DE BEAUMONT

Une lettre du seigneur Couillard

M. Henri Lorin, dans son livre *Le comte de Frontenac*, cite une lettre de Charles Couillard, seigneur de Beaumont, qui serait datée de 1681 ou 1682, et dans laquelle il se plaint amèrement des Jésuites et de l'évêque de Québec. Les Pères Jésuites, directeurs de conscience de sa mère, l'auraient pressé de vendre à l'évêque une de ses terres pour étendre l'enclos de l'évêché. Mgr de Laval refusa de payer quatre mille livres pour ce terrain, quoique la vente eut été faite à vil prix. Et, ce qui est plus grave, le seigneur Couillard ajoute que Mgr de Laval, pour se venger des observations qu'on lui a adressées à ce sujet, prive de services religieux la seigneurie de Beaumont, qui compte cinquante habitants.

M. J.-Edmond Roy répond ainsi aux accusations du seigneur Couillard :

“En 1681, il n'y avait pas encore de cure sur la rive droite du Saint-Laurent qui était desservie par voie de mission. Beaumont était alors compris dans le district qui commençait à la Pointe-Lévis et se terminait à la Rivière-du-Loup, et c'est l'abbé Morel qui en avait la charge. Cette seigneurie n'était pas plus maltraitée que les autres. On voit, au contraire, en compulsant les regis-

tres, que le missionnaire se faisait un devoir de parcourir régulièrement les côtes afin d'y exercer son ministère, baptiser les enfants, bénir les mariages, comme la sépulture chrétienne. On peut consulter à ce sujet les archives paroissiales de la Pointe-Lévis et de Saint-Michel de Bellechasse. Si Beaumont fut organisé au point de vue ecclésiastique une dizaine d'années après ses deux voisines, c'est tout simplement parce que la colonisation marcha plus vite dans la Durantaye (Saint-Michel) et Lauzon.''

Ajoutons que si le seigneur Couillard a réellement écrit qu'en 1681 ou 1682 Beaumont comptait cinquante habitants, il a fortement exagéré. Le recensement fait par les autorités de la colonie en 1681 ne donne que huit familles, à Beaumont, celles du seigneur Couillard, de Jean Adam, de Pierre Mezeray, de Pierre Dubois, de Jean Monin, de Pierre Forgues, de Bernard Gonthier et d'Antoine Cassée. On y comptait en outre sept célibataires, Etienne Blanchard, Louis Simonet, Jacques Turgeon, Jean Cécile, Jean Beriau, Jacques Anet et François Sénécal. Était-il raisonnable de demander à Mgr de Laval qui avait si peu de prêtres pour l'aider de donner un curé ou même un missionnaire résidant pour Beaumont?

Comme l'écrit J.-Edmond Roy, Beaumont n'était pas plus maltraité que les seigneuries voisines. L'évêque de Québec ne pouvait faire plus.

Avant la construction de l'église

Avouons-le franchement, nos ancêtres étaient plus vaillants et aussi plus religieux que nous. Ils avaient leurs petits défauts, aimaient un peu trop la chicane, les procès, s'accrochaient à la routine comme si elle avait été une panacée, mais au double point de vue du devoir à accomplir et de la religion, ils nous étaient infiniment supérieurs.

Beaumont eut ses premiers colons en 1672 ou peu après.

Ces colons dont le nombre augmentait d'année en année n'eurent pas de missionnaire résidant ou d'église avant 1694.

Est-ce à dire que les premiers habitants de Beaumont passaient toute l'année sans entendre la messe les dimanches et fêtes d'obligation? Non pas.

Evidemment, jusqu'en 1675, année de la construction de l'église de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, la première qu'ait eue la rive sud dans la région de Québec, ces braves gens furent privés de la messe du dimanche. Ce jour-là, ils faisaient ce qui se pratique de nos jours chez les colons des centres de colonisation qui n'ont pas encore de prêtre au milieu d'eux, c'est-à-dire qu'ils se réunissaient pour réciter le chapelet. Et le plus instruit d'entre eux lisait aux autres les prières de la messe.

Mais à partir de 1675, la plupart des habitants de Beaumont eurent la consolation d'entendre la messe dominicale à l'église nouvellement construite de la Pointe-Lévis.

Pendant la saison de navigation, ces habitants, qu'ils fussent du bas ou du haut de la seigneurie, se rendaient à l'église de la Pointe-Lévis en chaloupes ou en canots. Le canot était à cette époque le moyen presque unique de transport et chacun savait le manoeuvrer. On signale, en effet, très peu d'accidents par le canot sous le régime français.

En hiver, le problème du transport se compliquait quelque peu. Les chevaux firent leur apparition à Beaumont plusieurs années après 1681, mais il y avait la raquette et Dieu sait quel usage nos ancêtres savaient en faire. Six, sept ou même huit lieues en raquettes ne leur pesaient pas aux pieds.

Une tradition bien nette et bien distincte, conservée dans certaines vieilles familles de Beaumont, veut que plusieurs des premiers habitants de la seigneurie allaient entendre la messe du dimanche à l'île d'Orléans. La chose n'est pas impossible. On traverse le fleuve plus facilement et

plus rapidement qu'on se rend du bas de Beaumont à la Pointe-Lévis, par voie fluviale, surtout quand la marée n'est pas propice. La plupart des pionniers de Beaumont étaient originaires de l'île d'Orléans. Ils en profitaient pour visiter leurs parents et leurs anciens concitoyens.

D'ailleurs, les premiers habitants de Beaumont n'avaient pas le monopole des sacrifices et des fatigues pour accomplir le devoir dominical. La même vaillance existait un peu partout dans la Nouvelle-France et elle s'est perpétuée pendant plusieurs générations. Elle se voyait encore au début de l'âge moderne. N'est-ce pas Louis Fréchette qui raconte que dans sa jeunesse, c'est-à-dire aux environs de 1850, son père, sa mère, ses frères et soeurs se rendaient, le dimanche, à l'église de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, les uns en canot, les autres en voiture, et les plus vigoureux à pied. Et la distance à parcourir était de plus de trois lieues, puisque la maison paternelle de Fréchette, qui existe encore, est presque à la frontière de Saint-Romuald.

Encore une fois, confessons-le, nos ancêtres étaient plus religieux que nous et n'avaient pas peur de la fatigue pour entendre la messe.

La première visite pastorale

Devons-nous appeler visite pastorale la journée que Mgr de Laval passa à Beaumont le 9 août 1681? Pourquoi pas? Un évêque qui va dans une paroisse ou un village quelconque de son diocèse pour y administrer le sacrement de confirmation fait une visite pastorale ou nous ne comprenons pas le sens des mots.

Mgr de Laval s'occupait surtout des humbles, des petits. Sa grande charité et son âme d'apôtre le conduisaient partout où sa présence pouvait encourager, relever les courages. En 1681, Beaumont comptait à peine une poignée de familles, pas d'église, pas même une humble chapelle.

Quelle maison eut l'honneur de recevoir le grand évêque ?
Aucun document ne nous le dit mais nous pouvons supposer que c'est le manoir du seigneur Charles Couillard qui servit de chapelle temporaire en cette occasion.

Les archives de l'archevêché de Québec ont conservé les noms des adultes et des enfants qui reçurent la confirmation des mains de Mgr de Laval, le 9 août 1681.

C'étaient :

Louis Simonet, âgé de 29 ans, originaire de La Rochelle.

Jean Monin ou Monet, âgé de 32 ans, originaire d'Autun.

Pierre Molé (Molleur,) allemand, âgé de 35 ans.

Marie Cassé, âgée de 17 ans, fille de Antoine Cassé et de Françoise Piloy (?).

Joseph Cassé, âgé de 12 ans, fils de Antoine Cassé et de Françoise Pitoy (?).

Marie Jean dit Vien, âgée de 13 ans, fille de Jean dit Vien (Vivien) et de Isabelle Duquet.

Anne Forgues, âgée de 12 ans, fille de Jean-Pierre Forgues dit Monrougeau et de Marie Robineau.

Ces noms de Molleur, Cassé, Casse ou Lacasse, Jean dit Vien et Forgues se sont perpétués dans la paroisse de Beaumont pendant plusieurs générations. Quant à Simonet il resta célibataire et Jean Monin ou Monet ne laissa pas de descendants de son nom.

Le terrain de l'église

Le vaste emplacement où se trouvent l'église, le presbytère, le cimetière et le couvent de Beaumont a une histoire assez intéressante.

Cet emplacement fait partie d'une des premières terres concédées par le seigneur Charles Couillard. Dès 1675 ou 1676, Couillard avait concédé une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur à Etienne Blanchon dit Larose, qui venait d'épouser, en troisième mariage,

Marie-Françoise Cassée, fille d'un des premiers colons de Beaumont. Blanchon commença à défricher sa terre, y travailla pendant cinq ou six ans, puis le 18 novembre 1682, la vendait à Louis Marchand avec charge de remplir les obligations imposées par le seigneur Couillard.

L'acte de vente reçu par le notaire Duquet dit: ... "une habitation sise et située en la seigneurie de Beaumont contenant trois arpents de front sur quarante de profondeur, avec deux hangars et une cabane dessus construite, joignant la dite habitation d'un côté à Jean Adam et de l'autre au nommé Lallemand (Molleur)".

Louis Marchand, occupé par ses entreprises de traite et de flibuste ne se soucia pas de continuer les défrichements commencés par Blanchon.

Onze ans après son acquisition, le 3 janvier 1693, Louis Marchand comparait devant le notaire Chambalon et déclarait que "si Dieu disposait de lui pendant le voyage qu'il va faire dans le parti de guerre qui part incessamment pour aller bouter les Iroquois et autres nations, nos ennemis", il donne à sa fiancée, Geneviève Rocheron, fille de Simon Rocheron, de la seigneurie de Lauzon, la terre et habitation de Beaumont qu'il a acquise de Etienne Blanchon dit Larose. Il lui fait ce don en reconnaissance et pour reconnaître les marques de bienveillance qu'elle lui a toujours marquées. Il la prie, s'il décède pendant l'expédition, de prier pour son âme et de faire des bonnes oeuvres à ses intentions.

Le 7 mars 1693, Geneviève Rocheron comparait à son tour devant le notaire Chambalon, et déclare qu'elle accepte la donation aux conditions posées.

Marchand revint sain et sauf de son expédition et épousa Geneviève Rocheron, à Saint-Joseph de Lévis, le 16 juin 1693, mais la jeune femme décéda quelques semaines plus tard, le 29 août 1693.

C'est à l'automne de la même année que Louis Marchand fit don à la fabrique de Beaumont de partie de la terre

qu'il avait donnée à sa future épouse et qui lui était revenue par sa mort inopinée.

Le don du terrain de l'église

Le 2 décembre 1693, Louis Marchand "pour faciliter les moyens et aider autant qu'il est en lui à l'établissement d'une église paroissiale en la seigneurie de Beaumont et à la construction d'un presbytère capable de loger le prêtre qui sera préposé pour y faire à perpétuité les fonctions curiales", donnait à l'oeuvre et fabrique de Beaumont, représentée par Zacharie Turgeon, marguillier, "un arpent de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent sur deux arpents de profondeur à prendre sur l'habitation du dit Marchand contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur, joignant d'un côté à celle de Pierre Molleur et d'autre côté à celle du nommé Descarreau, taillandier..."

Louis Marchand mettait une condition à son don. Il aurait une place en la dite église où bon lui semblerait pour y poser et faire construire un banc, après celui du seigneur, pour en jouir et disposer lui, ses hoirs et ayant-cause à perpétuité en toute propriété sans être tenu d'en rien payer à la dite fabrique de Beaumont.

Louis Marchand ne se contenta pas de donner un vaste terrain à la fabrique de Beaumont; par le même acte, du 2 décembre 1693, il permettait au curé de Beaumont de prendre annuellement et à perpétuité vingt cordes de bois sur le reste de sa terre, pour le chauffage de son presbytère. En retour, le curé devait célébrer une fois par année et à perpétuité, le jour qui suivrait l'octave des Rois, une messe basse de *requiem* pour le repos de l'âme de sa femme, Geneviève Rocheron (décédée le 29 août 1693), de lui-même et de ses descendants.

Cet acte fut signé au palais épiscopal même de Mgr de

Saint-Vallier, en présence de Jean de Lestage, marchand, et de Jacques Philippeau, commis.

Qui était Louis Marchand?

Qui était Louis Marchand qui, le 2 décembre 1693, donnait à la fabrique de Beaumont un arpent de terre de front sur deux arpents de profondeur "pour aider autant qu'il est en lui à l'établissement d'une église paroissiale".

Il ne semble pas que Louis Marchand ait jamais habité Beaumont. Il était le fils de Louis Marchand senior et de Françoise Morineau qu'on voit établis dans la seigneurie de Lauzon dès 1660. Tous deux étaient originaires de Saint-Martin de Rhé, évêché de La Rochelle. Dans son acte de donation du 2 décembre 1693 il est dit que Louis Marchand "habitant, demeurant en cette ville de Québec".

Dans la capitale, Louis Marchand exerçait l'état de cabaretier. On le voit désigné ainsi dans plusieurs jugements du Conseil Souverain. Il n'y a pas de sot métier, dit-on. C'est ce métier, en tout cas, qui permit à Marchand d'amasser une petite fortune qu'il employa, un peu plus tard, à faire maintes bonnes œuvres.

Un an après son généreux don à la fabrique de Beaumont, Louis Marchand achetait la moitié du fief et seigneurie de Vincennes de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes pour le prix de 2500 livres, (25 octobre 1694). Cette somme était payable, savoir 1000 livres au bout d'un an, 1000 livres au bout de deux ans, et 500 livres au bout de trois ans.

Le 21 mai 1695, Louis Marchand, seigneur en partie de Vincennes, comparait devant le notaire Chambalon et donnait permission à Charles Bissot, aussi seigneur en partie de Vincennes, "d'aller faire tels traite, trafic et négoce légitimes et permis avec les Sauvages en ce pays sur la terre et seigneurie de Mingan et lieux en dépendants

même la pêche de la morue et autres poissons et tous autres négoce et traites généralement qui se pourront faire dans l'étendue d'icelle".

En retour, Bissot s'engageait pour les deux années à venir, à payer à Marchand la somme de cinquante livres courant.

Ceci prouve que Louis Marchand avait des intérêts dans la seigneurie de Mingan. Les Bissot étaient les propriétaires légitimes de la seigneurie de Mingan, Marchand avait dû obtenir d'eux un bail qu'il céda à Charles Bissot pour un certain temps. Les documents nous manquent pour éclaircir ce point.

Quant à la seigneurie de Vincennes, il est évident que Louis Marchand ne put payer son acquisition en entier ou qu'il y eut transaction subséquente entre lui et Jean-Baptiste Bissot de Vincennes puisque ce dernier resta en possession de la totalité du fief et seigneurie.

Louis Marchand, propriétaire d'une terre à Beaumont et d'une autre terre de plusieurs arpents de front dans la seigneurie de Lauzon, ne les cultiva jamais lui-même. Après avoir exercé le métier de cabaretier à Québec, il se fit traiteur et flibustier. Entre temps, il accompagna trois ou quatre partis de guerre contre les Iroquois.

Comme traiteur, Louis Marchand se rendit plusieurs fois aux pays des Outaouais et même des Illinois. Il obtint plusieurs congés de traite des autorités de la colonie. Bref, il est clair que Marchand avait rendu des services importants à la colonie et qu'il jouissait de la considération des gens en place. Autrement, on s'expliquerait difficilement les faveurs dont il fut le bénéficiaire.

Comme flibustier, Louis Marchand fit partie de l'expédition de Léger de la Grange dans l'été de 1704, puis de celle de M. Denys de La Ronde. Ces expéditions dangereuses, lorsqu'elles réussissaient, apportaient de bons profits aux flibustiers puisqu'ils étaient à la part. Il va sans dire que ces expéditions de flibusterie se faisaient avec

l'approbation et même l'encouragement des autorités de la colonie. Le navire *La Biche* sur lequel se fit l'expédition de M. Denys de La Ronde, en 1706, appartenait au Roi et il lui fut prêté par M. de Subercase, gouverneur de l'Acadie. Et celui-ci avait consulté le ministre avant de prêter *La Biche* à M. Denys de La Ronde.

Louis Marchand décéda à Saint-Joseph de Lévis le 1er décembre 1749. Il s'était marié d'abord à Geneviève Rocheron, qui décéda deux mois après son mariage, puis avec Jeanne Bourassa qui lui donna plusieurs enfants.

Le nom de Louis Marchand ne doit pas être oublié par les paroissiens de Beaumont puisqu'il fut le premier bienfaiteur de leur église.

Les dons de Louis Marchand

Le beau don de Louis Marchand à la fabrique de Beaumont ne fut pas sa seule générosité. Les greffes de nos anciens notaires ont conservé les traces de quelques-uns de ses dons. Chaque fois qu'il partait pour une flibuste ou une expédition lointaine, sachant qu'il n'en reviendrait peut-être pas, il se rendait chez son notaire et lui dictait ses dernières volontés. Citons celles que nous avons pu relever.

Le 3 janvier 1693, à la veille de partir pour une expédition contre les Iroquois, par acte de Chambalon, il donnait sa terre de Beaumont à sa fiancée, Geneviève Rocheron, en reconnaissance de l'affection et des attentions qu'elle lui avait toujours témoignées. La seule condition qu'il mettait à son don à cause de mort était de prier pour son âme s'il perdait la vie au cours de cette dangereuse expédition.

Le 3 juillet 1694, le notaire Chambalon recevait un autre acte du même genre. Sur le point de partir pour une expédition dangereuse, il donnait à ses neveux, Louis et Georges Marchand, fils de François Marchand, habitant de la côte de Lauzon, une somme de 450 livres à lui dues par sa mère,

Françoise Morisseau, veuve de Louis Marchand. Ce dont était fait pour cause de mort et aussi pour l'amitié qu'il portait à ses deux neveux.

Deux jours plus tard, le 5 juillet 1694, encore devant le notaire Chambalon, Louis Marchand faisait don à sa filleule, Marguerite Prieur, fille de Joseph Prieur, huissier audiencier, à la Prévôté de Québec, de tous les biens tant mobiliers qu'immobiliers qu'il avait aux pays des Outaouais, Illinois et autres nations qu'en ce pays de Canada.

Il faisait cette donation pour cause de mort à sa filleule par suite de l'affection qu'il lui portait et pour l'engager à prier pour le repos de son âme. Son héritière devait, évidemment, payer toutes les dettes qu'il pourrait avoir créées au jour de son décès et faire certains dons qu'il spécifiait.

Le 7 mai 1695, sur le point de partir pour le pays des Outaouais, Louis Marchand renouvelait sa donation en faveur de Marguerite Prieur, devant le notaire Chambalon, à peu près dans les mêmes termes.

En 1701, Louis Marchand fit un voyage en Acadie et cette fois, le 20 avril 1701, il chargeait le notaire Lepailleur de rédiger ses dernières volontés. Il lègue une somme de mille livres à Geneviève Leduc, fille de René Leduc, de la côte de Lauzon. Il lui donne également toutes les hardes qu'il laissera à sa mort. A l'église de Saint-Joseph de Lévis, il donne une terre de sept arpents de front sur quarante de profondeur qu'il possède en la seigneurie de Lauzon.

Enfin, le 19 juin 1707, à la veille de partir en flibuste contre les ennemis de l'État, il fait une nouvelle donation devant le notaire Genaple cette fois en faveur de sa nièce, Marie-René Levasseur, fille de Laurent Levasseur et de Marie Marchand, sa soeur. Il lui donne l'usufruit de ses biens à certaines conditions.

Il est bon d'ajouter que ces donations de Louis Marchand étaient faites en cas de mort. Comme il revenait vivant de chacune de ses expéditions, elles ne lui coûtaient que le prix des actes notariés. Mais la bonne intention n'était pas moins

là et s'il était mort dans une de ses randonnées, les donataires auraient bénéficié de ses générosités.

La première église

Dès le printemps de 1694, on se mit à l'oeuvre pour la construction de la première chapelle ou église de Beaumont. Nous ne connaissons pas les dimensions de cet édifice mais il est à présumer qu'il était beaucoup moins vaste que l'église actuelle. En effet, en 1694, la population totale de Beaumont n'atteignait pas encore cent âmes.

Les livres de comptes de la fabrique de Beaumont des origines de la paroisse à nos jours ont été conservés. M. Marius Barbeau a eu la curiosité et la patience de les compiler. Il a noté la première dépense entrée dans les comptes pour l'église: "1694, 1000 clous à plancher pour l'église, 6 livres." Le gros travail, c'est-à-dire l'équarissage des pièces de charpente, les colombages, le posage des planches, etc., dut être fait par des paroissiens qui s'improvisèrent menuisier.

Citons M. Barbeau :

"Jean Adam, René Adam, Joseph Lacasse et Zacharie Turgeon complètent, de 1704 à 1718, la construction et la fourniture de la chapelle de bois. Ils construisent une sacristie, qu'ils recouvrent en bardeaux. Ils travaillent au colombage du pignon de l'église; ils font le banc des marguilliers, le confessionnal, un chandelier pascal et la chaire. Un tabernacle s'ajouta à l'ameublement, comme en témoignent les entrées suivantes: "1719, à Mercier pour la ferrure du tabernacle, 20 livres"; custode du tabernacle, 21 livres; voile d'indienne pour couverture du tabernacle, 16 livres; etc., etc."

On raconte qu'un grand pape, originaire d'un pauvre village éloigné de Rome, fit venir un certain nombre de ses concitoyens dans la ville éternelle. Il voulait leur mon-

trer le Vatican et surtout la basilique Saint-Pierre. Il accompagna les paysans dans la célèbre église et voulut, avant leur départ pour le village qu'ils habitaient, avoir leurs impressions sur Saint-Pierre. Tous concédèrent qu'ils n'avaient jamais rien vu d'aussi beau mais avec leur franchise de paysans romains, ils avouèrent qu'ils n'avaient pu prier dans la vaste basilique comme dans leur église couverte de chaume.

Les premiers habitants de Beaumont, bien sûr, dans leurs voyages à Québec, avaient visité la cathédrale, les belles chapelles des Jésuites, des Récollets, des Ursulines, etc. Nous sommes convaincu que, si on les avait questionnés, ils auraient fait la même réponse que les paysans romains. L'église paroissiale pour nos ancêtres était une antichambre du Paradis. Ils ne voyaient pas la pauvreté des autels et des murs de leur église, le tabernacle seul les intéressait. C'est à celui qui se cachait là qu'ils confiaient leurs joies, leurs peines, leurs demandes. Et cela leur suffisait.

Le patron de Beaumont

Le calendrier de l'Eglise énumère plus de cinquante saints Etienne. Le patron de l'église et de la paroisse de Beaumont est saint Etienne, diacre et premier martyr, dont la fête se célèbre le 26 décembre.

On sait peu de choses sur la naissance et la jeunesse de saint Etienne. Les uns le disent Juif, d'autres croient qu'il était d'origine juive mais Grec de naissance. Il semble qu'il étudia les Saintes Ecritures sous un célèbre docteur en même temps que saint Paul, qui était son cousin, et saint Barnabé.

Saint Etienne vivait à Jérusalem. Sa science, sa beauté ravissante, son humilité, sa douceur et sa charité lui atti-

rèrent de nombreux admirateurs et, en même temps, un bon nombre d'ennemis.

Saint Augustin dit que saint Etienne était parmi les diacres ce que saint Pierre était parmi les apôtres. Ses prédications parmi le peuple avaient beaucoup de succès et c'est précisément ce qui excitait le plus l'envie et la haine de ceux qui le jalouaient.

Dénoncé, saint Etienne subit un semblant de procès et il fut condamné à être lapidé.

Etienne recommande alors son âme à Dieu: "Seigneur Jésus, dit-il, recevez mon esprit." Ensuite, il se mit à genoux et s'écria de toutes ses forces: "Seigneur, n'imputez pas ce péché à ceux qui vont me faire mourir." Ce fut dans cet acte de charité qu'il fut martyrisé le 26 décembre de l'an 35 de Notre-Seigneur.

Le psaume XX, verset XIV, dit de saint Etienne: "Les pierres dont les Juifs l'ont accablé se sont changées en une couronne de pierres précieuses."

On s'est demandé pour quelle raison saint Etienne fut donné comme patron à l'église et à la paroisse de Beaumont. Saint Augustin affirme que la mort de saint Etienne donna à l'église la conversion de saint Paul, le docteur des nations. Lors de la fondation de Beaumont une paroisse de l'île d'Orléans située en face de Beaumont portait le nom de Saint-Paul. N'est-ce pas là ce qui porta Mgr de Laval à mettre la nouvelle paroisse sous la protection de saint Etienne?

Un projet de reconstruction

En 1721, la petite église paroissiale de Beaumont construite en 1694 était déjà en ruine. Elle n'avait pas encore trente ans d'existence et, cependant, les soles et poteaux étaient entièrement pourris. Il faut croire qu'elle avait été mal construite et qu'on ne l'avait pas entretenue.

L'abbé Nicolas-Joseph Chasle, curé, et MM. Jacques Guy, Mathurin Labrecque et Antoine Lacasse, marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de Beaumont, faisaient part à l'intendant Bégon de l'état de leur église et l'informaient qu'il était nécessaire d'en construire une nouvelle en pierre. Ils le priaient donc d'ordonner "qu'assemblée des habitants eut lieu pour choisir et nommer quatre des habitants de la paroisse lesquels feraient faire un plan estimatif pour la construction de la nouvelle église pour ensuite faire un état de répartition de ce que le seigneur et chacun des habitants seraient tenus de contribuer pour la dite église".

Le 19 mai 1721, l'intendant Bégon ordonnait qu'à la diligence des marguilliers en charge de Beaumont une assemblée des habitants pour "délibérer entre eux s'il leur serait plus convenable de rétablir leur église que d'en construire une nouvelle". A cette même assemblée, on devait choisir quatre des principaux habitants pour faire le plan et l'état estimatif de toute la dépense à faire pour la construction ou la réparation et aussi l'état de répartition de ce que le seigneur et chacun des habitants seraient tenus de donner pour la bâtisse de la nouvelle église.

On décide de reconstruire l'église en pierre

Conformément à l'ordonnance de l'intendant Michel Bégon du 19 mai 1721, il y eut assemblée de tous les habitants de la paroisse, sous la présidence du curé Chasle, le 2 juin 1721. Le procès-verbal de cette assemblée mentionne les habitants présents : Pierre Drapeau, Jean Larrivée, Jean Boilard, Jean Nolet, Jacques Lisse, Jacques Girard, Jacques Guay, Jacques Charest, Joseph Roy, Bellerive dit Couture, Pierre Guenet, Baptiste Nadeau, Pierre Boissel, Joseph Molleur, Michel Molleur, Pierre Molleur, Mathurin Labrecque, Zacharie Turgeon, Guillaume Le Roy ou Roy

fil, Charles Lecours, Jacques Turgeon, Pierre Feultault, Jacques Fournier, Antoine Cassé, Charles Cassé, Joseph Cassé, Denis Nadeau, Etienne Lavallée, Charles Lavallée, Pierre Jasmin, Pierre Garant, Jacques Monrougeau et Baptiste Gonthier.

Les délibérations ne furent pas longues ni acrimonieuses. Tous les habitants moins deux, Jacques Fournier et Etienne Lavallée, se prononcèrent en faveur de la construction d'une église en pierre. Le procès-verbal donne les raisons : "sont d'avis que la nouvelle église soit bâtie de pierre plutôt que de bois, parce que dans quelques années ils seront encore obligés de recommencer la dite église et que l'évêque de Québec a déclaré qu'il n'attribuerait rien de la somme que le Roi accorde pour aider à la bâtisse des églises et presbytères de cette colonie à ceux qui ne se bâtiront que de bois".

Les habitants décidèrent aussi d'amasser la pierre nécessaire dès l'été et de la transporter sur le lieu de la construction avant les neiges, d'équarrir les bois, etc. Le seigneur de Beaumont, M. Couillard, s'était engagé à scier gratuitement tout le bois nécessaire à son moulin à planches de Beaumont.

MM. Zacharie Turgeon, Joseph Cassé, Denis Nadeau et Jacques Turgeon furent nommés à la même assemblée pour "faire le plan de l'église et établir l'état de la dépense à faire, l'état de répartition, etc., etc."

L'église actuelle

C'est en juillet 1726 qu'on commença la construction de l'église actuelle de Beaumont. Il était question de cette construction en pierre depuis 1721.

Recourons aux notes de M. Marius Barbeau puisées aux livres de comptes de la fabrique de Beaumont :

"Les Comptes, en 1727, contiennent l'achat de chaux, à

Beauport, et de pierre de taille; aussi, le paiement de plusieurs maçons pour la construction des fondations de l'église, et la contribution usuelle d'eau-de-vie aux ouvriers. L'année suivante, 1728, on fait un compte à part pour la bâtisse. Mais les choses traînaient en longueur; les temps étaient durs et, peut-être, certains des paroissiens mettaient-ils peu de hâte à la tâche."

M. Barbeau cite une ordonnance de l'archidiacre Chartier de Lotbinière, de 1732, où il fait des reproches aux habitants de Beaumont sur leur négligence:

"Nous avons examiné, au cours de notre visite dans la paroisse de Saint-Etienne, seigneurie de Beaumont, l'état de la dite église qui menace ruine, et nous avons été informé de la négligence de plusieurs habitants de la dite côte de Monte-à-peine (Vincennes) d'apporter leur part de pierre pour achever la bâtisse de la nouvelle église. Cette négligence est la cause que, depuis trois ans, on ne s'est pas mis en peine de travailler, quoique l'ancienne (église) soit si mauvaise qu'on a été obligé d'en retirer le tabernacle, qui s'y perdait entièrement par la neige et les pluies qui y entraînent..."

Zacharie Turgeon, le marguillier qui avait accepté le don de terrain de Louis Marchand, au nom de la fabrique de Beaumont, était un des paroissiens les plus zélés pour la construction de l'église en pierre. Il travailla gratuitement pendant plusieurs jours à la coupe du bois et à la charpente de l'église. En récompense de son travail et de son dévouement la fabrique décida, en 1733, de lui accorder la permission de se faire enterrer dans l'église et de lui faire dire une messe de *requiem* chaque année, à perpétuité.

Nous continuons à citer les notes de M. Barbeau:

"On ne fit diligence dans les travaux qu'en 1734. On acheta trente barriques de chaux de Charles Vallée, de Beauport; de René Duprat, de la pierre de taille, de M. de Lotbinière, de la planche pour la couverture de l'église; dix mille bardeaux, de Québec; du clou à bardeau; une

boîte de ligne à morue pour faire les cordeaux; deux pots d'eau-de-vie pour les maçons..."

Parmi les ouvriers qui travaillèrent à la construction de l'église en pierre de Beaumont, M. Barbeau cite les maçons Maillou, de Beauport, Baptiste Nadeau, de l'île d'Orléans, les menuisiers Augustin Couture, Joseph Couture, Ignace Noël et son fils, Denis Nadeau, Bélanger, Crête, Fournier, Roy, Fortin, etc., etc. L'église fut couverte en bardeau par le nommé Montauban. La croix du clocher fut l'œuvre du forgeron Laferrière; le coq traditionnel du clocher fut fabriqué par Basquin ou Bastien.

Aujourd'hui, on construit les églises en une ou deux années. Sous le régime français, les moyens ne permettaient pas d'aller aussi vite en besogne. La voûte de l'église ne fut terminée qu'en 1739; la chaire ne fut installée que l'année suivante. Les travaux de décoration de l'église se firent petit à petit, un peu chaque année. Ce n'est même qu'en 1778 qu'on construisit une sacristie indépendante de l'église. La chapelle du côté nord de l'église, fut construite après 1775, sur la recommandation de Mgr Briand. A propos de cette chapelle, disons que les amis de l'art regrettent qu'elle ait été défigurée par la voûte en plâtre qui a remplacé ou caché l'ancienne voûte en bois.

La décoration de l'église

C'est M. Marius Barbeau qui parle ici: "La décoration du sanctuaire de l'église de Beaumont n'est pas aussi ancienne qu'on l'a crue; elle ne représente pas non plus l'ancienne tradition québécoise dans sa pureté. Elle date de 1811 à 1826, et elle est un excellent exemple de ce qu'on appelait naguère le *quevillonnage*. Sa voûte et son rétable sont de la main du maître sculpteur Etienne Bercier et ils tiennent du genre inauguré, vers 1800, à l'île Jésus, lequel se propagea dans le district de Montréal, sur la

rivière Richelieu et ailleurs, même aux alentours de Québec. Peut l'apprendre qui veut bien consulter les Comptes et Délibérations de la fabrique de Beaumont. La décoration du sanctuaire suivant la mode commença en 1810, tel qu'on le constate aux entrées dans le second livre de comptes (celui de 1790 à 1848). On y lit :

“1810.—La voûte de l'église renouvelée, et fourniture... 3379.14 (francs ou livres tournois).”

“L'année suivante, on fit des portes neuves à l'église et une autre porte à la sacristie. L'évêque avait auparavant ordonné qu'on pratiquât une porte entre la nef et la sacristie, afin que le sanctuaire ne serve plus de passage.

“On lit aussi : “1813—Pour un banc d'œuvre neuf et un rétable, avancé à l'ouvrier 1215 l., puis : “payé à l'ouvrier du rétable, 800 l.”

“Il s'agit là de la voûte et du rétable qui subsistent encore aujourd'hui.

“Beaumont avait son choix, de deux choses l'une. Les Baillargé depuis longtemps décoraient la basilique de Québec et les églises de Sainte-Anne de Beaupré, de Saint-Joachim, de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, de L'Islet et de combien d'autres paroisses. Leur style magnifique était issu des ordres classiques, il s'inspirait de la Renaissance française, tout en usant de motifs naturels, les maîtres sculpteurs et artistes de cette école canadienne passaient et repassaient à leur porte, et ils ne se refusaient pas à de nouvelles entreprises... D'autre part, les compagnons de l'île Jésus étaient d'excellents ouvriers; Quevillon, leur maître, avait déjà descendu le fleuve et pénétré les comtés de Lévis et de Bellechasse. Il frappait en quelque sorte à leur porte, bien qu'il fût des environs de Montréal et coupa l'herbe sous le pied aux artisans de Québec. Qui choisirait-on, les Quevillon ou les Baillargé?

“L'abbé Jérôme Demers eut-il été consulté, leur eût conseillé les Baillargé ou un de leurs contemporains à Québec. Mais ils tenaient habituellement à faire à leur tête. Ils

choisirent l'artisan Bercier. Son nom paraît pour la première fois aux comptes, en 1813: "A Etienne Bercier, acompte de rétable, 2,000 livres". Dans la suite, il se répète chaque année...

"La voûte, le banc d'œuvre, le rétable du sanctuaire, les trônes et la chaire sont donc son œuvre, à peu près telle qu'on l'a conservée jusqu'à aujourd'hui. Ils méritent d'ailleurs notre admiration.

"Bercier dut arriver à Beaumont en 1810, et il continua ses travaux à l'église environ dix ans. L'année suivante, il épousa Catherine Valin, à Saint-Gervais de Bellechasse, ce qui lui fit adopter domicile en permanence dans ce comté."

Le rétable de l'église de Beaumont

Le proverbe veut qu'on trouve parfois tout proche de soi ce qu'on cherche bien loin. Dans le cas du rétable de l'église de Beaumont, feu J.-Edmond Roy et plusieurs autres après lui ont vainement cherché dans les archives de la vieille paroisse le contrat de construction ou tout au moins des renseignements sur cette belle pièce de sculpture. C'est tout fortuitement et assez loin de Beaumont que nous avons mis la main sur le contrat de constructin du rétable de l'église de Beaumont. Cette pièce intéressante se trouve dans le greffe du notaire Louis Turgeon conservé dans les archives judiciaires du district de Montmagny depuis près d'un siècle. Comme cet acte notarié donne des renseignements non seulement sur le rétable mais sur le banc d'œuvre et le chœur de l'église, nous le publions ici *in extenso*:

"Furent présent le Sieur Louis Boilard habitant de la Paroisse St. Etienne de Beaumont Marguillier en exercice de l'œuvre et fabrique de la dite Paroisse autorisé à l'effet qui suit par délibération des marguilliers de la dite fabrique d'une part; Et le Sieur Etienne Bercier Maître Sculpteur résident en la Paroisse St. Gervais, d'autre part; lesquelles parties ont fait le marché qui ensuit, savoir, que le dit

Sieur Bercier s'est obligé envers les dits marguilliers, ce acceptant par le dit Sieur Boilard de faire un Retable dans le Sanctuaire de l'Eglise de la dite Paroisse lequel sera orné de huit pilastres, avec chapitiaux surmontées chacune d'une urne en bas relief et ornées à leur base de sculptures, que chaque panneau entre les dites pilastres sera orné d'une grande pièce de sculpture, avec une autre au-dessous entre les bases ou pedestaux de chaque pilastre que l'entablement au dessus des dits chapitiaux sera orné de sculptures, et que le tout sera surmonté d'une corniche aussi sculptée qui regnera le long du sanctuaire jusqu'aux deux points de contact du ceintre ci après mentionné; Que le tableau sera entourré d'un cadre, qu'il y aura au dessus un ceintre orné et sculpté comme la dite corniche et surmonté d'un couronnement en sculpture.

“Qu'entre les deux pilastres de chaque côté du tableau il sera fait deux portes de sacristie parallèles avec des ornements au dessus des ceintres en sculptures le tout conformément au plan dessiné et présenté par le dit entrepreneur et à lui remis pour exécuter le dit ouvrage après avoir été signé et paraphé de lui et des Notaires soussignés *no varietur.*”

“Plus s'oblige le dit entrepreneur de faire un bane d'œuvre à l'imitation de celui qui est dans l'Eglise de St. Michel et que pour tous les dits ouvrages le dit entrepreneur fournira tous les bois et matériaux propres et convenables à cet effet, et qu'il posera et livrera les dits ouvrages faits et parfaits conformément au dit plan et désignations cy dessus et à dire d'experts, s'il est nécessaire au plus tard le premier de juillet de l'année que l'on comptera mil huit cent treize.

“Ce Marché fait moyennant la somme de cinq mille neuf cent soixante dix livres de vingt sols chacune sur la quelle dit sieur Bercier reconnaît avoir présentement recue du dit sieur marguillier qui lui a payé compté et délivré en piastres d'Espagne à vue des dits Notaires la

somme de douze cents livres dont quittance d'autant et les quatre mille sept cent soixante dix livres restant seront payées comme suit savoir huit cents livres lorsque le dit banc d'œuvre sera posé, deux mille cent vingt livres lorsque tous les dits ouvrages seront parachevés, et les mille huit cent cinquante livres restant dans le cours de trois années à compter du tems ou les dits ouvrages seront finis et posés en trois payemens égaux et chacun d'eux fait par chacune des dites années s'oblige le dit entrepreneur que dans le cas ou les marguilliers de la dite fabrique voudraient faire continuer la dite corniche le long des pans de la dite Eglise il la fera et en fournira les matériaux à raison de dix huit livres de vingt sols du pied.

“Car ainsi etc, promettant etc, obligent etc, respectivement etc, chacune en droit soi etc, fait et passé en la paroisse St. Charles rivière Boyer Étude de Me Louis Turgeon l'un des Notaires soussignés l'an mil huit cent onze le quatorze septembre après midi et a le dit sieur entrepreneur signé avec nous dits notaires comme suit le dit Sieur Boilard a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis, lecture faite. Etienne Bercier — Abrah. Turgeon, N.P. — L. Turgeon, N.P.”

Une peinture de Plamondon

Le premier tableau qui orna le rétable de l'église de Beaumont fut installé en 1741. Cette peinture était l'œuvre d'un peintre du nom de Dufront ou Dupont. Cet artiste ne devait pas avoir une grosse réputation puisqu'on ignore même son nom exact. Il n'est fait mention de lui par aucun de nos anciens mémorialistes.

En 1826, par ordonnance de l'évêque de Québec, alors en visite pastorale à Beaumont, on décidait de remplacer l'œuvre de Dufront ou Dupont par une peinture plus convenable. C'est un jeune peintre canadien, Antoine Pla-

mondon, qui devait plus tard acquérir une réputation enviable, qui fut chargé de faire le nouveau tableau, *La mort de saint Etienne*. Sans doute la peinture de Plamondon ne dénote pas encore la maturité ni le talent que l'artiste devait manifester plus tard. Tout de même, les connaisseurs trouvent cette peinture bien supérieure aux tableaux qu'on est accoutumé de voir dans nos églises de campagne.

Le tableau de Plamondon qu'on voit encore au dessus du rétable de l'église de Beaumont a été restauré deux ou trois fois. La dernière restauration fut l'œuvre de la Mère Marie de l'Eucharistie, des Sœurs de la Charité de Québec, dans l'été de 1928.

Le clocher de 1870

Le 21 août 1870, les tenanciers de Beaumont informaient Mgr Baillargeon, archevêque de Québec, que le clocher de leur église était en très mauvais état et qu'il était impossible de le réparer. Ils demandaient l'autorisation de le remplacer par un autre clocher. Le lendemain, le vicaire général Cazeau accordait la permission demandée "pourvu que la dépense ne dépasse pas \$800.00".

L'architecte J.-Ferdinand Peachy fut chargé de dresser les plans du nouveau clocher. MM. François Godin et Ferdinand de Varennes, menuisiers et entrepreneurs de Québec, obtinrent le contrat de construction (13 septembre 1870).

Le clocher fut terminé dès l'automne de 1870. Le tout avait été fait à la satisfaction de l'architecte et des paroissiens de Beaumont. Ce qui ne veut pas dire que le nouveau clocher était une merveille d'architecture. M. Peachy était un architecte de talent. On l'avait averti de ne pas dépasser \$800.00 et il avait donné un clocher de \$800.00. Il n'avait pas les proportions ni la beauté de l'ancien, loin de là.

Comme les cloches installées dans l'ancien clocher étaient vieilles et trop faibles, le curé Campeau acheta à Londres, par l'entremise de G.-Emile Morissette, de Québec, de la maison Mears et Stainbank, un nouveau carillon. C'est Marc Garant qui installa les cloches dans le nouveau clocher.

Ces cloches furent payées à l'aide d'une souscription faite parmi les paroissiens qui, tous, tinrent à honneur, chacun selon ses moyens, de contribuer à cet achat.

Le clocher remplacé en 1870 avait été construit en 1809, ce qui lui donnait une existence de soixante et un ans. Celui de 1870, qui le remplaça, fut jeté à terre par une tempête de nord-est, le 15 février 1922. Heureusement, il ne tua ni ne blessa personne dans sa chute devant la façade de l'église. Il avait duré cinquante-deux ans, moins que la durée ordinaire d'une vie humaine (1).

Une légende au sujet de l'église

La légende, même de nos jours, vient vite au monde et elle ne tarde pas à s'allonger, souvent à prendre des proportions exagérées. Chaque personne qui la reçoit se croit obligée d'y ajouter de son cru avant de la transmettre. A Beaumont, comme dans toutes nos campagnes, et peut-être même plus qu'ailleurs, les légendes ont un terrain fertile pour naître et croître. C'est un peu le défaut des qualités des honnêtes gens d'être naïfs. Sincères et véridiques, ils croient les autres faits du même bois qu'eux et acceptent

(1) Citons ici une petite note trouvée dans les archives de Beaumont: "Le vingt et un de septembre de l'an mil sept cent quarante et deux, nous avons béni avec la permission de Monseigneur notre évêque une cloche pour cette paroisse pesant 297 l.. Charles Lecourt habitant de cette dite paroisse, et Jeanne Lafrenaye, femme de Joseph Le Roy, aussi de cette même paroisse, ont nommé la dite cloche Charlotte-Jeanne. La dite bénédiction a été faite par messire Lacorne, curé de Saint-Michel de la Durantaye, les jour et an susdits en présence de la plus grande partie des paroissiens. — Chasle, Ptre."

volontiers comme vérité d'évangile tout ce qu'on leur raconte.

Les Anglais mirent-ils le feu à l'église de Beaumont, dans l'été de 1759 ?

Depuis bientôt deux siècles, on raconte dans les foyers beaumontois qu'en 1759 les Anglais tentèrent par trois fois d'incendier l'église paroissiale. D'après la croyance populaire, des torches enflammées furent appliquées sur les portes de l'église et trois fois, une main mystérieuse éteignit les flammes avant qu'elles ne détruisent autre chose qu'une petite partie de ces portes.

Ceci, croyons-nous, n'est qu'une légende. Et ce qui nous fait croire que les Anglais ne tentèrent pas de commettre ce crime ce sont les précisions qu'on apporte sur ces incendies présumés.

Tout l'extérieur de l'église de Beaumont était en 1759 comme aujourd'hui en pierre des champs. Les portes, les fenêtres et la toiture, toutefois, étaient en bois. Presque tout l'intérieur était en bois, les planchers, les bancs, la chaire, les boiseries, etc., etc.

Les Anglais ne sont pas plus fous que les autres. Si le général Monckton avait eu, réellement l'intention de détruire l'église, ce n'est pas à l'extérieur de l'édifice qu'il aurait ordonné de mettre le feu mais à l'intérieur où il y avait tant de matière inflammable.

Un autre argument se présente contre la légende. Quelques instants avant d'ordonner l'incendie de l'église, comme le prétend la légende, Monckton avait fait placer sur la porte principale la proclamation signée par Wolfe adressée aux habitants de Beaumont. Evidemment, Monckton désirait que les habitants de la paroisse en prennent communication. Dans ce cas, pourquoi l'aurait-il placé sur la porte même de l'église puisqu'elle devait être incendiée le jour même ?

D'ailleurs, aucun des mémorialistes contemporains ne donne de précisions sur l'ordre barbare de Monckton. Le

capitaine Knox, si précis, presque toujours si vrai dans ses notes quotidiennes, reproduit dans son *Journal*, le manifeste de Wolfe affiché à Beaumont mais il ne dit pas un mot de l'ordre d'incendier l'église. Knox était au fait de tous les ordres donnés par Monckton. Il publie dans son *Journal* presque tous ses ordres du jour. Pourquoi aurait-il laissé celui-là de côté ?

Pour nous, cette tentative des Anglais d'incendier l'église de Beaumont est simplement une légende créée par les habitants de Beaumont exaspérés par leur séjour forcé dans les bois et le pillage de leurs maisons.

Les réparations de 1894

M. l'abbé Leclerc, curé de Beaumont de 1893 à 1895, était un prêtre dévoué, actif et entreprenant. L'ouvrage ne lui faisait pas peur. Les paroissiens de Beaumont étaient plutôt lents à agir lorsqu'il s'agissait de faire des améliorations ou des réparations à leur église. Ils voulaient plutôt la conserver telle que leurs ancêtres la leur avait léguée. Le curé Leclerc constata dès son arrivée à Beaumont que l'église avait besoin de grandes réparations. Il savait parler aux paroissiens, il avait le tour de les gagner à ses idées. Aussi les réparations à l'église furent décidées presque à l'unanimité des franc-tenanciers.

Malheureusement, le curé Leclerc n'avait pas de connaissances en architecture et son goût était plutôt médiocre. Il détruisit en quelques semaines des ouvrages d'art que de vrais artistes avaient mis des années à édifier.

M. l'abbé Jean-Thomas Nadeau écrivait en 1929 :

“ M. Leclerc fit faire à l'église (1894) des réparations considérables, le tout dans le goût du temps, c'est-à-dire souvent malheureuses. C'est ainsi qu'on détruisit l'ancienne chaire, qu'on fit disparaître le banc d'œuvre, qu'on enleva

le beau tombeau d'autel Louis XV, qu'on recouvrit, sauf dans le chœur, la belle voûte corollée d'étoiles sculptées, d'un lambris banal et dépourvu de valeur. C'est ainsi, encore, qu'on dissimula sous un lambris, sur les murs de la nef, les pilastres cannelés qui s'élèvent chaque côté des fenêtres. Le jour où on voudra restituer à l'église de Beaumont tout son cachet d'autrefois on n'aura qu'à enlever ses revêtements."

M. l'abbé Nadeau avait raison de se plaindre de ces profanations de belles choses. Il est vrai qu'on peut donner à l'église de Beaumont son ancienne splendeur en enlevant les revêtements qui cachent ses beautés mais tout cela demande de grosses sommes d'argent et on ne peut exiger d'une paroisse peu peuplée et peu riche de faire de telles dépenses. Il n'y a qu'à regretter les erreurs commises et à souhaiter qu'elles ne se reproduisent pas quand il s'agira des réparations futures.

L'agrandissement de l'église

A quelque chose malheur est bon, dit le proverbe. La chute du clocher de l'église paroissiale, en 1922, avait été un malheur, sans doute, mais cet accident fit songer au curé de Beaumont et à ses paroissiens qu'on pourrait profiter de l'occasion pour allonger l'église devenue trop petite pour la population et faire d'autres réparations presque urgentes. Cette fois, on choisit un architecte jeune, plein de talents, presque citoyen de Beaumont puisqu'il venait d'acheter le vieux moulin de Vincennes, pour préparer les plans de la restauration. M. Lorenzo Auger, architecte, de Lévis, avait fait une couple de voyages en Europe pour s'inspirer aux sources de l'art. Les amis de la vieille église de Beaumont savaient que le vandalisme de 1894 ne se répéterait pas avec un architecte consciencieux et de l'intelligence de M. Auger.

Ce ne fut cependant qu'en 1925-1926 qu'on put exécuter les travaux suggérés par M. Auger. L'église fut allongée de seize pieds par le devant, la façade fut reconstruite telle qu'elle était en 1733, le clocher de 1870 fut remplacé par un clocher à deux lanternes qui ressemble étonnamment aux vieux clochers de France. Quant aux travaux de l'intérieur de l'église ils furent faits avec tant de goût et de soin qu'on croirait que l'église a toujours eu ses proportions actuelles. Le coût des réparations faites en 1925-1926 s'éleva à une somme assez importante, mais qu'une répartition à longs termes a réussi à payer sans que les francs-tenanciers en souffrent trop.

Une première ordination

Le 14 mai 1931, les paroissiens de Beaumont avaient le bonheur d'assister à une ordination à la prêtrise dans leur église paroissiale. C'était la première fois qu'un événement aussi émouvant se déroulait dans leur vieux temple. Ce jour-là, Son Eminence le cardinal Rouleau élevait au sacerdoce un enfant de la paroisse, l'abbé Antonio Guay, fils de M. Joseph-Pierre Guay et de madame Guay, née Marie Roy.

La fête, car c'était véritablement une fête paroissiale à laquelle tous les paroissiens voulurent prendre part, fut belle et touchante. Le cardinal Rouleau s'était fait accompagner de plusieurs prélats et prêtres de Québec, de Lévis et des paroisses environnantes. En outre, l'honorable M. Taschereau, premier ministre de la province, les députés du comté de Bellechasse, MM. Oscar Boulanger et Robert Taschereau, et nombre d'autres personnages laïques avaient tenu à honneur de se rendre à l'invitation du curé Lefebvre.

Après la cérémonie de l'ordination, le maire de la paroisse, M. Sylvio Patry offrit les hommages des paroissiens de Beaumont au cardinal Rouleau.

“Votre passage au milieu de nous, Eminence, dit M.

Patry, est un gage de votre bonté et de votre bienveillance. En même temps que vous faites votre première visite dans notre paroisse, vous comblez nos vœux en conférant le sacrement de l'ordre à un fils de Beaumont. Eminence, les paroissiens garderont profondément gravé dans leur cœur le souvenir de votre passage au milieu d'eux, ce passage qui sera sans doute une visite de bénédictions qui feront naître dans le cœur de nos enfants, nous l'espérons, des germes de vocation."

Le cardinal Rouleau répondit avec bonté aux vœux que lui adressait le maire Patry et à la bienvenue que lui avait adressée le curé Lefebvre pendant la cérémonie de l'église.

"C'est un grand honneur pour la paroisse de Beaumont, dit Son Eminence, de voir un de ses enfants ordonné prêtre pour l'éternité. C'est une grâce que donne le Seigneur à ses enfants de Beaumont et nous devons l'en remercier car des prêtres nous en avons besoin plus que jamais pour la pratique des sacrements dans notre catholique province, pour l'exercice du ministère dans notre pays et dans les endroits où l'erreur s'est enracinée, dans les pays des missions, pour convertir et ramener des âmes à Notre-Seigneur."

Puis, le cardinal Rouleau donna aux pères et aux mères de famille des conseils sur la manière d'élever leurs enfants afin de les voir, plus tard, eux aussi, élevés au sacerdoce.

La fête se termina au couvent de la paroisse où un banquet réunit la famille du nouvel ordonné et tous les personnages distingués qui avaient assisté à l'ordination.

Le deuxième centenaire de l'église

Elles ne sont pas nombreuses dans notre pays les paroisses qui peuvent célébrer le deuxième centenaire de leur église, le feu exerce ses ravages si souvent sur nos temples paroissiaux. La paroisse de Beaumont eut cet honneur en

1933. Les fêtes eurent lieu le 6 août 1933, et furent brillantes tant par les personnages religieux et laïques qui y assistaient que par la joie et la coopération qu'y apportèrent tous les Beaumontois.

Assistèrent aux fêtes du 6 août 1933 Son Eminence le cardinal Villeneuve, le lieutenant-gouverneur Carroll, MM. Boulanger et Taschereau, députés de Bellechasse, et nombre d'autres invités trop nombreux pour être mentionnés ici.

Les fêtes du deuxième centenaire avaient été précédées par un *triduum* eucharistique prêché par l'abbé Albert Bélanger, missionnaire diocésain. Tous les paroissiens suivirent ce *triduum* avec assiduité afin de se bien préparer au grand événement.

Le 6 août 1933, donc Son Eminence le cardinal Villeneuve célébrait dans l'église de Beaumont une messe pontificale.

A l'Évangile, le curé Lefebvre, après son prône, souhaita la bienvenue à Son Eminence, au lieutenant-gouverneur de la Province, et aux hôtes qui avaient bien voulu se rendre à l'invitation des paroissiens de Beaumont.

Le cardinal Villeneuve répondit avec bonheur, comme d'habitude, aux souhaits de bienvenue du curé de Beaumont. Il faudrait citer ici le discours de Son Eminence. Contentons-nous d'en extraire le point principal.

“Si l'on regarde, dit Son Eminence, une église des seuls yeux de la raison, on ne voit qu'un édifice de pierre, un vieux monument. Déjà l'historien et l'artiste y trouvent des choses admirables, mais combien ce monument a plus de signification quand on le regarde des yeux de la foi. Deux cents ans représentent ici deux cents ans de vie religieuse, de vie sociale, de vie paroissiale. En contemplant ce temple ancien, et en commémorant ce deuxième centenaire, la foi nous dit que Jésus est présent au tabernacle ici depuis deux siècles. C'est ici que vos grands parents, vos parents, sont venus parler à Dieu, qui leur a répondu dans le secret de leur âme; c'est ici qu'ils ont prié,

qu'ils ont reçu des grâces. C'est ici qu'ils ont puisé le courage de vivre chrétiennement, de vivre une vie vraiment paroissiale, etc."

Son Eminence termina son allocution en conseillant aux paroissiens de Beaumont de vivre comme leurs ancêtres, de conserver leurs traditions, d'aimer leur église, d'y venir souvent pour y puiser toutes les grâces dont ils ont besoin.

Les fêtes du deuxième centenaire se continuèrent toute la journée du 6 août et du lendemain. Il y eut distribution de pain bénit, démonstration des enfants, banquet au couvent, visite au moulin de Vincennes, réunion patriotique sur la place de l'église présidée par le maire Patry, etc., etc.

Les fêtes se terminèrent le lendemain par une messe de *requiem* pour tous les défunts de la paroisse.

La sacristie de Beaumont

Dans la notice biographique que Mgr Henri Têtu a consacrée à son ami, le Père Arthur Bouchard, qui fut curé de Beaumont de 1885 à 1888, le spirituel prélat décoche un trait malin aux habitants de Beaumont :

“Je ne voudrais pas être désagréable aux habitants de Beaumont, dit-il, mais la vérité historique me force à dire que pendant bien des années, ils ont eu la réputation de pousser un peu loin l'amour de la justice et de ses tribunaux. A proximité de la ville et de ses nombreux et habiles avocats, quelques-uns d'entre eux avaient pris goût aux discussions légales, et s'ils n'allaient pas jusqu'aux chicanes, ils se rendaient assez souvent jusqu'au procès. Cet esprit de Normandie si répandu d'ailleurs parmi nous, et dans toutes les classes de la société, avait trouvé à Beaumont une terre extrêmement fertile et produisait des fruits abondants pour les disciples de Thémis. Les affaires de fabrique avaient fini par en être comme imprégnées, et pour les moindres choses, il fallait des assemblées de paroisse,

des discussions, des protestations et, partant, des retards quelquefois préjudiciables aux intérêts de l'église. M. Bouchard était l'homme pacifique pour ramener le calme après la tempête et la paix après la guerre. On s'aperçu bien vite qu'il était homme d'esprit et homme d'affaires, et que l'on pouvait, sans manquer aux règles de la justice, suivre sa prudente et sage direction."

Puis, Mgr Têtu raconte l'histoire de la construction de la sacristie de Beaumont.

"Depuis longtemps, dit-il, la vieille sacristie—si on pouvait l'appeler de ce nom—menaçait ruine. Trop petite, froide, elle rendait encore plus onéreuse la fréquentation déjà assez pénible du sacrement de Pénitence. Il était évident qu'il en fallait une autre. Le nouveau curé se mit à l'oeuvre et il eût bientôt le concours de ses intelligents paroissiens. L'un d'entre eux cependant voyait avec regret disparaître peu à peu les coutumes presque séculaires des divisions et des querelles. Un jour, dans une assemblée, il se mit, comme à l'ordinaire, à parler avec feu du code civil et du code municipal. Le Père Bouchard l'interrompit tout à coup et lui dit : —Ces codes-là sont excellents, mais connaissez-vous le *quod justum*? L'autre n'y comprenant rien fut obligé d'avouer son ignorance et le curé de lui dire : —C'est celui-là qui est le meilleur. Et les paroissiens de rire et de constater qu leur curé était plus instruit et plus fin que cet avocat de circonstance.

"Avec ce mot d'esprit, venu si à propos, l'intelligent curé mit en déroute l'éloquence chicanière de ce paroissien, et le *quod justum* prit dès lors une autorité souveraine dans les assemblées de paroisse. C'est ainsi que dans le mois de mars 1886, on décida à l'unanimité de bâtir une sacristie qui fait honneur à Beaumont et qui est certainement l'une des plus belles du diocèse."

Quoiqu'il en soit, disons que la requête de la majorité des francs-tenanciers de Beaumont pour la construction d'une nouvelle sacristie fut présentée à Mgr Taschereau le 7

février 1886. L'archevêque de Québec députa Mgr Henri Têtu à Beaumont pour assurer de la vérité des faits évoqués dans la requête et sur le rapport favorable de celui-ci, le 16 mars 1886, Mgr Taschereau décida 1° que la sacristie serait construite sur la place occupée par la sacristie actuelle; 2° qu'elle aurait environ quarante pieds de longueur sur vingt-huit pieds de largeur et douze pieds de hauteur.

Les plans de la nouvelle sacristie furent dressés par l'architecte David Ouellet, de Québec, et acceptés par les franc-tenanciers et l'archevêque de Québec. Des soumissions furent aussitôt demandées et c'est celle de Damase Bélanger, commerçant, de Beaumont, qui fut acceptée pour la somme de \$3,400.00.

La sacristie de Beaumont fut terminée à la fin de l'année 1886. L'architecte Ouellet déclarait alors: "Le tout est si bien fait que je crois qu'il n'est que juste de féliciter l'entrepreneur sur la manière dont il fait les travaux, ne tenant pas compte du surplus dans les dépenses pour mieux faire que ne le demandait le devis."

Ajoutons que la pierre qui servit à la construction de la sacristie de Beaumont fut tirée d'un seul rocher qui se trouvait dans la concession de Saint-Roch. Par une étrange ironie, les gens de Beaumont désignaient ce rocher sous le nom de "rocher du diable". Pour une fois, le diable aida à la construction d'un édifice élevé à la gloire de Dieu.

Petites choses sur l'église

En 1926-27, l'électricité remplaçait les lampes à l'huile dans l'église de Beaumont. C'est le curé Ouvrard qui s'occupa de cette installation.

La chaire actuelle, style Louis XV, de l'église de Beaumont, oeuvre du sculpteur Albert Mercier, de Québec, a

été installée en 1932. Elle fut payée par l'architecte Lorenzo Auger, et quelques amis du curé Lefebvre.

Le rétable du banc des marguilliers est également l'œuvre du sculpteur J.-A. Mercier, et date de la même année 1932.

L'orgue Eastey de l'église de Beaumont fut acheté de la maison Lindsay, de Québec, en 1931, au prix de \$1,700.00. C'est le curé Lefebvre qui fit cet achat et c'est lui également, qui le paya à l'aide d'une souscription organisée parmi ses amis. Au nombre des souscripteurs nous voyons les noms de Maurice Rousseau, avocat, de Montmagny, \$100.00; M. Wenceslas Labrecque, de Beaumont, \$100.00; l'abbé J.-B. Meindre, de Constantine, Alger, \$100.00; l'honorable Antonin Galipeault, \$100.00; le curé Lefebvre, \$100.00, etc., etc. Cet orgue remplaça l'harmonium souffreteux de fabrication française qui, depuis tant d'années, accompagnait le chant religieux des Beaumontois.

La porte de sortie du nord de l'église qui fait face à la porte de sortie du côté sud qui conduit au chemin ne date que de l'été de 1849. Cette porte fut pratiquée lors du remplacement des planchers de l'église.

Les chandeliers en bois sculptés du maître-autel, œuvre de Joseph Nadeau, de l'île d'Orléans, qui dataient de la fin du régime français, avaient été mis au rancart dans le grenier de la sacristie par un curé peu amateur de choses artistiques. Retrouvés disloqués, brisés, presque hors d'usage, ils furent confiés au sculpteur Albert Mercier, de Québec, par le curé Lefebvre. M. Mercier les répara et leur donna leur splendeur antique. Ils reprirent leur place d'honneur sur le maître-autel le 14 mai 1931, lors de l'ordination de l'abbé Antonio Guay. Espérons qu'on ne s'avisera pas de sitôt de les remplacer par des chandeliers en métal fabriqués en série.

L'église de Beaumont contient deux "inscriptions" historiques, l'une à la mémoire des premiers seigneurs de Beaumont et de Vincennes; l'autre rappelle le souvenir des anciens missionnaires et curés de la paroisse.

La plaque qu'on voit au sud de l'église est un don de la Commission des Monuments Historiques.

Le petit chemin de croix de la sacristie de Beaumont fut donné en 1929 par madame Stanislas Fortin, en mémoire de son premier mari, M. Damase Turgeon, père de l'honorable Adélarde Turgeon.

Un calice en argent-doré du trésor de l'église de Beaumont d'une valeur de près de \$100.00 fut donné par M. Charles Vallières, paroissien de Beaumont, quelques jours avant sa mort, arrivée le 4 septembre 1928. Le bel ostensorio d'une valeur d'une centaine de piastres du trésor de l'église est un don de l'honorable Adélarde Turgeon (1929).

Un ciboire doré fut également donné par l'honorable M. Adélarde Turgeon, en 1929.

La statue de l'Ange-Gardié qu'on voit dans l'église de Beaumont fut donnée en 1928 par M. Louis Morency, manufacturier, de Québec, originaire de la paroisse.

Les vieux chandeliers en bois sculpté du banc d'œuvre de Beaumont, ont été donnés par M. Joseph Shink, paroissien de Beaumont.

Le drap d'or qui sert dans les grandes occasions et la crèche de Noël de l'église de Beaumont furent offerts à la fabrique par madame Bourassa, décédée à Rimouski, en 1929.

Le grand crucifix de la mission installé dans l'église a été donné par les Tertiaires de la paroisse.

Les statues de Notre-Dame de Lourdes et de sainte Bernadette ont été données par les enfants de Marie et les enfants des écoles de la paroisse (1929).

Le beau fauteuil sculpté du chœur est l'ancien fauteuil du président du Conseil législatif, de Québec. On sait qu'après son terme d'office chaque président du Conseil législatif devient propriétaire du fauteuil dont il s'est servi. L'honorable M. Turgeon fut président du Conseil législatif pendant plusieurs années. C'est madame Turgeon, née

Eugénie Samson, qui offrit ce fauteuil à l'église de Beaumont, après la mort de son mari, en 1930.

Le chandelier pascal de l'église de Beaumont est l'œuvre de Canaïde Corriveau, marchand de Montmagny, ancien sculpteur sur bois. Il date de 1829 et a coûté \$70.00.

Ce qu'on appelle l'ostensoir du deuxième centenaire à Beaumont est un ostensor achetés de la célèbre maison Argod, de Crest, Drôme, en France, en 1933, à l'aide d'une souscription faite parmi les familles qui passent l'été à Beaumont et qui rapporta une somme de \$125.00.

Le Tabor doré de l'église de Beaumont est un don de M. Laurent Roy, habitant de Villemarie.

Le plus beau missel de l'église de Beaumont fut donné en 1933 par M. et Mme Joseph Blais.

La banquette, style Louis XV, du chœur de l'église de Beaumont, fut donnée, en 1935, par M. Edouard Perreault, ancien marchand, de Lévis, qui passe l'été à Beaumont. Elle est l'œuvre de la maison Villeneuve, de St-Romuald.

Le gong du chœur de l'église de Beaumont est un don de M. Joseph Plamondon, marchand de chaussures, de Québec, qui avait sa résidence d'été dans la paroisse (1933).

Les membres de la Ligue du Sacré-Coeur ont donné à l'église un beau drapeau du Cœur de Jésus qu'on sort dans les grandes fêtes religieuses (1933).

Le tabernacle-voûte du maître-autel de l'église a été donné par M. John Hearn, avocat, en janvier 1940.

Le pain béni à Beaumont

Les paroissiens de Beaumont qui ont connu le pain béni sont plutôt rares. Qu'était le pain béni? "C'est, dit un vieil auteur, Bergier, un pain que l'on béni tous les dimanches à la messe paroissiale et qui se distribue ensuite aux fidèles". Cette coutume venait de la vieille France et fut implantée ici dès les premières années de la colonie.

D'après la loi, tous les paroissiens tenant feu et lieu devaient rendre ou offrir le pain bénit à tour de rôle. Ce qui veut dire que l'offrande n'était pas onéreuse puisque dans une paroisse d'une couple de cents familles comme Beaumont le tour de chacun ne venait que tous les deux ou trois ans.

Tout de même, que de chicanes, de différends, de jalousies, de procès occasionnés par le pain bénit! Descendants de Normands, nos ancêtres tenaient leur bout, comme ils disaient, et allaient devant les tribunaux plutôt que de céder la moindre parcelle de ce qu'ils croyaient être leur droit.

Il n'y eut jamais de procès entre la fabrique ou le curé et les paroissiens de Beaumont au sujet du pain bénit mais les curés, pour les éviter ou les empêcher, durent user de diplomatie en maintes occasions.

Les lettres du bon curé Campeau à son évêque sont remplies de questions de toutes sortes au sujet du pain bénit. Le rentier qui vivait avec son fils était-il obligé d'offrir le pain bénit? La veuve en pension ou à sa rente avait-elle la même obligation? La fille majeure qui résidait seule était-elle exempte de l'offrande? Et que d'autres questions!

Ce n'est pas la mesquinerie qui faisait agir ainsi les habitants de Beaumont. En somme, l'offrande du pain bénit se montait pour chaque habitant tenant feu et lieu à tout au plus quelques sous. Mais les Beaumontois, descendants, de Normands, voyaient là-dedans une question de droit et ils voulaient en voir *le bout*.

En tout cas, l'usage d'offrir le pain bénit fut aboli ou tomba en désuétude sous l'administration du curé Campeau et celui-ci n'en fut pas fâché car il lui avait amené bien des inquiétudes et des embarras.

A propos de bancs

Les citadins sont toujours surpris et même scandalisés de constater avec quel acharnement les habitants de la campagne défendent leurs droits ou ce qu'ils croient leurs droits à propos de bancs d'église. Dans les villes, surtout les grandes villes, on attache moins d'importance au banc de famille. Les jeunes générations vont plutôt aux messes basses, le dimanche, et comme, à ces messes, les fidèles se mettent un peu partout dans l'église, les bancs de familles les intéressent peu puisqu'ils ne les connaissent même pas. Dans certaines églises des villes, on ne loue même pas de bancs à l'année; chacun paye dix ou quinze sous pour la place de banc qu'il occupe à la messe ou à tout autre office.

Il n'en est pas de même dans les campagnes, surtout dans les vieilles paroisses. Pour l'habitant des concessions, des rangs éloignés de l'église paroissiale, la grand'messe du dimanche et des jours de fêtes est plus qu'un devoir de catholique, c'est une consolation, un plaisir attendu avec impatience toute la semaine. Il faut se rendre compte que l'habitant des rangs n'a pas beaucoup de distractions. Penché du matin au soir sur son dur labeur, il rentre à la maison, fatigué, écrasé de l'effort de la journée. La veillée n'est pas longue. Après le repas, c'est la prière du soir en famille, quelques minutes de conversation, chacun gagne son lit pour reprendre la tâche quotidienne aux premières lueurs du jour le lendemain. L'habitant se met souvent au travail à l'heure où les habitués des clubs et des boîtes de nuit regagnent leur domicile dans les grandes villes.

A vrai dire, la seule distraction, le seul plaisir, de la plupart des habitants des rangs, c'est la messe du dimanche. Chaque famille a son banc, qui passe de génération en génération. Le père, la mère, les enfants, ont chacun leur

paroissien et c'est dans ce livre de famille qu'on suit l'office. La messe finie, les parents, les amis se rencontrent sur le perron de l'église et causent. Ils ont tant de choses à se dire, tant de nouvelles à apprendre ou à communiquer.

Il y a entre l'habitant et son banc un lien qui ne se rompt pas même avec la mort puisque le banc reste à la famille. Il n'est donc pas étonnant que l'habitant de la campagne soit attaché à son banc de famille. Il fait partie de son être.

Le banc seigneurial

Depuis 1694, les seigneurs Couillard avaient toujours joui d'un banc dans l'église de Beaumont, le premier de la rangée du côté sud. Trois générations de Couillard avaient assisté aux offices paroissiaux dans ce banc. Après la mort de Charles Couillard, arrivée le 15 octobre 1819, la seigneurie de Beaumont passa à Louis Turgeon qui habitait Saint-Charles de Bellechasse. Ses fils résidaient également à Saint-Charles de Bellechasse. Le banc seigneurial ne fut donc pas occupé pendant plusieurs années, du moins par ceux qui, par droit de naissance, avaient le privilège de s'en servir.

En 1853, sous l'administration du curé Belle-Isle, les marguilliers décidèrent de mettre le banc seigneurial à l'enchère. Le seigneur de Beaumont était alors M. Louis-Pierre-Hubert Turgeon, qui n'avait jamais été paroissien de Beaumont et habitait L'Industrie (Joliette), depuis plusieurs années.

La décision des marguilliers de Beaumont fut loin de plaire au seigneur Turgeon. Le 10 décembre 1853, par le ministère du notaire Larue, de Saint-Charles, il faisait servir un protêt très raide au curé Belle-Isle et au marguillier en charge François Poiré. Il déclarait dans ce protêt que lui et ses prédécesseurs avaient joui de ce banc dans l'église de Beaumont, du gré, volonté et consentement

du curé et des marguilliers de la paroisse et il leur enjoignait de lui en laisser la jouissance paisible.

Le protêt se terminait ainsi :

“Le dit Louis-Pierre-Hubert Turgeon, écuyer, fait expresse défense aux dits curé et marguillier de la dite œuvre et fabrique de la dite paroisse Saint-Etienne de Beaumont de disposer du dit banc dont il est en possession et qu’il n’en laissera la possession et la jouissance que lorsqu’il en aura été ordonné et déterminé par les cours de justice, protestant par anticipation contre toutes voies de faits que l’on pourrait commettre pour le déposséder, se réservant dans le cas où ils procéderaient à la vente du dit banc tous moyens légaux et sommaires contre tous agresseurs pour se faire réintégrer dans la possession et jouissance du dit banc.”

Le curé Belle-Isle et les marguilliers de Beaumont ne se laissèrent pas intimider par ce solennel avertissement et procédèrent à la vente du banc seigneurial. Et il n’y eut pas de procès.

Les bancs des co-seigneurs

Les bancs de l’église actuelle de Beaumont ont une longue et, pourquoi ne pas le dire, triste histoire. Les habitants de Beaumont n’ont jamais oublié qu’ils étaient descendants de Normands et ils se sont chicanés bien des fois au sujet des bancs de leur église... et d’autres choses.

La première difficulté au sujet des bancs de l’église de Beaumont eut lieu l’année même de l’inauguration du nouveau temple. Par son règlement du 8 juillet 1709, le Conseil Supérieur avait maintenu au seigneur le droit d’avoir un banc permanent dans l’église paroissiale de sa seigneurie, à la droite en entrant, à quatre pieds du balustre. Le même règlement permettait aux co-seigneurs et aux propriétaires d’arrière-fiefs d’avoir des bancs en arrière

de celui du seigneur principal mais ils devaient les payer comme les autres paroissiens. Le règlement disait au sujet de ces derniers bancs : "Ils seront placés après celui du seigneur haut justicier dans les endroits qui leur seront convenables et au-dessus de ceux des habitants."

C'est cette dernière clause qui amena des difficultés à Beaumont. Six ou sept co-seigneurs et propriétaires d'arrière-fiefs habitaient à Beaumont. A la vente des bancs de la nouvelle église, deux seulement des co-seigneurs firent leur choix, les autres préférèrent attendre à la fin de la vente, ce qui naturellement, empêchait la vente de tous les autres bancs. Le curé Chasle, ne pouvant faire entendre raison aux intéressés, s'adressa alors à l'abbé Lyon de Saint-Ferréol, vicaire général du diocèse. Celui-ci signa une ordonnance à ce sujet, le 17 août 1736. Elle disait :

"...Après avoir pris avis de M. l'Intendant sur la difficulté que la multitude des co-seigneurs cause dans la distribution des bancs de la nouvelle église du lieu de Beaumont à raison du droit de préférence que le règlement du Conseil Supérieur fait pour régler les droits des seigneurs du 8 juillet 1709, leur attribue sur les simples habitants des paroisses, avons chargé le sieur Chasle, prêtre, curé de la dite paroisse, de faire procéder incessamment à la criée de tous les nouveaux bancs, les anciens devant conserver le même rang qu'ils occupaient dans l'ancienne église, et les possesseurs d'iceux devant en jouir sur le même pied qu'ils en ont joui jusqu'à ce jour, pour les nouveaux bancs être accordés et adjugés aux plus offrants et derniers enchérisseurs, aux risques que si quelqu'un des co-seigneurs ou seigneurs d'arrière-fiefs en demande la préférence, elle leur sera accordée, si toutefois, ayant été avertis, ils se déclarent à demander la préférence avant que huitaine soit expirée, après laquelle, pour ne prolonger pas trop la criée des dits bancs ou ne pas laisser trop longtemps les adjudicataires en suspens, sur la possession de ceux qui leur auront été adjugés, les dits co-seigneurs ou

seigneurs d'arrière-fiefs de la dite paroisse ne seront plus reçus à demander la préférence à eux accordée par le Conseil Supérieur, et soit que les dits bancs leur soient accordés pour en jouir ou à raison de la préférence que le dit règlement du Conseil Supérieur leur accorde ou par une adjudication particulière qui leur en serait faite ensuite de la criée des dits co-seigneur et seigneurs d'arrière-fiefs paieront comme tout le reste des simples habitants de la dite paroisse et le droit d'entrée et la rente annuelle dont les bancs à eux adjugés se trouveront chargés ne pourront jouir des dits bancs qu'ils n'en aient payé les droits d'entrée...''

Cette ordonnance de M. Lyon de Saint-Ferréol mit fin aux exigences des co-seigneurs et propriétaires d'arrière-fiefs dont la plupart ne possédaient qu'une terre de trois arpents de front.

Les prêtres inhumés dans l'église

L'abbé Louis Mercier, curé de Beaumont, décédé le 8 mai 1715, vers minuit, à l'âge d'environ 29 ans, "inhumé dans l'église".

L'abbé Nicolas-Joseph Chasle, curé de Beaumont, décédé le 22 mars 1754, à l'âge d'environ 61 ans, inhumé dans l'église, le 23 mars 1754, près du maître-autel, côté de l'épître.

L'abbé Gaspard Dunière, curé de Beaumont, décédé le 1er février 1760, inhumé le 2 février 1760, dans le sanctuaire de l'église.

L'abbé Charles Faucher, curé de Beaumont, décédé le 27 mars 1803, à l'âge de 60 ans moins 9 mois, inhumé dans l'église le 28 mars 1803.

L'abbé Théodore Létang, curé de Beaumont, décédé le 8 avril 1838, à l'âge d'environ 65 ans, inhumé dans le sanctuaire de l'église, le 10 avril 1838.

L'abbé Louis Raby, curé de Beaumont, décédé le 17 juin

1843, à l'âge de 56 ans, 4 mois et 15 jours, inhumé le 20 juin 1843. dans le sanctuaire de l'église, du côté de l'épître.

L'abbé François-Hilaire Belle-Isle, curé de Beaumont, décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec le 30 avril 1854, à l'âge de 44 ans, et inhumé dans le sanctuaire de l'église, du côté de l'Évangile, le 4 mai 1854.

L'abbé Antoine Campeau, ancien curé de Beaumont, décédé au presbytère de la Pointe-aux-Trembles, le 1er février 1890, à l'âge de 77 ans, et inhumé dans l'église, du côté de l'épître, près des marches du sanctuaire, le 4 avril 1890.

Les premiers registres de Beaumont

Plus heureuse que nombre d'autres paroisses, Saint-Etienne de Beaumont peut se flatter de posséder tous ses registres de l'état civil depuis sa fondation, soit de 1692 à nos jours.

Le premier acte inscrit aux registres de Saint-Etienne de Beaumont est le certificat de naissance de Marie-Thérèse Roy dit Portelance, fille de Jean Roy dit Portelance et d'Anne Forgues. Il est en date du 26 novembre 1692. Rédigé en latin, il est signé par le Père Récollet Beaudoin. Nous le reproduisons ici :

“Portelance, Marie Theresa, felix Joannis Portelance et Annae Forgue, nata 25 Novembris 1692.”

Cet acte de naissance ne veut pas dire, toutefois, que Marie-Thérèse Roy dit Portelance est le premier enfant né à Beaumont. Jusqu'à preuve du contraire, nous devons accorder cet honneur à Françoise Maillou, fille de Miché Maillou et de Jeanne Mercier, née à Beaumont le 18 juin 1679. Et, ce qui surprendra un peu ceux qui ne sont pas au fait des courses apostoliques du vaillant missionnaire Thomas Morel c'est dans les registres de L'Islet qu'il faut aller pour retracer l'acte de baptême de Françoise Maillou.

Le premier acte inscrit aux registres de L'Islet se lit, en effet, comme suit :

“Le troisième jour du mois de juillet de l'année mil six cent septante neuf, par moy Morel, prêtre missionnaire, faisant les fonctions curiales dans toute la coste du sud, a esté baptisé dans le lieu seigneurial de Beaumont, François, fille de Michel Maillou et de Jeanne Mercier, sa femme, née le dixhuitième du mois de juin de la mesme année. Le parrain a esté André Patry, habitant de la Durantaye, la marraine François Pitié, femme d'Antoine Casse, habitant de Beaumont, et a le dit Michel Maillou père signé; et les dits parrain et marraine déclaré ne scavoir escrire ni signer, de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Th. Morel prestre Missionnaire.”

Donc, le premier enfant né à Beaumont est François Maillou et non Marie-Thérèse Roy dit Portelance, ainsi qu'on l'a écrit si souvent. Celle-ci a toutefois l'honneur d'avoir inauguré les registres de Beaumont.

Le deuxième baptême célébré à Beaumont fut celui de Joseph Couillard, fils du seigneur Charles Couillard, né le 27 mai et baptisé le 29 mai 1693. Ce Joseph Couillard, marié à Geneviève Turgeon, eut une nombreuse famille et décéda à Beaumont le 17 juin 1755.

Le premier mariage célébré à Beaumont fut celui de François Molinet avec Jeanne Lelièvre, veuve de Nicolas Le Roy, le 8 février 1695. Le missionnaire Beaudoin rédige l'acte de mariage assez brièvement, en latin :

“Februarii die 8e 1695: Molinet, Franciscus, et Le Lièvre, Joanna, vidue Nicolas Le Roy.”

Molinet, croyons-nous, était de Saint-Vallier. C'est là, en tout cas, que décéda sa femme, Jeanne Lelièvre, veuve en premières noces de Nicolas Le Roy, le 11 janvier 1728. Jeanne Lelièvre, mariée à Nicolas Le Roy, a eu une belle postérité. On compte parmi les descendants de Nicolas Le Roy un archevêque de Québec, un recteur de l'université

Laval, des douzaines de prêtres, d'hommes politiques. d'hommes de lettres, de négociants importants, etc., etc.

La première sépulture mentionnée dans les registres de Beaumont est celle de Jean-Baptiste Nadeau, fils de Denis Nadeau et de Charlotte Cassée ou Lacasse, décédé le 12 octobre 1696, à l'âge de quelques jours.

Marguilliers de Beaumont

Charles Lacasse	1711
Pierre Parent	1712
Jacques Fournier	1713
Zacharie Turgeon	1714
Zacharie Turgeon	1715
Pierre Boissel	1716
Pierre Vien	1717
Jean Nadeau	1718
Pierre Filteau	1719
Pierre Lavallée	1720
Jacques Guay	1721
Mathurin Labrecque	1722
Antoine Cassé	1723
Charles Lecours	1724
Joseph Roy	1725
Guillaume Roy	1726
Guillaume Couture	1727
Jean Larrivée	1728
Antoine Nadeau	1729
Charles Turgeon	1730
.....	1731
Jacques Guay	1732
Jacques Lisse	1733
Joseph Nadeau	1734
Joseph Turgeon	1735
J.-B. Girard	1736

J.-B. Gonthier	1737
J.-B. Molleur	1738
Louis Turgeon	1739
Pierre Drapeau	1740
Joseph Morency	1741
Joseph Lafrenaie	1742
Claude Boislard	1743
Jean Gosselin	1744
Pierre Roy	1745
Olivier Couture	1746
Louis Le Roy	1747
Ignace Gravel	1748
Joseph Couture	1749
Joseph Dallaire	1750
Jean Larrivée	1751
Pierre Lecours	1752
Ignace Adam	1753
Joseph Larrivée	1754
Louis Vien	1755
Michel Turgeon	1756
Charles Lecours	1757
Jean Nadeau	1758
.....	1759
Jacques Gourdeau	1760
Jean Bussière	1761
Antoine Cassé	1762
Joseph Roy	1763
Joseph Dallaire	1764
Guillaume Couture	1765
Charles Girard	1766
Pierre Guay	1767
Joseph Girard	1768
Joseph Couture	1769
Joseph Couillard de Beaumont	1770
Charles Labrecque	1771
André Turgeon	1772

Joseph Dion	1773
Ignace Gravel	1774
François Turgeon	1775
Pierre Roy	1776
Antoine Fournier	1777
Jean Bellerive	1778
Jean Nadeau	1779
Jean Couture	1780
Guillaume Couture	1781
Guillaume Roy	1782
Etienne Turgeon	1783
Claude Boislard	1784
Charles Roy	1785
Augustin Fournier	1786
Michel Larrivée	1787
François Turgeon	1788
Louis Vien	1789
Jean Filteau	1790
Thomas Guenette	1791
Jean Vien	1792
Gilles Turgeon	1793
Charles Labrecque	1794
Antoine Labrecque	1795
Jean Turgeon	1796
Louis Dallaire	1797
Louis Turgeon	1798
Louis Tellier	1799
Antoine Gendreau	1800
Antoine Turgeon	1801
Joseph Vallière	1802
Pierre Bussière	1803
Joseph Couture	1804
Alexandre Boislard	1805
Pierre Guay	1806
Michel Morency	1807
Etienne Labrecque	1808

Jean-Baptiste Chabot	1809
Joseph Girard	1810
Louis Boislard	1811
François Roy	1812
Jean-Baptiste Fournier	1813
Alexis Pâquet	1814
Charles Hébert	1815
Paschal Turgeon	1816
François Turgeon	1817
Jean-Baptiste Breton	1818
Louis Turgeon	1819
Etienne Pâquet	1820
Joseph Dion	1821
Joseph Filteau	1822
Guillaume Morency	1823
Jean-Baptiste Côté	1824
Joseph Turgeon	1825
Charles Labrecque	1826
Laurt. Bergeron	1827
Joseph Turgeon	1828
Michel Vien	1829
Claude Pâquet	1830
Joseph Roy	1831
Thomas Fraser	1832
Jean-Baptiste Couture	1833
Jacques Richard	1834
Etienne Vallière	1835
François Nadeau	1836
François Labrecque	1837
Augustin Ménard	1838
Pierre-Alexis Roy	1839
Raymond Patry	1840
Amable Dupuis	1841
Jean-Baptiste Chabot	1842
Joseph Cl. Gravel	1843
Charles Guay	1844

Michel Turgeon	1845
Jacques Morency	1846
Pierre Roy	1847
Pierre Guay	1848
Joseph Couture	1849
François Bédard	1850
Jean Roy	1851
Jean Turgeon	1852
François Poiré	1853
Jean Bergeron	1854
Elizé Labrecque	1855
Guillaume Roy	1856
Charles Enouf	1857
Joseph Labrecque	1858
Joseph Côté	1859
Colomban Turgeon	1860
Thomas Côté	1861
Benoni Bergeron	1862
Gabriel Morency	1863
Julien Labrecque	1864
Charles Nadeau	1865
Charles Labrecque	1866
Florent Turgeon	1867
Charles Nadeau	1868
François Labrecque	1869
Edouard Turgeon	1870
Frédéric Journeau	1871
François Turgeon	1872
Césaire Turgeon	1873
Bénoni Roy	1874
Damase Roy	1875
Julien Vallière	1876
Damase Nadeau	1877
Damase Turgeon	1878
François-Xavier Turgeon	1879
Majoric Roy	1880

Joseph Labrecque	1881
Jacques Shink	1882
Georges Côté	1883
Damase Roy	1884
Joseph Labrecque	1885
Hubert Guay	1886
Frédéric Journeau	1887
Louis Patry	1888
Jean Elie dit Breton	1889
Pierre Roy (fils de Pierre)	1890
Louis Pouliot	1891
Félicien Richard	1892
Philippe Journeau	1893
Thomas Côté	1894
Pierre Pelletier	1895
Pierre Bilodeau	1896
Joseph Poiré	1897
François Labrecque	1898
Jean Bergeron	1899
Jérôme Turgeon	1900
Ferdinand Turgeon	1901
Alfred Labrecque	1902
Elisée Labrecque	1903
Achille Dugal	1904
Octave Nadeau	1905
Télesphore Guay	1906
Onésime Vallière	1907
Alexis Turgeon	1908
Joseph-Ambroise Chabot	1909
Arthur Dupuis	1910
Damase Létourneau	1911
Joseph Morency	1912
Louis Laverdière	1913
Théophile Turgeon (fils de Florent)	1914
Joseph-Pierre Guay	1915
Onésime Lachance	1916

Joseph Bégin	1917
Adélard Breton	1918
Joseph Couture	1919
Wilfrid Roy	1920
Wilfrid Turgeon	1921
Euloge Turgeon	1922
Alfred Labrecque (pêcheur)	1923
Charles Côté	1924
Joseph Roy	1925
Honoré Chabot	1926
Lauréat Roy	1927
Joseph Guay	1928
Joseph Marcoux	1929
Alphonse Labonté	1930
Joseph-Octave Fortin	1931
Cyriac Lebreux	1932
Joseph Asselin	1933
Victor Guay	1934
Arthur Marcoux (pêcheur)	1935
Joseph-Alfred Labrecque	1936
Lugder Fournier	1937
Edgar Poiré	1938
Onésime Carrier	1939
Josaphat Morency	1940
Philippe Turgeon	1941
Pierre Asselin	1942

Le procès Raby

Le procès Raby ! On en parle encore à Beaumont après plus d'un siècle. Il est vrai qu'il eut des conséquences graves puisqu'il causa la mort du curé Raby.

Nommé curé de Beaumont en 1838, l'abbé Raby arrivait dans la paroisse avec des idées d'innovation peut-être acceptables mais le brave curé ne se rendait pas compte

que les habitants de Beaumont, ses nouveaux paroissiens, tenaient à leurs coutumes et à leurs privilèges légaux ou non.

A Beaumont, depuis la fondation de la paroisse, les notables, c'est-à-dire les francs-tenanciers, et même les locataires, participaient aux élections de marguilliers.

En 1840, le curé Raby convoqua les francs-tenanciers à l'assemblée pour l'élection d'un nouveau marguillier d'une façon si ambiguë que bon nombre de paroissiens, de peur d'être évincés, ne se rendirent pas à la convocation.

Le curé Raby fut si content de son succès qu'il se hâta d'informer Mgr Signay, évêque de Québec, que les paroissiens de Beaumont avaient consenti à faire leurs élections de marguilliers comme dans la plupart des autres paroisses du diocèse, c'est-à-dire sans la participation de tous les paroissiens. Mgr Signay, favorable au mode d'élection adopté par M. Raby, félicita le curé de Beaumont d'avoir réussi en si peu de temps à faire disparaître une coutume qui existait depuis tant d'années. Mais, Mgr Signay, plus expérimenté que le curé Raby, lui demandait dans la même lettre s'il avait pris toutes les précautions légales voulues.

Le curé Raby constata bien vite qu'il s'était trompé. Il n'avait pas plutôt reçu la lettre de félicitations de son évêque qu'on venait l'informer que certains paroissiens avaient chargé un avocat, l'honorable Jean Chabot, plus tard juge, d'intenter des procédures pour faire annuler l'élection du marguillier qui venait d'être élu et tenir une nouvelle élection.

L'abbé Raby consulta alors l'honorable René-Edouard Caron qui devait mourir lieutenant-gouverneur de la Province. Il aurait dû demander cette consultation avant de convoquer son assemblée. Il se serait ainsi évité des ennuis, des tracasseries, des humiliations qui durèrent trois années et finirent par le conduire au tombeau.

La consultation de l'avocat Caron a été conservée. Rendons justice à la mémoire de cet avocat honnête et prudent.

Dès le début, il déclara à son client qu'il s'était mis dans de mauvais draps et lui suggéra les moyens de sortir de ses difficultés. Mais le curé Raby aurait été obligé d'avouer qu'il s'était trompé et il préféra courir les risques d'un procès.

L'action contre le curé et les marguilliers de Beaumont prise par Louis-Marc Turgeon au nom des paroissiens récalcitrants leur enjoignait de "procéder immédiatement à la convocation d'une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, et paroissiens et notables de Beaumont, suivant l'usage de la dite paroisse et la loi, pour procéder à l'élection d'un nouveau marguillier".

Un autre procès fut greffé sur celui-là. Un autre paroissien prit une nouvelle action contre le curé et les marguilliers pour ne pas avoir procédé à l'élection d'un marguillier en 1841.

C'est l'avocat Caron qui défendit le curé Raby et les marguilliers dans les deux procès qui furent perdus.

Le jugement rendu dans la cause principale par la Cour du Banc de la Reine, le 20 octobre 1842, disait :

"...La Cour ordonne qu'il donne un writ de mandamus péremptoire commandant aux curé et marguilliers de l'Oeuvre et fabrique de la paroisse de St-Etienne de Beaumont, à procéder immédiatement à l'élection d'un marguillier suivant les usages et coutumes de la dite paroisse de Beaumont, pour servir dans cette capacité pour l'espace de trois années, à compter de et inclus l'année 1841, au lieu et place du nommé Ignace Fiset..."

Les frais des deux procès relativement considérables étaient à la charge du curé Raby et de la fabrique. Cette affaire malheureuse causa tant de soucis au pauvre curé Raby qu'il en fit une maladie et mourut le 17 juin 1843, quelques mois après la perte des deux procès.

Le procès Raby se déroula il y a un siècle. Il comporte toutefois une morale qui peut être utile aujourd'hui et même dans les siècles à venir : il faut toujours être prudent

quand on veut innover dans une paroisse. Les habitants des campagnes n'acceptent pas facilement de changer leurs coutumes et leur manière de vivre.

Les messes de fondation

Nos ancêtres étaient-ils plus pieux que nous? Nous ne voulons pas répondre à cette question mais, à coup sûr, ils étaient plus portés que leurs descendants aux fondations de messes. Nos anciens greffes de notaires contiennent des centaines de fondations de ce genre. Dans certaines paroisses on en compte jusqu'à vingt et même plus. Les honoraires d'une messe étaient alors de quelques sous seulement. L'augmentation du coût de la vie a porté ces honoraires à des prix beaucoup plus élevés. Ces fondations sont donc devenues de véritables charges pour les fabriques qui les avaient acceptées.

La fabrique de Beaumont, plus prudente que bon nombre d'autres paroisses, n'a accepté dans toute son existence que quatre fondations de messes.

Au livre de la fabrique de Beaumont pour l'année 1714, on lit: "Feu Jean Cécile a légué à la fabrique de Saint-Etienne la somme de cent livres pour fonder une messe." Cette messe n'a pas été fondée par acte notarié ni avec l'approbation de l'évêque, comme le veulent les lois de l'Église. La seule pièce justificative conservée par la fabrique de Beaumont au sujet de cette messe est l'entrée du livre de compte de 1714. Toutefois, cette fondation ayant été faite de bonne foi, la fabrique de Beaumont s'est toujours fait un devoir de faire dire cette messe une fois par année, en mai.

MM. Jean-Joseph et Denis-Michel Riverin avaient donné à M. Chasle, curé de Beaumont, le 20 juin 1722, 70 pieds de terre de largeur sur 200 pieds de longueur, pour agrandir le terrain de l'église. Mais ce terrain avait été

donné à M. Chasle *personnellement*. Par son testament, le curé Chasle donna son terrain à la fabrique de Beaumont à la charge de faire dire une messe chaque année et à perpétuité le jour le plus proche de son décès pour lui, les MM. Riverin ses anciens paroissiens et toute sa famille décédée. Cette condition fut acceptée par la fabrique et les exécuteurs testamentaires du curé Chasle, MM. les abbés Dunière et Chaufour, lui en passèrent titre devant le notaire Rousselot, le 28 décembre 1754.

Zacharie Turgeon avait travaillé et fait presque à lui seul la charpente de l'église de Beaumont. Il n'avait reçu aucune rémunération pour ce travail qui avait duré plusieurs mois. Le curé et les marguilliers de Beaumont pour récompenser en quelque sorte se dévoué paroissien décidèrent de fonder une messe basse pour le bénéfice de Zacharie Turgeon, de sa femme et de toute sa famille. Ceci est mentionné dans une délibération de la fabrique de Beaumont du 30 octobre 1733. Le brave Zacharie Turgeon décédé depuis plus de deux siècles bénéficie encore de cette messe qui est dite régulièrement au mois de novembre de chaque année.

Par acte notarié du 6 novembre 1719 l'abbé Plante, ancien curé de Beaumont, fondait une messe basse qui devait être dite, chaque année, en septembre, dans la chapelle de procession dédiée à la Sainte Vierge. La fondation du curé Plante indique bien la piété et l'affection que portait ce prêtre dévoué à ses anciens paroissiens. Il spécifiait dans son acte de fondation que, le dimanche qui précéderait cette messe, le curé de Beaumont devait l'annoncer en chaire et inviter ses paroissiens, surtout les dames et demoiselles, à y assister. Ici encore, on se rend, chaque année, au désir du curé Plante.

Le premier presbytère

Les habitants de Beaumont ne sont pas, pour la très grande majorité conservateurs en politique, mais tous se flattent d'être conservateurs des monuments édifiés par leurs ancêtres. La vieille église, le premier presbytère édifié dans la paroisse, les chapelles de processions, le moulin de Vincennes, etc., etc., sont là pour attester leur esprit de conservation. Félicitons-les. Ils ont résisté à cette vague de vandalisme qui a déferlé sur les deux rives du Saint-Laurent et a fait disparaître tant de belles choses pour les remplacer par des constructions qui manquent totalement d'originalité et de bon goût.

Comme tout le monde le sait à Beaumont, l'édifice occupé par les Soeurs de la Charité de Saint-Louis, à quelques centaines de pieds de l'église, est le premier presbytère de la paroisse. C'est là qu'ont vécu les dévoués missionnaires et curés du régime français et d'une bonne partie du régime anglais.

Au temps où cette vaste et solide maison servait de résidence presbytérale, elle n'avait qu'un étage avec mansarde. C'est plus tard, beaucoup plus tard qu'un second étage remplaça la mansarde. Telle qu'elle est aujourd'hui, cette maison a fort belle apparence. Elle a servi d'école depuis qu'on a cessé de l'occuper comme presbytère.

C'est le 7 juillet 1940 que les marguilliers de Beaumont firent don à la Commission scolaire de la paroisse du vieux presbytère. La résolution adoptée par les marguilliers disait :

“Il est proposé par Ludger Fournier, appuyé par Onésime Carrier, et résolu à l'unanimité de faire don à la Commission scolaire de Beaumont d'une maison (ancien presbytère) et d'un terrain sur lequel elle est sise et ainsi délimitée, côté sud, 76 pieds; côté sud-ouest, 130 pieds;

côté ouest, 75 pieds; côté nord-est, 185 pieds; côté nord, 35 pieds; côté nord-est, 110 pieds.

“Ce don est fait sous la réserve et la condition toutefois que la dite Commission scolaire ne pourra pas aliéner ni louer la dite maison et le dit terrain qui redeviendraient propriété de la fabrique le jour où ils ne serviront plus aux seules fins d'éducation.”

Les paroissiens de Beaumont réunis en assemblée, le même jour, ratifièrent unanimement le don de la fabrique de Beaumont à la Commission scolaire.

Le 11 juillet suivant, les Commissaires d'écoles de Beaumont acceptaient le don de la fabrique de Beaumont.

La salle des Habitants

J.-Edmond Roy a décrit dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon* ce qu'était la *salle des habitants*. Chaque pays a ses mœurs et ses coutumes. Les Français de la vieille France transportèrent ici les coutumes, les habitudes, les mœurs de là-bas. Mais la *salle des habitants* n'a pas existé en France ni dans aucune contrée de l'Europe. Elle prit naissance dans la Nouvelle-France et se perpétua ici jusqu'au milieu du siècle dernier.

On s'est étonné de la longueur des presbytères construits sous le régime français. Celui de la vieille paroisse de Saint-Joseph de Lévis avait près de quatre-vingts pieds de longueur. L'ancien presbytère de Beaumont, aujourd'hui transformé en couvent, est presque aussi vaste. Et, pourtant, le curé de Beaumont n'avait pas de vicaire.

Sous le régime français, l'habitant se rendait à la messe dominicale avec toute sa famille. Il n'y avait pas de tempête, en hiver, pour l'empêcher de venir à l'église. Celle-ci n'était pas chauffée.

On peut croire que ces pauvres gens arrivaient à l'église littéralement *gelés*. C'est pourquoi à peu près, chaque pres-

bytère avait sa *salle des habitants*. Cette pièce occupait parfois toute la moitié de la maison. Les habitants se rendaient à la *salle des habitants* avant et après les offices religieux et s'y réchauffaient autour d'un gros poêle ou d'une cheminée où on entassait des grosses bûches d'érable et de merisier. La *salle des habitants* était l'endroit où se rencontraient les parents, les amis, les connaissances, etc. C'est également dans la *salle des habitants* qu'avaient lieu les assemblées des francs-tenanciers quand la sacristie n'était pas assez vaste pour les recevoir.

La *salle des habitants* disparut avec l'âge moderne. Elle était sans doute un grand ennui pour le curé toute la journée du dimanche mais elle contribua, pendant deux siècles, à maintenir les relations de familles, à dissiper les chicanes et les malentendus entre paroissiens.

La salle des Dames

A Beaumont, nous venons de le voir, comme dans nombre d'autres vieilles paroisses, les habitants avaient leur *salle* au presbytère. Il était permis de fumer dans la *salle des habitants*. Et, les habitants qui arrivaient des concessions ou des extrémités de la paroisse ne manquaient pas de jouir de ce privilège. Avant comme après les offices religieux, chacun tirait une bonne *touche*.

A cette époque, les dames et les demoiselles ne fumaient pas encore la cigarette et le beau sexe, en général, avait une sainte horreur du tabac.

C'est, sans doute, pour être agréables aux Beaumontoises que les marguilliers anciens et nouveaux et les francs-tenanciers réunis en assemblée dûment convoquée adoptèrent la résolution suivante :

“Le sept novembre mil huit cent cinquante deux, les marguilliers anciens et nouveaux et propriétaires de cette paroisse, à l'issue de la messe, au son de la cloche, d'après

une annonce faite le même jour, et précédemment huit jours d'avance, au prône de nos messes paroissiales, pour prendre en considération s'il serait utile de faire une salle au presbytère, au-dessus de la salle des hommes, pour que les femmes puissent s'y retirer les dimanches et fêtes, ont décidé la chose affirmativement et ont nommé pour syndics les sieurs Ignace Fiset, Etienne Vallières et Guillaume Roy, les chargeant de prendre les choses en mains et de mettre tout en œuvre pour faire réussir cette entreprise et payer de plus la dépense pour les châssis doubles des appartements du curé."

Le curé de Beaumont était présent à cette assemblée. La salle des Habitants était déjà un gros ennui pour lui. La salle des Dames devait lui en occasionner d'autres. Mais lorsqu'il s'agissait du bien-être de ses paroissiens et de ses paroissiennes, le brave curé était prêt à tous les sacrifices. Aussi, il n'hésita pas à approuver la résolution.

Les syndic nommés, MM. Ignace Fiset, Etienne Vallières et Guillaume Roy, se mirent à l'œuvre et dès le dimanche suivant la salle des Dames était prête à les recevoir.

Les *salles des habitants* et les *salles des dames* n'existent plus dans nos paroisses canadiennes. Dans plusieurs paroisses, malheureusement, paroissiens et paroissiennes, avant et après les offices religieux, vont se *réchauffer* chez l'hôtelier du village. A ce point de vue comme pour bien d'autres, ne devons-nous pas regretter les *salles des habitants*?

Le presbytère actuel

M. le curé Belle-Isle à son arrivée à Beaumont en 1853 constata que le presbytère avait besoin de grandes réparations. Il datait des débuts de la paroisse et n'avait guère été entretenu. M. Belle-Isle eut l'habileté de faire comprendre à ses paroissiens qu'il serait plus avantageux de

construire un nouveau presbytère que de réparer cette vieille maison qu'il était bien difficile de chauffer en hiver.

Le projet accepté par les paroissiens de Beaumont fut approuvé par l'archevêque de Québec.

Des soumissions furent demandées à différents entrepreneurs et la construction fut accordée à M. Olivier Richard, entrepreneur de Québec. Par le contrat reçu par le notaire Barthélemi Pouliot le 22 janvier 1854 on voit que le curé Belle-Isle s'engageait à donner cinquante livres de ses deniers personnels pour aider et encourager ses paroissiens dans la construction du presbytère. Malheureusement, quelques semaines après la signature du contrat, l'abbé Belle-Isle tombait malade et il mourut le 30 avril 1854.

C'est son successeur, le curé Lahaye qui reprit le projet et le mena à bonne fin.

A une assemblée des paroissiens de Beaumont tenue le 3 juillet 1854, il fut unanimement décidé de dégager la succession de l'abbé Belle-Isle du paiement de cinquante livres promises par le curé défunt.

Les travaux de construction commencèrent à la fin de l'été de 1854 et furent terminés au mois d'août 1855.

MM. Charles Huot et Jean-Baptiste Lavoie, nommés experts pour examiner les travaux faits par M. Olivier Richard, par leur rapport en date du 4 juillet 1855, déclaraient que les travaux de construction du presbytère de Beaumont avaient été faits conformément aux plans et devis du marché conclu le 22 janvier 1854, et recommandaient à la fabrique de Beaumont de payer l'entrepreneur. Celui-ci avait fait, en outre, pour une somme de dix-neuf louis de travaux extra. Les experts recommandèrent également le paiement de ces extra.

C'est à l'automne de 1855 que le curé Lahaye prit possession du nouveau presbytère. Il y aura donc un

siècle ne 1955 que les curés de Beaumont habitent le presbytère actuel.

Le cimetière

Le cimetière dans toutes nos campagnes, autrefois, était le complément nécessaire de l'église paroissiale. Aujourd'hui, les lois d'hygiène, d'urbanisme et cent autres raisons veulent que les cimetières soient loin des églises. On les place dans les endroits les moins fréquentés de la paroisse comme si on voulait séparer les morts complètement des vivants. Le nouveau mode de placer les cimetières a certainement du bon mais il a diminué la dévotion aux morts. Nos cimetières de campagne ne sont fréquentés aujourd'hui que les jours d'enterrement.

Le premier cimetière de Beaumont était situé tout à côté de l'église, du côté nord. Lors de la construction de la sacristie actuelle en 1886, le cimetière touchait encore à l'église. Le 18 mai 1886, le curé Bouchard et les syndics de la construction écrivait à Mgr Taschereau : "Qu'afin de construire une sacristie plus grande que l'ancienne, dans la dite paroisse, il serait nécessaire que les corps inhumés dans le cimetière près de la sacristie actuelle, dans un espace de trente-six piéds sur vingt-quatre, fussent exhumés et déposés dans une autre partie du cimetière. Qu'il y a vingt ans que les dits corps ont été inhumés."

Le tombeau du Christ et la statue du Christ du cimetière de Beaumont ont été donnés, le tombeau par la paroisse et la statue par M. Edouard Perreault, marchand de Lévis. La grande croix en pin de la Colombie du cimetière est un don de M. Alphonse Lebel, marchand de bois de Charny et de Sainte-Martine de Courcelles.

C'est en septembre 1933, dans l'après-midi, que Mgr Eugène Laflamme, protonotaire apostolique, curé de la

basilique de Québec, fit la bénédiction de ces différents objets.

La cérémonie au cimetière fut très touchante. Le sermon fut donné par M. l'abbé Gauthier, curé de Giffard.

La porte de bronze du cimetière paroissial de Beaumont est un don de M. John Hearn, avocat.

Les pérégrinations des Sauvages

Les Sauvages étaient des nomades. Ils voyageaient pendant toutes les saisons de l'année. Les froids de l'hiver ne les dérangaient pas plus que les pluies de l'automne. Comme ils couchaient le plus souvent en plein air, sur le sol nu, ils ne transportaient pas beaucoup de bagages. Les Sauvages ne s'embarraient pas de provisions. Ils vivaient au jour le jour, de chasse ou de pêche. Si l'une et l'autre manquaient, ils passaient trois ou quatre jours sans manger, quitte à se reprendre quand le gibier ou le poisson revenaient.

Les Abénaquis et les Micmacs de l'Acadie et du bas du fleuve venaient souvent à Québec, sous le gouvernement français pour rencontrer le représentant d'Ononchio, et sous le régime anglais pour retirer les allocations que le gouvernement leur servait. La plupart faisaient ce long trajet, avec leurs femmes et leurs enfants, en cotoyant les innombrables anses de la rive sud du Saint-Laurent. Les enfants des bois n'étaient jamais pressés. Quand ils rencontraient un endroit giboyeux, une anse où le poisson abondait, ils tiraient leurs canots sur la grève et s'installaient là pour des jours et même des semaines.

Tous ces Sauvages étaient catholiques et faisaient généralement bon ménage avec les habitants des côtes où ils s'arrêtaient.

Les voyages des Sauvages de l'Acadie et du bas du fleuve expliquent les nombreux actes de sépulture des enfants

des bois qu'on trouve dans les registres de presque toutes les vieilles paroisses de la rive sud, de Québec à Rimouski et même plus bas.

Ces longues randonnées de femmes et d'enfants à moitié vêtus par des températures inclementes étaient souvent fatales pour plusieurs.

Il faut croire que le séjour des grèves de Beaumont était agréable aux Sauvages car la tradition veut que, chaque année, plusieurs douzaines de canots sauvages s'arrêtaient dans les anses et leurs propriétaires y séjournaient plusieurs jours.

Les Sauvages inhumés à Beaumont

Anne, Sauvagesse, fille de (blanc) et de (blanc), inhumée le 16 mai 1706.

Sauvagesse (blanc), fille de (blanc) et de (blanc), inhumée le 18 octobre 1713.

François Fronsac, fils de Nicolas Fronsac et de (blanc) Sauvagesse, inhumé le 22 janvier 1732.

Nicolas Fronsac, époux de (blanc), Sauvagesse, inhumé le 2 février 1732.

Jacques Fronsac, fils de feu Nicolas Fronsac et de (blanc) Sauvagesse, inhumé le 6 février 1732.

Gabriel Fronsac, fils de feu Nicolas Fronsac et de (blanc) Sauvagesse, inhumé le 22 décembre 1732.

Cécile, Sauvagesse, fille de (blanc) et de (), inhumée le 19 juin 1747.

Thomas, Sauvage, fils de (blanc) et de (blanc), inhumé le 16 mai 1758.

Jean-Baptiste, Sauvage, fils de (blanc) et de (), inhumé le 6 septembre 1770.

Sauvage, inconnu, enfant de (blanc) et de (blanc), inhumé le 28 mars 1809.

Jean-Baptiste, Sauvage, inhumé le 4 avril 1813.

Pierre, Sauvage, inhumé le 2 mai 1827.

Jean-Baptiste, Sauvage, inhumé le 22 juillet 1834.

Les registres de Beaumont portent deux baptêmes de Sauvages : 1° Marie, fille de Nicolas Vincent et de Marie-Geneviève, baptisée le 17 avril 1817. 2° Pierre Caplan, fils de Joseph Caplan et de Marie, baptisé le 22 avril 1834.

Les "Inconnus"

Très souvent, on rencontre dans les anciens registres de Beaumont des actes de sépulture qui ne donnent pas le nom de la personne inhumée. Elle est déposée dans le cimetière avec la simple mention : Inconnue, avec la date de l'inhumation.

Comment expliquer que tant d'*inconnus* aient choisi Beaumont pour mourir ? L'explication est assez facile à trouver quand on y songe un peu.

Tout le littoral de Beaumont est formé d'anses profondes. La marée basse déposait dans ses anses la plupart de ceux que le fleuve engloutissait dans le port de Québec et même plus haut dans le Saint-Laurent. On a identifié dans les anses de Beaumont des cadavres de pauvres diables qui s'étaient noyés aux Trois-Rivières.

Au temps où des centaines de navires à voiles fréquentaient, chaque saison de navigation, le port de Québec, les noyades étaient très fréquentes. Matelots et hommes de bord étaient si imprudents ! Les Beaumontois, toujours charitables, inhumèrent dans leur cimetière les noyés dont les corps n'étaient pas réclamés.

Avec les années, ces inhumations toujours gratuites, étaient devenues de véritables charges pour la paroisse. C'est M. Faucher de Saint-Maurice, député de Bellechasse, qui obtint du gouvernement de Québec, en 1888, qu'il se chargerait désormais des frais de l'inhumation des noyés inconnus qui seraient trouvés dans les anses de Beaumont.

Les bedeaux de Beaumont autrefois

La charge de sacristain ou de bedeau, autrefois, à Beaumont, n'était pas une sinécure. L'engagement du bedeau se faisait par le curé, les marguilliers anciens et nouveaux et les francs-tenanciers. Les conditions de l'engagement étaient mises par écrit et le nouveau serviteur de l'église devait s'engager de les observer fidèlement.

Nous avons sous les yeux l'engagement d'un bedeau, il y a tout près d'un siècle, soit le 16 juillet 1854. Et voici les obligations qu'il se met sur les épaules : 1° sonner la cloche chaque jour par trois fois différentes et, en outre, avant l'office du matin et du soir, aux grand'messes, aux services, etc., etc., enfin, chaque fois que le curé lui demandera. 2° annoncer la mort de chaque paroissien par le son de la cloche, etc., etc.; 3° changer les parements d'autel, ôter et remettre les rideaux de tabernacle et des gradins chaque fois que le curé le lui demandera; 4° assister à tous les offices religieux, mettre et ôter le drap mortuaire, distribuer le pain bénit, fournir les rameaux, les cendres et l'eau à bénir; 5° placer les chandeliers, lustres, cierges, chandeliers, etc., les allumer et les entretenir; veiller à la lampe du sanctuaire; entretenir les poêles de l'église et de la sacristie; 6° préparer la crèche de l'Enfant Jésus et le reposoir, porter la bannière dans les processions, fermer les portes de l'église, etc., etc.; 7° balayer et épousseter par toute l'église, tous les huit jours, etc., etc.; 8° enlever la neige sur le perron de l'église et entretenir le chemin du cimetière; 9° laver le plancher et les bancs de l'église une fois par année et, en outre, quand le curé le jugera à propos; même obligation pour le chœur et la sacristie; 10° faucher le foin dans le cimetière; 11° procurer des servants de messe à l'église, etc., etc. Le bedeau, en outre, devait s'acquitter de tous les devoirs prescrits par le Rituel Romain et qui n'étaient pas mentionnés dans son engagement.

Sait-on quel est le salaire payé au bedeau alors par la

fabrique de Beaumont? L'engagement d'Antoine Roy du 16 juillet 1854 nous le dit: exactement dix-sept livres par année. Il est vrai que la fabrique lui permettait de recevoir le casuel fixé par l'archevêque de Québec pour le bedeau mais ce casuel ne devait pas être bien élevé.

LES CHAPELLES DE DEVOTION A BEAUMONT

La chapelle de la Sainte Vierge

Comme on le verra par la courte histoire de la chapelle de procession, dédiée à la Sainte Vierge, et située sur la route nationale, à quelques arpents en bas de l'église de Beaumont, il n'est pas toujours facile de fixer une date même quand on a en mains des documents apparemment très probants.

La chapelle de la Sainte Vierge porte sur sa façade le millésime 1733. Ceci laisse entendre que la chapelle en question fut construite en 1733.

D'autre part, un acte du notaire Dubreuil du 6 novembre 1719 et signé par l'abbé Plante, curé de Beaumont de 1703 à 1711, parle d'une "chapelle de la Sainte Vierge qui est située dans l'étendue de la paroisse de Beaumont du côté d'en bas". L'abbé Plante ne signa pas cet acte du notaire Dubreuil sans le lire ou, au moins, en entendre la lecture. Puisqu'il parle d'une chapelle érigée en l'honneur de la Vierge à Beaumont c'est qu'elle existait en 1719.

Et voici qu'une ordonnance de l'abbé de Miniac, vicaire

général de l'évêque de Québec, du 1er mars 1740, ordonne aux habitants du bas de Beaumont de transporter "à une distance convenable de l'église afin qu'elle puisse servir de reposoir aux processions du Saint Sacrement" une chapelle de dévotion qu'ils avaient élevée dans le bas de la paroisse.

Quelle conclusion à tirer après avoir consulté ces trois pièces contradictoires ?

Pour nous, la chapelle de la Sainte Vierge fut construite en bois avant 1719, peut-être pendant que M. Plante était curé de Beaumont, soit entre 1703 et 1711.

En 1740, elle était en ruine et c'est peut-être là la raison de l'ordonnance de M. de Miniac du 1er mars 1740. Ce doit être peu après 1740 qu'on la reconstruisit en pierre avec les matériaux amassés par les habitants du bas de la paroisse pour reconstruire leur chapelle de dévotion.

Mais alors pourquoi a-t-on mis le millésime 1733 sur la façade de la chapelle ? Ce millésime ne serait-il pas l'année de la construction de la chapelle de dévotion élevée dans le bas de la paroisse ?

Une chapelle de dévotion anonyme

Nos ancêtres, soyons en fiers, étaient profondément religieux. Ils consentaient à tous les sacrifices pour faire vivre leurs familles, s'établissaient sur des terres en bois debout qu'ils colonisaient à la sueur de leur front mais il leur fallait une église, une chapelle où ils pourraient se rendre pour puiser la force de continuer leur dure besogne.

Entre 1730 et 1740, les colons du bas de Beaumont avaient construit une petite chapelle en bois, dans les environs de la Grande Côte, pour y prier les dimanches après-midi et probablement le soir, les jours de semaine.

Le curé constata bientôt que cette chapelle donnait occasion aux habitants du bas de la paroisse de ne pas

assister aux vêpres et aux autres offices du soir à l'église paroissiale. Il s'en plaignit à l'autorité compétente et M. de Miniac, au cours de la visite pastorale à Beaumont le 1er mars 1740, rendit l'ordonnance suivante :

“ Sur ce que nous avons appris que plusieurs habitants de la grande côte du bas de la seigneurie de Beaumont se réunissent les dimanches et fêtes dans une chapelle qui y est construite pour y faire des prières particulières et manquaient à assister pour cette raison aux vêpres, saluts et autres des choses communes et les plus autorisées de l'Eglise pour remédier aux abus qui naissent ordinairement de ces dévotions prétendues nous ordonnons que la d. chapelle restera fermée les dimanches et fêtes.

“ Et, comme, ainsi que les voisins nous ont appris et que nous l'avons vu en passant une quantité de matériaux se trouve

“ chapelle et la construire de nouveau d'une manière plus solide par les raisons ci-dessus nous défendons de les mettre en oeuvres au même endroit, mais nous exhortons les et autres personnes pieuses de les transporter à une distance convenable de l'église et qu'elle puisse servir de reposoir aux procession du Saint Sacrement et ne soit plus à l'avenir un obstacle à l'assiduité que tout bon chrétien et paroissien doit avoir pour le service de sa paroisse. Donné à Beaumont dans le cours de notre visite, le premier mars 1740”.

Cette chapelle dut disparaître dans l'été de 1740 et les matériaux qu'on avait transportés sur les lieux pour la rebâtir plus solidement durent servir à la reconstruction de la chapelle de la Sainte Vierge, érigée un peu en bas de l'église.

Où se trouvait la chapelle de dévotion du bas de Beaumont? La tradition n'a pas conservé le souvenir de cette chapelle. Les plus vieux habitants de Beaumont n'ont jamais, non plus, entendu parler de la Grande Côte. La Grande Côte n'était-elle pas la route qui conduit de Beau-

mont à Saint-Charles? Ce chemin sans être escarpé va en montant jusqu'à St-Charles. Ceci, toutefois, n'est qu'une supposition.

La chapelle Sainte-Anne

La chapelle Sainte-Anne est cette petite chapelle de procession que l'on trouve sur la route nationale avant d'entrer dans le village de Beaumont.

Sa façade porte le millésime 1738.

Est-ce bien la date de sa construction? Les livres de comptes de la fabrique de Beaumont ne font aucune mention de cette chapelle. Comme la chapelle de la Sainte Vierge, située en bas de l'église, elle dût être construite à l'aide de souscriptions privées.

La tradition veut qu'elle ait d'abord été construite en bois puis, vers 1800, reconstruite en pierre de champs.

Mgr Taschereau, archevêque de Québec, lors de sa visite pastorale à Beaumont le 17 juillet 1873, remarqua l'état de délabrement des deux chapelles de procession de la paroisse. Il exhorta alors les paroissiens à réparer ces chapelles. La chapelle Sainte-Anne, surtout, avait été si mal entretenue qu'elle était devenue un danger pour les passants. Certains contribuables, demeurant dans les environs de la chapelle, avaient même présenté une requête au conseil municipal pour la faire démolir.

Les conseils de l'archevêque de Québec furent suivis, et le 23 novembre 1873, à une assemblée de paroisse, on nomma six syndics pour s'occuper de la réparation des chapelles. Trois de ces syndics devaient réparer la chapelle de la Sainte Vierge et les trois autres la chapelle de Sainte-Anne. Les francs-tenanciers, sans y être obligés par la loi, s'engagèrent à payer des contributions d'après le rôle d'évaluation.

Les travaux de restauration furent exécutés dès l'année suivante.

Mais lorsque les contributions vinrent dues, quelques francs-tenanciers se firent tirer l'oreille pour satisfaire à leurs engagements. Et Mgr Taschereau, le 26 décembre 1876, adressait une lettre pastorale aux paroissiens de Beaumont pour féliciter ceux qui avaient contribué à la réparation des chapelles et engager les autres à s'acquitter de leurs dues.

“Nous apprenons avec douleur, dit Mgr Taschereau, que quelques-uns retardent de payer leur part, et sont cause ainsi que les syndics, qui ont bien voulu rendre service à la paroisse, se trouvent dans un sérieux embarras. Nous les exhortons, pour l'amour de Notre-Seigneur et au nom de la justice et de la charité, à s'empressez d'acquitter cette dette qui est peu considérable pour chacun d'eux, mais qui, en se multipliant, pèse lourdement sur les syndics.

“Quelques autres n'ont pas craint de dire qu'ils ne voulaient rien payer, parce que la loi civile ne les y forçait point : ils prétextent qu'ils n'ont pas assisté aux assemblées, qu'ils n'ont rien promis, et autres raisons semblables. Ils oublient que la loi civile n'est pas la seule source des obligations de la conscience ; ils oublient que la paroisse est un corps dont tous les membres doivent contribuer, chacun pour sa part, à tout ce qui intéresse l'honneur ou le bien spirituel de la paroisse ; ils oublient qu'un chrétien trouve son bonheur à témoigner par des sacrifices, son respect, son amour, sa reconnaissance et sa confiance à Notre-Seigneur Jésus-Christ mort en croix pour le salut de nos âmes. Nous pourrions, N.T.C.F., user d'autorité pour obliger en conscience ces personnes à porter leur juste part de l'oeuvre commune. Mais nous aimons mieux nous contenter de les y exhorter aujourd'hui et de les inviter à réparer généreusement leur faute au plus vite, afin que, durant la nouvelle année qui va commencer, ils puissent jouir des bénédictions de Notre-Seigneur.

“Si, avant la fin de janvier, la somme nécessaire pour achever de payer les dits ouvrages, n'est pas rentrée entre

les mains des syndics, M. le curé **annoncera** pour le dimanche suivant une quête pour cet objet et cette quête se renouvellera jusqu'à ce que l'on ait collecté ce qu'il faut. Les bons chrétiens auront ainsi une nouvelle occasion de témoigner de leur générosité et de leur zèle pour la gloire de Dieu. Quant à ceux qui ont toujours peur d'en faire trop pour le Bon Dieu, nous doutons fort qu'ils trouvent jamais dans leur avarice le bonheur qu'ils y cherchent."

La lettre de l'archevêque de Québec eut un excellent effet et tout rentra dans l'ordre.

La chapelle Sainte-Anne est surmontée d'une statue de sainte Anne enseignant la Sainte Vierge. On attribue cette petite statue au sculpteur sur bois Louis Jobin.

Une fondation du curé Plante

L'abbé Charles Plante, curé de Beaumont de 1703 à 1711, conserva un bon souvenir de ses paroissiens. Devenu chanoine du chapitre et curé de Québec, il comparaisait devant le notaire Dubreuil le 6 novembre 1719, et déclarait que "pour marquer la bonne affection qu'il a eu par le passé pour les paroissiens de Beaumont", il fondait une messe basse pour être dite, à perpétuité, chaque année, le jour de la fête de la Présentation de Notre-Dame (21 novembre) dans la chapelle de la Sainte Vierge située à Beaumont, un peu en bas de l'église paroissiale.

Le curé de Beaumont, M. Chasle, et le marguillier en charge, Pierre Filteau, dûment autorisés, acceptèrent la fondation du curé Plante et reçurent en conséquence une somme de quarante livres, monnaie de France, et en espèces sonnantes.

Le curé Plante, dans son acte de fondation, suggérait au curé de Beaumont de faire une exhortation en chaire le dimanche qui précéderait la messe pour engager ses paroissiens, particulièrement les filles, à y assister.

M. Plante déclarait en outre que si par quelque manière que ce soit la chapelle venait à être détruite, la messe fondée serait dite dans l'église paroissiale aux mêmes clauses et conditions:

Grâce à Dieu, la chapelle de la Sainte Vierge est toujours debout et en bon ordre.

CEUX QUE BEAUMONT A DONNES A L'EGLISE

Les prêtres nés à Beaumont

Si l'on s'en tient aux registres de l'état civil, le premier prêtre né à Beaumont est l'abbé Joseph Lacasse.

Né à Beaumont le 27 août 1785, du mariage d'Antoine Lacasse et de Catherine Guay, Joseph Lacasse fit ses études classiques au séminaire de Québec et fut élevé à la prêtrise le 26 avril 1812.

Il fut d'abord vicaire à la cathédrale de Québec, sous le curé André Doucet.

A la fin de 1813, M. Lacasse était chargé de la cure de la Rivière-du-Loup (en bas) avec la desserte des paroisses de Cacouna et de l'Isle-Verte. Les prêtres n'étaient pas nombreux alors, et l'évêque de Québec confiait parfois deux ou trois paroisses au même curé. On comprend que pareille tâche épuisait même un curé de forte santé.

Aussi, en 1817, l'abbé Lacasse était heureux d'accepter la cure de Saint-Henri de Lauzon qui demandait moins d'activité et de déplacements que l'immense territoire qu'il avait eu à desservir depuis 1813.

M. Lacasse devait rester trente ans curé de Saint-Henri

de Lauzon. Il y décéda le 8 décembre 1847, à l'âge de 62 ans.

Charitable, ami de l'éducation, prédicateur de talent, le curé Lacasse laissa un souvenir impérissable à Saint-Henri de Lauzon. Malgré qu'il soit disparu depuis bientôt un siècle, son souvenir est pieusement conservé dans la plupart des familles de cette paroisse.

Le deuxième prêtre né à Beaumont est l'abbé Donat-Hubert Guay. Baptisé le 17 octobre 1879, il est fils de Jean-Baptiste Guay et de Tharsile Turgeon. Il fit ses études classiques au collège de Lévis et à l'Université d'Ottawa. Il a été ordonné prêtre à Ottawa, par Mgr Thomas Duhamel, le 9 juin 1906.

M. l'abbé Guay a été vicaire de Saint-Gérard de Montarville de juillet 1906 à 1908, puis vicaire de Sainte-Cécile de Masham en 1908.

Curé de Brébeuf de 1908 à 1915, puis curé de Saint-Donat de Montcalm de 1915 à 1922. Il est curé de Labelle depuis 1922.

M. l'abbé Antonio Guay, le troisième prêtre donné à l'église par la paroisse de Beaumont est né dans le rang Ville-Marie le 16 février 1903, du mariage de Joseph-Pierre Guay et de Marie Roy.

Il a été ordonné prêtre dans sa paroisse natale le 14 mai 1931 par le cardinal Rouleau. C'était la première ordination sacerdotale dans la vieille église de Beaumont et les paroissiens furent fortement impressionnés par les belles cérémonies du culte qui eurent lieu en cette occasion.

M. l'abbé Guay a été vicaire à Saint-Zacharie, de 1931 à 1933, vicaire à Montmagny, de 1933 à 1937 et vicaire à Notre-Dame de Grâce de Québec, de 1937 à 1940.

Il est curé de Saint-Jean de Brébeuf, comté de Mégantie, depuis mai 1940.

Le quatrième prêtre né à Beaumont est le Révérend Père Léopold Fortin, de l'Ordre des Rédemptoristes. Né le 10 mars 1911, il est le fils de M. Octave Fortin et d'Ernestine Michaud.

Missionnaire en Indochine française, il a été ordonné prêtre à Hanoï, capital du Tonkin et de l'Indochine, le 9 juin 1939.

Quand le Père Fortin reviendra de sa lointaine mission, il en aura long à dire sur ses néophytes et aussi sur les orgueilleux et traîtres japonais qui se sont rendus maîtres de l'Indochine en profitant de l'impuissance des Français à défendre leur grande et belle colonie.

Le Révérend Père Antoine Marcoux, Oblat de Marie Immaculée, est le cinquième prêtre né à Beaumont. Il naquit le 3 juillet 1913, du mariage de Joseph Marcoux, sacristain, et d'Elmire Gosselin.

En 1926, le jeune Marcoux entrait au Juvénat des Rédemptoristes à Sainte-Anne de Beaupré. Il en sortit en 1929 pour poursuivre ses études au séminaire des Vocations Tardives, à Saint-Victor de Tring. Ses études terminées, Dieu l'appela chez les Oblats de Marie Immaculée. Ordonné prêtre à Ottawa le 10 septembre 1938, il chanta sa première grand'messe dans sa paroisse natale le 11 septembre 1938. Le sermon fut donné en cette circonstance par le R. P. Ubald Villeneuve, O.M.I.

Le Père Marcoux est présentement missionnaire dans le diocèse de Grouard.

Le R. P. Roland Bourget, Oblat de Marie Immaculée, est le sixième et dernier prêtre né à Beaumont. Il est le fils d'Amédée Bourget, maintenant de Saint-Joseph de Lévis, et d'Emélie Lévesque. Baptisé à Beaumont le 5 février 1915, il a fait ses études au collège de Lévis et à l'Université d'Ottawa. Elevé à la prêtrise à Sainte-Agathe-des-Monts le 19 juin 1943, il a chanté sa première grand'messe dans l'église de Saint-Joseph de Lévis le 20 juin 1943.

On ne peut parler des prêtres et religieux fournis à l'Eglise par Beaumont sans mentionner l'abbé Jean-Joseph Roy et les Pères Henri Laflamme et Claude-Marie Côté qui, sans être nés dans la vieille paroisse y ont vécu toute leur jeunesse avant d'entrer dans les ordres.

L'abbé Jean-Joseph Roy peut être réclamé comme un fils de Beaumont. S'il naquit à Montréal ce fut par un incident de la guerre. Son père, Joseph Roy, seigneur de Vincennes, habita Beaumont toute sa vie. Seulement, dans l'été de 1759, quand les Anglais débarquèrent à Beaumont, M. Roy ne voulant pas tomber entre leurs mains, décida de s'éloigner avec sa famille. Comme Québec était presque aussi exposé que Beaumont, M. Roy se rendit à Montréal avec sa femme et ses enfants. C'est là que son fils Jean-Joseph naquit le 6 septembre 1759 (1).

Le jeune Roy fit ses études au séminaire de Québec et fut ordonné prêtre le 20 septembre 1783. Il fut d'abord employé au séminaire de Québec. On voit souvent son nom dans les registres de Beaumont en 1783, en 1785 et en 1797.

En 1795, M. Roy fut nommé missionnaire ou curé de Chicoutimi.

L'année suivante, pour se rapprocher de sa famille, il accepta la cure de Saint-Charles de Bellechasse.

En 1800, M. Roy devenait curé de l'importante paroisse de l'Assomption, dans la région de Montréal. C'est là qu'il décéda le 13 décembre 1824, à l'âge de 65 ans.

Le Père Henri Laflamme, Père Blanc d'Afrique, est né à Lévis le 23 mars 1909, du mariage d'Adélarde Laflamme et d'Emma Letarte, mais ses parents vinrent habiter Beaumont dès son bas âge, de sorte qu'il peut aussi bien se réclamer de Beaumont que de Lévis.

Le Père Laflamme a été ordonné prêtre à Carthage le 29 juin 1936. Il est dans les missions d'Afrique depuis plusieurs années.

Le Père Claude-Marie Côté, Bénédictin, de l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, est dans le même cas que le Père Laflamme. Né à Québec, paroisse Saint-Jean-Baptiste, le 25 juillet 1908, du mariage de Joseph-Cléophe Côté et

(1) M. Roy eut pour parrain le trop célèbre Jean Corpron. L'acte de naissance mentionne que Corpron n'a su signer. Pourtant, nous avons vu des douzaines de signatures de Corpron. Encore un exemple de la mauvaise habitude du "a déclaré ne savoir signer".

d'Eva Turgeon, il a passé à peu près toute son enfance à Beaumont, chez son grand-père Damase Turgeon, père de l'honorable Adélard Turgeon.

Le Père Côté, après avoir étudié l'architecture à l'École des Beaux-Arts, à Montréal, se sentit appelé dans l'ordre de Saint-Benoît ou des Bénédictins qui venait de s'établir à Saint-Benoît-du-Lac. Il y fit profession le 8 septembre 1934 et fut ordonné prêtre dans la cathédrale de Sherbrooke, le 29 juin 1939, par Son Excellence Mgr Desranleau.

Les Frères nés à Beaumont

Le Frère Léandre Roy, né à Beaumont le 28 janvier 1875, du mariage de Damase Roy et de Zéphirine Turgeon.

Rédemptoriste. Il a fait profession à Sainte-Anne de Beaupré le 19 mars 1910. Il est encore à Sainte-Anne de Beaupré.

Le Frère Joseph Sylvain né à Beaumont le 6 novembre 1910, du mariage de Joseph Sylvain et d'Antonia Labrecque.

Frère des Ecoles Chrétiennes sous le nom de religion de Frère Placide.

Les Religieuses nées à Beaumont

Marie-Charlotte Molleur dit Lalemant.—Née le 6 février 1755, de Jean-Baptiste Molleur dit Lalemant et de Marie-Françoise Bourbeau. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 19 juillet 1771, sous le nom de Sœur Saint-Alexis. Décédée le 15 décembre 1823.

Marie Fournier.—Née le 20 octobre 1788, d'Augustin Fournier et de Marie Roy. Religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec. Vœux perpétuels le 26 février 1807, sous le nom de Sœur Saint-Joseph. Décédée le 7 mai 1830.

Marie-Anne Gravel.—Née le 18 novembre 1792, de Ignace Gravel et de Madeleine Fortier. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 18 janvier 1816, sous le nom de Soeur Saint-Ignace. Décédée le 10 janvier 1873.

Charlotte Côté.—Née le 22 janvier 1797, de Jean-Baptiste Côté et de Marie-Charlotte Morneau. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 22 juin 1815, sous le nom de Soeur Sainte-Marie. Décédée le 25 novembre 1815.

Rosalie Couture.—Née le 8 juin 1802, de Joseph Couture et de Madeleine Couillard. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 30 octobre 1828, sous le nom de Soeur Sainte-Monique. Décédée le 14 octobre 1877.

Christine Labrecque.—Née le 6 octobre 1804, de Etienne Labrecque et de Françoise Vallière. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 19 juillet 1827, sous le nom de Soeur Saint-Jacques. Décédée le 19 juin 1894.

Marie Labrecque.—Née le 9 mars 1809, de Etienne Labrecque et de Françoise Vallière. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 21 janvier 1829, sous le nom de Soeur Sainte-Euphrasie. Décédée à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 8 juillet 1893.

Françoise Labrecque.—Née le 13 février 1817, de Joseph Labrecque et de Françoise Bussière. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 8 juin 1843, sous le nom de Soeur Sainte-Christine. Décédée le 6 juin 1872.

Marie-Hermine Lapointe.—Née le 6 avril 1819, de Joseph Audet dit Lapointe et de Marie Dallaire. Soeur converse de la Congrégation de Notre-Dame. Profession religieuse le 15 octobre 1890. Décédée le 19 mars 1921.

Marie-Esther Ouimet.—Née le 11 février 1820, de Pierre Ouimet et de Marie-Anne Chamberland. Une des fonda-

trices de la Congrégation du Bon Pasteur de Québec. Profession religieuse le 2 février 1856, sous le nom de Soeur Saint-Ignace de Loyola. Décédée le 12 juin 1877.

Marie-Rosalie alias Rose Couture.—Née le 6 août 1833, de Joseph Couture et de Marie Maur (Moore). Congrégation du Bon Pasteur de Québec. Profession religieuse le 23 juillet 1860, sous le nom de Soeur Saint-Michel. Décédée le 10 juin 1901.

Alvina Turgeon.—Née le 5 février 1836, de Colombar Turgeon et de Julie Goupil. Religieuse de Jésus-Marie. Profession religieuse au couvent de Saint-Joseph de Lévis, le 14 mars 1861, sous le nom de Mère Saint-Jean-Baptiste. Décédée au couvent de Saint-Joseph de Lévis le 30 janvier 1929.

Philomène Moreau.—Née le 2 juillet 1836, de Louis Moreau et de Rose Pouliot. Congrégation des Soeurs de la Charité de Québec. Entrée en religion le 11 novembre 1857. Soeur Marie de la Conception. Décédée le 6 mai 1904.

Marie-Elisabeth Turgeon.—Née le 8 février 1840, de Louis-Marc Turgeon et d'Angèle Labrecque. Fondatrice et première supérieure de la Congrégation de Notre-Dame du Saint-Rosaire, de Rimouski. En religion Mère Marie-Sainte-Elisabeth. Décédée à Rimouski le 17 août 1881.

Marie-Alvine Turgeon.—Née le 3 juillet 1842, de Louis-Marc Turgeon et d'Angèle Labrecque. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame du Saint-Rosaire de Rimouski. Soeur Marie de Sainte-Joséphine. Décédée à Rimouski le 24 avril 1878.

Elisa Esnouf.—Née le 21 décembre 1844, de Charles-Esnouf et d'Esther Labrecque. Religieuse de Jésus-Marie. Profession religieuse au couvent de Saint-Joseph de Lévis le 14 août 1863, sous le nom de Mère Sainte-Catherine. Supérieure du couvent de Bombay, dans les Indes. Décédée dans les missions des Indes le 3 octobre 1910.

Olympe Labrecque.—Née le 1er avril 1847, de Justin

Labrecque et de Luce Turgeon. Congrégation du Bon Pasteur de Québec. Profession religieuse le 3 février 1873, sous le nom de Soeur Saint-Henri. Décédée le 2 mars 1881.

Léontine Labrecque.—Née le 16 avril 1864, de Godefroid Labrecque et d'Anastasie Turgeon. Religieuse de Jésus-Marie. Profession religieuse au couvent de Sillery, le 21 décembre 1882, sous le nom de Mère Marie de la Nativité. Missionnaire dans les Indes de 1903 à 1911. Supérieure du Couvent de Mussoorise. Décédée dans les Indes le 22 novembre 1911.

Léona Turgeon.—Née le 8 décembre 1882, de Joseph-Narcisse Turgeon et de Marie-Adèle Esnouf. Religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec. Voeux perpétuels le 14 mai 1907 sous le nom de Soeur Saint-Benoît.

Rose-Anna Roy.—Née le 14 décembre 1883, de Damase Roy et de Zéphirine Turgeon. Soeur Dominicaine, à Québec, sous le nom de Soeur Colombe de Jésus.

Marie-Adriana Nadeau.—Née le 9 octobre 1885, de Albert Nadeau et de Démérisse Larrivée. Soeur Dominicaine, à Québec, sous le nom de Soeur Saint-François-Xavier.

Marie-Léopoldine-Héloïse Labrecque.—Née le 6 décembre 1887, de Désiré Labrecque et de Zélia Labrecque. Congrégation du Bon Pasteur de Québec. Profession religieuse le 15 août 1913. Décédée le 15 juin 1933.

Laura-Albina Goupil.—Née le 17 septembre 1889, de Euchariste Goupil et de Hélène Laverdière. Franciscaine Missionnaire de Marie. Entrée en religion le 6 mars 1908. Connue sous le nom de Soeur Marie du Bienheureux Hermann de Jésus. Décédée au couvent de Sainte-Anne de Beaupré le 3 août 1940.

Marie-Bernadette Patry.—Née le 8 juin 1890, d'Achille Patry et d'Alma Fournier. Entrée dans la Congrégation des Soeurs Grises de Montréal, au noviciat de Saint-Boniface, Manitoba, le 2 juin 1915. La Soeur Marie-Bernadette

exerce son apostolat dans les missions de l'Ouest depuis son entrée en religion.

Marie-Laetitia-Léda Goupil.—Née le 29 novembre 1894, de Euchariste Goupil et de Hélène Laverdière. Franciscaine Missionnaire de Marie. Entrée en religion le 15 novembre 1913. Connue sous le nom de Soeur Marie de Saint-Jovin. Actuellement au couvent de Québec, 188, Grande Allée.

Marie-Jeanne-Honorine Laverdière.—Née le 15 juin 1896, de Louis Laverdière et de Virginie Pepin dit Lachance. Congrégation des Soeurs de la Charité de Québec. Entrée en religion le 18 août 1914. Soeur Saint-Raoul. Actuellement en office à l'Hôpital Saint-Michel Archange.

Marie-Noémi-Zoïla Nadeau.—Née le 9 avril 1897, de Désiré Nadeau et d'Emma Turgeon. Religieuse de Jésus-Marie. Profession religieuse au couvent de Sillery le 12 février 1919, sous le nom de Mère Marie Sainte-Emma. Actuellement supérieure du couvent de Jésus-Marie de Saint-Gervais, comté de Bellechasse.

Marie-Alma Labrecque.—Née le 28 avril 1899, de François Labrecque et de Marcelline Gagnon. Religieuse Trappistine à Saint-Romuald d'Etchemin, sous le nom de Soeur Saint-Robert.

Marie-Elmire Fortin.—Née le 15 mars 1908, de Octave Fortin et de Ernestine Michaud. Soeur de la Charité de Saint-Louis, à Bienville, sous le nom de Soeur Sainte-Geneviève de l'Enfant-Jésus.

Cécile Marcoux.—Née le 25 avril 1909, de Hervé Marcoux et de Eva Turgeon. Soeur de l'Espérance, à Québec, sous le nom de Soeur Marie des Lys.

Marie-Angéline-Irma Bégin.—Née le 13 janvier 1912, de Paul Bégin et d'Eveline Létourneau. Congrégation des Soeurs de la Charité de Québec. Entrée en religion le 15 août 1938. Soeur Saint-Paul de Léon. Actuellement en office au couvent de Deschailions.

Emilienne Chabot.—Née le 11 juin 1912, de Aimé Chabot

et de Théodora Morency. Soeur de la Charité de Saint-Louis, à Bienville, sous le nom de Soeur Anne de Sainte-Thérèse.

Marie-Stella-Régina Labrecque.—Née le 21 février 1922, de Désiré Labrecque et de Zélia Labrecque. Soeur Dominicaine à Québec, sous le nom de Soeur Marie du Rosaire.

Patricia Filteau.—Née le 22 mai 1922, d'Horace Filteau et de Marie-Jeanne Sylvain. Congrégation des Soeurs de la Charité de Québec. Entrée en religion le 22 janvier 1941. Soeur Saint-Patricia. Actuellement en office au couvent de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Rita Taillon.—Née le 9 mars 1922, de Hercule Taillon et de Alice Bergeron. Soeur de chœur de la Congrégation de Notre-Dame. Entrée à la Communauté le 22 août 1943.

LES MISSIONNAIRES ET CURES DE BEAUMONT

Avant-propos

Les curés de Beaumont! Mon père et ma mère avaient connu et reçu à leur foyer les curés Michel Lemieux, Noël dit Tousignan, Charles Beaumont, François-Hilaire Belle-Isle et Pierre-Léon Lahaye. Que de fois ma mère m'a parlé de ces dignes prêtres, de leurs qualités individuelles parfois si différentes les unes des autres et, surtout, de leur inlassable dévouement aux paroissiens de Beaumont.

J'ai connu et fréquenté les curés Antoine Campeau, Arthur Bouchard, Ferdinand Garneau, Napoléon-Honoré

Leclerc, W.-S.-O. Plaisance, Hippolyte Bernier, Louis-Ludger Hudon, Philippe Mathieu, Georges Ouvrard et François-Xavier Lefebvre, tous disparus moins M. Ouvrard. Je me flatte de posséder l'amitié du curé actuel de Beaumont, M. l'abbé Joseph-Ovilda Guay.

Mes souvenirs et ceux des miens sur les curés de Beaumont remontent donc à un siècle exactement puisque M. Michel Lemieux occupa la cure de Beaumont de 1843 à 1848. C'est une assez longue période, on en conviendra.

Je puis presque assurer les paroissiens de Beaumont que les curés de leur paroisse qui ont précédé ceux que je viens de nommer étaient aussi méritants que les pasteurs de l'âge contemporain. A une couple d'exceptions près, ils ont fait l'honneur de leur vieille paroisse et du clergé canadien.

L'auteur d'une notice nécrologique parue dans la *Gazette des familles* de 1874 raconte un trait touchant sur un ancien curé de Beaumont, M. Michel Lemieux. Une couple de jours après la mort de ce digne prêtre, l'auteur anonyme rencontrait à Québec deux vieux paroissiens de Beaumont et leur apprenait la mort de leur ancien curé. Et les deux vieillards de lui répondre: —En voilà un qui n'a pas eu de peine à monter au ciel où il en a conduit tant d'autres.

C'était là la preuve que les habitants de Beaumont ont le culte du souvenir car M. Lemieux, à sa mort, avait quitté la cure de Beaumont depuis plus d'un quart de siècle.

Les jeunes Beaumontois d'aujourd'hui doivent conserver de leurs anciens curés le même affectueux souvenir que leur accordaient leurs pères. La reconnaissance mériterait d'être mise au nombre des vertus.

Les notes que je donne ici sur les curés de Beaumont ne sont pour ainsi dire que des *dates*. Elles aideront toutefois les jeunes générations à connaître ce qu'ont été leurs anciens curés, les meilleurs amis de leur paroisse.

L'abbé Thomas Morel, missionnaire

Les registres de Beaumont ne contiennent aucun acte, aucune trace de l'abbé Thomas Morel. Tout de même, ce prêtre vigoureux, actif, dévoué, doit être considéré comme le premier missionnaire de Beaumont. Dès 1667, Mgr de Laval chargeait l'abbé Morel de desservir tout le territoire compris entre Saint-Joseph de la Pointe-Lévis et la Rivière-du-Loup en bas, soit plus de trente lieues de pays. L'abbé Morel, une ou deux fois par année, partait de Lévis et se rendait à la Rivière-du-Loup, le plus souvent à pieds, s'arrêtant à chaque seigneurie, chaque village, presque à chaque maison. Il baptisait, mariait et bénissait les fosses où on avait inhumé les défunts, depuis son dernier passage. Voyageant à pieds, le bagage du missionnaire ne pouvait être lourd. Il n'apportait pas de registres. Il inscrivait les actes de baptême, de mariage, de sépulture, sur des feuilles volantes qu'il déposait là où il y avait des églises, le long de son chemin. On trouve des actes de l'abbé Morel à Saint-Joseph de Lévis, au Cap-Saint-Ignace, à L'Islet et peut-être ailleurs. Quel homme et quel apôtre ! J.-Edmond Roy, dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, ne peut taire son admiration pour cet homme et il lui a consacré plusieurs pages. Avant M. Roy, Francis Parkman, le grand historien américain, protestant et même incroyant, avait donné le missionnaire Morel comme le plus beau *type* de curé de l'ancien régime.

On a écrit que l'abbé Morel continua ses dures missions de Lévis à la Rivière-du-Loup jusqu'après 1675. On aurait pu écrire que ce missionnaire continua son apostolat de la Pointe-Lévis à la Rivière-du-Loup jusqu'à l'été de 1679 puisque les registres de L'Islet contiennent des actes signés par lui en juillet 1679. Il est certain que ce prêtre infatigable, à chacun de ses voyages, s'arrêtait chez les quelques colons établis dans la seigneurie de Beaumont pour leur

donner les secours de la religion et les encourager dans leur tâche ardue.

L'abbé Morel décéda à Québec le 23 novembre 1687. Mgr de Laval l'avait fait chanoine de sa cathédrale. Il méritait bien cet honneur.

L'abbé Claude Volant de Saint-Claude, missionnaire

Mgr de Laval disait de l'abbé Claude Volant de Saint-Claude, en 1683 :

“Monsieur de Saint-Claude, prêtre, natif du pays, âgé de 28 ans, dessert par voie de mission Bellechasse, la Durantaye, Beaumont, Montapeine, la Côte de Lauzon, Villieu, Sainte-Croix, Lotbinière jusqu'à la rivière du Chesne, qui contiennent en tout vingt-cinq lieues le long du grand fleuve, du côté du sud.”

Claude Volant de Saint-Claude était né aux Trois-Rivières le 8 novembre 1654, du mariage de Claude Volant de Saint-Claude et de Françoise Radisson. Malgré son nom ronflant, il n'appartenait pas à la noblesse. Son père avait ajouté ce nom de Saint-Claude à celui de Volant en souvenir du lieu natal, en France. Ordonné prêtre par Mgr de Laval le 17 septembre 1678, M. Volant de Saint-Claude fut d'abord missionnaire à Sainte-Anne-de-la-Pérade avec desserte de Batiscañ.

C'est en 1680 qu'il commença ses dures missions de la rive sud. Missionnaire à Saint-Joseph de Lévis, il parcourait tous les centres établis le long du fleuve dans les comtés actuels de Lotbinière, Lévis et Bellechasse.

En 1684, M. Volant de Saint-Claude devenait curé en titre de Batiscañ avec desserte de Champlain. On le voit ensuite à l'Ange-Gardien, à Sorel, à Varennes. C'est dans cette dernière cure qu'il décéda le 8 octobre 1719.

Il ne faut pas confondre l'abbé Claude de Saint-Claude avec son frère jumeau Pierre Volant de Saint-Claude, prêtre comme lui, qui fut aussi missionnaire et décéda à Québec le 3 janvier 1710.

L'abbé Claude de Saint-Claude dût faire de fréquentes missions dans les seigneuries de Beaumont et de Vincennes. Cette dernière seigneurie porta même à l'origine le nom de ce missionnaire vénéré. On l'appelait indifféremment Cap Saint-Claude ou Vincennes.

L'abbé Germain Morin, missionnaire

Dans un *Etat présent des cures et missions du Canada*, dressé par ordre du Roi en l'année 1683, on lit :

“M. Morin, prêtre natif du pays, âgé de 38 ans, dessert la côte de Lauzon, Montapeine, Beaumont, la Durantaye et Bellechasse, qui ont huit lieues d'étendue.”

Ceci semble contredire l'assertion de Mgr de Laval qui donne comme desservant ou missionnaire de Beaumont en 1683 l'abbé Volant de Saint-Claude. Rien de tel. Les abbés Volant de Saint-Claude et Morin alternaient leurs missions. On les voit exercer le ministère dans ces différentes missions la même année presque concurremment.

L'abbé Germain Morin fut le premier prêtre canadien. Né à Québec le 15 janvier 1642, il fut élevé à la prêtrise par Mgr de Laval le 19 septembre 1665. Secrétaire de son évêque, il exerçait en même temps le ministère dans les paroisses rapprochées de Québec. C'est ainsi qu'on le voit missionnaire ou curé des paroisses de la Pointe-aux-Trembles, de Château-Richer, de Sainte-Anne-de-Beaupré, etc., etc. C'est en 1697 que M. Morin remplaça M. Charles-Amador Martin comme membre du chapitre de Québec. Il décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 19 août 1702.

Le chanoine Morin avait été un prêtre pieux et zélé, il fut estimé à Québec et partout où son ministère le conduisit. Tout comme pour ses deux prédécesseurs, MM. Morel et

Volant de Saint-Claude, les registres de Beaumont ne disent rien de son ministère à Beaumont. Mais son mérite est inscrit au registre de l'éternité et celui-là seul compte devant Dieu.

Le chanoine Etienne Le Vallet

On lit dans les *Notes et souvenirs sur Saint-Michel de la Durantaye* :

“En 1690, l'abbé Etienne Vallet accepta la desserte de Saint-Joseph de Lévis, de Beaumont et de La Durantaye (Saint-Michel).”

L'abbé Vallet ou Le Vallet a-t-il vraiment desservi Saint-Joseph de Lévis, Beaumont et la Durantaye?

Non, et pour une bonne raison, c'est qu'il ne fut élevé à la prêtrise que deux années plus tard.

L'erreur provient probablement de ce que, le 13 décembre 1689, l'abbé Etienne Vallet, *ecclesiastique* du séminaire de Québec, faisait parapher un registre par le lieutenant-général Chartier de Lotbinière. Ce cahier de dix feuillets devait servir à l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures de Saint-Joseph, Beaumont et la Durantaye pour 1690. L'abbé Vallet ou Le Vallet agissait tout simplement pour l'abbé Philippe Boucher qui devait desservir ces trois missions. Comme question de fait, tous les actes de ce cahier sont signés par M. Philippe Boucher.

On a écrit Vallet et Le Vallet, mais l'abbé Le Vallet se servait toujours de cette dernière forme. Il était fils de Philippe Le Vallet et de Blanche Lecours, de la paroisse d'Eurteven, au diocèse de Lisieux. Il passa ici en 1687 ou 1688.

Mgr de Saint-Vallier lui donna les ordres mineurs dans la cathédrale de Québec le 5 mars 1689. Il fut élevé au diaconat dans la chapelle des Ursulines par le même Mgr de Saint-Vallier le 19 décembre 1692. Enfin, il fut ordonné prêtre, encore par Mgr de Saint-Vallier, le 1er février 1693.

On arrivait vite parfois aux dignités ecclésiastiques à cette époque. Seize jours après son ordination, le 16 février 1693, Mgr de Saint-Vallier donnait au jeune prêtre le canonicat vacant par la résignation au chapitre de Québec de M. Guillaume Gauthier. Il prit possession de son bénéfice le 6 octobre 1693.

Les marques de confiance que l'évêque donnaient à M. Le Vallet ne l'engagèrent pas, cependant, à rester dans les missions canadiennes. Il repassa en France en septembre 1710 et décéda en mai 1711. C'est peut-être la maladie qui l'avait forcé à retourner en France.

M. Le Vallet fut remplacé au chapitre de Québec par un Canadien, l'abbé Charles Plante.

Le chanoine Le Vallet ne doit pas être considéré comme missionnaire de Beaumont en 1690 ni en aucune autre année. Il ne mit probablement jamais les pieds dans la seigneurie de Beaumont.

Le Récollet Gislain Beaudoin, desservant

Le premier Récollet qui desservit Beaumont régulièrement fut le Père Gislain Beaudoin. On lui donne tour à tour les prénoms de Gislain et de Guillaume. Originaire du diocèse de Cambrai, en France, le Père Beaudoin fut ordonné prêtre à Québec le 14 septembre 1692.

Il fut envoyé en mission à Beaumont et Saint-Michel de Bellechasse dès l'année de son ordination. C'est lui qui inscrivit le premier acte au registre de Beaumont, le 28 novembre 1692, le baptême de Marie-Thérèse Portelance, fille de Jean Portelance et d'Anne Forgues. L'année suivante, le Père Beaudoin baptisa trois Beaumontois : le 31 mai 1693, Joseph Couillard ; le 20 septembre 1693, Jean Turgeon, et le 25 novembre 1693, Antoine Cassé. Le Père Beaudoin desservit Beaumont de 1692 à 1697, mais dans

l'intervalle il fit deux missions, l'une au Cap-Santé en 1693, et l'autre à Sorel en 1696.

Le Père Beaudoin, nous dit Mgr Tanguay, partit pour l'île Saint-Jean en 1698 et y mourut le 17 juillet 1707. Cependant, le *Nécrologe des Récollets de la province Saint-Joseph* le fait mourir à Bethléem (Charleville), en France. Lequel croire?

Le Récollet Pierre Le Poyvre, desservant

C'est un autre Récollet, le Père Pierre Le Poyvre, qui succéda au Père Beaudoin, dans la desserte de Beaumont. Né à Reims, le 10 avril 1669, le Père Le Poyvre était arrivé à Québec le 1er juillet 1696.

On voit le Père Le Poyvre à Beaumont dès le mois de novembre 1697 et il y séjourna jusqu'au printemps de 1698, puis de 1711 à 1713. Il desservait en même temps Saint-Michel de Bellechasse, mais habitait le presbytère de Beaumont.

Le 27 mars 1713, le Père Le Poyvre obtenait l'ordonnance suivante de l'intendant Bégon :

“Sur les plaintes qui nous ont été faites par le R. P. Pierre Le Poivre, Récollet, missionnaire des paroisses de Beaumont et la Durantaye, que les habitans des dites paroisses refusent de porter les dîmes qu'ils doivent au presbytère de la paroisse de Beaumont, ce qui est contre l'usage qui se pratique en ce pays, et les réglemens du Conseil Supérieur faits à ce sujet, nous demandant qu'il nous plaise ordonner que les dits habitans des dites paroisses de la Durantaye et Beaumont, porteront les dites

(1) Le registre de Beaumont, à la date du 30 juin 1694, porte un acte signé “Remigius”. C'est le nom latinisé du Récollet Rémi Le Bicq. Un acte du 17 juillet 1695 est signé Félix Cappes. C'est un autre Récollet. Enfin, le 29 juillet 1696, le Récollet Maxime Brache signe un autre acte. On ne peut donner à ces trois religieux le titre de missionnaires et encore moins de desservants de Beaumont. Ils étaient de passage dans la paroisse.

dîmes au presbytère de la paroisse de Beaumont, lieu de la résidence du dit R. P. missionnaire; à quoi ayant égard: “Nous ordonnons que les dits habitans des dites paroisses de la Durantaye et Beaumont qui doivent des dîmes au dit R. P. Pierre Le Poivre, les porteront incessamment au presbytère de la paroisse de Beaumont, à peine contre les refusants de trois livres d’amende applicable aux églises des dites paroisses. Mandons, etc.”.

Le Père Le Poyvre desservit ensuite Saint-Michel de Bellechasse, le Cap-Saint-Ignace et L’Islet. En 1702, il était supérieur de sa communauté aux Trois-Rivières. On le voit plus tard missionnaire à Sainte-Anne-de-la-Pérade puis à Chambly, enfin, chapelain de l’Hôpital général de Québec. Mgr Tanguay nous apprend qu’il mourut à Détroit le 19 février 1741, à l’âge de 72 ans, et cite ces lignes qu’il semble tirer des registres de Détroit: “Il vécut d’une manière très édifiante, travaillant avec zèle au salut des âmes, parcourant les missions les plus difficiles, ce qu’il fit pendant plus de quarante ans qu’il fut dans le pays. Plusieurs fois supérieur de sa communauté, il portait la bonne odeur de Jésus-Christ au dedans et au dehors. Il fut trouvé mort dans sa chambre trois heures après avoir dit la messe à l’ordinaire”.

L’abbé Antoine Gaulin, desservant

L’abbé Antoine Gaulin est un des premiers prêtres que l’île d’Orléans ait donnés à l’église du Canada. Elle en a fourni plusieurs douzaines d’autres depuis. Né à la Sainte-Famille le 17 avril 1674, du mariage de François Gaulin et de Marie Rocheron, il fut élevé à la prêtrise le 21 décembre 1697.

M. Gaulin fut desservant à Beaumont en juin, juillet et août 1698.

Prêtre du séminaire de Québec, comme tous les prêtres

du diocèse de Québec à cette époque, M. Gaulin fut envoyé par ses supérieurs dans les missions de la Louisiane, peu après son départ de Beaumont. Il y resta peu de temps, probablement à cause du climat. Le navire qui le ramenait au pays fit naufrage sur la côte du Maine. Cet accident fut providentiel pour lui car il lui fit découvrir sa vocation pour les missions de l'Acadie. Il devait y exercer son zèle pendant presque un quart de siècle.

On voit M. Gaulin missionnaire chez les Abénaquis, puis à Passamaquoddy, à Pentagoet, à Port-Royal, etc., etc. L'évêque de Québec lui donna des lettres de vicaire général. M. Gaulin fut un des grands missionnaires de l'Acadie.

Quand la santé de M. Gaulin fut entièrement épuisée, il revint au séminaire de Québec. Il décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 6 mars 1740, à l'âge de 66 ans. Son acte de sépulture à la cathédrale de Québec lui donne le titre de missionnaire apostolique. Avait-il reçu ce titre de la cour de Rome? Peut-être voulait-on simplement faire ressortir son grand zèle pour les missions.

Le chanoine Jean Pinguet, curé

Le chanoine Jean Pinguet qui devait être le premier curé en titre de Beaumont, connaissait bien cette paroisse. En effet, il y avait été missionnaire en 1687 et 1688. Nous en avons la preuve par un registre authentiqué par M. Chartier de Lotbinière, lieutenant civil et criminel, le 25 novembre 1687. M. de Lotbinière déclare en tête du registre: ...'M. Etienne Vallet, ecclésiastique du séminaire de Québec, nous a présenté un registre... pour servir à l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures qui se feront pendant le cours de l'an 1688 dans la paroisse de Lauzon, *Beaumont, la Durantaye et Berthier*...'”

Le registre en question contient vingt-sept actes, tous rédigés par le chanoine Pinguet. Le registre ne porte qu'un acte relatif à Beaumont mais il mérite d'être reproduit ici

puisqu'il nous prouve que Beaumont eut un cimetière avant même d'avoir son église paroissiale :

“Le premier de février de l'an mil six cens quatre vingt huit, a été inhumé à *Beaumont* le corps de feu Marie-Catherine Portelance, fille de Jean Portelance et d'Anne Forgues, sa femme âgée de trois mois, lequel enterrement a été fait en présence de Jean Portelance et de Jean Drapeau, lesquels n'ont point signé”. Cet acte est signé par M. Pinguet.

Né à Québec le 8 décembre 1655, M. Pinguet était le fils de Noël Pinguet, important citoyen de la capitale, et de Marie-Madeleine Dupont. Il fut ordonné prêtre par Mgr de Laval le 21 décembre 1680. Nommé en octobre 1681, desservant de Neuville (la Pointe-aux-Trembles) il y resta une couple d'années. En 1684, il était fait chanoine du chapitre de Québec mais n'en continua pas moins sa vie de missionnaire. De 1686 à 1689, il desservit la côte de Lauzon. La tâche n'était pas aisée. Les habitations étaient dispersées sur un territoire considérable et il fallait se rendre de l'une à l'autre par des chemins le plus souvent impraticables. Un prêtre s'usait vite à ce dur ministère. En 1690, M. Pinguet fut chargé de desservir le Cap-Saint-Ignace, L'Islet, la Pointe-à-la-Caille (Saint-Thomas) et les autres centres environnants. Il résista à ce dur travail pendant huit ans.

En 1698, le chanoine Pinguet était nommé curé de Beaumont. Il y resta six années.

Le dévoué missionnaire se retira ensuite au séminaire de Québec où il décéda le 20 mars 1715.

Le chanoine Pierre Le Picart, desservant

Entre le départ du chanoine Pinguet et la nomination du curé Mercier, Beaumont fut desservie par le chanoine Pierre Le Picart. Celui-ci passa quelques mois de 1713 à Beaumont.

Né au Château-Richer du mariage de Jean Le Picart, marchand, et de Madeleine Gagnon, M. Le Picart avait été ordonné prêtre par Mgr de Laval, le 29 octobre 1702. Il fut curé de Saint-Nicolas, avec la desserte de Saint-Antoine de Tilly.

C'est le 26 novembre 1712, que M. Le Picart fut fait chanoine de Québec. Il fut installé avec les cérémonies ordinaires le 2 janvier 1713.

Après son départ de Beaumont, M. Le Picart fut desservant ou curé de Sainte-Anne de la Pérade.

A l'automne de 1717, le chapitre de Québec délégua le chanoine Le Picart en France pour gérer ses affaires. Il se rendit à l'abbaye de Maubec qui appartenait au Chapitre. De faible santé, M. Le Picart ne se ménagea pas assez et il décéda à l'abbaye, de Maubec le 20 septembre 1718.

L'abbé Louis Mercier, curé

L'histoire de ce jeune prêtre n'est pas longue mais elle est édifiante. Né à Québec le 1er septembre 1686, du mariage de Louis Mercier et de Marguerite Rabouin, il fut ordonné prêtre dans sa ville natale le 1er octobre 1713.

Presque aussitôt son évêque lui confia la cure de Beaumont. En 1715, une épidémie se déclara à Beaumont. La plupart des familles furent atteintes par cette maladie et quelques paroissiens moururent. L'abbé Mercier, tout à son devoir, visitait fréquemment les malades atteints par le fléau. Il contracta la maladie et décéda à son presbytère de Beaumont le 7 mai 1715, à l'âge de 29 ans. Il fut inhumé dans l'église paroissiale le jour même de sa mort en même temps que le seigneur Charles Couillard de Beaumont qui, lui aussi, avait succombé au fléau.

Inscrivons ici l'acte de sépulture de ce prêtre qui, à la fleur de son âge, sacrifia généreusement sa vie pour les paroissiens de Beaumont :

“Le même jour huitième de may de l’année mil sept cent quinze, par moy, prêtre soussigné, fut inhumé dans l’église de cette paroisse, décédé d’environ la minuit du même jour, M. Louis Mercier, curé en titre de la paroisse, d’une maladie contagieuse qu’il avait gagnée à assister les malades de la paroisse, âgé d’environ vingt-neuf ans, après avoir reçu tous les sacrements et donné des marques d’une piété toute singulière. Ce fut fait en présence des sieurs Bellerive capitaine de milice de la côte et paroisse, et de M. Zacharie Turgeon, habitant au dit lieu...”

Cet acte est signé par le chanoine Le Picart.

Le chanoine Charles Plante, curé

L’abbé Charles Plante était né à la Sainte-Famille de l’île d’Orléans le 18 décembre 1680, du mariage de Claude Plante et de Marie Patenotre (Patenaude). Il fut ordonné prêtre à Québec le 22 décembre 1703.

M. Plante fut choisi presque aussitôt après son ordination comme curé de Beaumont et de Saint-Michel de Bellechasse. Il devait garder ces deux cures jusqu’à septembre 1711. A vrai dire, si ce n’avait été de la distance à parcourir pour aller porter les secours de la religion aux malades, l’abbé Plante n’aurait pas eu à se plaindre de son sort car la population réunie des deux paroisses ne comptait pas cinq cents âmes. Le recensement fait en 1706 donne deux cent douze âmes à Beaumont et deux cent vingt-cinq âmes à Saint-Michel de Bellechasse.

Nommé chanoine du chapitre de Québec le 26 novembre 1712, à la place du chanoine La Vallet, décédé, M. Plante prit son poste le 18 mars 1713 seulement. La même année, il fut envoyé comme missionnaire à l’île Jésus où il resta jusqu’à 1734.

M. Plante assista ensuite le curé de Québec en qualité de vicaire et en 1739, devint curé en titre de la principale

paroisse du diocèse. Le chanoine Hazeur de L'Orme, alors à Paris, écrivait au sujet de sa nomination : "L'on envoie M. Plante, chanoine, les provisions de la cure de Québec. Il y a assez longtemps qu'il fait les fonctions de vicaire pour mériter de l'avoir en titre". M. Plante fut l'un des vicaires généraux du diocèse de Québec et il signa en cette qualité avec M. Thierry Hazeur et Boullard le mandement du 12 septembre 1728 *sede vacante* au sujet du scandale des funérailles de Mgr de Saint-Vallier. Remarquons, en passant que le chapitre, dont M. Plante était un des membres, fut peut-être le plus coupable dans cette affaire.

En tout cas, M. Plante résigna son canonicat le 16 septembre 1740 pour accepter la charge de supérieur du séminaire de Québec. Il garda toutefois la cure de Québec.

Le curé Plante décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 20 mars 1744, à l'âge de 64 ans.

Homme tout d'une pièce, M. Plante défendait ses droits avec ardeur, mais il était en même temps un homme de devoir et un administrateur habile.

L'abbé Plante n'oublia pas Beaumont et Saint-Michel où s'étaient écoulées les premières années de son ministère. Le 6 novembre 1719, il fonda une messe basse en l'honneur de la Sainte Vierge à Beaumont, à être dite chaque année, et le Père Roy dit dans ses *Notes et Souvenirs sur Saint-Michel* que M. Plante fit des quêtes dans Québec pour aider les paroissiens de St-Michel à bâtir leur église.

Le Récollet Chérubin Deniau, desservant

On rencontre dans notre histoire trois ou quatre soldats qui laissèrent là le métier des armes pour devenir prêtres ou religieux. Le plus connu est le capitaine Louis Petit, du régiment de Carignan, qui se fit recevoir prêtre et devint vicaire général de l'évêque de Québec en Acadie.

Les chroniques anciennes veulent que le Père Chérubin

Deniau originaire d'Angers, ait été soldats sous les ordres du gouverneur Frontenac avant d'entrer dans l'ordre des Récollets. Le fait toutefois, n'est pas clairement prouvé. En tout cas, nous savons qu'il fut ordonné prêtre à Québec le 9 décembre 1700. Il n'est pas toujours facile de suivre les Récollets dans leurs pérégrinations. Ils étaient plutôt missionnaires que curés et changeaient souvent de postes.

Quand le Père Chérubin Deniau fut appelé à la desserte de Beaumont dans l'été de 1715—mai et juin—il arrivait de Détroit où il avait été missionnaire ou curé de 1708 à 1715.

Il fut ensuite missionnaire en plusieurs endroits, à Charlesbourg, à Saint-François-du-Lac, à l'île Dupas, etc.

Malade, le Père Deniau entra à l'Hôtel-Dieu de Montréal où il décéda le 11 janvier 1733, à l'âge de 55 ans. Ce qui prouve que, s'il avait été soldat, il ne le fut pas longtemps puisqu'il fut élevé à la prêtrise à l'âge de 30 ans.

Le chanoine Girard de Vorlay, desservant

On a très peu de renseignements sur M. Girard de Vorlay. Il était originaire du diocèse de Bordeaux et passa dans la Nouvelle-France vers 1710, dit-on. Il reçut tous les ordres à Québec et fut élevé à la prêtrise le 27 août 1713.

Comme bien d'autres jeunes prêtres amenés ici par Mgr de Saint-Vallier ou venus à sa demande il obtint presque tout de suite après son ordination un poste d'honneur que nombre de prêtres d'origine canadienne méritaient plus que lui. En effet, en 1715, Mgr de Saint-Vallier le faisait entrer dans son chapitre pour remplacer le chanoine Leblond qui avait résigné son canonicat.

L'année même de sa nomination au chapitre en octobre et novembre 1715, le chanoine Girard de Vorlay desservit Beaumont.

Que fit-il de novembre 1715 à mars 1716? Nous l'ignorons.

Le 29 mars 1716 M. Girard de Vorlay prenait possession de la cure de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans. Il remplaçait l'abbé Lamy, curé de cette paroisse depuis 1679.

La veille, 28 mars 1716, il avait résigné son canonicat, à la suite, probablement, d'une entente avec son évêque.

M. Girard de Vorlay conserva la cure de la Sainte-Famille jusqu'à son départ pour la France dans l'automne de 1732.

L'abbé Nicolas-Joseph Chasle, curé

C'est l'abbé Nicolas-Joseph Chasle qui succéda à l'abbé Plante comme curé de Beaumont. Arrivé dans la paroisse en novembre 1718, il devait garder sa cure pendant trente-six ans.

Né à Québec le 18 février 1694, il était le fils de Jacques Chasle dit Duhamel, soldat, et de Madeleine Bourgeroy. Ordonné prêtre le 20 février 1717, il fut d'abord employé au séminaire de Québec, puis en 1718, envoyé desservir la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Le curé Chasle présida à la construction de l'église en pierre de Beaumont et vit, en 1749, une bonne partie de ses paroissiens se séparer de Beaumont pour devenir paroissiens de Saint-Charles de Bellechasse.

Il décéda à Beaumont le 21 mars 1754 et fut inhumé dans l'église qu'il avait édifiée.

Pendant ses trente-six années de ministère à Beaumont, le curé Chasle n'avait pas fait de longues absences mais la maladie l'avait forcé de temps en temps à demander l'aide de prêtres étrangers pour desservir la paroisse.

M. Chasle, curé de Beaumont, desservait en même temps la paroisse de Saint-Michel. On trouve dans les archives de Saint-Michel la note suivante signée par M. Chasle: "Il y a à Beaumont un porte-Dieu d'argent qui appartient

à l'église de Saint-Michel. On l'a porté à Beaumont parce que c'est le même curé qui dessert les deux paroisses. Mais aussitôt qu'il y aura un curé à Saint-Michel il faudra le reprendre. C'est aux marguilliers à en prendre soin, ce que je déclare afin qu'il ne soit pas ôté à Saint-Michel. Fait à Saint-Michel le 28e janvier 1721". Une note ajoutée à la précédente de la même écriture dit: "On a rendu le porte-Dieu ci-dessus noté à Saint-Michel".

L'acte de sépulture du curé Chasle se trouve aux registres de Beaumont, à la date du 23 mars 1754. Il se lit ainsi:

"L'an mil sept cent cinquante quatre, le vingt-troisième mars, par moy, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Vallier, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, près du maître-autel, du côté de l'Épître, le corps de messire Nicolas-Joseph Chasle, prêtre, curé de cette paroisse, âgé de soixante un ans ou environ, après avoir été muni des sacrements de l'Eglise, d'Extrême-Onction et Eucharistie, en présence de Mrs Chaufour, curé de Saint-Michel, Sarreau, curé de Saint-Charles, et Dunière, prêtre, qui ont signé."

Cet acte rédigé par M. Lemaire, curé de Saint-Vallier, est aussi signé par les curés Chaufour et Sarreau.

L'abbé Gaspard Dunière, curé

Les Canadiens-français transforment vite les noms difficiles à prononcer ou qui ne leur sont pas agréables. Ils les mettent à leurs mains, comme on dit dans le peuple. Les ancêtres de l'abbé Dunière portaient en France le nom de Guionnière. Et le premier de cette famille qui passa au Canada avait nom et prénoms Louis Guionnière. Ici il devint Louis Gunière et ses fils devinrent des Dunière.

L'abbé Gaspard Dunière était né à Québec le 20 janvier 1719, du mariage de Louis Dunière, négociant, et de Marguerite Durand.

Elevé à la prêtrise le 22 septembre 1742, il fut aussitôt

chargé de la cure de Saint-Joseph de Lanoraie qu'il garda jusqu'en 1747.

De 1748 à 1754, l'abbé Dunière fut curé de Saint-Augustin de Portneuf. Il avait succédé à l'abbé Louis Maufils dans cette cure. Au témoignage de l'historien de Saint-Augustin de Portneuf, M. Auguste Béchard, M. Dunière fut très estimé à Saint-Augustin et les paroissiens le virent partir avec regret.

C'est en 1754 que l'abbé Dunière arriva à Beaumont comme curé. Il n'y put donner la pleine mesure de ses talents ni de son dévouement à ses nouveaux paroissiens. La maladie qui devait l'emporter six ans plus tard le cloua au lit souvent et il dut faire appel de temps en temps à ses confrères du séminaire de Québec pour l'aider dans son ministère.

Quand les Anglais firent leur apparition à Beaumont en juin 1759, le curé Dunière était retenu à sa chambre par la maladie, et la paroisse était desservie par l'abbé Dosque. Nous nous demandons si le curé Dunière eut la force de suivre les habitants de Beaumont dans les bois, ou s'il resta dans son presbytère. En tout cas, ces événements tragiques rendirent ses derniers jours encore plus pénibles. Son existence se prolongea avec des hauts et des bas jusqu'au 1er février 1760. Il décéda dans son presbytère, à l'âge de 43 ans, et fut inhumé dans l'église paroissiale, à côté de ses prédécesseurs. MM. Mercier et Chasle, le 3 février 1760, ainsi qu'en fait foi l'acte de sépulture suivant :

“L'an mil sept cent soixante, le 2 février, est décédé messire Gaspard Dunière, prêtre, après s'être confessé et après avoir reçu le Saint Viatique et le sacrement de l'Extrême-Onction, a été inhumé le lendemain dans le sanctuaire de l'église de Beaumont avec les cérémonies prescrites.”

L'acte de sépulture du curé Dunière est signé par M. Dosque, qui l'avait assisté à ses derniers moments.

L'abbé Pierre Chauffour, desservant

L'abbé Pierre Chauffour fut-il curé de Beaumont en 1758? On sait que sous le régime français les curés avaient le droit de recevoir les contrats de mariage tout comme les notaires. Or, le 5 novembre 1758, l'abbé Chauffour recevait le contrat de mariage de Louis Turgeon et de Marie-Françoise Couillard, fille du seigneur de Beaumont. Dans cette pièce, M. Chauffour s'intitule "curé de Saint-Michel et de Beaumont". Non, M. Chauffour ne fut pas curé de Beaumont. Seulement, M. Dunière, gravement malade dans son presbytère, ne pouvait recevoir le contrat de mariage en question et c'est son confrère voisin, curé de Saint-Michel, qui le remplaça. M. Chauffour suppléa M. Dunière malade en plusieurs autres circonstances dans son ministère.

Né à Montréal le 22 juin 1721, du mariage de Jean-Baptiste Chauffour et d'Angélique Boisseau, M. Chauffour avait été élevé à la prêtrise le 23 septembre 1747. Moins d'un mois plus tard, il devenait curé de Saint-Michel de Bellechasse et c'est dans cette paroisse que s'écoula toute sa carrière sacerdotale. Administrateur de première force, prudent, économe, M. Chauffour rendit de grands services à sa paroisse. Il y décéda le 30 juillet 1760, à l'âge de 36 ans.

Curieux destin voulu par la Providence! M. Chauffour avait desservi Beaumont pendant la longue maladie de M. Dunière qu'on croyait toujours à l'extrémité et, cependant, le curé de Saint-Michel décéda à peine six mois après son confrère de Beaumont.

L'abbé Bernard-Sylvestre Dosque, curé

Mgr Tanguay, J.-Edmond Roy, le *Canada ecclésiastique* et nombre d'autres après eux donnent M. Bernard-Sylves-

tre Dosque comme curé de Beaumont de 1759 à 1761. Nous aurions mauvaise grâce à les en blâmer puisque M. Dosque a pris lui-même le titre de curé de Beaumont dès l'été de 1759, c'est-à-dire avant la mort de M. Dunière. La vérité est que M. Dosque vint à Beaumont dans l'été de 1759 pour aider ou suppléer M. Dunière, gravement malade depuis plusieurs mois. M. Dosque fut donc desservant de Beaumont de septembre 1759 puis curé en titre de la même paroisse de février à octobre 1761.

Prêtre du séminaire de Québec, M. Dosque fut ensuite envoyé comme curé à Saint-Joachim. De là, en 1765, il fut chargé de la cure de la Rivière-Ouelle. C'est en novembre 1769 qu'il fut appelé à la cure de la cathédrale de Québec. Il n'occupa ce poste important que pendant quatre années. Malade, il se retira à l'Hôtel-Dieu de Québec où il décéda le 29 janvier 1774, à l'âge de 47 ans. La *Gazette de Québec*, généralement peu prodigue d'éloges, disait du curé Dosque, le 3 février 1774: "Ce digne pasteur est regretté généralement surtout de ses paroissiens. Qui ne le regretterait pas? Sa vie exemplaire et édifiante, son air débonnaire, son humeur pacifique, ses discours touchants et pathétiques, son humilité et obéissance à ses supérieurs, et, enfin, ce qu'il a dit à l'article de la mort doivent faire impression sur tous les esprits. Il a été, il n'est plus, telle est la volonté de Dieu; il faut donc tâcher d'imiter son exemple et profiter de ses instructions".

Le Récollet Théodore Loiseau, desservant

Claude Loiseau, en religion le Père Théodore, appartenait à l'ordre des Récollets. Était-il Canadien ou Français? Nous l'ignorons. Nous savons toutefois qu'il fut élevé à la prêtrise à Québec le 21 décembre 1754.

On trouve le Père Théodore missionnaire à Beaumont d'octobre 1761 à janvier 1762.

En 1762, le Père Théodore fut nommé missionnaire de Saint-Joseph et de Sainte-Marie de la Beauce. Il passa ensuite à Sainte-Croix qu'il desservit d'octobre 1766 à septembre 1774, puis à Charlesbourg. Il passa de là dans la région de Montréal où il desservit Gentilly, Lachine puis Bécancour. Le Père Théodore décéda le 21 décembre 1788. M. J.-Edmond Roy écrit au sujet du Père Théodore: "Le Père Loiseau ne fit pas un long séjour à Beaumont. Il ne pouvait pas prêcher et, comme il avait eu les pieds et les mains gelés, il lui était difficile d'exercer le ministère". M. Roy dit également que le Père n'était pas très doué du côté de l'intelligence. Avant de lui donner la cure de Beaumont, l'évêque lui fit subir un interrogatoire sur les empêchements de mariage et il ne put y répondre. M. Roy a emprunté ces faits de la tradition surtout et elle est souvent si maligne qu'il ne faut pas trop s'y fier. Toutefois, nous avons sous les yeux une lettre très dure du grand-vicaire Briand, plus tard Mgr Briand, au Père Théodore Loiseau. Elle est du 12 janvier 1762 et indique bien que le religieux ne quitta pas Beaumont de son plein gré. M. Briand lui reprochait ses trop longues absences de Beaumont et sa duplicité. Il lui reprochait également de n'avoir pas quitté Beaumont le 28 octobre 1761, comme il le lui avait promis.

Le Récollet Emmanuel Veyssière, curé

Celui-là fait tache dans la longue liste des missionnaires et curés de Beaumont mais il faut bien en parler puisqu'il a existé. Léger-Jean-Baptiste-Noël Veyssière appartenait à une bonne famille de Limoges. Quatre de ses frères, dit-on, furent prêtres ou religieux. L'un d'eux, prêtre, était venu dans la Nouvelle-France en 1734 mais n'y resta pas longtemps. Quoiqu'il en soit, Léger-Jean-Baptiste-Noël Veyssière entra dans l'ordre des Récollets où il fut connu sous le nom de Père Emmanuel et il fut élevé à la prêtrise

à Québec le 27 décembre 1758. Le Père Emmanuel desservit les paroisses de Beaumont et de Saint-Michel de 1762 à 1765. En 1766, on le voit à Saint-Nicolas mais il y resta peu de temps.

Le 27 octobre 1766, la *Gazette de Québec* annonçait l'apostasie du Père Emmanuel. Il partit pour l'Angleterre presque aussitôt sans doute pour s'instruire dans sa nouvelle religion. Il revint au pays dans l'automne de 1767. Un an plus tard, le 21 juillet 1768, le gouverneur Carleton recevait l'ordre d'admettre Veyssière à la charge de pasteur protestant aux Trois-Rivières. Carleton n'avait guère confiance en Veyssière puisqu'il écrit quelque part qu'il lui donna pouvoir de faire tout le bien dont il serait capable sans l'autoriser à faire le mal. Veyssière, comme la plupart des prêtres apostats, prit femme. Elle décéda aux Trois-Rivières, le 21 juillet 1789. Quant à Veyssière lui-même il mourut aussi aux Trois-Rivières le 26 mai 1800.

L'abbé Pierre-Clément Parent, curé

L'abbé Pierre-Clément Parent appartenait au nombreux clan des Parent de Beauport qui ont donné tant d'hommes importants au Canada-français tant dans le monde religieux que civil. Ceci ne veut pas dire, cependant, qu'il faisait partie des célébrités fournies par cette famille. Né à Beauport le 13 avril 1733, il était le fils de Pierre Parent et de Jeanne Chevalier. M. Parent fut ordonné prêtre le 24 septembre 1757 et chargé dès l'année suivante de la cure de Sainte-Anne-de-Beaupré.

En 1762, le vicaire général Briand confiait la cure de Beaumont à M. Parent. Caractère indolent, sans énergie et sans réaction, M. Parent ne se trouvait bien nulle part. Il ne fit pas mieux à Beaumont qu'à Sainte-Anne-de-Beaupré. Et, en 1765, M. Briand était obligé de lui enlever la cure de Beaumont.

Son existence ne fut plus dès lors qu'une suite d'emplois temporaires suivis de périodes de longs repos forcés.

A la fin, M. Parent fut employé dans les missions de la Côte Nord où il ne donna pas plus satisfaction à son évêque que dans les autres postes qu'il lui avait confiés. Il décéda à Nataskouan le 7 avril 1784 et il eut au moins la consolation d'avoir à son chevet à ses derniers instants un confrère qu'il avait souvent rencontré à Beaumont, l'abbé Jean-Joseph Roy. Il fut inhumé dans cette région lointaine, loin des siens et des paroissiens qui l'avaient estimé et avaient déploré son peu d'énergie.

L'abbé Charles-Joseph Brassard Deschenaux, curé

L'abbé Charles-Joseph Brassard Deschenaux était le fils de Joseph Brassard Deschenaux, qui fut secrétaire de l'intendant Bigot. Né à Québec le 13 novembre 1752, il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1776. Il commença sa carrière sacerdotale comme vicaire à Saint-Pierre de l'île d'Orléans. Il fut ensuite curé de Saint-Laurent, également sur l'île d'Orléans.

Du 17 octobre 1778 au 16 novembre 1783, il fut curé de Beaumont. La tradition n'a conservé aucun souvenir du curé Deschenaux à Beaumont. Il avait hérité d'une jolie fortune et de deux ou trois seigneuries. Plusieurs de ses paroissiens de Beaumont se trouvaient ses censitaires puisqu'il était un des propriétaires de la seigneurie de la Livaudière.

M. Deschenaux fut ensuite nommé curé de l'Ancienne-Lorette où il devait rester jusqu'à sa mort. Le brave curé Deschenaux est presque entré dans la légende. Il exigeait sa dîme de ceux qui pouvaient le payer; d'autre part, ses revenus personnels et ceux que lui rapportait sa cure allaient aux pauvres et à ceux qui étaient dans le besoin. Plusieurs jeunes gens de Lorette qui parvinrent plus tard

à de beaux postes lui devaient le bienfait de l'éducation. M. Deschenaux décéda à Lorette le 9 juillet 1822, à l'âge de 70 ans.

L'abbé Jean-Jacques Berthiaume, desservant

M. Berthiaume se prénommaît Jean-Jacques mais il n'avait aucune ressemblance avec le philosophe de triste mémoire Jean-Jacques Rousseau. Né Montréal le 20 septembre 1739, il était le fils de Jean-Baptiste Berthiaume et de Marie Lacasse. Il fut ordonné prêtre le 18 août 1770. Sa première cure fut celle des Eboulements, où il resta cinq ans. En 1775, M. Berthiaume devenait curé de Saint-Joseph de Lévis.

C'est pendant qu'il était curé de Saint-Joseph de Lévis que M. Berthiaume fut chargé de la desserte de Beaumont. Il s'acquitta de ce devoir de 1783 à 1784. Il gagna si bien l'affection des Beaumontois qu'en apprenant qu'ils auraient un desservant qui résiderait dans leur paroisse, ils supplièrent l'évêque de Québec de leur laisser M. Berthiaume qui, pourtant, continuait à résider dans son presbytère de Saint-Joseph de Lévis et qui ne se rendait à Beaumont que pour les offices religieux et pour visiter les malades.

En 1794, M. Berthiaume devenait curé de Chambly, et, en 1796, de Château-Richer, cure qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il décéda à l'Hôpital général de Québec le 26 février 1807.

L'abbé Antoine Huppé Lagroix, desservant

L'abbé Antoine Huppé Lagroix, qui fut curé de Saint-Michel de Bellechasse de 1765 à 1788, reçut la desserte de Beaumont après M. Berthiaume. Il eut le soin spirituel de Beaumont pendant la plus grande partie de l'année 1784.

Il continua cependant à occuper le presbytère de Saint-Michel pendant que son vicaire, M. Lamothe, prenait sa résidence au presbytère de Beaumont. Ni l'un ni l'autre n'avaient le caractère de M. Berthiaume et ils ne réussirent pas à se faire aimer des paroissiens. Il faut avouer qu'on était au lendemain de l'invasion de 1775, et que les esprits étaient bouleversés par les idées nouvelles. Les choses en vinrent à un tel point à Beaumont que Mgr Briand, évêque de Québec, écrivit au curé Huppé Lagroix, le 17 novembre 1784, d'abandonner la desserte de Beaumont et de faire revenir son vicaire à Saint-Michel. Mgr Briand était impulsif, violent même, et sa lettre du 17 novembre 1784 était peut-être injuste pour les paroissiens de Beaumont.

Né à Beauport en 1720, M. Huppé Lagroix était le fils de Jean Huppé Lagroix et de Louise Langevin. Ordonné prêtre le 20 septembre 1749, il fut missionnaire ou curé de Sainte-Geneviève de Batiscan et de Lotbinière avant de prendre la cure de Saint-Michel qu'il garda jusqu'à sa mort, le 13 mai 1788. Il ne fut pas plus heureux, d'ailleurs, à Saint-Michel qu'à Beaumont. Il prêchait la soumission à l'Angleterre à ses paroissiens et ceux-ci voulaient absolument le retour à la France ou l'union avec le Congrès américain. C'est sous l'administration du curé Huppé Lagroix que Mgr Briand se vit forcé d'excommunier cinq paroissiens de Saint-Michel, rebelles à l'autorité ecclésiastique.

L'abbé Antoine Lamothe

L'abbé Antoine Lamothe ne fut pas curé ni desservant de Beaumont. Il était vicaire à Saint-Michel de Bellechasse et, en 1784, lorsque son curé M. Huppé Lagroix, prit la desserte de Beaumont, il installa M. Lamothe au presbytère de Beaumont afin d'être plus proche de l'église et de porter secours aux malades de la paroisse. Mais M. Lamothe, pas

plus que M. Huppé Lagroix, ne réussit à se concilier les paroissiens de Beaumont. Quelques fauteurs de troubles avaient réussi à ameuter la population contre les prêtres qui, sous les instructions de leur évêque, prêchaient la soumission à l'autorité établie. Après quelques semaines de séjour au presbytère de Beaumont, la position de M. Lamothe devint intenable. C'est sur l'ordre de Mgr Briand qu'il retourna au presbytère de Saint-Michel en novembre 1784.

M. Antoine Lamothe était né à Québec le 23 novembre 1759, du mariage d'Antoine Lamothe et de Marie-Louise Drolet. Ordonné prêtre le 15 août 1784, il fut immédiatement envoyé vicaire à Saint-Michel de Bellechasse. Il n'avait donc pas une grande expérience des hommes lorsque son curé l'installa au presbytère de Beaumont.

C'est sans doute pour consoler M. Lamothe des avanies reçues à Beaumont que Mgr Briand lui confia, dès 1785, la mission ou cure de Saint-Joseph de la Beauce. M. Lamothe décéda curé de Terrebonne le 14 février 1829, à l'âge de 69 ans.

L'abbé Pierre-Joseph Compain, curé

L'abbé Pierre-Joseph Compain né à Montréal le 14 avril 1740 était le fils du perruquier Pierre Compain et de Françoise Vacher. Dans sa jeunesse, il avait étudié la chirurgie sous le célèbre chirurgien Feltz, qui fut l'ami de Montcalm. Il s'était ensuite livré au commerce. Marié, il perdit sa femme, et vint continuer ses études au séminaire de Québec pour être admis à la prêtrise. Il fut ordonné prêtre le 3 juillet 1774, et envoyé presque aussitôt comme curé aux Eboulements et à l'île aux Coudres. C'est lui qui présida à la sépulture du Père de La Brosse, le 12 avril 1782.

On sait le rôle que la légende lui fait jouer dans cette occasion.

M. Compain fut curé de Beaumont de 1788 à 1798.
Il fut ensuite curé de Saint-Antoine de Chambly de 1798 à sa mort, arrivée le 21 avril 1806.

M. Compain garda toute sa vie le goût de la médecine. Pendant qu'il était curé de Beaumont, précisément le 10 octobre 1795, il proposait à Mgr Plessis, alors curé de Québec, de faire connaître son secret pour traiter les maladies, si le clergé voulait bien lui payer une pension. Une foule d'indigents écrivait-il un peu plus tard, viennent à moi. Je les soigne gratuitement. Si je fais connaître mon secret, les docteurs s'en empareront et feront payer les pauvres qui auront recours à eux. Son offre n'ayant pas été accepté, M. Compain s'adressa, quatre ans plus tard, à l'Hôtel-Dieu de Québec, s'offrant de lui donner son secret pour guérir le cancer. Cette fois, il ne demandait aucun secours pécuniaire. Il posait cependant la condition de soigner les pauvres pour rien. Pour lui il demandait des prières tous les mois pour la santé de son corps, et, après sa mort, pour le repos de son âme. Dans la *Gazette de Québec* de mars 1799, M. Compain offrait à ceux qui souffraient de chancres de s'adresser à lui pour leur guérison.

Après la mort du curé Compain, Mgr Plessis acheta sa bibliothèque (189 volumes) pour l'offrir au séminaire de Nicolet.

L'abbé Charles Faucher, curé

L'abbé Charles Faucher, né à la Pointe-aux-Trembles le 25 décembre 1743, du mariage de Nicolas Faucher et de Marie-Louise-Vézina, fut ordonné prêtre le 24 octobre 1779. Il fut le premier curé de Saint-Jean-Port-Joli. Il resta dans cette paroisse de 1781 à 1793. De 1796 à 1798, l'abbé Faucher fut vicaire de l'Ange-Gardien et du Château-Richer.

En novembre 1798, l'abbé Faucher succédait à l'abbé Compain comme curé de Beaumont. Il décéda dans cette

paroisse le 27 mars 1803, et fut inhumé dans l'église de la paroisse, comme nous le voyons par l'acte de sépulture suivant, signé par le curé de Saint-Gervais, M. Amiot :

“Le vingt-huit mars mil huit cent trois, par nous sous-signé prêtre, curé de Saint-Gervais, a été inhumé dans l'église de Saint-Etienne de Beaumont, Charles Faucher, curé du lieu, muni des sacrements de l'Eglise, âgé de soixante ans moins neuf mois environ. Etaient présents, messieurs Deguise, curé de Saint-Michel; Masse, curé de la Pointe-Lévis; Duchouquet, curé de Berthier; Perras, curé de Saint-Charles; et Maître Planté, notaire, son neveu, lesquels ont signé avec nous, suivant l'ordonnance.”

Beaumont sans curé pendant onze ans

A la mort de M. Faucher, en 1803, la pénurie de prêtres et diverses autres raisons avaient forcé l'évêque de Québec à priver la paroisse de Beaumont de curé. Les paroissiens devaient se contenter d'une messe célébrée le quatrième dimanche de chaque mois par le curé de Saint-Michel ou son vicaire.

Les Beaumontois souffraient de cet état de choses et avaient plusieurs fois supplié l'évêque de Québec de leur donner un curé résidant. Mais l'évêque, placé dans des circonstances incontrôlables, ne pouvait se rendre à leur demande.

Le 27 décembre 1813, les paroissiens de Beaumont adressaient une requête à Mgr Plessis, pour obtenir un curé résidant ou au moins un desservant qui leur célébrerait la messe dominicale un peu plus souvent.

La requête disait :

“Que durant et depuis plusieurs années, la cure de Beaumont étant demeurée vacante, le service divin n'aurait été célébré en leur église paroissiale que chaque troisième dimanche et fête.

“Que cette longue privation, les efforts continuels de vos suppliants et leurs contributions aux améliorations, réparations et ornements de leur église leur donnaient lieu d’espérer que Votre Grandeur les voudrait bien mettre en possession d’un bonheur semblable à celui dont leurs voisins ont toujours joui paisiblement, en leur accordant et fixant un curé dans leur paroisse.

“Que maintenant, bien loin d’avoir la douce consolation d’être en possession de ce bonheur, vos suppliants ont au contraire la douleur de se voir réduits à n’avoir le service divin célébré en leur église que chaque cinquième dimanche et fête, et de voir leurs enfants privés des instructions par l’éloignement des églises voisines.”

La requête se terminait en suppliant Mgr Plessis d’accorder un curé résidant à Beaumont ou, si la chose était impossible de leur donner un service au moins tous les trois dimanches.

Cette requête était signée par Ferréol Roy, Charles Couillard de Beaumont, W. Girard, Michel Beaucher dit Morency, Louis Turgeon, Jacques Girard, Charles Roy, Mathurin Labrecque, Joseph Turgeon, J.-B. Fournier, Joseph Boilard, Etienne Paquet, Etienne Labrecque, François Vallières, Louis Letellier, François Turgeon, Louis Turgeon, Alex. Turgeon, Alexis Paquet, etc., etc.

Mgr Plessis ne répondit qu’en octobre 1814 à la demande des habitants de Beaumont. Le 1er octobre 1814, il chargeait M. Maguire, curé de Saint-Michel, de leur lire la note suivante :

“Vu la requête ci-contre à laquelle il ne nous a pas été possible de répondre jusqu’à ce jour d’une manière aussi satisfaisante que nous l’aurions désiré, nous informons les paroissiens de Beaumont qu’il auront prochainement un curé résidant, et nous nous flattons qu’ils feront sans délai leurs préparatifs pour le bien recevoir et convenablement loger.”

Le grand évêque de Québec tint parole et, le 20 octobre

1814, il chargeait M. Létang de la desserte de Beaumont avec résidence dans la paroisse.

L'abbé François-Joseph Deguise, desservant

Mgr Plessis, pendant l'interrègne, chargea les curés de Saint-Michel et de Saint-Charles de desservir Beaumont à tour de rôle.

L'abbé François-Joseph Deguise était alors curé de Saint-Michel. Né à Québec le 29 décembre 1759, il était le fils de François Deguise et de Françoise Jourdain. Elevé à la prêtrise le 18 décembre 1784, on lui confia dès 1786 la cure de Sainte-Marie de la Beauce. Il passa à la cure de Saint-Michel en 1788. Administrateur habile et dévoué, M. Deguise conduisit avec un réel succès d'importantes réparations à l'église et au presbytère de Saint-Michel. Quant à Beaumont, M. Deguise ne semble pas s'être occupé beaucoup de l'administration matérielle de la paroisse. A la vérité, que pouvait-il faire? Quelque soit l'habileté d'un curé ou d'un desservant, il ne peut faire grand'chose s'il n'a le concours ou au moins la bonne volonté des paroissiens. Et il faut bien le dire, les paroissiens de Beaumont à cette époque semblaient bouder un peu l'autorité ecclésiastique. Les causes de troubles semées par les partisans du Congrès en 1775 et dans les années suivantes n'étaient pas encore disparues.

M. Deguise partit de Saint-Michel en 1806 pour prendre la direction de la paroisse de Varennes. Il décéda dans cette cure le 29 juin 1835, à l'âge de 75 ans.

L'abbé Jean-Baptiste Perras, desservant

L'abbé Jean-Baptiste Perras était curé de Saint-Charles depuis 1799 lorsque Mgr Plessis le chargea de desservir

Beaumont en 1803, conjointement avec M. Deguise, curé de Saint-Michel. MM. Deguise et Perras, et plus tard M. Maguire, qui avait remplacé M. Deguise, furent aidés dans la desserte de Beaumont par des prêtres de passage dans la paroisse ou qui venaient de Québec les dimanches et fêtes d'obligation. Aux registres paroissiaux on trouve les noms de MM. Jean-Joseph Roy, Antoine Bédard, Charles Duchouquet, Joseph-Marie Boissonnault, Michel-Herménégilde Vallée, Joseph Lacasse, Charles Binet, Louis-Thomas Bédard, etc., etc.

Né à Québec le 8 mai 1768, du mariage de Jacques Perras et d'Elisabeth Angers, M. Perras avait été ordonné prêtre le 14 août 1791. Curé de Saint-Jean-Port-Joli, il avait été l'ami de M. Aubert de Gaspé. L'auteur des *Anciens Canadiens* qui parle de lui avec avantage en plusieurs occasions. M. Perras desservit Beaumont partiellement jusqu'en 1814 mais il resta curé de Saint-Charles jusqu'en 1837. Il se retira alors du ministère paroissial et décéda à Saint-Charles dix ans plus tard, le 23 juillet 1847.

L'abbé Thomas Maguire, desservant

L'abbé Thomas Maguire, curé de Saint-Michel, qui desservit Beaumont après le départ de M. Deguise (1806) est une des grandes figures du clergé canadien. Il ne fit que passer à Beaumont mais son souvenir s'y perpétua pendant de longues années. Cinquante ans après sa mort, les vieillards de Beaumont parlaient encore de ce prêtre qui n'était pas de leur race mais qui parlait le français comme eux et s'intéressait au sort de tous comme s'il était né et avait vécu au milieu d'eux toute sa vie.

Né à Philadelphie le 9 mai 1776, d'un père catholique et d'une mère protestante, M. l'abbé Thomas Maguire fut envoyé à Québec pour terminer ses études. Il y fut élevé à la prêtrise le 11 août 1799, et décida de consacrer sa vie

au diocèse de Québec. Après avoir été vicaire à Québec pendant cinq ans, M. Maguire fut nommé curé de Berthier-en-bas en 1805.

L'année suivante (1806), M. Maguire devenait curé de Saint-Michel de Bellechasse, avec la desserte des deux paroisses voisines, Saint-Vallier, en bas, et Beaumont, en haut.

Après son départ de Saint-Michel en 1827, M. Maguire fut chargé de plusieurs postes importants. Il fut directeur du séminaire de Saint-Hyacinthe, agent du clergé canadien à Rome, professeur au séminaire de Québec, chapelain des Ursulines de Québec, vicaire général, membre du conseil de l'évêque, etc., etc. M. Maguire décéda à Québec le 17 juillet 1854, à l'âge de 78 ans.

Irlandais et Américain de naissance, M. Maguire conserva les caractéristiques de sa race jusqu'à sa mort, mais il aimait la langue française qu'il connaissait à fond et se dévoua pour les Canadiens-français qu'il considérait comme ses frères. On dit que ce prêtre de mérite refusa l'épiscopat deux ou trois fois parce qu'il aurait été obligé de s'éloigner de la province de Québec où il voulait vivre et mourir.

L'abbé Théodore Létang, curé

M. Théodore Létang arriva dans la paroisse en 1814. Dès le premier contact avec ses paroissiens, M. Létang gagna leur affection. De leur côté, les paroissiens durent lui plaire puisque M. Létang resta pendant vingt-cinq ans avec eux et qu'il voulut reposer dans l'église paroissiale.

Contrairement à ce qu'on croit à Beaumont et ailleurs, M. Létang n'était pas un Français de France. Son premier ancêtre canadien, Michel-Mathieu Brunet dit Lestang, était passé ici dès avant 1667. Né à Montréal le 9 novembre 1773, du mariage de Dominique Létang et de Catherine Paré, M. Létang avait été ordonné prêtre dans sa ville natale par

Mgr Denaut le 11 mars 1777. Il fut vicaire à Saint-Denis de Richelieu, à Laprairie puis à Longueuil. Appelé à la cure de Saint-Benoît des Deux-Montagnes en 1800, il passa ensuite à la cure de Saint-Sulpice, au vicariat de la Rivière-Ouelle sous Mgr Panet et, enfin, à la cure de Saint-André de Kamouraska.

Jeune curé, M. Létang avait eu une leçon qui lui fut profitable car elle lui apprit la valeur de l'argent. Pour une raison ou pour une autre, il s'était endetté bien au-dessus de ses moyens. Incapable de payer ses dettes, il fut menacé de la prison par ses créanciers. On emprisonnait alors encore pour dettes. Il fut sauvé de l'emprisonnement par l'intervention de Mgr Denaut. Toute sa vie il fut ensuite économe de son argent et de celui des autres.

Le curé Létang décéda dans son presbytère de Beaumont le 8 avril 1838, à l'âge de 65 ans, et fut inhumé dans l'église.

L'acte de sépulture, signé par le curé de Saint-Michel, M. N.-C. Fortier, dit :

“Le dix avril mil huit cent trente-huit, par nous prêtre, curé de Saint-Michel, soussigné, a été inhumé dans le sanctuaire de cette église de Beaumont, le corps de feu messire Théodore Létang, prêtre, curé de la dite paroisse de Beaumont depuis plus de vingt-trois ans, décédé depuis deux jours, âgé d'environ soixante-cinq ans. Présents à l'inhumation : Messires Pierre Villeneuve, prêtre ; J. D. Delisle, prêtre ; soussignés, avec plusieurs autres.”

L'abbé Louis-Alexis Bourret, desservant

Né à la Rivière-du-Loup (en haut) le 17 juillet 1813, l'abbé Louis-Alexis Bourret était le fils de Joseph Bourret et d'Angèle Lemaître. Il fut ordonné prêtre le 23 septembre 1837.

M. Bourret, quelques jours après son ordination, fut nommé vicaire de Beaumont pour aider M. Létang, grave-

ment malade. Le curé Létang décéda quelques mois plus tard et, le 13 avril 1838, Mgr Signay chargeait l'abbé Bourret de desservir la paroisse de Beaumont jusqu'à nouvel ordre. Il lui donna les pouvoirs ordinaires des curés. Dans sa lettre de nomination, Mgr Signay espérait que malgré le peu de temps qu'il avait donné au ministère, M. Bourret pourrait assez facilement porter le fardeau qu'il lui imposait. M. Bourret fut desservant de Beaumont jusqu'en 1838.

Il fut ensuite vicaire à la Rivière-Ouelle (1838), curé de la Malbaie (1840), curé de Sainte-Anne-de-la-Poctière (1848), curé de Lotbinière (1865), curé de Sainte-Anne-de-Beaupré (1867), curé de Saint-Isidore. C'est dans cette paroisse qu'il décéda le 25 mars 1881.

L'abbé Louis Raby, curé

L'abbé Louis Raby, fils d'Augustin Raby et d'Héloïse Turgeon, était le petit-fils de ce pilote Raby qui, en 1759, pilota un vaisseau de la flotte anglaise jusqu'à Québec. Le fit-il de son bon gré? Il faut le croire puisqu'il réclama ensuite une récompense des Anglais. L'abbé Raby, né à Québec, le 2 février 1787, fut ordonné prêtre le 8 octobre 1809. Il fut vicaire à Saint-Laurent près de Montréal, quelques mois, puis missionnaire à Madawaska jusqu'en 1813. Ensuite, curé de Sainte-Claire un an, il accepta la cure de Saint-Antoine-de-Tilly en 1814. Il avait en même temps la desserte de Sainte-Croix (1814-1817). En 1835, l'abbé Raby laissait Saint-Antoine-de-Tilly pour la cure du Château-Richer.

A la mort de M. Létang, Mgr Signay avait songé à donner la cure de Beaumont à l'abbé Lefrançois, alors en repos dans la paroisse de Berthier-en-haut. Par sa lettre du 20 août 1838 Mgr Signay offrait cette cure à M. Lefrançois. Il lui disait que les paroissiens de Beaumont

avaient réparé leur presbytère à neuf et qu'il y serait logé convenablement. Mais M. Lefrançois pas assez rétabli, ne mordit pas à l'hameçon.

Dans l'intervalle l'abbé Louis Raby demanda la cure de Beaumont. Mgr Signay lui répondit qu'il était prêt à lui confier la cure de Beaumont mais il craignait qu'il ne fut pas plus heureux à Beaumont que dans les autres paroisses où il était passé. L'évêque de Québec ne se trompait pas. M. Raby prit possession de la cure de Beaumont tard à l'automne de 1838. Il s'y créa des difficultés peu après son arrivée et se mit une couple de procès sur les bras. Tous ces ennuis le rendirent malade et il languit jusqu'au 17 juin 1843. Il décéda à l'âge de 56 ans et fut inhumé dans l'église de Beaumont.

Son acte de sépulture signé par Mgr Turgeon, évêque de Sidyme, et près de trente prêtres, prouve que M. Raby était très estimé de ses confrères. Nous citons cet acte :

“Le vingt juin mil huit cent quarante-trois, nous évêque de Sidyme, coadjuteur de l'évêque de Québec, soussigné, avons inhumé dans le sanctuaire de l'église de Beaumont, du côté de l'Epître, le corps de feu messire Louis Raby, curé de la dite paroisse, décédé le dix-sept du même mois. âgé de cinquante-six ans, quatre mois et quinze jours.”

L'acte de sépulture du curé Raby est signé par Mgr Turgeon, les abbés A. Orfroy, J. B. Baillargé, P. Pouliot, E. A. Taschereau, C.-E. Poiré, Ths Bédard, J. Auclair, L. J. Grenier, Ant. Parent, F.-G. Loranger, P. Villeneuve, L. Parent, L. L. Bélisle, E.-J. Horan, D. D. Martineau, C. F. Cazeau, Chs-F. Baillargeon, Js. Lacasse, J. A. Lebel, P. Beaumont, H. Routier, A. A. Marcou, N. C. Fortier, Aug. Amiot, M. Racine et les deux beaux-frères du défunt, MM. François et Augustin Amiot.

L'abbé Michel Lemieux, curé

L'abbé Michel Lemieux est une des belles figures du clergé canadien de l'autre siècle. Né à Saint-Joseph de

Lévis, le 4 février 1811, de Michel Lemieux et d'Apolline Côté, il appartenait à une des plus vieilles familles de la seigneurie de Lauzon. Il fut ordonné prêtre à Québec le 8 novembre 1835. Vicaire à Sainte-Anne d'Yamachiche de 1835 à 1839. Il fut ensuite envoyé en la même qualité à Saint-Roch-des-Aulnaies. En 1840, M. Lemieux recevait sa première cure, celle de la Pointe-du-Lac. L'année suivante, son évêque réclamait ses services comme directeur des ecclésiastiques au séminaire de Nicolet. Il y resta jusqu'à 1843.

En 1843, M. l'abbé Lemieux acceptait la cure de Beaumont. Il n'y resta que cinq ans, l'autorité diocésaine désirant le rapprocher d'elle.

Chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1848, M. l'abbé Lemieux vécut dans cette communauté jusqu'à sa mort arrivée le 14 avril 1874.

“Il nous faudrait un volume disait un des amis de l'abbé Lemieux au lendemain de sa mort, si nous voulions recueillir toutes les choses admirables qui ont été dites à la gloire de ce regretté défunt. Comme sa profonde humilité aurait été profondément blessée s'il lui eût été donné d'entendre pendant sa vie une partie des paroles élogieuses qui ont frappé nos oreilles depuis qu'il n'est plus au milieu de nous.”

L'abbé Michel Lemieux est décédé depuis un demi-siècle et cependant à l'Hôtel-Dieu de Québec où s'écoulèrent ses dernières années on le tient en aussi profonde vénération qu'au jour de sa mort. Les vertus des saints se perpétuent à travers les siècles!

L'abbé Léon Noël dit Tousignan, curé

M. l'abbé Paradis, dans son intéressante monographie *Les annales de Lotbinière*, nous apprend que Pierre Lapointe dit Tousignan, le premier ancêtre canadien de la famille Tousignant, était originaire de Blaye, évêché de Bordeaux.

Marié à Québec dès 1668, Lapointe dit Tousignan se fixa à Lotbinière en 1680, et y devint la souche d'une nombreuse postérité encore très répandue dans la région.

L'abbé Noël dit Tousignan était originaire de Lotbinière et était né le 2 novembre 1808 du mariage de Joseph Noël dit Tousignan et de Marie Leclerc. Ordonné prêtre à Québec le 27 juillet 1834 il fut d'abord vicaire à Saint-Charles de Bellechasse de 1834 à 1836. Il fut ensuite missionnaire aux îles de la Madeleine pendant trois années. Curé de l'île aux Coudres en 1839, il eut la même charge aux Eboulements de 1843 à 1848.

En 1848 M. Noël dit Tousignan succédait à M. Lemieux comme curé de Beaumont.

Sans doute pour se rapprocher des siens, l'abbé Noël dit Tousignan obtint en 1852 la cure de Saint-Jean-Deschaillons. C'est là que la mort vint le chercher le 16 novembre 1855. Il fut inhumé à Lotbinière, sa paroisse natale.

L'abbé Charles Beaumont, curé

Voici un prêtre qui s'il avait eu plus de santé aurait pu rendre de grands services à l'Eglise de Québec. Ses talents, son éloquence raisonnée, sa grande expérience des hommes et des choses, lui auraient permis d'occuper des postes élevés. Malheureusement, à peine avait-il accepté une cure, que l'impitoyable maladie le forçait au repos.

Né à Charlesbourg le 5 novembre 1820, il était le fils de Jacques Beaumont et d'Agathe Pageau. Ordonné prêtre à Québec le 24 mai 1844, il fut vicaire à Sainte-Anne-de-Beaupré puis curé à Saint-Ferréol en 1849.

Trois années plus tard en 1852, M. Beaumont succédait à M. Noël dit Tousignan comme curé de Beaumont. Il y resta un an.

En 1853, son évêque l'appelait à la cure de Sainte-Hénédine puis, en 1862, à la direction de l'importante

paroisse de Saint-Michel de Bellechasse. De là, au bout d'une année, il passa à la paroisse de Saint-Joachim.

Son état maladif le portait à demander ces changements fréquents. Se rendant enfin compte qu'il ne pouvait plus exercer le ministère, M. Beaumont se retira à l'Ange-Gardien puis dans sa paroisse natale à Charlesbourg, où il décéda le 2 septembre 1889.

M. l'abbé Beaumont avait occupé les loisirs assez rares que lui laissait la maladie à des travaux généalogiques. Nous lui devons *Généalogie des familles de la Beauce*, publiée en 1905, et *Généalogie des familles de la Côte de Beupré*, publiée en 1912.

L'abbé François-Hilaire Belle-Isle, curé

L'abbé François-Hilaire Belle-Isle était né à Deschambault le 10 janvier 1810, du mariage de Joseph Belle-Isle et de Marie-Anne Abel. Ordonné prêtre à Québec le 9 décembre 1832, M. Belle-Isle fut assistant-secrétaire du diocèse de Québec de 1832 à 1849; vicaire à Lotbinière puis à Cacouna, en 1849; vicaire à Saint-Henri en 1850; curé à Sainte-Marguerite en 1851; et premier curé de Sainte-Hénédine en 1852.

C'est au mois d'octobre 1853 que M. l'abbé Belle-Isle prit possession de la cure de Beaumont. Il n'eut pas le temps de se faire regretter de ses nouveaux paroissiens. Quelques mois après son arrivée à Beaumont, il tomba malade et se fit conduire à l'Hôtel-Dieu de Québec où il décéda le 30 avril 1854, à l'âge de 44 ans. Il fut inhumé dans l'église de Beaumont le 4 mai 1854. L'acte de sépulture de M. Belle-Isle au registre de Beaumont déclare :

“Le quatre mai mil huit cent cinquante-quatre, par nous soussigné, curé de Saint-Michel de la Durantaye, a été inhumé dans le sanctuaire de l'église de Saint-Etienne de Beaumont du côté de l'Évangile le corps de feu messire

François-Hilaire Belle-Isle curé de cette paroisse depuis le mois d'octobre dernier, décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec le trente avril. âgé de quarante quatre ans."

L'acte de sépulture reçu par l'abbé N. C. Fortier curé de Saint-Michel, est également signé par MM. Paschal Pouliot, curé de Saint-Gervais;; P. Villeneuve, curé de Saint-Charles; Beaubien, curé de Saint-Vallier; H. Rou-tier, curé de Saint-Joseph de Lévis; J. B. Grenier, curé de Saint-Henri de Lauzon; E. Fafard, desservant; E.-V. Dion, vicaire de Saint-Gervais; J. P. Colfer, diacre, etc., etc.

L'abbé Pierre-Léon Lahaye, curé

L'abbé Pierre-Léon Lahaye était un fils de Lotbinière. Né le 8 novembre 1820, il était le fils de Pierre Lahaye et de Marceline Faucher. Il fut ordonné prêtre à Québec le 28 novembre 1847. Au début de son ministère, M. Lahaye fut vicaire à Saint-Roch de Québec sous l'excellent curé Charest. Missionnaire à Stanfold en 1851 il revint vicaire à Saint-Roch l'année suivante.

C'est en mai 1854 que l'évêque de Québec chargea M. Lahaye de la cure de Beaumont. Il y remplaçait M. Belle-Isle, décédé. M. Lahaye resta trois ans à Beaumont et s'entendit très bien avec ses paroissiens.

En 1857, l'abbé Lahaye acceptait la cure du Cap-Santé. Il fut ensuite curé de Rimouski (1862), curé de Saint-Jean-Deschaillons (1867). C'est dans cette paroisse qu'il décéda le 24 septembre 1873.

“M. Lahaye ne comptait autour de lui que des amis, et il était lui-même l'ami de tout le monde; l'ami respectueux et soumis de ses supérieurs, l'ami de ses confrères, l'ami de tous ceux qu'il avait à diriger dans les voies du salut, mais, surtout et avant tout, l'ami des pauvres et de tous les malheureux. Son plus grand plaisir était de sécher les larmes de soulager l'infortune et de répandre libéralement

dans le sein de l'indigence les ressources qu'il retirait de l'autel... Oui la charité cette vertu céleste revêtait toutes les formes chez lui et était ce que l'on peut appeler son penchant continuel."

L'abbé Antoine Campeau, curé

Né à Québec le 23 septembre 1812, M. Campeau était le fils d'Antoine Campeau et de Perpétue Bigaouette. Il fut ordonné prêtre le 4 juin 1837 et vicaire à Notre-Dame de Québec de 1837 à 1842. Il fut ensuite missionnaire à Percé de 1842 à 1844 vicaire à Lotbinière et à Sainte-Croix de 1844 à 1845; curé de Saint-Georges de la Beauce de 1845 à 1857.

En octobre 1857 M. Campeau succédait à M. Lahaye comme curé de Beaumont. M. Campeau avait beaucoup à faire pour gagner l'affection de ses nouveaux paroissiens. M. Lahaye avait laissé parmi eux un souvenir qui semblait ne pouvoir jamais s'effacer. Mais M. Campeau y mit tant de bonne volonté et de dévouement que les paroissiens de Beaumont reconnurent en peu de temps les mérites de ce prêtre peu éloquent mais doué de tant de qualités plus solides que celle de la parole. Le curé Campeau resta curé de Beaumont pendant près d'un demi-siècle. En 1880, M. Campeau, âgé de 68 ans, fatigué, malade, se retira du ministère et prit sa résidence à Québec.

En janvier 1890, l'abbé Campeau, toujours prêt à rendre service, était à la Pointe-aux-Trembles pour assister le curé malade de la grippe. Il contracta la maladie et décéda à la Pointe-aux-Trembles le 1er février 1890. Les paroissiens de Beaumont tinrent à honneur de conserver le corps de leur vénéré curé dans leur église et il y fut inhumé le 4 février 1890, comme le prouve l'acte de sépulture suivant:

"Le quatre février mil huit cent quatre-vingt-dix, par

nous prêtre soussigné, vicaire-général du diocèse de Québec, a été inhumé dans le sanctuaire de l'église de Saint-Etienne de Beaumont, du côté de l'Epître, près des marches du sanctuaire, le corps de messire Antoine Campeau, curé de cette paroisse pendant vingt-huit ans, décédé au presbytère de la Pointe-aux-Trembles le premier février, âgé de soixante-dix-sept ans et quatre mois..."

Cet acte est signé par Mgr C. A. Marois, vicaire-général du diocèse de Québec, plusieurs prêtres, parents du défunt et paroissiens de Beaumont.

Le Père Arthur Bouchard, curé

Le Père Bouchard, comme on l'appelait communément parce qu'il avait fait partie d'un ordre religieux, eut bien des aventures avant de devenir curé de Beaumont. On pourrait ajouter avec tout autant de vérité qu'il en eut bon nombre d'autres après son départ de la vieille paroisse. Amateur de voyages, friand de choses nouvelles, il semblait courir après les aventures.

Né à la Rivière-Ouelle le 4 janvier 1845, Arthur Bouchard était le fils de Mathieu Bouchard, forgeron, et de Félicité Lebel, après son cours élémentaire, il quitta sa paroisse natale pour gagner sa vie. Il fut tour à tour apprenti tailleur aux Trois-Pistoles, Frère convers chez les Oblats à Ottawa, portier au séminaire Saint-Sulpice à Montréal, encore une fois Frère convers chez les Oblats, employé chez un fabricant d'ornements d'église, etc., etc.

Enfin, en 1878, il entra dans un institut nouvellement fondé pour la conversion des nègres. Il fit ses études classiques et théologiques aux Etats-Unis, en Angleterre et en Italie où il fut ordonné prêtre le 11 août 1878. Il fut ensuite missionnaire dans l'Afrique Centrale jusqu'en 1882. Il revint au Canada dans l'intérêt de ses missions. On organisait alors l'expédition des bateliers canadiens

pour aller au secours de Gordon en Egypte. Le Père Bouchard accepta d'accompagner ces batteliers en qualité d'aumônier. M. Gaston-P. Labal dans le livre qu'il a consacré à cette expédition rend hommage aux services rendus par le Père Bouchard aux chefs de l'expédition et aux rudes gaillards qui étaient sous leurs ordres.

A son retour au pays en 1885 le Père Bouchard, dont la santé avait été compromise par ses fatigantes randonnées, accepta le vicariat de Plessisville, puis celui de Sainte-Julie et, enfin, en novembre 1885, la cure de Beaumont.

C'est le curé Bouchard qui mena à bonne fin la construction de la sacristie actuelle de Beaumont.

En août 1888, le curé Bouchard, malade, abandonnait la cure de Beaumont et se rendait à la Trinidad pour y rétablir sa santé. A son retour, en 1889, il fut curé de Saint-Pierre-Baptiste, puis entra au noviciat des Pères du Saint-Sacrement où il se croyait appelé. A sa sortie, il fut quelque temps curé de Notre-Dame de la Garde, près Québec. Malade, il se rendit de nouveau à la Trinidad où il prit la cure de Carénage. C'est là que la mort mit fin à ses aventures, le 12 septembre 1896.

Mgr Henri Têtu a consacré tout un livre, publié en 1897, à la vie accidentée de son ami le Père Arthur Bouchard. Il a fait connaître avec humour les petits caprices et les grandes qualités de ce prêtre qui malgré ses aventures rendit de bons services à l'Eglise.

L'abbé Ferdinand Garneau, curé

L'abbé Ferdinand Garneau, originaire de Saint-André de Kamouraska, était né le 10 mai 1846 du mariage de Rémi Garneau et de Desanges Gagné. Il fut ordonné prêtre le 23 mai 1875 et enseigna au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière jusqu'à 1876. Il fut ensuite vicaire à Plessis-

ville (1876-1879). En 1879, il était nommé curé de Saint-Tite-des-Caps, puis, en 1881, de Saint-Eleuthère.

En 1888, M. Garneau accepta la cure de Beaumont qu'il garda jusqu'en 1893.

En cette dernière année 1893, M. l'abbé Garneau devenait curé de Saint-Roch-des-Aulnaies. M. l'abbé Garneau fut à Saint-Roch-des-Aulnaies ce qu'il avait été à Beaumont et dans les autres paroisses dont il avait eu la direction : un homme de devoir, un prêtre charitable et pieux. En 1916, le curé de Saint-Roch-des-Aulnaies fut forcé par la maladie d'abandonner sa cure. Il se retira alors à l'Hôtel-Dieu de Québec où il décéda le 26 novembre 1919, à l'âge de 73 ans.

Les funérailles de l'abbé Garneau eurent lieu dans son ancienne paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies le 29 novembre 1919. Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Séleucie, coadjuteur de Québec, avait tenu à chanter le service de ce prêtre dévoué. C'est aussi Mgr Roy qui prononça l'oraison funèbre dans laquelle il fit ressortir les mérites et les qualités du défunt.

L'abbé Ferdinand Garneau repose dans le cimetière de Saint-Roch-des-Aulnaies, paroisse où il avait passé vingt années de sa vie sacerdotale et où il avait fait tant de bien.

L'abbé Napoléon-Honoré Leclerc, curé

Né à Lotbinière le 20 juin 1849, l'abbé Napoléon-Honoré Leclerc était le fils de Michel Leclerc et d'Emilie Desruisseaux. Il fut ordonné prêtre le 7 juin 1873 et professeur au séminaire de Chicoutimi de 1873 à 1875. Il fut ensuite vicaire à la Baie Saint-Paul puis à Valcartier (1876-1878). Missionnaire d'Inverness et de Leeds et de Saint-Pierre-Baptiste de 1878 à 1886, il accepta la cure de Sainte-Catherine en 1886, puis celle de Saint-Roch-des-Aulnaies en 1892.

De 1893 à 1895, M. l'abbé Leclerc fut curé de Beaumont.

En 1895 il devenait curé de Kamouraska. Ce fut sa dernière cure. M. l'abbé Leclerc mourut d'anémie à Québec le 19 mai 1899.

Les vieux paroissiens de Beaumont parlent encore avec avantage des grandes qualités de l'abbé Leclerc qui ne passa que deux années au milieu d'eux mais avait su gagner leur confiance et leur amitié.

L'abbé W.-S.-O. Plaisance, curé

L'abbé Wenceslas-Sévérisme-Odilon Plaisance, né à Saint-Jean-Deschaillons le 15 décembre 1850, était le fils de Léandre Plaisance et de Léonide Couture. Il fut ordonné prêtre à Québec le 22 mai 1880. Son premier poste fut le vicariat de la Rivière-du-Loup (en bas). En 1882, il devenait vicaire à Notre-Dame de Lévis et, en 1885, à Saint-Roch de Québec. En 1887, on le chargeait de desservir l'église de la Congrégation de Saint-Roch, aujourd'hui l'église de la paroisse de Jacques-Cartier. En 1892, M. l'abbé Plaisance devenait aumônier des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Québec.

En 1895, M. l'abbé Plaisance était choisi comme curé de Beaumont, en remplacement de l'abbé Leclerc. Il ne resta que quelques mois à Beaumont.

M. Plaisance fut ensuite chapelain de l'Hospice Saint-Joseph-de-la-Délivrance à Lévis (1896-1897), en repos à Québec de 1897 à 1899, puis curé du Cap-Santé de 1899 à sa mort. L'abbé Plaisance décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 7 octobre 1908.

M. l'abbé Plaisance était un prêtre doux, aimable pour tout le monde. Sa charité le portait à secourir toutes les misères qu'il rencontrait. Les jeunes gens eurent aussi ses prédilections. Il ne resta pas assez longtemps à Beaumont pour y laisser les traces créées par certains de ses prédécesseurs; toutefois, on n'a pas oublié ce prêtre qui avait

toujours le sourire aux lèvres et qui s'intéressait à tous ses paroissiens avec une égale sollicitude.

L'abbé Hippolyte Bernier, curé

Né à Notre-Dame de Lévis le 18 avril 1859, l'abbé Hippolyte Bernier était le fils de Louis-Joseph-Augure Bernier, avocat et magistrat de district, et de Malvina Turgeon. Il fut ordonné prêtre à Québec le 7 juin 1884. M. l'abbé Bernier fut professeur au collège de Lévis et au séminaire de Québec de 1884 à 1892, puis vicaire à l'église Saint-Jérôme de New-York de 1892 à 1895. Il revint ensuite au pays natal et fut vicaire à Saint-Roch de Québec.

En 1896, M. l'abbé Bernier remplaçait M. l'abbé Plaisance comme curé de Beaumont. Il fut curé de Beaumont pendant quatorze ans.

En 1910, M. Bernier succédait à l'abbé Edouard-Séverin Fafard comme curé de Saint-Joseph de Lévis. Il prit sa retraite en février 1941 et se retira à Québec. Malade, il se fit conduire chez son neveu, M. Henri Bernier, avocat, dans son ancienne paroisse de Saint-Joseph de Lévis, où il décéda le 10 mai 1942, à l'âge de 83 ans.

M. l'abbé Bernier était docteur en théologie de l'université Laval. Doux, conciliant, M. le curé Bernier ne laissa que des amis à Beaumont et la foule nombreuse et recueillie qui assista à ses funérailles prouve que ses anciens paroissiens de Beaumont et de Saint-Joseph de Lévis ne l'avaient pas oublié.

L'abbé Louis-Ludger Hudon, curé

La Rivière- Ouelle a fourni depuis sa fondation au moins une quarantaine de prêtres et de religieux dont tout près de dix du nom de Hudon. L'abbé Louis-Ludger Hudon

est un de ceux-là. Né le 12 septembre 1870, du mariage de Michel Hudon, cultivateur, et de Thaïs Miville, il fut ordonné prêtre à Portneuf par le cardinal Bégin le 10 juillet 1898. Vicaire à Plessisville de 1898 à 1899, puis à Broughton de 1899 à 1900, il revint au vicariat de Plessisville où il resta de 1900 à 1906. M. l'abbé Hudon eut sa première cure, Sainte-Apolline, en 1906.

En 1906, M. l'abbé Hudon était appelé à la cure de Beaumont qu'il conserva jusqu'en 1919.

Malade, il accepta, en 1919, l'aumônerie de l'Hôpital général, à Québec, qui demandait un ministère moins actif. En 1925, un peu rétabli, il prit la cure de Sainte-Emmélie, comté de Lotbinière. Mais, en 1929, la maladie reprenait le dessus, il dût abandonner cette cure. Il put cependant remplir les fonctions d'assistant aumônier de l'Hôtel-Dieu de Lévis, de 1929 à 1935. Il se retira alors à l'Hospice Saint-Dominique où ses derniers jours s'écoulèrent dans la maladie qu'il souffrit avec une résignation et une patience qui édifièrent ses confrères et les religieuses de l'institution. M. l'abbé Hudon décéda à l'Hospice Saint-Dominique le 17 avril 1935 et fut inhumé au cimetière de l'Hôpital général.

L'abbé Philippe Mathieu, curé

Dans *Les cinquante ans de la paroisse de Saint-Grégoire de Montmorency*, M. Georges Bhéner nous apprend que l'abbé Philippe Mathieu fut le premier enfant de cette paroisse à monter à l'autel.

L'abbé Philippe Mathieu était né le 17 janvier 1879, du mariage de Jean Mathieu, charpentier, et de Joséphine Martineau, dans la paroisse de Beauport, mais sur le territoire qui forma plus tard la paroisse de Saint-Grégoire de Montmorency. Après avoir fait ses études classiques à l'École Normale Laval et au séminaire de Québec, il entra

au Grand Séminaire et fut ordonné prêtre dans l'église de Saint-Grégoire de Montmorency le 30 août 1908 par Mgr L.-N. Bégin. Le nouveau prêtre dit sa première messe dans l'église de Saint-Grégoire de Montmorency, le lendemain.

L'abbé Mathieu fut professeur au séminaire de Québec, puis vicaire à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et à Saint-Roch de Québec.

En 1919, l'autorité ecclésiastique appelait M. Mathieu à la cure de Beaumont. Doux, aimable, conciliant, porté à rendre service, l'abbé Mathieu s'acquit vite la confiance et l'amour de ses paroissiens qui espéraient le garder longtemps au milieu d'eux.

Mais l'abbé Mathieu était de faible santé. Malade, on le conduisit à l'Hôtel-Dieu de Québec où il décéda le 15 avril 1923, à l'âge de 44 ans et quelques mois.

Il fut inhumé le 19 avril dans le cimetière de Saint-Grégoire de Montmorency, à côté des restes du curé fondateur de la paroisse, l'abbé Jean-Baptiste Ruel.

L'abbé Georges Ouvrard, curé

M. l'abbé Georges Ouvrard est né à Littleton, état de New-Hampshire, dans la république voisine, le 11 mai 1883, du mariage de Philéas Ouvrard et de Delphine Fortier.

Il a fait ses études au séminaire de Québec et a été ordonné prêtre par le cardinal Bégin dans l'église paroissiale de Saint-Roch de Québec le 12 mai 1907.

M. l'abbé Ouvrard entra immédiatement dans le ministère paroissial, et fut vicaire à Beauport de 1907 à 1917.

Le 8 février 1917, le cardinal Bégin érigeait une desserte dominicale dans le quartier du Grand-Tronc, à Lévis. C'est la paroisse Sainte-Jeanne d'Arc d'aujourd'hui. M. l'abbé Ouvrard fut chargé de cette desserte et y commença son

ministère en février 1917. Il peut donc être considéré comme le premier curé de Sainte-Jeanne d'Arc.

En avril 1923, M. l'abbé Ouvrard était appelé à succéder à M. l'abbé Mathieu comme curé de Beaumont. Il y resta jusqu'en août 1923.

Depuis M. l'abbé Ouvrard a été curé de Saint-Prosper (1928-1929); aumônier de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec (1929); aumônier de l'Hôpital général (1929-1934); aumônier des Ursulines de Québec (1934-1935); aumônier des Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie, de Québec, depuis 1936.

L'abbé François-Xavier Lefebvre, curé

Né à L'Ange-Gardien comté de Montmorency, le 24 novembre 1883, du mariage de François-Xavier Lefebvre, cultivateur, et de Lumina Bureau, il avait été ordonné prêtre dans sa paroisse natale par le cardinal Bégin le 23 avril 1911. M. l'abbé Lefebvre fut vicaire à Saint-Thomas de Montmagny de 1911 à 1920, dont deux années comme desservant.

En 1920, M. l'abbé Lefebvre devenait curé de Saint-Pierre-Baptiste. De là, il passa à la cure de Saint-Léonard, en 1924.

C'est en 1927 que l'abbé Lefebvre succéda à l'abbé Ouvrard comme curé de Beaumont. Actif, dévoué, M. Lefebvre fit beaucoup d'améliorations à l'église paroissiale. C'est lui qui organisa et présida les fêtes du deuxième centenaire de l'église qui eurent beaucoup de succès.

En 1939, M. l'abbé Lefebvre devenait curé de Saint-François de Montmagny. A la suite d'une indigestion, M. le curé Lefebvre avait eu une attaque de paralysie en 1940. Il ne se releva jamais entièrement de cette attaque et, en décembre 1941, il était transporté d'urgence à l'Hôtel-

Dieu de Québec. Il y décéda le 1er janvier 1942, à l'âge de 59 ans.

Il repose dans le cimetière de Boischatel, paroisse démembrée de L'Ange-Gardien, sa paroisse natale.

L'abbé Joseph-Ovilda Guay, curé actuel

L'auteur de l'*Histoire de la seigneurie de Lauzon* nous apprend que la famille Guay fut une des premières à s'établir sur la rive sud du Saint-Laurent en face de Québec. Dès 1694, Jacques Guay avait une terre à Beaumont et ses descendants s'y sont maintenus jusqu'à nos jours. Le curé actuel de Beaumont peut donc se glorier d'appartenir à une famille beaumontoise.

L'abbé Joseph-Marie-Emile-Ovilda Guay est né à Saint-François de la Beauce (Beauceville) le 3 septembre 1892, du mariage de Joseph Guay, chef de train à l'emploi de la Cie du Québec-Central, et de Mélanie Grégoire. Son père et sa mère demeurent à Lévis.

M. l'abbé Guay a fait toutes ses études classiques au collège de Lévis et il a été élevé à la prêtrise dans la basilique de Québec le 25 mai 1918.

Professeur au collège de Lévis pendant ses années de grand séminaire, il fut ensuite vicaire à Sainte-Foy, de juin 1918 à octobre 1919; à Saint-Romuald d'Etchemin, d'octobre 1919 à juillet 1921; au Château-Richer, de juillet 1921 à juillet 1923; à Saint-Tite-des-Caps, d'octobre 1923 à mars 1930; desservant à Notre-Dame-des-Angeles, d'avril 1930 à mars 1932; puis vicaire à Saint-Henri de Lauzon, d'août 1930 à mars 1932.

En mars 1932, M. l'abbé Guay recevait sa première cure, Saint-Léonidas du Lac Frontière. Après cinq années d'un ministère ardu, M. Guay se vit obligé de prendre un repos qu'il passa dans sa famille à Lévis (décembre 1937).

C'est en août 1939 qu'il succéda à M. l'abbé Lefebvre dans la cure de Beaumont.

Les Saints Livres conseillent de ne pas faire l'éloge des vivants. Contentons-nous donc de dire que le curé de Beaumont est très content de ses paroissiens et que ceux-ci de leur côté, estiment leur chef spirituel et veulent le garder longtemps encore dans leur paroisse.

LA SEIGNEURIE DE CAP SAINT-CLAUDE OU VINCENNES

Les frères Bissot de Vincennes, premiers seigneurs

Le 4 novembre 1672, l'intendant Talon concédait à François Bissot de la Rivière, en faveur de ses fils Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, âgé de quatre ans, et François Bissot, âgé de huit ans, soixante et dix arpents de terre de front sur une lieue de profondeur, sur le bord du Saint-Laurent, entre la seigneurie de Lauzon et les terres non concédées (Beaumont). C'est là le fief et seigneurie de Cap Saint-Claude plus connu sous le nom de Vincennes.

La seigneurie de Vincennes, dans sa plus grande partie, a toujours été dans les limites de la paroisse de Beaumont. L'histoire de ses seigneurs a donc sa place ici.

François Bissot de la Rivière, sa veuve Marie Couillard, remariée à Jacques de Lalonde-Gayon, ni leurs deux fils

n'habitèrent Vincennes. Ils se contentèrent d'y concéder des terres. D'après le recensement de 1681, cinq colons s'y étaient établis de 1672 à 1681: Zacharie Lice, Toussaint Ledran, Louis Oriot, Jean Poliquin et Antoine Drapeau.

En 1683, Mgr de Laval déclarait que Montapeine (Vincennes) comptait sept familles soit quarante-quatre âmes.

Charles-François Bissot décéda peu après 1705, le fief Vincennes passa alors tout entier à son frère Jean-Baptiste Bissot de Vincennes qui ne s'en occupa guère. Officier dans les troupes de la marine presque toute sa carrière s'écoula dans l'Ouest au milieu des Miamis. Il mourut parmi ses chers Sauvages en 1719. Sa veuve, Marguerite Forestier, qui demeurait à Montréal, fit quelques concessions dans Vincennes, mais pas plus que son mari, ne s'intéressa au sort de ses tenanciers. Peut-être n'avait-elle pas les moyens de développer sa seigneurie. Elle décéda à Montréal le 27 septembre 1748. Que reste-t-il des Bissot de Vincennes dans leur ancienne seigneurie? Rien, absolument rien, si ce n'est le nom de Vincennes qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Claude-Joseph Roy, deuxième seigneur

A la mort de Marguerite Forestier, les enfants issue de son mariage avec Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, firent saisir le fief de Vincennes sur Toussaint Le Cavalier, curateur élu à la succession de son défunt mari. Il fut vendu et adjugé devant la Prévôté de Québec, le 19 août 1749, à Claude-Joseph Roy, de Beaumont, pour le prix de 5,600 livres.

Claude-Joseph Le Roy ou Roy était né en août 1692, du mariage de Guillaume Le Roy et d'Angélique Bazin. Il fut d'abord cultivateur puis se livra au commerce. Il acheta le brigantin *Marie-Jeanne* et le bateau le *Saint-Joseph* et les envoya chargés de marchandises sur la côte du Labrador,

chaque année. Ces expéditions lui rapportèrent de gros profits.

Roy acheta peu après son acquisition de Vincennes le petit fief de Vitré qui se trouvait en arrière de ses terres. Il s'occupa alors de coloniser ses deux beaux domaines, et concéda un bon nombre de terres dans Vincennes et dans Vitré.

Le nouveau seigneur de Vincennes était un ami véritable et intelligent de la colonisation. Il suivait les colons qu'il établissait sur ses terres pas à pas leur procurant conseils, encouragements et, souvent, aide pécuniaire.

Le seigneur Charles-Joseph Roy décéda à Beaumont le 26 avril 1756. Il laissait un fils de son premier mariage et trois filles: Marie, mariée à Jean Corpron; Charlotte, mariée à Pierre Revol et Marguerite, mariée à Charles Lecours.

Joseph Roy, troisième seigneur

Joseph Roy, par transaction avec la deuxième femme de son père et ses soeurs, devint bientôt l'unique propriétaire de la seigneurie de Vincennes.

Le 24 avril 1781, il rendait la foi et hommage au gouverneur Haldimand pour son fief.

Le seigneur de Vincennes adopta la ligne de conduite suivie par son père à l'égard de ses censitaires. Il les considérait comme ses parents et leur aidait de toutes manières.

Le seigneur Joseph Roy décéda à Beaumont le 19 février 1794, à l'âge de 58 ans. De son mariage avec Marie-Gabrielle Sarrault, soeur du curé de Saint-Charles de Bellechasse, il avait eu cinq enfants: Marie-Gabrielle, mariée à Louis Blais; Marie-Charlotte-Angèle, mariée à Joseph Miot Girard; Thérèse; Jean-Joseph, qui décéda curé de l'Assomption, et Etienne-Ferréol.

Etienne-Ferréol Roy, quatrième seigneur

Né à Beaumont en 1771, Etienne-Ferréol Roy était le fils de Joseph Roy et de Gabrielle Sarrault. Il hérita de la seigneurie de Vincennes à la mort de son père en janvier 1794.

Etienne-Ferréol Roy représenta le comté d'Hertford (Bellechasse) à la Chambre d'Assemblée de 1805 à 1819. Il fut aussi lieutenant-colonel de la seconde division du bataillon de milice de Saint-Vallier.

“Etienne-Ferréol Roy, écrit J.-Edmond Roy, était un des plus riches propriétaires de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, et il vivait dans son manoir de Vincennes comme un seigneur du moyen-âge. Le seigneur Roy avait son manoir sur les bords du ruisseau du Cap Saint-Claude, au fond d'une plaine ombragée par de grands ormes, et d'où la vue s'étend au loin sur le fleuve. Pendant la belle saison d'été, on conçoit que les visiteurs abondaient dans la demeure hospitalière du seigneur Roy. Les anciens parlent encore des réceptions qui s'y donnaient.”

Le seigneur Etienne-Ferréol Roy décéda à Beaumont le 22 novembre 1852, à l'âge de 81 ans. Il était veuf depuis le 4 avril 1840, de Marie-Charlotte Talbot, qui ne lui avait pas donné d'enfant.

Les concessions de Etienne-Ferréol Roy

Nous ne connaissons que cinq concessions reçues devant notaire accordées par Etienne-Ferréol Roy, mais il dût en donner quelques autres. Ces cinq concessions furent reçues par le notaire Louis Turgeon. Ce sont :

Charles et Antoine Labrecque, 25 mai 1811.

Ignace Guay, 25 mai 1811.

Jean Turgeon, et Louis Tellier, 25 mai 1811.

Jean-Baptiste Turgeon, 25 mai 1811.

Charles Roy, 25 mai 1811.

Narcisse-Constantin Faucher, cinquième seigneur

N'ayant pas d'héritiers de son nom, Etienne-Ferréol Roy avait vendu à Narcisse-Constantin Faucher, avocat, de Québec, le 28 octobre 1847, son fief et seigneurie de Vincennes, ses terres, manoir, granges, moulins, etc., etc., pour le prix de 3,100 livres.

Narcisse-Constantin Faucher fut le dernier seigneur de la petite seigneurie de Vincennes. Il était né à Saint-Michel de Bellechasse le 24 mai 1817, du mariage de Charles Faucher, cultivateur, et de Marie-Geneviève Casault. Le frère aîné de Narcisse-Constantin Faucher, Edouard Faucher, fut élevé à la prêtrise le 3 octobre 1824 et décéda curé de Lotbinière en août 1865.

Narcisse-Constantin Faucher put faire ses études classiques grâce à la générosité de son frère prêtre et il ne l'oublia jamais.

Admis au barreau le 11 juillet 1842, M. Faucher exerça sa profession pendant plusieurs années à Québec. D'une sensibilité extrême, compatissant et charitable pour les malheureux, M. Faucher, qui n'était pas riche, avait peut-être une nombreuse clientèle mais elle ne lui rapportait pas grand'chose. La charge de grand connétable était alors élective. Elle devint vacante dans l'été de 1857. M. Faucher posa sa candidature et il fut élu grand connétable du district de Québec le 5 octobre 1857. Il garda cette charge pendant près d'un quart de siècle et ne l'abandonna que quelques jours avant sa mort.

M. Faucher décéda à Québec le 22 janvier 1880.

L'*Album des Familles* du 1er février 1880 dit de M. Faucher :

“Québec vient de perdre un de ses membres les plus distingués en la personne de Narcisse-Constantin Faucher de Saint-Maurice, Ecr., avocat. M. Faucher aimait le travail avec une sorte de passion. Doué d'un cœur tendre et com-

patissant pour les malheureux, M. Faucher était la personification de l'honneur et de la probité. Mais ce qui met le comble à tant de qualités c'est qu'il fut un chrétien sincère. Aussi M. Faucher emporte dans sa tombe le regret de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître et de l'apprécier.

“Cet intègre citoyen, qui est le père de notre collaborateur, M. Faucher de Saint-Maurice, est décédé dans la nuit du 22 janvier dernier.”

Le sieur de Vincennes

Voici un personnage qui a fait verser beaucoup d'encre. Les habitants du grand état de l'Indiana, aux États-Unis, réclament comme le premier habitant ou le fondateur de leur pays un sieur de Vincennes qui commanda plusieurs années un poste situé sur l'emplacement actuel de l'importante ville de Vincennes. Le sieur de Vincennes mourut glorieusement, brûlé vif par les Chicachas, en allant aider le gouverneur de la Louisiane, M. Lemoyne de Bienville, à écraser cete tribu indomptable. Avec lui périrent plusieurs prêtres, officiers et soldats français et canadiens.

Qui était le sieur de Vincennes?

Les historiens de l'Indiana ont longtemps discuté ce point d'histoire. Les uns prétendaient qu'il était Français, d'autres affirmaient qu'il était d'origine canadienne. Quelques-uns même le disaient fils de la Verte Erin. Les Irlandais n'ont-ils pas prétendu que la victoire de Carillon fut remporté grâce à une brigade irlandaise qui aurait combattu avec l'armée de Montcalm. Pourquoi n'auraient-ils pas réclamé le sieur de Vincennes comme un des leurs? Vincennes sonne un peu à l'oreille comme Vincent et on trouve tant de Vincent en Irlande!

Il est absolument établi aujourd'hui que le sieur de Vincennes était le fils de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, seigneur de Vincennes, et de Marguerite Forestier.

François-Marie Bissot de Vincennes né à Montréal le 17 juin 1700, dès 1718, servait comme cadet dans les troupes chez les Miamis. Toute sa carrière militaire s'écoula dans ce pays lointain. A sa mort, en avril 1736, il y avait exactement dix-huit ans qu'il servait son roi dans cette contrée lointaine.

Les Beaumontois ont le droit d'être fiers du héros François-Marie Bissot de Vincennes puisqu'il était le fils du premier seigneur de Vincennes qui fait partie de leur paroisse depuis près de trois siècles.

Jean Corpron, gendre du seigneur Roy

Le sieur de C, dans ses caustiques *Mémoires* sur la fin du régime français au Canada, fait un portrait peu flatteur de Jean Corpron. Parlant du munitionnaire Cadet, il écrit: "Il avait chez lui un nommé Corpron, homme de néant que ses coquinerics avaient fait chasser de chez les différents négociants dont il était commis, mais il avait de l'esprit et entendait parfaitement le commerce. Cadet l'avait depuis deux ou trois ans à son service; il l'avait intéressé dans son commerce, en sorte qu'il était devenu son homme de confiance; il fut aussi le premier de tous, et commença à prendre connaissance des affaires il examinait les comptes rendus; il avait le détail du gouvernement de Québec; on ne sait quels arrangements il fit avec le munitionnaire, mais personne n'ignore qu'il gagna de grandes sommes et qu'en très peu de temps il devint puissamment riche."

Corpron, un homme de néant, dit le sieur de C. On ne peut dépeindre plus justement Corpron en aussi peu de mots. Originaire de Pizany, dans le diocèse de Saintes, Corpron était arrivé à Québec aux environs de 1748 ou 1749. Il épousa, en juillet 1754, Marie Roy, veuve de Joseph Lépine dit Lalime. Elle était la fille de Joseph Roy, seigneur

de Vincennes. Le beau-père et le gendre se plurent. Ils entrèrent bientôt en société et Joseph Roy devint un des principaux fournisseurs du munitionnaire Cadet.

Après la chute de Québec, Corpron retourna en France où il espérait vivre à son aise avec la belle fortune qu'il avait amassée à Québec. Arrêté dès son arrivée là-bas, il fut jeté à la Bastille avec Bigot et tous ses complices. Le 10 décembre 1763, après un procès qui avait duré plusieurs mois, Corpron était admonesté, défense lui était faite de récidiver sous peine de punition exemplaire, condamné en six livres d'aumône et, en outre, en 600,000 livres de restitution au profit de Sa Majesté.

Nous ignorons ce que devinrent Corpron et sa famille après sa condamnation du 10 décembre 1763. Il est certain que la fille du seigneur Roy mariée à Jean Corpron ne revint jamais à Beaumont.

Pierre Revol, gendre du seigneur Roy

Pierre Revol ne fut qu'un Beaumontois de passage mais son mariage avec la fille de Joseph Roy, seigneur de Vincennes, et ses entreprises commerciales qui eurent Beaumont pour théâtre lui donnent le droit d'entrer dans ces notes.

Revol était le fils de Jacques Revol, procureur au Parlement, de Saint-Louis de Grenoble, au Dauphiné. Assez mauvais sujet, il fit la contrebande du sel, fut arrêté et envoyé au Canada comme faux-saunier. On sait que les faux-sauniers exilés au Canada devaient y rester jusqu'à leur mort. Revol épousa Charlotte Roy, à Beaumont, le 7 février 1744. Le seigneur Roy intéressa son gendre dans ses entreprises et bientôt le faux-saunier devint à l'aise.

En 1748, Revol s'embarqua sur son navire *le Comte de Saxe*, pour se rendre à la Martinique pour les fins de son commerce. Il oubliait qu'il ne pouvait sortir de la colonie,

mais le gouverneur de la Galissonnière avait bonne mémoire. Il envoya aussitôt un détachement de soldats dans deux chaloupes pour rejoindre *Le comte de Saxe* dans le bas Saint-Laurent. Le navire fut repéré près de l'île aux Coudres mais l'équipage refusa de rendre le passager aux soldats. Comme *Le comte de Saxe* était armé de quelques canons les soldats durent revenir bredouille à Québec.

Revol fut arrêté quelques mois plus tard à la Martinique et ramené prisonnier à Québec. Mais les choses finirent par s'arranger et Revol, remis en liberté, continua son commerce, en société avec son beau-père.

Pierre Revol devint un des négociants importants de la colonie et, en 1757, le gouverneur de Vaudreuil l'envoyait à Gaspé pour surveiller les allées et venues de la flotte anglaise. Revol décéda à Gaspé au mois de mars 1759.

De son mariage avec Charlotte Roy, Revol avait eu plusieurs enfants dont deux seulement se rendirent à l'âge d'homme.

L'intendant Bigot à Vincennes

L'histoire est ce qui a été et la légende ce qui n'a pas été, a-t-on écrit. Rien de plus vrai, mais dans le cas de notre dernier intendant, messire François Bigot, la légende s'est tellement mêlée à l'histoire qu'il est bien difficile de séparer l'une de l'autre. Bigot a été un personnage néfaste pour la Nouvelle-France. Le peuple a conservé le souvenir de ses exactions et de ses vols et, avec le temps, de nombreuses légendes se sont formées sur son compte. On le tient responsable d'à peu près toutes les fautes commises pendant les dernières années du régime français au Canada.

Il est plus que probable que Bigot n'a jamais mis les pieds au moulin de Vincennes et encore moins dans l'entrepôt construit sur la grève, au pied de la falaise. Le sieur

Bigot était un grand seigneur qui vivait comme un pacha. Ses voyages à Montréal ou ailleurs se faisaient avec un apparat et un luxe scandaleux. On prétend même que dans ses séjours à Montréal, en hiver, l'intendant faisait transporter sa vaisselle dans la métropole pour recevoir ses amis avec plus de luxe. Croit-on qu'un personnage aussi vaniteux et aussi fier aurait amené ses invités dans un pauvre moulin à farine où le meunier n'avait que deux toutes petites pièces pour son logement?

Les orgies de Bigot et de ses amis au moulin de Vincennes sont des *blagues* qui ne tiennent pas debout une minute quand on les examine de près. Comme l'histoire du château Bigot à Charlesbourg inventée de toutes pièces, la légende de Bigot au moulin de Vincennes n'a pas même le mérite de la vraisemblance.

Les censitaires de Vincennes en 1859

En 1859, les censitaires du fief et seigneurie de Vincennes, rang du bord de l'eau, en partant de la seigneurie de Beaumont vers la seigneurie de Lauzon, étaient Barthélemy Paquet, Abraham Enouf, Antoine Nadeau, Prudent Girard, la veuve Antoine Couillard Dupuis, Joseph Talbot, Elisée Labrecque, John Hearn, Joseph Goupille, la veuve Charles Guay, François Bédard, Charles Larrivée, Antoine Forgues, Julien Labrecque, Abraham Larrivée, Pierre Gendreau, Joseph Forgues, Peter McIntyre, Charles Paquet, Joseph Boislard, Michel Morin, Edouard Boislard, Prosper Guay, James Welsh, Peter Butler, Joseph Guay, Joseph LeChasseur, Prosper Guay, François Gezeron dit Brulotte, Louis Guay, Joseph Dubé, Joseph Couture, Charles Guay, J.-B. Paine, la veuve François Gezeron dit Brulotte, Joachim Guay, Louis Couture, Gabriel Théberge, François Guay, Flavien Guay, Thomas Paine, Jean Baptiste Guay.

Dans la seconde concession de Vincennes étaient établis les censitaires suivants: François-Xavier Poiré, Thomas Côté, François-Xavier Turgeon, Julien Vallières, Jean-Baptiste Couture, Elisée Labrecque, Césaire Turgeon, Zéphirin Turgeon, Edouard Turgeon, Charles Letellier, Joseph Vallières, Julien Vallières, la veuve Edouard Guay, Joseph Labrecque, Edouard Boislard, Louis Boislard, Pierre Roy, Pierre Octeau, Nazaire Côté, Auguste Ménard, Joseph Guay, Louis Gezeron dit Brulotte, Louis Guay, Benoit Létourneau, Charles Gezeron dit Brulotte, Magloire Guay, Gauthier dit Bernard, Joseph Guay, Joseph Bégin, Joseph-Elie Bégin, François-Xavier Poiré, François-Xavier Turgeon, Julien Vallières, Joseph Labrecque, Almanzor Labrecque, la veuve Edouard Guay, Joseph Talbot.

Il ne faut pas oublier qu'au moins la moitié des censitaires du fief et seigneurie de Vincennes nommés ici étaient paroissiens non de Beaumont mais de Saint-Joseph de Lévis.

Le moulin de Vincennes

Que de légendes, de faussetés plus enfantines les unes que les autres, on a accumulées sur le moulin de Vincennes! On a été jusqu'à écrire que dans les dernières années du régime français Bigot y aurait amené ses amis et ses amies pour festoyer et passer des nuits d'orgie. Pour ceux qui ont vu le moulin avant sa restauration par l'architecte Auger, l'affirmation est vraiment plaisante. Quel confort aurait trouvé le grand seigneur qu'était Bigot dans les deux petites pièces réservées au meunier dans ce pauvre moulin.

Le moulin de Vincennes avant 1920 n'a pas été autre chose qu'un moulin banal comme on en voyait dans presque toutes les seigneuries de la Nouvelle-France. La seule différence qu'il avait avec ceux de son espèce est qu'il était dans

un site enchanteur et que la rivière qui l'alimentait forçait l'admiration de tous par sa grandeur sauvage.

Sous le régime français, le seigneur qu'il eut une petite ou une grande seigneurie avait l'obligation de bâtir un moulin banal pour l'usage de ses censitaires. La seigneurie de Cap Saint-Claude ou Vincennes, concédée en 1672, n'eut cependant son moulin banal qu'en 1733.

Les seigneurs de Vincennes résidaient à Montréal et ne s'occupaient de leurs censitaires que pour en retirer leurs cens et rentes. Les habitants de Vincennes, peu nombreux, ne se plaignaient pas de l'absence d'un moulin banal. Ils faisaient peut-être moudre leurs grains à meilleures conditions aux moulins de Beaumont ou de Lauzon.

En 1733, Joseph Roy, propriétaire d'une terre dans la seigneurie de Vincennes, obtenait de madame Bissot de Vincennes, propriétaire de la petite seigneurie, la permission de bâtir un moulin sur le ruisseau Saint-Claude qui traversait sa propriété pour aller se jeter dans le Saint-Laurent par une chute de près de cent pieds.

Le moulin de Joseph Roy, beaucoup mieux aménagé que celui de la seigneurie voisine, attira tout de suite les habitants de Beaumont. Le seigneur Couillard, lésé dans ses droits, se plaignit à l'intendant Hocquart qui, par son ordonnance du 15 décembre 1733, défendit à Joseph Roy de "recevoir à moudre dans son moulin les habitants de Beaumont à moins d'avoir le consentement écrit de leur seigneur, et cela à peine de dix livres d'amende".

De 1733 à la fin du régime seigneurial, donc, le moulin de Vincennes ne fut qu'un moulin banal, puis de 1856 à quelques années avant 1920 un moulin *libre*, c'est-à-dire que les habitants qu'ils fussent de Vincennes ou d'ailleurs avaient le droit d'y faire moudre leurs grains.

Voilà, croyons-nous, l'histoire véridique du moulin de Vincennes.

Le brocard populaire veut qu'une belle fille n'a pas besoin d'atours pour avoir des admirateurs. Il en est ainsi

du moulin de Vincennes. Il n'a pas besoin des atours de la légende pour avoir des admirateurs. Son site de toute beauté, sa forme élégante, la restauration intelligente qu'a subie son intérieur suffisent pour lui créer des amis.

L'entrepôt de la grève de Vincennes

On a attribué toutes sortes de sources à la fortune de Joseph Roy, seigneur de Vincennes. On a surtout parlé de ses accointances avec le triste intendant Bigot. Ceci est tout simplement une légende créée par les chroniqueurs en recherche de sensations et de scandales. Aucun document des dernières années du régime français ne mêle le nom du seigneur Roy aux opérations véreuses de Bigot et de ses satellites. Il est bien vrai que le sieur de C. parle d'entrepôts que Péan aurait édifiés sur la côte de Beaumont mais il est si peu renseigné sur le sujet qu'il place ces vastes constructions dans la seigneurie de la Livaudière. Le seul entrepôt qui ait été construit à Beaumont dans tout le régime français est celui dont on voit encore les ruines sur la grève de Vincennes et voici toute l'histoire, très simple, de cette construction.

Sous le régime français, c'est la côte du Labrador qui fournissait la plus grande partie du sel qui se consommait dans la colonie. Ceci demande explication. Le Labrador n'a jamais été un producteur de sel. Ce qui arrivait est ceci. Chaque année, plusieurs navires français se rendaient sur la côte du Labrador pour y faire la pêche. Ces navires transportaient de France au Labrador des cargaisons de sel pour le besoin de leur industrie. Les capitaines de ces navires vendaient le surplus de leurs cargaisons aux marchands de la colonie mais ceux-ci devaient transporter ce sel du Labrador à Québec. C'est le négociant Joseph Roy, de Beaumont, qui faisait ce transport à l'aide de ses goélettes la *Saint-Joseph*, la *Marie-Jeanne*, etc., etc.

Nous avons sous les yeux une permission de l'intendant Hocquart à M. Roy, du 6 juin 1747, pour aller chercher une cargaison de sel au Labrador. Elle disait :

“Sur la réquisition du sieur Joseph Roy, négociant à Québec, propriétaire du brigantin la *Marie-Jeanne*, et la nécessité qu'il y a dans les conjonctures présentes d'avoir provision de sel en ce pays, il est permis au sieur Charles Nadeau, capitaine du brigantin la *Marie-Jeanne*, d'aller à la côte de Labrador, à l'île à Bois, aux Trois-Iles, à l'anse à Loup, Portachois, Bargocilleau, au Kerpont ou autres lieux, tant du côté du nord que du côté du sud pour convenir avec les capitaines qu'il pourra trouver de sa charge de sel et du prix ; et le cas arrivant qu'il ne trouvât aucun capitaine sur les lieux, il lui sera libre d'en prendre dans les différents mulons ou pilles, en observant de prendre et reporter ici les mêmes marques sur du papier que celles qu'il aura trouvées sur les douëlles qui sont sur chaque pille et l'état du nombre des minots qu'il aura enlevés sous chaque marque et sera tenu le dit capitaine en cas qu'il reste du sel dans la dernière pille qu'il entamera, de recouvrir la dite pille de la même manière qu'il l'aura trouvée...”

L'entrepôt de la grève de Vincennes édifié par le seigneur Roy servait à emmagasiner le sel que ses goélettes rapportaient du Labrador. Les marchands de Québec et de Montréal envoyaient ensuite des chaloupes et d'autres embarcations à l'entrepôt de Vincennes pour y obtenir les quantités de sel dont ils avaient besoin.

On a été jusqu'à écrire que le seigneur Roy avait établi une poterie dans son entrepôt de Vincennes, tout cela parce que de nombreux débris de vaisselle ont été trouvés enterrés dans le sable de la grève. Là encore l'explication est facile. L'entrepôt de Vincennes recevait non seulement le sel mais les marchandises que le seigneur Roy troquait avec les Sauvages du Labrador. On sait que les Sauvages étaient friands de vaisselle de couleur. La vaisselle était une partie importante du négoce de M. Roy avec le Labrador. Les débris

de vaisselle trouvés sur la grève étaient les résidus des marchandises du négociant. La casse est toujours considérable chez ceux qui font le commerce de la vaisselle.

Voilà, pour nous, à quoi servit l'entrepôt du seigneur Roy. Bigot, Péan et aucun de leurs associés n'eurent de rapports avec cette construction.

L'architecte Lorenzo Auger

Il faut que la situation de la ville de Naples soit de toute beauté pour qu'elle ait donné naissance au dicton populaire : Voir Naples et mourir. Cependant, les voyageurs s'accordent à dire que les habitants de Naples ne voient pas ou du moins n'apprécient pas les beautés de leur ville. On devient donc insensible aux beaux paysages qu'on a continuellement sous les yeux. Le phénomène s'est répété à Beaumont. Les habitants de Beaumont connaissent le moulin de Vincennes depuis plus de deux siècles et son site enchanteur ne les a frappé que ces années dernières. Ils le voyaient trop souvent. C'est l'architecte Lorenzo Auger, un étranger à la paroisse, qui a sorti le vieux moulin de l'obscurité et de l'oubli où on le laissait depuis si longtemps. A ce titre, la mémoire de M. Auger ne doit pas disparaître du souvenir des Beaumontois. Il a d'ailleurs double titre à leur souvenir. N'est-ce pas lui qui a fait les plans de restauration de l'église paroissiale de Beaumont et a conservé au petit temple si cher à tous les enfants de Beaumont son cachet ancien et artistique ?

M. Lorenzo Auger était né à Lévis le 1er novembre 1879, du mariage de Cléophas Auger et d'Adélaïde Bureau. Son père, pilote de profession, occupait ses loisirs à des travaux de sculpture et il a fait dans ce genre des objets que des artistes ne désavoueraient pas. Sa mère, fille de l'avocat F.-X. Bureau, des Trois-Rivières, était une musicienne et une chanteuse dont le souvenir n'est pas perdu dans le monde artistique de Lévis.

Il n'est donc pas étonnant que M. Auger ait embrassé la profession d'architecte. Ses goûts et l'ambiance artistique où il avait été élevé le portaient vers cette profession.

M. Lorenzo Auger eut des succès magnifiques dans sa profession et pendant près de vingt ans son bureau d'architecte fut un des plus achalandés de Québec. Il fit les plans et surveilla la construction de plusieurs églises et édifices publics dans les régions de Québec et des Trois-Rivières.

Mais la maladie vint le surprendre au milieu de ses succès. Il se retira alors au moulin de Vincennes qu'il avait acquis en 1920 et dont il avait fait, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, un petit bijou que tous admirent aujourd'hui.

C'est dans la chaussée du moulin de Vincennes que M. Auger trouva la mort, le 3 juin 1942. Comme à l'ordinaire, après son souper, il avait fait le tour de son petit domaine. En mettant le pied sur la passerelle qui couronne la chaussée, il fut pris de faiblesse et tomba sur le fond rocailleux de la rivière. La mort fut presque instantanée.

Peu d'artistes ont le privilège de mourir à côté de l'oeuvre que leur imagination ou leur talent a créée. Les nombreux amis laissés par M. Auger ont la consolation de se dire qu'il décéda au milieu même du paysage si évocateur qu'il avait restauré et embelli.

LA SEIGNEURIE DE LA LIVAUDIÈRE

M. Lafontaine de Belcour

Les premiers habitants de la seigneurie de la Livaudière furent paroissiens de Beaumont pendant quelques années. Les uns devinrent ensuite paroissiens de Saint-Michel de Bellechasse, et les autres de Saint-Charles de Bellechasse.

Les commencements de la seigneurie de la Livaudière furent assez mouvementés. Le 10 octobre 1736, MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, avaient accordé au sieur Lafontaine de Belcour, conseiller au Conseil Supérieur, une seigneurie de trois quarts de lieue de front sur trois lieues de profondeur, en arrière de la seigneurie de Vincennes. M. Péan de la Livaudière s'aperçut bientôt que la seigneurie accordée à M. Lafontaine de Belcour se trouvait presque entièrement dans la partie de la seigneurie de la Durantaye qui avait été adjugée à sa femme par la Prévôté de Québec quelques semaines auparavant, soit le 14 août 1736. Bien en cour, il se plaignit énergiquement à MM. de Beauharnois et Hocquart. Ceux-ci ne prirent pas de temps à constater que leur bonne foi avait été trompée, mais ils ne pouvaient revenir sur leur erreur puisque leur acte de concession avait été ratifié par le roi lui-même le 30 avril 1737.

Il n'y avait plus pour M. Péan de la Livaudière qu'à avoir recours aux tribunaux. Le procès fut long et coûteux puisqu'il alla jusqu'au Conseil d'Etat de Sa Majesté. Toutefois, M. Péan de la Livaudière gagna son point et M. Lafontaine de Belcour fut dépossédé de sa seigneurie.

C'est pour éviter des contestations futures que M. Péan de la Livaudière se fit accorder une nouvelle concession de la seigneurie de la Livaudière, le 20 septembre 1744.

L'acte de concession obtenu par M. Péan de la Livau-

dière le 20 septembre 1744 donnait à sa seigneurie une étendue de trois quarts de lieue de front ou environ sur trois lieues de profondeur, et la bornait par devant à la seigneurie de Vincenes, au nord-est à la seigneurie de Beaumont, au sud-ouest à la seigneurie de Vitré ou Montapeine, et en arrière aux terres non concédées (Saint-Gervais). Encore d'après l'acte de concession, la seigneurie de la Livaudière ne devait faire qu'une seule et même seigneurie avec la moitié de la seigneurie de la Durantaye qui avait été adjugée à madame Péan de la Livaudière le 14 avril 1736.

La seigneurie de la Livaudière se trouve aujourd'hui dans les paroisses de la Durantaye et de Saint-Charles de Bellechasse.

Joseph Bouchette, dans sa *Description topographique du Bas-Canada*, publiée en 1815, fait d'excellentes considérations sur la fertilité du sol et les avantages au point de vue de la culture de la seigneurie de la Livaudière. M. Bouchette ne se trompait pas. On compte dans l'ancienne seigneurie de la Livaudière des douzaines de cultivateurs qui possèdent de belles et bonnes terres. Tout le territoire de la Livaudière est aujourd'hui livré à l'agriculture.

Jacques-Hugues Péan, **seigneur de la Livaudière**

Jacques-Hugues Péan, premier seigneur de la Livaudière, était un parisien. Bougainville dit quelque part qu'il appartenait à une riche famille bourgeoise. C'est peut-être la fortune des Péan qui leur fit obtenir des lettres de noblesse qui furent reconnues en 1725.

C'est en 1698 que M. Péan passa au Canada comme cadet dans les troupes de la marine. Promu enseigne en 1712, il obtint une compagnie en 1721. Il fut ensuite commandant

des forts Frontenac (1722), Chambly (1727), et Détroit (1733). Le gouverneur Vaudreuil, dans une de ses lettres au ministre, écrivait que M. Péan "n'avait aucune mauvaise qualité" et qu'il était de conduite régulière. Cette absence de mauvaise qualité lui permettait d'espérer mieux encore que le commandement d'un fort.

La promotion vint en 1733. Le 1er avril de cette année, M. Péan remplaçait M. de Saint-Ours Deschaillons comme major de Québec. Il ne vint prendre son poste cependant, qu'en 1734, et peut-être même en 1735. A cette époque, les communications entre la mère patrie étaient très lentes, et parfois une décision du ministre ne parvenait ici qu'un an ou deux plus tard.

Le 16 avril 1733, M. Péan s'était fait concéder une seigneurie de deux lieues et demie de front sur trois lieues de profondeur le long de la rivière Chambly et le lac Champlain, avec la rivière Chazy comprise. M. Péan n'ayant établi aucun bâtiment sur sa seigneurie et n'ayant fait passer aucun colon, cette concession lui fut enlevée en mai 1741.

M. Péan ne s'occupa pas plus de sa seigneurie de la Livaudière que de sa concession de la rivière Chambly. Il y concéda plusieurs terres mais ne l'habita jamais. Peut-être même n'y mit-il jamais les pieds.

Il décéda à Québec le 25 janvier 1747.

Michel-Jean-Hugues Péan,

seigneur de la Livaudière

Michel-Jean-Hugues Péan, fils aîné de Jacques-Hugues Péan, succéda à son père comme seigneur de la Livaudière. Né à Saint-Ours le 18 mai 1723, il entra dans les troupes de la marine où son père avait servi si longtemps. Mais Péan ne fut jamais un soldat dans le vrai sens du mot. Il

était peut-être aussi brave devant l'ennemi que ses frères d'armes, mais il négligea le métier des armes pour arrondir sa fortune, augmenter son influence, mener une vie luxueuse.

C'est le Péan qui fait figure si détestable dans le roman de William Kirby, *The Golden Dog*, ou, si l'on aime mieux, le *Chien d'or*. Il faut avouer qu'il n'avait pas volé la très mauvaise réputation que le romancier Kirby lui a donnée. Marié à la séduisante Angélique des Méloizes, il se servit des charmes de sa femme pour acquérir la faveur de l'intendant Bigot. Le néfaste intendant ne ménagea pas sa protection à l'officier canadien et il lui donna l'occasion de faire une grosse fortune grâce à son association avec le munitionnaire Cadet.

Après la chute de Québec, M. et Mme Péan passèrent en France pour jouir de la belle fortune acquise avec tant de facilité et en si peu de temps dans leur pays natal. Mais une déception attendait M. Péan au pays de ses ancêtres. A peine était-il installé dans la riche demeure qu'il avait achetée dans la Touraine qu'il fut enfermé à la Bastille et dut subir un long et coûteux procès avec les autres concussionnaires qui avaient peut-être été la cause de la perte du Canada.

Le 25 juin 1764, M. Péan était condamné à restituer au Roi une somme de 600,000 livres et à rester à la Bastille aussi longtemps qu'il n'aurait pas remboursé cette somme. L'officier canadien avait acquis peut-être le double de cette amende énorme. Il paya tout de suite et sortit de la Bastille.

M. et Mme Péan se retirèrent ensuite à Caugy (Indre et Loire). M. Péan y mourut le 21 août 1782.

Madame Péan décéda à Blois, dix ans plus tard, en 1792. On dit qu'elle se fit pardonner ses fautes de jeunesse en aidant très libéralement les familles d'officiers canadiens retirées en Touraine et qui se trouvaient dans la plus profonde misère.

M. Péan s'était-il occupé de sa seigneurie de la Livaudière? Pas plus que son père. Lui aussi consentit un certain nombre de concessions mais il n'aida, en aucune façon, aux colons établis sur ses terres.

Angélique des Méloizes

On ne peut parler de la seigneurie de la Livaudière et de son deuxième seigneur, Michel-Jean-Hugues Péan, sans penser à sa femme, Angélique des Méloizes, la "belle madame Péan", comme l'appellent tous les mémorialistes du temps. Il faut dire aussi que ces mêmes mémorialistes ne l'ont pas ménagée. Ils ont été jusqu'à lui donner le titre peu flatteur de Pompadour de la Nouvelle-France.

Le sieur de Courville, le plus caustique de ces mémorialistes, trace le portrait suivant de madame Péan, née Angélique des Méloizes :

"Le mérite de M. Péan consistait dans les charmes de sa femme, qui trouva lieu de plaire à M. Bigot; elle était jeune, sémillante, pleine d'esprit, d'un caractère assez doux et obligeante; sa conversation était enjouée et amusante; enfin, elle fixa l'intendant qui, tout le temps qu'il demeura en Canada, ne fut attaché qu'à elle, et lui fit tant de bien qu'on envia sa fortune; il allait régulièrement chez elle passer toutes les soirées. Elle s'était faite une petite cour de personnes de son caractère ou approchant, qui par leurs égards méritèrent sa protection et firent des fortunes immenses; en sorte que ceux qui dans la suite eurent besoin d'être avancés ou d'avoir des emplois, ne purent les obtenir que par son canal. Domestiques, laquais et gens de rien furent faits garde-magasins dans les postes, leur ignorance et leur bassesse ne furent point un obstacle. En un mot, les emplois furent donnés à qui elle voulut, sans distinction, et sa recommandation valut autant que le plus grand mérite; aussi, bientôt les finances se sentirent de l'avidité

de tous ces gens, et le peuple gémit sous leur pouvoir arbitraire.”

On croirait que le sieur de Courville exagère ici tant ses dires paraissent invraisemblables. Il dit pourtant la vérité. La plupart des créatures de Bigot étaient des gens partis du bas de l'échelle sociale, maîtres d'hôtels, valets, domestiques, bouchers, etc., etc. Les uns et les autres trouvaient leur profit à ce brocantage éhonté.

Quant à madame Péan née Angélique des Méloizes elle-même, elle ne semble pas être jamais venue dans la seigneurie de son mari. Elle était trop occupée à recevoir l'intendant Bigot dans sa superbe résidence de la rue Saint-Louis, à Québec, pour venir visiter ses censitaires des concessions de Beaumont.

Joseph Brassard Deschenaux, seigneur de la Livaudière

Avant de partir pour la France, Michel-Jean-Hugues Péan avait vendu sa seigneurie de la Livaudière à son ami Joseph Brassard Deschenaux, l'ancien secrétaire de l'intendant Bigot.

Le sieur de Courville fait un portrait peu flatteur du troisième seigneur de la Livaudière.

“Brassard Deschenaux, dit-il, était né à Québec (il était né le 28 septembre 1722), fils d'un pauvre cordonnier; un notaire qui avait été en pension chez son père lui avait appris à lire. Comme il était d'un esprit vif et pénétrant il profita beaucoup, et entra fort jeune au secrétariat de M. Hocquart, lors intendant. M. Bigot, qui l'y trouva, l'a toujours conservé, et le fit faire, non sans peine, écrivain de la Marine; et, comme il était laborieux et d'un caractère rampant, lui accorda bientôt sa confiance, et ne vit et n'agit que par lui, mais cet homme était vain, ambitieux, insup-

portable par ses hauteurs, et surtout avait une envie si démesurée d'amasser de grands biens que son proverbe ordinaire était de dire : "qu'il en prendrait jusque sur les autels"; on ne doit point s'étonner qu'avec de pareils sentiments il n'ait souvent abusé de la confiance de son maître, et ne lui ait fait faire bien des fautes."

Puis, le sieur de Courville continue à déblatérer contre M. Brassard Deschenaux en racontant les moyens dont il se servait pour empêcher les plaintes des pauvres contribuables d'arriver jusqu'à l'intendant. Le portrait est si chargé qu'on finit par croire que Bigot, à côté de son secrétaire, était un ange.

Brassard Deschenaux, quand vint la débâcle, fut assez prudent pour rester de ce côté-ci de l'Atlantique. Il évita donc l'emprisonnement à la Bastille mais n'en subit pas moins son procès par contumace. Le 10 décembre 1763, il était trouvé coupable de concussion et condamné à être banni pour cinq ans de Paris, à 30 livres d'amende et à 300,000 livres de restitution. Cette condamnation ne le dérangerait pas fort puisque le gouvernement français n'avait pas le droit de l'envoyer chercher ici ni de le forcer à payer.

M. Deschenaux décéda à Québec le 18 septembre 1783. Il était à sa mort propriétaire des seigneuries de la Livaudière, de la Durantaye, de Saint-Michel, de Neuville, etc.

Si, pendant le régime français, M. Deschenaux fut aussi coupable que nous le dit le sieur de Courville, il racheta ses fautes sous le régime anglais car il fut tour à tour ou en même temps juge à paix de Sa Majesté, marguillier et caissier de la fabrique Notre-Dame de Québec, le confident et le conseiller des autorités ecclésiastiques, etc., etc.

Dans la seigneurie de la Livaudière, il laissa une réputation excellente. Elle s'est même conservée jusqu'à nos jours par une tradition bien établie.

L'abbé Brassard Deschenaux, seigneur de la Livaudière

L'abbé Brassard Deschenaux, fils aîné de Joseph Brassard Deschenaux, hérita d'une bonne partie de la seigneurie de la Livaudière.

Au greffe du notaire Louis Turgeon, nous relevons les concessions suivantes faites par l'abbé Brassard Deschenaux dans la seigneurie de la Livaudière :

Louis Lebel, 19 novembre 1804.

Augustin Guilmet, 21 novembre 1804.

Ignace Gravel, 1er juin 1804.

Charles Lacroix, 10 juin 1804.

Gabriel Lepage, 29 août 1804.

Jacques Dandurand, 23 septembre 1804.

Jacques Godbout, 28 septembre 1804.

Louis Thibault, 12 octobre 1804.

Mathieu Labrecque, 20 octobre 1804.

Guillaume Roy, 22 octobre 1804.

Augustin Goupille, 22 octobre 1804.

Ignace Noël, 27 octobre 1804.

André Lemelin fils, 10 novembre 1804.

Clément Beaulne, 10 novembre 1804.

Pierre Lacroix, 11 février 1805.

André Clément, 4 septembre 1805.

Louis Therrien (3), 4 septembre 1805.

André Lemelin, 4 septembre 1805.

François Lemelin, 4 septembre 1805.

François Leclerc, 4 septembre 1805.

Joseph Lacombe, 4 septembre 1805.

Joseph McIntire, 22 mars 1806.

Jean Goulet, 22 mars 1806.

Charles Couture, 22 mars 1806.

Marc Marcoux (2), 22 mars 1806.

Elie Gonthier, 22 mars 1806.

Charles Fournier (3), 22 mars 1806.
Elie Gonthier, 22 mars 1806.
Pierre Turgeon, 22 mars 1806.
Charles Fournier (2), 22 mars 1806.
Pierre Goulet, 22 mars 1806.
Antoine Audet, 27 mars 1806.
Jean Audet, 27 mars 1806.
Joseph Nadeau (2), 27 mars 1806.
Joseph Charron (2), 2 avril 1806.
Clément Patry, 2 avril 1806.
Charles Fournier fils, 2 avril 1806.

Le juge Brassard Deschenaux, **seigneur de la Livaudière**

Pierre-Louis Brassard Deschenaux, fils puîné de Joseph Brassard Deschenaux, fut aussi seigneur de la Livaudière. Notaire, avocat, puis juge aux Trois-Rivières, il trouva toutefois le temps de s'occuper de sa seigneurie et il y fit un bon nombre de concessions. Nous les trouvons dans le greffre du notaire Louis Turgeon :

Pierre Guenet, 7 novembre 1794.
Joseph Mathieu, 7 novembre 1794.
Pierre Guenet, 7 novembre 1794.
Pierre Garant (2), 7 novembre 1794.
Jean-Baptiste Girard (3), 7 novembre 1794.
Jean Lepage, 7 novembre 1796.
Jean Ruel, 7 novembre 1796.
Jean-Baptiste Vallières, 7 novembre 1796.
Joseph Ruel, 7 novembre 1796.
Pierre Elie dit Breton, 7 novembre 1796.
Gabriel Duquet (3), 7 novembre 1796.
Jean Ruel, 7 novembre 1796.
Gabriel Duquet, 7 novembre 1796.
Jacques Shink, 7 novembre 1796.

François Pouliot, 7 novembre 1796.
Jean Ruel (3), 7 novembre 1796.
Jean-Baptiste Vallière, 7 novembre 1796.
Joseph Labrecque, 7 novembre 1796.
Pierre Elie dit Breton, 7 novembre 1796.
Charles Goulet, 7 novembre 1796.
Louis Labrecque, 7 novembre 1796.
Charles Goulet, 7 novembre 1796.
André Arsenault, 7 novembre 1796.
Jean Goulet, 7 novembre 1796.
Joseph Gagnon, 7 novembre 1796.
Charles Goulet (2), 7 novembre 1796.
Jos. Shink, 7 novembre 1796.
Charles Goulet (2), 7 novembre 1796.
Claude Petitclerc, 7 novembre 1796.
Jean Goulet, 7 novembre 1796.
Nicolas Gonthier, 7 novembre 1796.
Jean Goulet, 7 novembre 1796.
Claude Petitclerc, 7 novembre 1796.
Georges Shink, 7 novembre 1796.
André Arsenault, 7 novembre 1796.
Claude Petitclerc, 7 novembre 1796.
Jean Gonthier, 7 novembre 1796.
Pierre Couture, 7 novembre 1796.
Joseph Labrecque, 7 novembre 1796.
Jean-Baptiste Vallière (2), 7 novembre 1796.
Nicolas Gonthier, 7 novembre 1796.
Pierre Elie dit Breton, 7 novembre 1796.
Joseph Gonthier, 7 novembre 1796.
Louis Labrecque (3), 13 novembre 1796.
Joseph Charon, 7 novembre 1796.
Jean Turgeon, 7 novembre 1796.
Gilles Turgeon, 7 novembre 1796.
Joseph Couture, 7 novembre 1796.
Charles Roy, 7 novembre 1796.
Antoine Labrecque, 7 novembre 1796.
François Roy, 7 novembre 1796.

Joseph Turgeon, 7 novembre 1796.
Jean Fournier fils, 7 novembre 1796.
Charles Enouf, 7 novembre 1796.
Joseph Dangeugé, 7 novembre 1796.
Joseph Girard, 7 novembre 1796.
Jean Molleur, 7 novembre 1796.
Louis Leclerc, 13 novembre 1796.
Charles Beaulieu, 13 novembre 1796.
Charles Ignace Beaulieu, 13 novembre 1796.
Charles Ignace Beaulieu (2), 13 novembre 1796.
Louis Bouchard (2), 13 novembre 1796.
Pierre Audet dit Lapointe (4), 13 novembre 1796.
Charles Ignace Beaulieu (6), 13 novembre 1796.
Joseph Lacasse (2), 13 novembre 1796.
Joseph Matteau (4), 13 novembre 1796.
Pierre Rémillard fils, 9 novembre 1796.
Louis Labrecque (6), 11 novembre 1796.
Jean-Baptiste Chabot (4), 11 novembre 1796.
Olivier Bréard (3), 11 novembre 1796.
Jacques Tanguay, 11 novembre 1796.
Jean-Baptiste Vallière, 11 novembre 1796.
Julien Pigeon (4), 14 octobre 1801.
Joseph Laverdière, 14 octobre 1801.
Jean Boutin, 14 octobre 1801.

Michel Gamelin Launière,
seigneur de la Livaudière

Par son testament reçu par le notaire Joseph Planté le 5 juin 1793, le seigneur Joseph Brassard Deschenaux, après avoir fait certains dons à ses deux fils, messires Charles-Joseph Deschenaux, curé de L'Ancienne-Lorette, et Pierre-Louis Deschenaux, notaire et avocat, qui devint juge l'année suivante, ajoutait :

“Quant au surplus de tous ses biens nobles et roturiers, meubles et immeubles, de quelqu'autre nature qu'ils puissent être, et qu'il délaissera au jour de son décès, le dit sieur testateur les donne et lègue à Charles-Joseph Deschenaux, prêtre, curé de L'Ancienne-Lorette, son fils aîné, Pierre-Louis-Deschenaux, son fils puîné, Madeleine Deschenaux, épouse de Guillaume de Lorimier, écuyer, et Josephite Deschenaux, épouse de Michel Launière, écuyer, ses quatre enfants, pour être les dits bien nobles et roturiers partagés selon leur nature et suivant les lois en force dans cette Province, entre ses dits quatre enfants.”

Joseph Brassard Deschenaux décéda à Québec le 18 septembre 1793, et ses héritiers entrèrent immédiatement en possession de ses biens. Michel Gamelin Launière et sa femme Josephite Deschenaux eurent en partage la moitié de la seigneurie de la Livaudière.

Madame Gamelin Launière décéda à L'Ancienne-Lorette le 12 décembre 1833.

Du mariage de Michel Gamelin Launière et Josephite Brassard Deschenaux étaient nés plusieurs enfants, entr'autres :

1° Léger marié, à Québec, le 15 mai 1821, à Marie-Anne Paulet.

2° Georges marié à Catherine Grenier.

3° Alexandre marié, à Québec, le 12 janvier 1830, à Julie Juneau (1).

4° Adélaïde mariée, à Québec, le 22 juillet 1817, à Edouard Larue.

5° Luce.

6° Thomas. Etabli aux Trois-Rivières.

(1) Leur fils, Alexandre Gamelin Launière, épousa à Saint-Michel de Bellechasse, le 6 juillet 1842, Marie-Vitaline Marceau, fille de feu Joseph Marceau et de Josephite Lainé, et encore à Saint-Michel de Bellechasse, le 10 janvier 1900, Marie-Elisabeth Fradette, veuve de Albert Richard. Alexandre Launière, qui était navigateur, décéda à Saint-Michel de Bellechasse, le 24 juillet 1912, à l'âge de 82 ans. C'est le dernier Launière qui vécut à Saint-Michel de Bellechasse.

Léger Gamelin Launière,
seigneur de la Livaudière

Léger Gamelin Launière, en sa qualité de fils aîné de Michel Gamelin Launière, hérita de la moitié du fief et seigneurie de la Livaudière.

Marié à Québec, le 15 mai 1821, à Marie-Anne Paulet, fille de Jean Paulet et de Marie-Louise Chenet dit Clermont, le seigneur Launière ne vécut à Saint-Michel de Bellechasse qu'à partir de 1832 ou 1833.

M. Launière fut maire de Saint-Michel de 1860 à 1863 et lieutenant-colonel du 1er bataillon de milice du comté de Bellechasse.

Il décéda à Saint-Michel de Bellechasse le 31 mai 1865, à l'âge de 73 ans et fut inhumé dans l'église paroissiale le 5 juin suivant.

Sa veuve (Marie-Anne Paulet) décéda aussi à Saint-Michel de Bellechasse, le 19 février 1874, et fut inhumée dans l'église paroissiale, à côté des restes du seigneur Launière.

Nous leur connaissons les enfants suivants :

1° Marie-Reynald-Cérina née à ... le ... Marié à Saint-Michel de Bellechasse, le 30 juin 1852, à Alfred-Achille Hamel, arpenteur, fils de Joseph Hamel, inspecteur de la cité de Québec, et de Marguerite Gagné.

2° Joseph.

3° Wolfred.

4° Narcisse-Charles-Léger, né à Saint-Michel de Bellechasse, le 1er juin 1836. Marié à Mary Margaret Mathilda Kenconin (?).

5° Edouard-Richard né à Saints-Michel de Bellechasse le 1er mai 1841.

6° Louis-Alphonse de Bellechasse né à Saint-Michel de Bellechasse le 24 octobre 1846.

Les Acadiens à la Livaudière

Dans sa lettre au ministre du 14 juillet 1757, le gouverneur de Vaudreuil écrivait :

“La misère est toujours extrême dans la Rivière Saint-Jean et M. de Boishébert a été dans la nécessité de faire passer à Québec un nombre considérable de familles d'Acadiens.

Hélas ! Ces pauvres Acadiens abandonnaient leur pays pour ne pas y mourir de faim et ils vinrent à Québec pour y succomber à la petite vérole. Pendant les années 1757 et 1758, plus de cinq cents réfugiés acadiens succombèrent à la petite vérole dans la seule ville de Québec.

Les autorités de la colonie, pour venir en aide aux Acadiens, en placèrent un certain nombre dans quelques seigneuries des environs de Québec.

M. Péan, qui spéculait sur tout, même sur la misère publique, crut que l'occasion était bonne pour peupler sa seigneurie de la Livaudière.

Le sieur de C. dit dans ses *Mémoires sur les affaires du Canada* :

“La dame Péan avait une seigneurie à portée de Québec ; les Acadiens qui voulurent y prendre des terres furent favorisés ; on leur procura toutes les aisances qu'on pût ; on alla même jusqu'à leur entretenir un chirurgien ; quelques seigneurs chez qui les Acadiens voulurent prendre des terres, soit que le terrain leur plaisait plus, ou le climat, ne purent obtenir pour eux la même grâce ; cette préférence fit gloser et dire que cette dame avait obtenu dans son contrat de concession hypothèque sur le fonds du Roi pour son rétablissement.”

Comme les Acadiens réfugiés à la Livaudière étaient absolument dénués de tout, le munitionnaire Joseph Cadet, chargé de les nourrir pour le compte du roi, fit des arrangements avec Joseph Roberge, habitant de Beaumont, pour leur fournir des provisions. L'engagement de Joseph Ro-

berge fut reçu par le notaire Jean-Claude Panet, le 14 novembre 1756.

Roberge s'engageait à procurer à chaque réfugié, à compter du 1er décembre 1756 et ce pendant l'espace de six mois, une demi-livre de boeuf ou un quarteron de lard et quatre onces de pois par chaque jour. De son côté, Cadet s'obligeait à payer à Roberge la ration de lard et de boeuf à raison de six sols la livre de boeuf et douze sols la livre de lard. Quant aux pois, il promettait les payer six livres le minot. Cadet paya même douze cent livres à Roberge d'avance afin de lui permettre d'exécuter son contrat sans délai.

Les Acadiens morts à la Livaudière

Les Acadiens qui furent installés sur des terres à la Livaudière avaient apporté avec eux les germes de l'épidémie qui avait enlevé un si grand nombre de leurs compatriotes à Québec. A peine étaient-ils rendus à la Livaudière que la petite vérole se déclara parmi eux. Près de cinquante des réfugiés succombèrent au fléau. Comme la Livaudière était plus rapprochée de Saint-Charles que de Beaumont c'est dans le cimetière de Saint-Charles que ces Acadiens furent inhumés. Les registres de Saint-Charles nous donnent les noms de la plupart des Acadiens qui décédèrent à la Livaudière. Enumérons :

Marie Boudrot, épouse de Charles Cotrot (Gaudreau), âgée de 27 ans, 27 décembre 1757.

Françoise Bériault, épouse de Joseph Savary, 30 ans, 1er janvier 1758.

Charles Melançon, 35 ans, 1er janvier 1758.

Blanche Trahan, 35 ans, 1er janvier 1758.

Philippe Doiron, époux de Marie Lejeune, 40 ans, 6 janvier 1758.

Joseph Savary, veuf de Françoise Bériault, 25 ans, 11 janvier 1758.

Joseph Buisson, fils de Melchior Buisson et de Marie Dubois, 10 ans, 1er février 1758.

Marguerite Bréard, veuve de Joseph Lucas, 24 ans, 6 février 1758.

Madeleine Boudrot, veuve de Joseph Daigle, 50 ans, 11 février 1758.

Jean-Baptiste Bréard, veuf de Marguerite Clémenceau, 40 ans, 11 février 1758.

Pierre Leroïne, fils de Paul Leroïne et de feu Marie Vincent, 21 ans, 13 février 1758.

Jean-Baptiste Trahan, époux de Josephte Boudrot, 48 ans, 15 février 1758.

Anne Coin, épouse de Pierre Landry, 35 ans, 15 février 1758.

Marguerite Bréard, fille de feu Jean-Baptiste Bréard et de feu Marguerite Clémenceau, 2 ans, 19 février 1758.

Marie Buisson, fille de Melchior Buisson et de Marie Dubois, 10 ans, 19 février 1758.

Marie Boudrot, épouse de Paul Trahan, 40 ans, 21 février 1758.

Monique Trahan, épouse de Pierre Pinet, 22 ans, 26 février 1758.

Marguerite Daigle, épouse de Paul Cire, 25 ans, 26 février 1758.

Joseph Cire, fils de Jean Cire et de Josephte Gaudreau, 8 ans, 28 février 1758.

Pierre Landry, fils de Pierre Landry et de feu Anne Coin, 28 février 1758.

Marie Saint-Castin, épouse de Louis Filion, 35 ans, 8 mars 1758.

Marie Girroir, épouse de Jean Trahan, 60 ans, 14 mars 1758.

Marie Gaudreau, fille de Charles Gaudreau et de feu Marie Boudrot, 19 mars 1758.

Jean Mongeau, époux de Catherine Frontigny, 48 ans, 19 mars 1758.

Jean Trahan, 70 ans, 25 mars 1758.

Madeleine Forest, épouse de Pierre Gilbault, 60 ans, 28 mars 1758.

Jean Gilbault, fils de Pierre Gilbault et de Madeleine Forest, 16 ans, 28 mars 1758.

Joseph Gilbault, fils de Pierre Gilbault et de Madeleine Forest, 16 ans, 28 mars 1758.

Pierre Guilbault, veuf de Madeleine Forest, 65 ans, 3 avril 1758.

Paul Martin, époux de Geneviève Dubois, 60 ans, 7 avril 1758.

Ursule Guilbault, fille de Pierre Guilbault et de Madeleine Forest, 14 ans, 7 avril 1758.

Paule Hébert, fille de Claude Hébert, 4 ans, 9 septembre 1758.

Jean Seeve, époux de Marguerite Hogue, 30 ans, 30 décembre 1758.

Marguerite Seeve, fille de Jean Seeve et de Marguerite Hogue, 2 ans, 4 janvier 1759.

Anne Desnoyers, fille de Jean Desnoyers et d'Anne Gaudreau, 1 mois, 10 février 1759.

Paul Lebrun, 16 ans, 2 janvier 1759.

Les habitants de la Livaudière en 1756

Premier rang: Marie-Anne Leclerc, veuve d'Antoine Gosselin; René Hardy; Gabriel Duquet; Guillaume Gosselin; François Labrecque; André Pouliot; Pierre Chabot; Louis Audet dit Lapointe; Gabriel Gosselin; François Gosselin; Pierre Leclerc; Marc Isabelle; Joseph Civadière; Augustin Mercier; Pierre Dumas; François Godbout; Joseph Labrecque; Charles Pouliot; Pierre Charrier; Michel Morisset; Pierre Charrier; Louis Fortier; Jean Baierjon (Baillargeon); Jean Boucher; Pierre Guenet.

Second rang: Jean Alexandre dit Bleau; Joseph Lacasse; Pierre Mimeaux; Jean Lacasse; Joseph Roberge; Michel Roberge; Jean Bilodeau; Louis Leroux; Ignace Ruel; Barthélemi Therrien; Alexis Destroismaisons dit Picard; Jean Audet; Joseph Bilodeau; Guillaume Ferland; Lucien Dumas; Jean Langlois; Pierre Dion; Madeleine Gonthier, veuve Joseph Roy; Ignace Létourneau; Charles Denis; Joseph Laviolette.

Troisième rang: Jean LeRoy; Jean Audet dit Lapointe; François Ouellet; Louis Therrien (absent); Jean Dion (absent); Marie-Joseph Copin; Jean Boucher dit Pascal; Pierre Cloutier (absent); François Bilodeau; Jean Gosselin fils; Joseph Gosselin (absent); Joseph Gosselin (absent); Gabriel Bilodeau (Saint-Joachim); Joseph Beaucher dit Morency père; Joseph Beaucher dit Morency fils; Joseph Baillargeon (absent); Jacques Morin fils (absent); Jean Gosselin père (absent); Jean Dangeusée dit Lechasseur (absent); Joseph Terrier (absent); Pierre-Noël Terrier (absent); Pierre Therrien (absent).

LA SEIGNEURIE DE VITRÉ OU MONTAPEINE

M. Denys de Vitré

Il faut bien parler ici du petit fief Vitré ou Montapeine puisqu'il était situé dans les limites de la paroisse de Beaumont.

Le 24 septembre 1683, le gouverneur de La Barre et

l'intendant de Meulles accordaient à Charles Denys de Vitré, conseiller au Conseil Supérieur, un fief de dix arpents de front, borné d'un côté au fief de Vincennes et de l'autre au fief de la Martinière.

M. Denys de Vitré décéda à Québec le 9 novembre 1703, et son fief passa à sa fille, Marie-Gabrielle, veuve de Pierre Descayrac de L'Authour, capitaine dans les troupes de la marine. Madame Descayrac, vivant en France, donna son fief, par billet sous seing privé du 8 avril 1723, à sa belle-mère, madame Charles Denys de Vitré, née Marie-Charlotte Chrétien.

Madame de Vitré, à son tour, par un billet sous seing privé du 15 mars 1741, donna le fief de Vitré ou Montapeine à Marie-Louise Bissot de Vincennes, plus tard épouse de Nicolas Boisseau.

C'est madame Boisseau qui, le 26 février 1751, vendit le fief de Vitré ou Montapeine à Charles-Joseph Roy, déjà seigneur de Vincennes, pour le prix de 1800 livres. Mais elle avait vendu ce qui ne lui appartenait pas. L'acte de vente déclarait que le fief avait six lieues de profondeur. M. Bermen de la Martinière se prétendit propriétaire de la plus grande partie de ces six lieues de profondeur. La justice lui donna raison. Madame Boisseau dut rembourser Charles-Joseph Roy et elle reprit possession de son fief de Vitré ou Montapeine (1753).

Le 24 septembre 1775, Nicolas Boisseau, héritier de sa mère madame Boisseau, née Marie-Louise Bissot de Vincennes, vendait le fief Vitré ou Montapeine à Alexander Fraser, déjà propriétaire de la seigneurie voisine de la Martinière ou Beauchamp, pour la somme mirobolante de cent chelins!

La seigneurie de la Martinière ou Beauchamp se trouva par cet achat du seigneur Fraser agrandie de dix arpents de front sur quarante de profondeur. Le petit fief concédé à Charles Denys de Vitré en 1683 perdit alors son identité pour devenir une petite partie de la seigneurie de la Marti-

nière ou Beauchamp. C'est bien le cas ici de répéter le proverbe populaire: les gros mangent les petits.

Le seigneur Alexander Fraser

Alexander Fraser était officier dans le 84^e Régiment d'infanterie de Sa Majesté Britannique en 1759. Après la Conquête, il se retira de l'armée avec le grade et la pension de capitaine. Il décida de rester au Canada et se mit à acheter des biens seigneuriaux afin d'employer ses capitaux. La première seigneurie qu'il acheta fut celle de la Martinière qu'il obtint du gouverneur Murray le 2 août 1763. Murray n'avait lui-même acheté ce fief qu'un mois auparavant (18 juillet 1763). Il est évident qu'il avait servi de prête nom à son ami Fraser dans cette transaction. Fraser donna le nom de Beauchamp à la seigneurie de la Martinière, mais le nom primitif a survécu et il y a bon nombre d'années que le nom Beauchamp a disparu dans l'oubli.

La deuxième seigneurie achetée par Alexander Fraser fut la petite seigneurie de Vitré ou de Montapeine. L'acte de vente en fut passé par le notaire Saillant, le 28 mars 1775. Cette seigneurie était voisine de la seigneurie de la Martinière ou de Beauchamp et Fraser l'avait achetée pour agrandir sa première seigneurie.

En 1782, les 18 septembre et 1^{er} octobre, Alexander Fraser achetait une troisième seigneurie, celle de Beau-rivage ou de Saint-Gilles.

M. Fraser qui avait sa résidence ordinaire sur les Remparts, à Québec, s'était aménagé des pieds à terre à Saint-Gilles et à Saint-Gervais, dans sa seigneurie de la Martinière ou de Beauchamp.

C'est dans ce dernier endroit (Saint-Gervais) qu'il décéda le 20 avril 1799, à l'âge d'environ 70 ans. Il fut inhumé au cimetière protestant de Québec deux jours plus tard.

Par un codicille à son testament, codicille daté du 27

juin 1798, M. Fraser voulut reconnaître les services que lui avait rendus la *ménagère* de sa maison de Saint-Gervais, Suzanne Vallerand. Il lui permit de rester dans sa maison jusqu'à sa mort, lui donna ses meubles et fournitures, des animaux de la ferme, quelques arpents de terre, etc.

Les concessions du seigneur Alexander Fraser

Nous n'avons pas toutes les concessions de terre accordées par le seigneur Alexander Fraser dans sa seigneurie de Vitré, Montapeine, ou Beauchamp, car son fief porta ces trois noms tour à tour et même concurremment. Celles qui ont été conservées furent toutes reçues par le notaire Louis Turgeon. Ce sont :

- Alexandre Nadeau, 18 février 1794.
- François Nadeau, fils, 1er juin 1795.
- Nicolas Gosselin, 14 octobre 1795.
- Pierre Bilodeau, 15 octobre 1795.
- François Pouliot, 7 novembre 1795.
- Louis Isoire, 16 décembre 1795.
- Louis Isoire (2e), 16 décembre 1795.
- Joseph Leclerc, 5 janvier 1796.
- Pierre Pouliot, 14 avril 1796.
- Joseph Lecours, 24 mai 1796.
- Charles Labrecque, 15 septembre 1796.
- La veuve Vallerand, pour son fils Louis Vallerand, 14 octobre 1796.
- Jean-Baptiste Paquet dit Lavallée, 19 juin 1797.
- Michel Roy, 19 juin 1797.
- Jacques Shink, 3 janvier 1799.

LES MOULINS BANAUX DE BEAUMONT

Le moulin du "bord de l'eau"

Sous l'ancien régime, le seigneur avait, il est vrai, certains honneurs à l'église et dans sa seigneurie, mais il payait ces privilèges d'un prix assez élevé. L'obligation de fournir un moulin banal aux censitaires était onéreuse. La construction et l'entretien d'un moulin demandaient des dépenses relativement élevées. Il fallait, en outre, un meunier, bon farinier, pour convertir le blé en farine. Ce meunier, dans les seigneuries qui se peuplaient rapidement, se contentait de son pourcentage mais dans les seigneuries qui ne comptaient qu'un petit nombre d'habitants, le seigneur ne pouvait garder le meunier sans l'indemniser raisonnablement.

Charles Couillard, premier seigneur de Beaumont, établit son moulin banal "sur le bord de l'eau", c'est-à-dire sur la grève, non loin de la hauteur où devait être bâtie un peu plus tard l'église paroissiale.

Nous avons la preuve de l'existence de ce moulin sur la grève par l'inventaire du notaire Du Laurent du 1er juin 1757. Dans l'énumération des dettes du seigneur Couillard, on lit : "Du au sieur Jean-Baptiste Girard comme ayant épousé Marie-Anne Couillard, soeur du dit défunt, la somme de trois cents livres cinq sols suivant son compte par luy présentement rapporté pour fournitures par luy faites pour le premier moulin du bord de l'eau du dit fief."

Pendant combien d'années le moulin du "bord de l'eau" exista-t-il ? Pour quelles raisons fut-il transporté ailleurs ?

Tout ce que nous savons de son histoire c'est que le meunier de ce moulin était Louis Vien. Les membres de

cette famille Vien devinrent meuniers à Beaumont, à Vincennes et ailleurs pendant plusieurs générations.

Le moulin banal des seigneurs Couillard a une histoire plutôt triste. Comme le dit la chanson, tout le monde se rendait au moulin mais à peu près tous en revenaient en maugréant. C'est que les seigneurs Couillard, peu riches, n'avaient pas les moyens de tenir le moulin en parfait état. De plus, les meuniers n'étaient pas toujours à la hauteur de leur tâche. De là, des récriminations, des plaintes, des procès devant l'intendant, la Prévôté de Québec et même le Conseil Supérieur.

Le moulin de la chute à Mailloux

La chute à Mailloux c'est cette chute pittoresque par laquelle les eaux d'un gros ruisseau se jettent dans le Saint-Laurent aux confins de la paroisse de Beaumont, à l'est. Michel Mailloux fut le premier concessionnaire de la terre sur laquelle se trouve cette chute.

En quelle année le seigneur Charles Couillard construisit-il un moulin à scie et à farine sur la grève, au bas de la chute à Mailloux? Il est assez difficile de répondre à cette question. Tout ce que nous savons c'est que le moulin existait déjà en 1707. En effet, dans un acte de concession de Charles Couillard (10 décembre 1707), il est question du ruisseau qui fait mouvoir le moulin de Beaumont.

Le moulin de la chute à Mailloux resta en possession des seigneurs Couillard pendant moins d'un demi-siècle.

Le troisième moulin banal de Beaumont fut construit sur la rivière Boyer. Ce moulin fut incendié, et la veuve Couillard née Couture voulut le rebâtir vers 1756 mais ne put le faire faute de moyens probablement. Dans l'inventaire du notaire Du Laurent (1er juin 1757) il est dit au chapitre des dettes: "Dû au sieur Louis Turgeon fils la somme de cent seize livres suivant son compte par lui

présentement reporté pour fournitures par luy faites pour la bâtisse du moulin incendié à la Rivière Boyer que la ditte dame voulait faire rétablir pour l'avantage commun mais c'est à quoy le dit sr Beaumont fils se serait opposé, pour quoi les bois et pierres faits voiturer par le d. Turgeon fils sont restés sur les lieux.

Les greffes de nos anciens notaires nous font assister à la procession douloureuse des héritiers Couillard se rendant tour à tour à la résidence de Hugues-Jacques Péan, seigneur de la Livaudière, pour y vendre leurs parts du moulin banal de la chute à Mailloux.

C'est le seigneur Charles Couillard lui-même qui commença cette abdication, c'en était une, vraiment, car un seigneur sans moulin banal est presque un corps sans âme. Le 16 juillet 1741, il vendait sa part et portion à Péan "avec la faculté de faire tel moulin que le dit sieur Péan trouvera à propos sur le ruisseau qui forme la chute à Mailloux" (greffe Jean de Latour).

Le 21 juillet 1741, c'était le tour d'Alexandre Morel de la Durantaye marié à Marie Couillard de Beaumont et de Pierre Couillard de Beaumont de vendre leurs parts et portions du moulin (greffe Jean de Latour).

Puis le 18 novembre 1741, Joseph Côté, tuteur des enfants issus de son mariage avec feu Marguerite Couillard de Beaumont, vendait à Péan ce qui leur appartenait dans le moulin banal (greffe de Charles Barolet).

Le 23 décembre 1743, nouvel acte notarié entre Péan et le seigneur Couillard qui enlève à ce dernier sa dernière parcelle de propriété sur le moulin de la chute à Mailloux (greffe de René Gaschet).

Le 13 mars 1744, Jean-Baptiste Girard marié à Marie-Anne Couillard de Beaumont, continue la série des sacrifices en vendant les intérêts de sa femme dans le moulin de la chute à Mailloux à François Daine, représentant le sieur Péan (greffe Christophe-Hilarion Du Laurent).

Les Couillard étaient pauvres et le sieur Péan, créature

de Bigot, était riche. Il profitait donc de l'impuissance des Couillard pour acheter à vil prix ce qu'ils possédaient. Après le moulin de la chute à Mailloux ce fut la seigneurie de Beaumont elle-même que Péan décida d'arracher à ses propriétaires légitimes. Mais la chute de Québec en 1759 mit fin à la fortune de Péan avant qu'il eut complété ses achats.

Après le départ de Péan pour la France, le moulin de la chute à Mailloux changea plusieurs fois de propriétaire mais il fut en opération jusqu'aux environs de 1888. Son dernier propriétaire fut Frédéric Latulippe.

On voyait encore les ruines de ce moulin il y a quelques années. La côte qui y conduisait existe encore en parfait état.

LES ANGLAIS A BEAUMONT EN 1759

Le débarquement des Anglais

C'est le 27 juin 1759 que les nombreux navires de la flotte anglaise qui portaient les soldats de Wolfe vinrent jeter l'ancre presque en face de Beaumont, à quelques arpents de l'église de Saint-Laurent de l'île d'Orléans. Les habitants de Beaumont ne virent pas ces vaisseaux sans appréhension. La largeur du fleuve entre l'île d'Orléans et Beaumont n'a pas un mille. Quelques douzaines de chaloupes pouvaient débarquer des centaines de soldats sur la grève de Beaumont en moins d'un quart d'heure. Il y avait bien à Beaumont un petit détachement des soldats

de la marine sous le commandement de M. de Lery mais que pouvait faire cette petite troupe qui n'avait pas même un canon à sa disposition contre des centaines d'ennemis!

Dès le lendemain, 28 juin 1759, profitant de la noirceur, quelques douzaines de soldats anglais débarquèrent sur la grève de Beaumont. D'ordinaire, en juin, les nuits ne sont pas froides. Il faut croire que la nuit du 28 au 29 juin fut très froide puisque le capitaine Knox rapporte dans son *Journal* que les Anglais furent obligés d'allumer de grands feux sur la grève pour se protéger contre le froid. "It was excessively cold, dit Knox, having fross hard with the wind at north".

Dès le lever du jour, le 29 juin, les Anglais débarqués sur la grève de Beaumont furent attaqués par la petite troupe de soldats de la marine commandés par M. de Lery et quelques habitants de Beaumont armés de fusils de chasse. Dans cette escarmouche quelques soldats de la marine furent tués et cinq faits prisonniers par les Anglais. De leur côté, les Anglais eurent deux soldats légèrement blessés.

Vers les sept heures de la matinée, ce même jour, 29 juin 1759, pendant que les soldats débarqués sur la grève la veille au soir, poursuivaient les soldats et les habitants qui les avaient attaqués, des douzaines de chaloupes amenèrent sur la grève toute une brigade de l'armée anglaise, sous le commandement du brigadier Monckton.

Les centaines de soldats de Monckton s'engagèrent alors dans la côte du Moulin qui conduisait au chemin du Roi. Knox prend la peine de noter dans son *Journal* que quelques hommes postés avantageusement de chaque côté de cette côte informe auraient pu empêcher tout ce corps d'armée d'aller plus loin. Il écrit: "There was no regular road up the hill, only a serpentine parth with trees and underwood on every side of us, and upon the top of the precipice. This seem to be the case every where, so that a few men, advantageously posted above, would probably

have defeated the views of those who had crossed over, and landed yesterday”.

La journée du 29 juin 1759

Vers les neuf heures de la matinée, le 29 juin 1759, toute la brigade sous le commandement du brigadier Monckton était réunie devant l'église de Beaumont. Le gros des troupes n'avait subi aucune opposition des soldats de la marine et des habitants de Beaumont. Ceux qui, au lever du jour avaient eu une escarmouche avec le détachement débarqué dans la nuit, s'étaient retirés dans les bois, à quelques arpents de distance.

A dix heures, la brigade de Monckton se mettait en marche pour Saint-Joseph de la Pointe-Lévis.

Monckton avait laissé à l'église de Beaumont une arrière-garde composée d'un major, de deux capitaines, quatre lieutenants, et deux cents et quelques soldats. Cette arrière-garde ne resta à l'église de Beaumont qu'un peu plus d'une heure et demie. Un peu après onze heures, un détachement composé d'un capitaine, d'un sergent et de douze soldats, était venu ordonner à l'arrière-garde de rejoindre la brigade.

Monckton et sa brigade firent le trajet entre l'église de Beaumont et celle de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis assez lentement puisqu'ils n'entrèrent dans le village de Saint-Joseph de Lévis qu'entre cinq et six heures de l'après-midi.

En résumé, la brigade de Monckton n'était restée que quelques heures à Beaumont, moins d'une demi-journée.

Le placard du général Wolfe

Avant de partir de Beaumont pour Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, le 29 juin 1759, le brigadier-général Monckton fit afficher la proclamation suivante du général Wolfe

sur la grande porte de l'église de Beaumont. Cette proclamation ou ce placard, comme l'appellent les mémorialistes du temps, était en langue française et se lisait comme suit :

“Par Son Excellence James Wolfe, Ecr, colonel d'un régiment d'infanterie, major général et commandant en chef des troupes de Sa Majesté Britannique sur le fleuve Saint-Laurent, etc., etc.

L'armement formidable de terre et de mer que le peuple du Canada voit maintenant au sein de son pays, est destiné par le Roi, mon maître, à réprimer l'insolence de la France, à venger les insultes faites aux colonies anglaises, et à enlever complètement aux Français leurs meilleurs établissements dans l'Amérique du Nord. C'est pour cette fin qu'a été levée la formidable armée qui est sous mes ordres. Le Roi de la Grande-Bretagne ne porte pas la guerre aux paysans industriels, aux ordres religieux, aux femmes et aux enfants sans défense : à ceux-ci, dans leurs pénibles positions, sa clémence royale offre protection. Le peuple ne sera pas troublé sur ses terres, il peut habiter ses maisons et pratiquer sa religion en sécurité ; pour ces inestimables bienfaits, j'espère que les Canadiens ne prendront aucune part au grand conflit entre les deux Couronnes. Mais si, par une vaine obstination et par un courage mal guidé, ils veulent prendre les armes, ils doivent s'attendre aux conséquences les plus fatales ; leurs habitations seront pillées, leurs églises exposées à une soldatesque exaspérée, leurs récoltes seront complètement détruites, et la flotte la plus formidable les empêchera d'avoir aucun secours. Dans cette situation malheureuse, et attaqués de près par une autre grande armée, que peuvent attendre les habitants du pays d'une opposition ?—Les actes de barbarie sans exemple exercés par les Français sur nos colonies d'Amérique pourraient justifier la plus dure revanche de l'armée sous mes ordres. Mais les Anglais ont de plus grands sentiments d'humanité, et ils écoutent les préceptes miséricordieux de la religion chrétienne. Cependant, si vous vous bercez d'illusions dans l'espoir de notre défaite, si vous refusez

nos conditions et persistez à vous opposer, alors la loi des nations justifiera pleinement la nécessité de la guerre qui oblige à détruire un lâche ennemi; et lors les misérables Canadiens auront la douleur de voir leurs familles, pour qui ils ont exercé un courage inutile et dangereux, périr dans la plus grande famine, durant l'hiver qui s'approche. Dans ce dilemme que la sagesse du peuple du Canada se montre; l'Angleterre tend une main puissante, cependant miséricordieuse: fidèle à ses engagements, et prêt à protéger ses droits et ses possessions, la France, incapable de défendre le Canada, déserte votre cause dans cette occasion importante, et, pendant toute la guerre, elle vous a assistés de ses troupes qui ont maintenues seulement en faisant sentir aux habitants du pays tout le poids d'une oppression injuste et illégale. Donné à Saint-Laurent dans l'île d'Orléans, ce 28 juin 1759.

J. A. WOLFE."

Un blessé anglais à Beaumont

Le capitaine Knox raconte dans son *Journal* une aventure assez curieuse arrivée à un soldat anglais de la brigade de Monckton pendant sa marche de Beaumont à Saint-Joseph de Lévis.

Toute la colonne fut tout à coup alertée par un coup de fusil tiré par un soldat. Celui-ci avait vu un individu sauter d'une fenêtre en arrière d'une maison le long de la route et avait tiré dessus, croyant que c'était un espion ou un fuyard des troupes de la marine.

La colonne s'arrêta et on se mit à la recherche du fuyard. On le trouva non loin de la maison d'où il s'était enfui. Il avait reçu une balle en pleine poitrine. Mais le plus tragique de l'affaire est que le blessé n'était ni un soldat canadien ni un espion mais bien un caporal de l'armée de Monckton. L'individu s'était introduit dans la maison abandonnée pour la piller.

On improvisa une civière à l'aide d'une couple de couvertures attachées à leurs extrémités à deux bâtons. Il fut porté sur cette civière improvisée par six soldats l'espace de trois lieues.

L'histoire d'un journal

Joseph-Gaspard de Lery qui, dans le mois de juin 1759, avait été placé en observation à Beaumont, était un officier de mérite. Né à Québec le 20 juillet 1721, il était entré, tout jeune, dans les troupes du détachement de la marine et il avait appris le métier d'ingénieur sous son père qui était ingénieur en chef de la Nouvelle-France.

M. de Lery avait fait la campagne de la Louisiane en 1739, il avait construit plusieurs forts, et commandé plusieurs partis. C'est lui qui, en 1756, avait pris le fort Bull. Sa belle conduite à Carillon lui avait valu la croix de Saint-Louis. Le marquis de Montcalm, pourtant peu porté pour les officiers canadiens, l'estimait beaucoup.

En 1759, à Beaumont, M. de Lery fut peu heureux. Les Anglais le prirent par surprise, et un officier qui se fait *surprendre* a toujours tort. La surprise fut si forte que M. de Lery dut prendre la fuite et laisser dans sa tente son épée et tous ses papiers. Cet officier avait l'excellente habitude de tenir un journal. Chaque jour, il enregistrait dans un petit cahier les faits importants de la journée. Le *Journal* était ouvert sur la table de travail de M. de Lery lorsque les Anglais entrèrent dans la tente. On peut croire qu'ils s'en emparèrent.

M. de Lery regretta toute sa vie la perte de ce cahier qui brisait la série des autres journaux de ses campagnes. Ceux-ci sont maintenant dans les Archives du séminaire de Québec.

Or, en 1900, un Anglais généreux légua aux Archives du Canada, à Ottawa, le petit journal enlevé à M. de Lery en 1759. Le cahier après avoir passé dans les mains de

nombre d'amateurs de curiosités avait été acheté par cet Anglais, grand collectionneur de choses canadiennes.

Voilà comment Beaumont forme un petit chapitre du roman du cahier perdu par M. de Lery en 1759.

Montgomery à Beaumont?

La tradition populaire n'est pas toujours juste quoiqu'il se mêle beaucoup de vérité à ce qu'elle transmet à la postérité. En 1759, les troupes anglaises détruisirent quelques maisons de Beaumont. La guerre a de ces tristes nécessités. Les Anglais, en quittant Beaumont pour Saint-Joseph de Lévis, voulaient empêcher les Français ou les Canadiens de se retrancher dans les maisons de Beaumont.

Dans le même été de 1759, les Anglais incendièrent ou détruisirent plus de 1400 maisons de la côte de Beaupré, au dire de certains historiens. Ce chiffre nous paraît fortement exagéré. L'officier qui commanda les détachements chargés d'accomplir cette triste besogne était le capitaine Alexander Montgomery, frère du colonel Richard Montgomery, qui fut tué le 1er janvier 1775 sous les murs de Québec. On l'a surnommé le "brûleur de la côte de Beaupré".

On ne connaît pas le nom de l'officier qui commandait les détachements de soldats anglais qui incendièrent les maisons de Beaumont. Tout ce qu'on sait c'est qu'il agissait sous les ordres du brigadier Monckton.

La tradition populaire, peu scrupuleuse sur l'exactitude des détails, a vite trouvé le responsable de ces dures représailles. Pour elle, Montgomery détruisit les maisons de la rive sud comme celles de la rive nord. Sir James Lemoine, plus ramasseur de légendes qu'historien sérieux, a recueilli cette information comme une vérité. Aucune pièce officielle ne nous dit que Montgomery ait commandé un parti quelconque sur la rive sud en 1759. Son dossier est assez chargé avec les atrocités commises sur la côte de Beaupré

sans mettre sur ses épaules les méfaits commis par d'autres officiers anglais à Beaumont ou ailleurs sur la rive sud.

Montgomery, de retour en Angleterre, hérita d'un oncle très riche et représenta pendant plusieurs années le comté de Donegall aux Communes d'Angleterre. Retiré de l'armée, riche, puissant, heureux aux yeux du monde, songeait-il parfois dans son château du nord de l'Irlande aux centaines de familles que, dans sa jeunesse, il avait plongées dans la misère au lointain pays de la Nouvelle-France, devenue une colonie anglaise?

Les horreurs de la guerre

Le capitaine Knox, dans son *Historical Journal of the campaigns in North America*, raconte une anecdote bien triste arrivée à Beaumont le jour même que les Anglais y débarquèrent, c'est-à-dire le 29 juin 1759.

“Une fois l'escarmouche terminée entre nos troupes légères et l'ennemi, dit-il, les nôtres, dans leur poursuite, craignant le retour des habitants et les troupes de la colonie avec des renforts, prirent possession d'une grande maison dans laquelle ils trouvèrent une quantité de provisions et de meubles. Il y avait encore du feu dans le foyer de la cuisine. Nos soldats entendant des voix dans la maison, fouillèrent les pièces sans trouver personne. Ils résolurent alors d'incendier la maison et de retourner à l'église. Quand les flammes commencèrent à crépiter, ils furent surpris d'entendre des femmes et des enfants crier. Ces gens s'étaient réfugiés dans la cave sous des pièces de bois. Nos soldats firent des efforts pour les retirer de leur dangereuse cachette, mais ils ne réussirent pas. La maison fut brûlée jusqu'au sol et ces pauvres gens périrent dans les flammes.”

Et Knox ajoute: “Hélas! Ce sont les tristes effets de la guerre!”

La tradition n'a pas conservé le nom du propriétaire de

la maison incendiée ni les noms des victimes qui périrent dans les flammes.

Les Highlanders à Beaumont

Un détachement, peut-être toute une compagnie, du 78^e Régiment écossais, commandé par le colonel Simon Fraser, passa une bonne partie de l'hiver de 1760-1761 à Beaumont. Ce détachement avait pour commandant le capitaine Hugh Cameron et pour lieutenant Malcolm Fraser. Il est plus que probable qu'Augustin Fraser qui s'établit peu après dans la paroisse et y fonda le clan des Fraser, était soldat dans la compagnie du capitaine Hugh Cameron.

Que faisaient les Highlanders à Beaumont? Nous croyons qu'ils étaient là surtout dans le but de tirer du bois de corde de la forêt pour la garnison de Québec.

Les Écossais sympathisèrent beaucoup plus vite avec les Canadiens-français que les Anglais et les Irlandais qui pourtant étaient presque tous catholiques.

Les Highlanders, logés chez les habitants, firent bon ménage avec les familles. Aucun incident fâcheux ne se déroula dans tout l'hiver. Par suite des dévastations de la Conquête, la misère fut grande en 1761-1762 à Beaumont comme, d'ailleurs, dans tout le reste de la région de Québec.

Le capitaine Cameron, le lieutenant Fraser, tous les sous-officiers et soldats du détachement des Highlanders firent tout ce qu'ils purent pour soulager la malheureuse population de Beaumont. Les lignes suivantes tirées des livres de compte de la fabrique par M. Marius Barbeau sont significatives et rendent justice à la générosité et à la bonté de ces Écossais :

“Charles Lecours, habitant de Beaumont, a été élu syndic des pauvres de cette paroisse, pour distribuer les aumônes qui ont été recueillies de la compagnie par M. le capitaine Hugh Cameron, 78^e Régiment, qui est écossais, et commandé par M. le colonel Simon Fraser.

“Le capitaine a donné ses appointements pour une semaine, M. le lieutenant Malcolm Fraser ses appointements pour une semaine, d’autres officiers, sergents et caporaux, même des actionnaires souscrivirent aussi leur salaire d’une semaine; en tout, la somme de 415 francs en livres courant.

“Est chargé le lieutenant Malcolm Fraser, qui a commandé la dite compagnie dans son hivernement de 1761, d’être le collecteur des aumônes ci-dessus. Une juste reconnaissance pour un tel bienfait, dans la grande misère où se trouvait la garnison, nous engage à en parler ici, pour qu’il en soit gardé un plus long souvenir.”

Ces lignes étaient signées par le curé Dosque, le 1er avril 1761. Le brave curé Dosque se doutait-il que près de deux siècles plus tard, les marques de reconnaissance qu’il donnait aux Highlanders seraient portées à la connaissance des habitants de Beaumont dont les ancêtres avaient bénéficié de leurs générosités?

L’INVASION AMERICAINE DE 1775-1776

Ce qu’il faut en penser

On a dit et répété qu’en 1775-1776 le Canada fut sauvé de l’invasion américaine par les Canadiens-français. Nous sommes aussi de cette opinion, mais il y a ici une distinction importante à établir. Le Canada resta à l’Angleterre grâce aux citoyens des villes de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières. Les habitants des campagnes restèrent neutres en grande majorité quand ils ne se prononcèrent pas ouverte-

ment pour les Bostonais ou les rebelles, comme on disait alors.

A Beaumont, à Saint-Michel, à Saint-Charles, on n'avait pas oublié le sort du malheureux meunier Nadeau pendu à la vergue de son moulin par l'ordre de Murray. Les habitants n'avaient pas pardonné cet acte d'inhumanité aux Anglais. Nadeau avait des parents dans les trois paroisses. Ceux-ci ne cessaient de répéter à leurs concitoyens que les Américains débarrasseraient le pays de la domination anglaise.

La fête du patron de la paroisse était alors d'obligation. Le premier dimanche d'octobre 1775, fête de saint Michel, le curé de Saint-Michel avait invité le Père Le Franc, Jésuite, le meilleur prédicateur du temps, à donner le sermon. Celui-ci parla de l'obéissance due aux puissances temporelles et nomma l'Angleterre à deux ou trois reprises comme maîtresse du Canada. Un habitant, vexé, se leva et cria de son banc au prédicateur : — C'est assez longtemps prêcher pour les Anglais !

L'incident fit sensation et souleva davantage les esprits contre les Anglais.

Mgr Briand, mis au fait du scandale, écrivit une lettre très dure au curé Lagroix. Il lui ordonna en même temps de la lire aux prônes des églises de Saint-Michel et de Beaumont. M. Lagroix desservait Beaumont en même temps qu'il était curé de Saint-Michel.

Lettre de Mgr Briand au curé Lagroix

“Il m'est revenu qu'un habitant qui était au bas de l'église le saint jour qu'on célébrait la fête du grand saint Michel, avait eu l'insolence de parler dans la maison de Dieu et de dire que c'était trop longtemps prêcher pour les Anglais, lorsque le Père Lefranc leur enseignait l'obéissance due aux puissances temporelles. Il n'a pas seulement manqué en cela à son Roi, à son serment et à la subordina-

tion, mais encore au respect dû au temple du Seigneur où nul laïque ne doit parler, au respect dû à la parole de Dieu et aux ministres qui l'annoncent. Il a, en outre, manifesté un esprit de schisme et d'hérésie contre l'ordre ecclésiastique et le divin ministère que Notre-Seigneur a établi... Il faut que vos peuples soient bien peu intelligents s'ils ne comprennent pas qu'ils sont dans le cas de l'apostasie et de l'hérésie.

“Je vous ordonne, Monsieur, de me marquer au plus tôt quel est l'habitant qui a parlé avec tant d'impertinence, d'impiété et d'irreligion afin que nous prenions le parti qu'il conviendra à la gloire de Dieu et de notre sainte religion, dont nous sommes résolu de soutenir les droits, au risque même de notre vie qu'il nous serait bien glorieux de sacrifier dans pareille occasion. La matière dont il s'agit est toute morale. Les peuples doivent demander notre sentiment, et ils se glorifient même d'y être opposés, et nous regardent, nous, comme des personnes vendues à l'iniquité. N'est-ce pas renoncer à l'Eglise et au Baptême qu'ils ont reçu de nous et aux sacrements qu'ils nous demandent !

“Au reste, si vous ne pouvez pas le découvrir, nous sommes résolu de jeter l'interdit sur vos paroisses et sur les voisines jusqu'à ce que cette affaire soit finie. Vous lirez notre lettre au prône dans les deux paroisses que vous desservez (Saint-Michel et Beaumont) et je vous prie d'en envoyer une copie à Saint-Vallier et à Saint-Charles afin qu'elle y soit aussi lue.

“On dit que les prêtres prêchent la guerre. Non ! Je ne la prêche pas, mais l'obéissance et la subordination, la fidélité au serment et à leur Roi qu'ils ont promise. Au reste, je ne me mêle pas de leurs affaires, ils ne me consultent pas et je ne suis pas curieux de les conseiller. Je leur reprocherai seulement leur ingratitude et leur peu de reconnaissance. Je viens de les visiter avec beaucoup de peine, et un travail qu'ils pourraient trouver au-dessus des forces de mon âge, s'ils le connaissent bien. Je n'ai en vue que leur bonheur éternel et voilà le fruit que j'en retire !

Mais qu'ils se souviennent qu'il faut mourir, qu'il y a un jugement après, et que mes paroles qui ne leur ont point donné la vie leur donneront par un contraste terrible la mort éternelle. J'en gémis, j'en pleure, mais mes gémissements, mes pleurs ne me rendent pas malheureux ; au contraire, c'est le fonds de mes espérances. Une criminelle indifférence sur leur détestable conduite assurerait ma condamnation et présagerait ma perte éternelle."

M. de Lotbinière à Beaumont

La lettre de Mgr Briand au curé Lagroix fut lue au prône de l'église de Beaumont le dernier dimanche d'octobre 1775. Il n'y eut pas, heureusement, de protestation dans l'église de Beaumont comme à Saint-Michel lors du sermon du Père Le Franc, mais les habitants de Beaumont, tout comme ceux de Saint-Michel, furent insensibles à l'appel de Mgr Briand. Ils étaient trop montés contre les Anglais pour se rendre aux exigences du bon sens et du raisonnement.

Comment s'expliquer qu'une population d'ordinaire si religieuse, si respectueuse de l'autorité ecclésiastique se soit tout à coup tournée contre elle ? Et, chose triste à avouer, dans toute cette quasi révolte les femmes étaient aussi ardentes que les hommes.

Il n'y a qu'une explication à cette triste page de l'histoire paroissiale de Beaumont. Deux années auparavant, en 1773, un prêtre dévoyé, ancien Récollet, probablement chassé de son ordre, en tout cas interdit par son évêque, l'abbé de Lotbinière était venu s'installer à Beaumont.

Profitant de l'absence du curé Lagroix—celui-ci desservait Beaumont mais habitait Saint-Michel—il disait la messe à l'église, exerçait le saint ministère, visitait les familles, etc., etc. Ardent partisan des Bostonais de qui il recevait un salaire, il s'infiltra dans les esprits, les excita contre les Anglais et réussit à faire croire aux habitants de

Beaumont que les troupes américaines chasseraient les Anglais du pays et ramèneraient les Français dans leur ancienne colonie.

Qui était cet abbé de Lotbinière?

Pierre alias Valentin Chartier de Lotbinière était le fils d'Eustache Chartier de Lotbinière et de Marie-Françoise Renaud d'Avesnes des Méloizes. On sait qu'après la mort de sa femme M. de Lotbinière se fit recevoir prêtre et devint membre du chapitre de Québec et grand vicaire de l'évêque.

Le fils de M. de Lotbinière, se croyant appelé à la vie religieuse, était entré chez les Récollets, malgré son père qui, connaissant son fils, savait qu'il n'était pas digne d'être prêtre et encore moins religieux.

Le 7 juin 1774, Mgr Briand, dans une lettre à l'abbé de L'Isle-Dieu, disait de l'ex-père de Lotbinière :

“Le pauvre Lotbinière, homme sorti du Canada en 1753, et alors Récollet, interdit et suspendu de tous les ordres, ensuite cordelier, devenu après une maladie dangereuse Récollet encore, après cela, apostat en Europe pendant deux ans, devenu ensuite de l'Ordre de Malte pour devenir meilleur, chassé de la Martinique, à cause de ses désordres, par les Capucins et le gouverneur, n'a pas eu honte de venir en Canada, où il était connu pour un franc libertin, où il savait que j'étais évêque et devait aussi savoir que je connaissais toutes ces infâmes histoires.”

C'est ce mauvais prêtre, libertin et par dessus le marché ivrogne, que les chefs rebelles envoyèrent à Beaumont et à Saint-Michel non pas pour gagner les habitants à leur cause—ils leur étaient favorables dès le principe—mais pour les faire persister dans leur révolte.

Quand Mgr Briand apprit le séjour de l'abbé de Lotbinière à Beaumont, le mal était fait. Toute la population s'était laissée prendre aux paroles mielleuses de ce prêtre aux belles manières et aux menteuses promesses.

Mgr Briand, qui avait la main dure, ne pouvait rien contre l'abbé de Lotbinière qui n'était plus sous sa juri-

diction. Il s'en prit au curé Lagroix, qui avait peut-être manqué de vigilance. Il lui enleva l'administration des deux paroisses Saint-Michel et Beaumont et ce ne fut que plusieurs semaines plus tard qu'il lui remit ses pouvoirs. Dans le fond, le curé Lagroix aurait-il été sur la brèche tout le temps qu'il n'aurait pu faire mieux. Un vent de folie passait sur nos campagnes et les hommes qui auraient dû le faire tomber n'étaient pas à la hauteur de leur tâche.

L'enquête de 1776

L'invasion américaine terminée, le gouverneur Carleton, plus tard lord Dorchester, nomma une commission chargée d'enquêter sur l'état des esprits dans les campagnes pendant que les troupes du Congrès étaient dans le pays. Les commissaires MM. Baby, Taschereau et Williams se rendirent dans presque toutes les paroisses de la région de Québec, interrogèrent les officiers de milice, les habitants, etc., etc., et firent un rapport très élaboré et détaillé de leurs visites. Ils destituèrent à peu près tous les officiers de milice et les remplacèrent par des citoyens qui avaient été fidèles à leur allégeance pendant les jours troublés de 1775. Le rapport de MM. Baby, Taschereau et Williams, avouons-le tout bas, n'est pas à l'honneur des nôtres. Voyons ce qu'il dit de Beaumont.

Les commissaires arrivèrent à Beaumont le samedi, 5 juillet 1776. La compagnie de milice de la paroisse fut immédiatement assemblée sur la place de l'église. Elle se composait de 71 hommes. Les commissaires destituèrent immédiatement le capitaine Joseph Couture Bellerive et les sergents Jean Molleur dit Lallemand et Alexandre Fournier qu'ils remplacèrent par Joseph Roy comme capitaine et Charles Girard, Etienne Turgeon et Ignace Adam comme sergents. De plus ils choisirent Joseph-Alexis Mignot (Miot) dit Girard comme lieutenant. On le récompensait ainsi de sa fidélité au roi. Quant au capitaine Couture

Bellerive il fut cassé pour avoir, par faiblesse, permis à ses sergents de commander des corvées en faveur des rebelles.

Les commissaires notent dans leur rapport que le fils du capitaine Couture, Louis Vien père, Louis Vien fils, Jean Couture, Guillaume Couture, Jacques Turgeon, Baptiste Fournier, Charles Labrie, Basile Nolet avaient pris part à des corvées ou travaillé en faveur des rebelles.

Le rapport de MM. Baby, Taschereau et Williams se termine par la note: "A l'exception de cinq ou six bons sujets, cette paroisse (Beaumont) goûtait beaucoup l'esprit de la rébellion et a toujours été zélée pour le parti des rebelles."

LES CHEMINS DE BEAUMONT

Le chemin du roi de Beaumont

Le chemin du roi! Voici une expression qui disparaît rapidement. Elle n'est plus en usage que dans les campagnes et même là les jeunes générations la mettent de côté. Pourtant, cette forme archaïque méritait bien de rester. Elle était un des rares souvenirs qui nous restaient de nos attaches avec la France d'avant 1789.

Les amis de la ligne droite en tout et partout ont presque la nausée lorsqu'ils parlent du chemin du roi de Beaumont. Ils le trouvent tortueux, bizarre, presque impraticable. Ils ne sont pas loin de croire que nos ancêtres n'avaient aucune idée de la symétrie, presque du sens commun, pour

avoir tracé un chemin si tortillé qu'il ressemble à un tire-bouchon.

Pour juger le passé, on l'a répété bien souvent, il faut vivre un peu avec lui. De nos jours, la machine fait à peu près tout. La nouvelle route de Beaumont se fera en quelques semaines avec des machines et très peu d'hommes. Les machines enlèvent les arbres, les rochers, applanissent les côtes, comblent les trous, etc., en quelques heures. Ceux qui s'ébahissent devant le travail rapide et formidable de la machine songent-ils que nos ancêtres n'avaient pas d'autres instruments de travail que la pelle et le pic? Le béton n'existait pas et les ponts étaient faits avec des arbres qu'on tirait de la forêt le plus souvent à bras d'hommes.

N'oublions pas une chose. Le progrès est un destructeur. Nos petits-fils mettront peut-être au rancart les machines dont nous sommes fiers aujourd'hui pour les remplacer par des engins dix fois plus perfectionnés.

Les premiers colons ou habitants de Beaumont n'avaient pas même de chevaux. Le recensement de 1681 ne prend pas la peine d'en mentionner le nombre. Il n'y eut pas de chevaux à Beaumont avant les premières années du dix-huitième siècle.

Comment naquirent nos premiers chemins ou routes de campagne? On traça d'abord des sentiers. Comme ils servaient en hiver comme en été, quand on rencontrait un rocher, un cours d'eau, on contournait le rocher et on choisissait l'endroit le plus étroit du cours d'eau pour y jeter un pont rudimentaire, des arbres empilés les uns sur les autres. Le vent de nord-est amasse la neige à six ou sept pieds de hauteur en certains endroits. Il fallait éviter ces amas de neige. De là, parfois, de longs et ennuyeux détours. Tout cela explique la sinuosité de la route de Beaumont. Le mal dont elle souffre est celui de presque toutes nos vieilles paroisses à leur origine.

N'oublions pas un autre facteur. Aujourd'hui, les routes sont faites et entretenues par le gouvernement à l'aide de machines et de nombreuses équipes d'ouvriers. Sous le

régime français, les routes et les ponts étaient construits et entretenus par corvées et cela gratuitement. En hiver comme en été, chacun avait le devoir et l'obligation d'entretenir sa *devanture*, c'est-à-dire, trois ou quatre arpents de longueur.

Le Conseil Souverain et les chemins

Le règlement général de police adopté par le Conseil Souverain le 1er février 1706 fut la source de plusieurs améliorations dans la colonie. Jusque-là, à peu près tout avait marché au petit bonheur. Chacun faisait à sa guise à Montréal, à Québec, aux Trois-Rivières comme dans les campagnes. En ce qui regardait les chemins publics, il est vrai que le pays avait un grand voyer mais ses ordonnances ou procès-verbaux restaient lettres mortes.

L'article huitième du règlement du 1er février 1706 ordonnait au grand voyer de se transporter dans toutes les seigneuries où ses procès-verbaux n'avaient pas été mis à exécution. Il devait rencontrer les seigneurs, les officiers de milice et six des principaux habitants, dans chaque seigneurie, et prendre leurs avis et conseils sur les chemins publics à établir.

Les habitants devaient fournir les journées de corvées nécessaires pour pratiquer un chemin public d'au moins vingt-quatre pieds de largeur et "parfaitement praticable". Les mêmes habitants, encore par corvées, devaient jeter des ponts sur les rivières, les ruisseaux, les marais que le chemin public devait traverser.

Le règlement en question imposait une amende de vingt livres à tout individu qui dorénavant élèverait des clôtures ou barrières dans les chemins publics. Cette amende était applicable à la fabrique de la seigneurie ou paroisse, et le marguillier en charge avait le devoir de la faire payer à peine d'en être responsable.

La première visite du grand voyer

Le grand voyer Pierre Robineau de Bécancour était peut-être un officier public compétent. Mais il devait être très occupé ou un peu indolent car il attendit sept années pour se rendre à Beaumont afin de mettre à exécution un règlement général de police du Conseil Souverain.

Le 28 juillet 1713, il rencontrait le seigneur Charles Couillard, le capitaine de milice Eustache Couture dit Bellerive, le lieutenant de milice Denis Nadeau et les habitants Mathurin Labrecque, Jacques Turgeon, Zacharie Turgeon, Jean-Baptiste Nadeau et Guillaume Roy.

Par son procès-verbal, M. Robineau de Bécancour fixait ainsi le chemin du Roi de Beaumont, de la seigneurie de Vincennes à celle de la Durantaye (Saint-Michel) :

“... Il passera derrière le four de la veuve Lafresnaye et ira se rendre entre deux grands arbres pour aller joindre le chemin au ruisseau appartenant à présent au sieur Riverin, et du ruisseau montera droit la côte en abattant la terre qui est trop à pic et du haut de la côte ira droit à douze pieds au large du terrain de l'église, proche du clocher, et de là passera sur les terres de Jean Nadeau et de Boissel, proche un noyer, passera à travers son clos jusques au piquet qui est dans le bord des poix et de là au chicot et de là au piquet planté à une souche accotée au chemin ci-devant tracé par le seigneur et les habitants, et de là le suivra toujours jusque à la sortie du bois de Guenet, de là reprendra à gauche l'ancien chemin tracé et viendra tomber au ruisseau où il sera fait un pont vis à vis la masure de Fournier et montera par devant icelle joindre celui de la Durantaye...”

Le procès-verbal ordonnait la construction de deux ponts sur le parcours du chemin et en donnait les spécifications : “...lesquels dits ponts seront faits de cèdre de douze pieds de large avec cinq bonnes lambourdes propres à soutenir la pesanteur des charrois...”

Les vicissitudes du chemin du roi

Le grand voyer Robineau de Bécancour ne s'était pas pressé pour s'occuper du chemin du roi de Beaumont. Les censitaires du seigneur Couillard voulurent-ils se venger de son apathie apparente? En tout cas, ils ne s'occupèrent guère d'exécuter le procès-verbal du 28 juillet 1713. Dix-huit ans plus tard, le chemin grossier tracé par les premiers colons de Beaumont n'avait pas beaucoup changé d'aspect. Tout le monde se plaignait mais personne n'agissait. C'est l'éternelle histoire qui se répétait. L'affaire de tous n'est l'affaire de personne.

Enfin, le 4 juillet 1729, le Conseil Supérieur députait un de ses membres, Paul Denys de Saint-Simon, à Beaumont et Vincennes afin de constater si le chemin du Roi commencé était conforme au procès-verbal du grand voyer.

Le conseiller Denys de Saint-Simon fit son rapport au Conseil le 8 juillet 1729, et le 18 du même mois, celui-ci ordonnait que l'ancien chemin de Vincennes et de Beaumont serait incessamment remis en état, ayant été reconnu comme le plus naturel, le plus utile et de moins de dépense pour ses réparations, entretien, etc.

Le 29 août 1729, le Conseil Supérieur s'occupait encore du chemin du roi de Beaumont. Il décidait que le pont Saint-Claude, qui venait d'être terminé, resterait tel que rétabli. C'est par ce jugement du 29 août 1729 qu'on voit que c'est Jean Maillou, architecte et commis du grand voyer, qui avait tracé et marqué le chemin du roi de Beaumont.

Mais celui qui eut la plus grande part d'ennuis dans la restauration du chemin du roi de Beaumont fut le pauvre capitaine de milice Eustache Couture dit Bellerive. Homme de paix et de concorde, il eut fort à faire pour établir la répartition des frais entraînés par les travaux. Les habitants de Beaumont, chacun à leur tour, refusaient de payer ce qu'on leur réclamait. Couture dit Bellerive dut

laisser là les travaux de sa terre pour se rendre à Québec, toutes les semaines, pendant des mois et des mois pour comparaître devant l'intendant Hocquart, la Prévôté et même le Conseil Supérieur.

Le 4 novembre 1731, le grand voyer Lanoullier de Boisclere s'occupait à son tour du chemin du roi de Beaumont. Il ordonnait que le chemin du roi, à partir de l'église de Beaumont en montant, jusqu'à la fin de la seigneurie de Montapeine (Vincennes) aurait vingt-quatre pieds de largeur conformément aux anciens procès-verbaux et aux arrêts du Conseil Supérieur des 29 novembre 1728 et 8 juillet 1729.

A partir de 1731 jusqu'à l'époque moderne, l'histoire du chemin du roi de Beaumont est à peu près l'histoire de toutes les autres routes de la province de Québec. Visites répétées du grand voyer ou de ses aides, chicanes continues entre le grand voyer et les habitants, puis, quand les grands voyers disparurent et les chemins furent mis à la charge des municipalités, les erreurs, le favoritisme, le mauvais entretien du chemin, etc., se continuèrent jusqu'au jour où sir Lomer Gouin décida que les routes nationales seraient désormais sous la juridiction immédiate du gouvernement lui-même.

Le chemin du roi de Vincennes

La seigneurie de Vincennes vit son chemin du Roi complété ou plutôt considérablement amélioré la même année que sa voisine, la seigneurie de Beaumont, c'est-à-dire en 1713. Le grand voyer Pierre Robineau de Bécancour signa son procès-verbal le 29 août en présence et de l'approbation d'Eustache Couture dit Bellerive, capitaine de milice, de Jacques Guay, Jacques Girard, Jean Nolet et Jacques Chave (?), tous habitants de Vincennes.

A vrai dire, le procès-verbal de Robineau de Bécancour ne traça pas une nouvelle route. Il ne fit que donner une

existence *légal*e et demander des améliorations au sentier pratiqué par les premiers habitants de Vincennes et les voyageurs plusieurs années auparavant.

Robineau de Bécancour disait dans ses ordres et recommandations aux habitants de Vincennes :

“...Comme le chemin fait une manière d'équerre sur la terre de Drapeau, on le redressera et on suivra ainsi jusqu'au bout de la seigneurie, chacun en droit soi rendra son chemin praticable, en l'élargissant, efferdochant, ésouchant, coupant les arbres, ôtant les pierres et cailloux, abattant les buttes, remplissant les vallons, pavant les mollières...”

Le grand voyer insistait fortement auprès des habitants de Vincennes pour leur faire terminer le chemin du Roi avant l'automne de 1713. Fut-il terminé pour le temps fixé? Nous en doutons. Beaumont et Vincennes, malheureusement, ont compris après les autres les bienfaits des bonnes routes.

Les chemins de Ville-Marie

Le chemin qui conduit de Beaumont à Ville-Marie se trouve dans la paroisse de Beaumont mais dans l'ancienne seigneurie de Cap Saint-Claude ou Vincennes. Ce chemin fut ouvert aux environs de 1722.

Le 14 avril 1722, l'intendant ordonnait à la veuve Couture dit Lafresnaye de souffrir un chemin sur sa terre jusqu'à ce que le nouveau chemin ordonné par le grand voyer Robineau de Bécancour eût été rendu possible.

Le 5 novembre 1731, le grand voyer Lanoullier de Boiselerc traçait le chemin du trait-carré de Ville-Marie afin de permettre aux habitants de cette concession de se rendre à l'église, à la ville et au moulin.

En mai 1750, les sieurs Le Chasseur, Guillaume Couture, Pierre Labrecque, Jean Nadeau, Hébert Couillard de Beaumont, Pierre Couillard de Beaumont, Pierre-Joseph Le Roy,

Jean Guay, Jean Labrecque, tous habitants de Beaumont ayant des terres à Ville-Marie, demandaient au grand voyer Lanoullier de Boisclerc de continuer la route qui descendait de la deuxième concession de Beaumont jusqu'à l'ancien chemin du roi.

Le 9 août 1786, le grand voyer Jean Renaud réglait et fixait une route pour les habitants du village de Carcassonne ou de la Livaudière, dans la concession de Ville-Marie. Cette route se trouvait sur la ligne des seigneuries de Beaumont et de la Livaudière.

Le 25 août 1797, le grand voyer Gabriel-Elzéar Taschereau opérait certains changements dans la route de Ville-Marie.

Le 25 juin 1829, le grand voyer E. W. R. Antrobus réglait un nouveau chemin de front pour la concession de Ville-Marie. Ce chemin devait prendre à la ligne qui séparait les terres de Michel Lacroix et de Guillaume Boucher, et traverser les terres jusqu'aux terres non concédées.

Le dernier procès-verbal au sujet de Ville-Marie est celui du grand voyer, du 25 juin 1829, qui marquait un nouveau chemin plus commode et plus facile pour l'utilité des habitants de Ville-Marie.

Les routes de la rivière Boyer

Ce qu'on appelait la Rivière Boyer autrefois c'est la paroisse Saint-Charles de Bellechasse d'aujourd'hui. A l'origine Saint-Charles de Bellechasse était entièrement dans les seigneuries de Beaumont et de Péan.

Des colons s'établirent dans les rangs sur les bords de la rivière Boyer dès les premières années de la fondation de Beaumont mais ils n'eurent pendant longtemps que des routes de fortune. Les grands voyers ne s'occupèrent pas des chemins de ces concessions avant 1731.

Le 5 novembre 1731, le grand voyer Lanoullier de Bois-

clerc traçait le chemin du trait-carré des concessions de la rivière Boyer et de Ville-Marie, afin de permettre aux habitants, est-il dit dans son procès-verbal de se rendre en tout temps à l'église, à la ville et au moulin.

Les grands voyers, encore moins que les autres, ne pouvaient contenter tout le monde puisque chaque cultivateur est directement intéressé dans les chemins. Aussi le procès-verbal du 5 novembre 1731 souleva des critiques. Plusieurs des intéressés s'adressèrent au grand voyer par requête pour faire changer le tracé du chemin. Il était dit dans la requête rédigée par Charles-Alexandre Morel de la Durantaye que le tracé de M. Lanoullier de Boisclerc nécessiterait la construction de sept ponts et que de plus ce tracé faisait passer le chemin à travers plusieurs *mollières* qui même en été étaient remplies d'eau.

M. Lanoullier de Boisclerc, par son ordonnance du 13 décembre 1731, remit les travaux au printemps suivant, "attendu que la terre était couverte de neige et informait qu'il se rendrait à Beaumont dès les premiers jours du printemps pour ordonner ce qu'il appartiendrait".

Mais cette route dont la construction fut ordonnée en 1731 n'était pour ainsi dire que temporaire et c'est au mois de novembre 1744 que M. Lanouiller de Boisclerc marquait un chemin royal de vingt-quatre pieds de largeur de chaque côté de la rivière Boyer tant sur la seigneurie de Beaumont que sur celle de la Livaudière. Mais les choses marchaient lentement et en 1746 le chemin n'était pas même encore commencé. En février 1746, Joseph Roberge, Jean Bilodeau, Louis Leroux, Pierre Mimaux, Joseph Lacasse et autres habitants de la rivière Boyer demandaient au grand voyer de leur donner un chemin et un pont qui leur permettraient d'aller à l'église, au médecin, etc.

Le 4 juillet 1746, nouvelle plainte des habitants de la rivière Boyer qui ne sont pas satisfaits du chemin actuel et qui demandent une route nouvelle de la rivière Boyer au chemin du roi de Beaumont.

Le procès-verbal de M. Lanoullier de Boisclerc du 1er

avril 1746 constate que les chemins nord et sud de la rivière Boyer ne sont pas encore faits ni le pont ordonné et que les chemins de Ville-Marie sont impraticables par la négligence de quelques habitants.

Le même jour, par un autre procès-verbal, M. Lanoullier de Boisclerc ordonne aux habitants de Beaumont, particulièrement à ceux qui sont établis dans les rangs de la rivière Boyer et de Ville-Marie, de tirer le bois nécessaire pour la reconstruction ou la réparation de leurs ponts.

Les 5 et 6 juillet 1746, M. Lanoullier de Boisclerc décidait que la route de Jean Gosselin, habitant de la rivière Boyer, seigneurie de la Livaudière, serait incessamment réparée, puis entretenue et complétée par les habitants de Beaumont et de la Livaudière, au nord de la rivière Boyer. M. Lanoullier de Boisclerc marquait en même temps un chemin de vingt-quatre pieds de largeur qui devait traverser du sud au nord de la même rivière Boyer.

Encore, le 6 septembre 1746, on demande que le pont qui était sur la terre de Jean Gauthier soit reconstruit sur la terre de Pierre Croisset.

Les 12 et 13 novembre 1746, M. Lanoullier de Boisclerc marquait un chemin de descente de vingt-quatre pieds de largeur pour permettre aux habitants du quatrième rang, côté sud de la rivière Boyer, de se rendre au troisième rang.

Le 14 août 1762, le grand voyer François-Joseph Cugnet, à la demande des habitants de Saint-Charles de Bellechasse, réglait que tous les habitants des seigneuries de Péan et de Beaumont qui portaient leurs grains au moulin de l'Acadien, *qui ne manquait jamais*, donneraient chacun une journée de corvée pour parachever le chemin qui y conduisait.

Encore le même jour, 14 août 1762, M. Cugnet, à la demande des habitants de la Hétrière, leur marquait un chemin de ceinture et une route. Il leur fixait par le même procès-verbal les travaux qu'ils auraient à faire.

Enfin, les 29 juillet et 4 août 1796, le grand voyer

Gabriel-Elzéar Taschereau fixait un chemin de front et une route de sortie pour le village du Bras, dans le haut de la seigneurie de Beaumont.

Les notes qui précèdent sur les chemins et routes des concessions du haut de la seigneurie de Beaumont, sans être complètes, donnent une idée de la naissance et des perfectionnements de ces chemins.

La route de la Grève

Le 7 juillet 1823, Ferréol Roy, Joachim Bernier, Joseph Boilard, Joseph Talbot, Etienne Paquet, François Faito (Fecteau), Michel Paquet, Louis Boilard, Abraham Couillard, Charles Samson, Joseph Girard, Jean Gosselin, Amable Dubois, Joseph Morency, Joseph Boilard, Joseph-Amable Boilard, Joseph Goupil, Thomas Chabot, Thomas Podd, tous cultivateurs, marchands, etc., demandaient au grand voyer Thomas-Pierre-Joseph Taschereau de tracer une route depuis le côté nord du chemin du Roi jusqu'à la grève. Ils affirmaient que le meilleur endroit pour placer cette route était la terre de Gilles Turgeon sur laquelle se trouvait la route de sortie de la concession Saint-Roch. Cette nouvelle route devait conduire à l'anse Saint-Charles.

Le grand voyer Taschereau fixa et régla cette route par son procès-verbal du 16 juillet 1823. Cette route de la Grève existe encore mais comme chemin privé. Elle conduit à la résidence d'été de M. le notaire Baillargeon.

La côte du Moulin

Elle existe encore la côte du Moulin, assez délabrée, presque hors d'usage; elle a d'ailleurs perdu son nom depuis plus d'un siècle. Ceux qui la descendent pour se rendre à la grève la nomment simplement la côte et seraient

fort surpris d'apprendre qu'elle conduisait autrefois au moulin banal du seigneur Couillard. Celui-ci, en effet, avait eu une singulière idée d'installer son moulin sur la grève, loin des habitations, quand il était si facile de capter les eaux du gros ruisseau qui traversait le chemin du roi et d'exempter ainsi ses censitaires de la dure corvée de se rendre à la grève avec leurs poches de grain sur le dos. A l'origine, en effet, les deux sentiers qui conduisaient à la grève n'étaient pas praticables pour les charrettes, et les habitants de Beaumont devaient monter ou descendre leur blé, poche par poche, sur leur dos.

En 1731, les censitaires de Beaumont, ennuyés depuis si longtemps par ces côtes mal entretenues, s'adressèrent au grand voyer Lanoullier de Boisclere pour obtenir une côte convenable. Celui-ci se rendit à Beaumont le 7 novembre 1731. En compagnie du seigneur Couillard, du capitaine de milice Couture et des censitaires Zacharie Turgeon, Charles Lecours, Joseph Roy, Joseph Nadeau, etc., il visita les deux côtes, entendit les raisons du seigneur Couillard et celles des habitants intéressés, puis par son procès-verbal dressé sur les lieux fixa une des deux côtes dont on se servait comme chemin verbalisé. Il disait dans son procès-verbal :

“Avons marqué celle du côté du nord comme étant la plus aisée à faire et la plus praticable, de douze pieds de large partout afin que les dits habitants puissent en tout temps descendre leur blé, laquelle côte sera pratiquée en abattant un cran de tuffe évanté, fait de dalles pour tirer les eaux de la côte et en l'adouciissant le plus qu'il sera possible.”

La côte de l'anse Saint-Charles

L'anse Saint-Charles est la première anse de la côte de Beaumont, en laissant la seigneurie de Vincennes. Elle reçut ce nom évidemment en l'honneur du premier seigneur

du Beaumont, Charles Couillard, car elle était désignée ainsi dès les premières années du dix-huitième siècle.

On pratiqua une côte pour descendre à l'anse Saint-Charles dès l'arrivée des premiers colons dans les seigneuries de Vincennes et de Beaumont. Mais cette côte était un *chemin de tolérance* que personne n'entretenait et qui, par conséquent, n'était pas toujours praticable. Ce n'est qu'en 1723 qu'on se décida à faire verbaliser cette côte ou ce chemin qui était l'unique voie de communication avec l'anse Saint-Charles.

Dans l'été de 1723, donc, plusieurs habitants de Vincennes et de Beaumont parmi lesquels nous relevons les noms de Ferréol Roy, Joachim Bernier, Joseph Boilard, Joseph Talbot, Etienne Paquet, François Fecteau, Michel Paquet, Louis Boilard, Abraham Larue, Charles Samson, Joseph Girard, Jean Gosselin, Amable Dubois (?), Antoine Roy, Charles Guay, Joseph Morency, Joseph Boilard, Joseph-Amable Boilard, Augustin MacKay (?), Pierre Guay, Denis Savard, Joseph Goupil, Thomas Chabot, Thomas Podd, s'adressaient au grand voyer Thomas-Pierre-Joseph Taschereau pour verbaliser le chemin de tolérance qui servait depuis tant d'années sans avoir d'existence légale.

M. Taschereau se transporta à Beaumont le 16 juillet 1723. Il entendit tous les habitants intéressés. Les uns étaient favorables à la verbalisation de la côte, les autres ne s'en souciaient pas parce qu'ils avaient déjà assez de chemins à entretenir, etc. etc. M. Taschereau se rendit sur les lieux et s'étant rendu compte par lui-même de l'avantage de ce chemin pour toute la paroisse, donna son procès-verbal dans le sens demandé.

M. Taschereau régla son procès-verbal comme suit :

“ En conséquence, nous avons fixé et réglé les dits chemins et ponts comme suit, c'est à savoir qu'il sera ouvert et fait une route à partir de la grève en montant et biaisant au nord-est sur la terre de l'honorable Louis Turgeon et continuant toujours dans le même chemin où il est depuis

longtemps et maintenant pratiqué allant gagner et traverser la terre de Joseph Turgeon au sud-ouest jusqu'à la ligne seigneuriale et là continuera au côté nord-ouest le long de la dite ligne seigneuriale sur la terre du dit Joseph Turgeon et l'emplacement de Pierre Chabot jusqu'au chemin du roi, du premier rang de Saint-Etienne de Beaumont."

M. Taschereau fixait en la même occasion la largeur de la côte à vingt-quatre pieds.

Une condamnation contre Jacques Girard

Nous ne voulons pas faire de comparaison entre les régimes français et anglais au Canada. L'ancien régime avait ses avantages et ses désavantages. Il en est de même pour le régime qui supplanta l'autre à la Conquête. Mais il est une chose que tous les observateurs de bonne foi avoueront avec nous. Le cultivateur ou l'habitant, de nos jours, est roi et maître chez lui. Il jouit d'à peu près toutes les exemptions, civiles et militaires, et ne paie, pour ainsi dire, que ses taxes municipales et scolaires.

En était-il de même sous le régime français? Non. Au point de vue militaire, l'habitant, marié ou non, était milicien. En temps de guerre, il servait dans l'armée tout comme l'habitant des villes. Au point de vue civil, il était astreint aux corvées seigneuriales ou gouvernementales, et cela absolument sans recevoir un sou. Si le gouverneur, l'intendant ou un haut fonctionnaire avait à se transporter d'un lieu à un autre, le capitaine de milice choisissait qui il voulait parmi les habitants pour transporter ces hauts personnages ou leurs bagages dans les limites de la paroisse et, encore là l'habitant ne recevait aucun dédommagement. Et que d'autres obligations peut-être pas onéreuses mais tout de même ennuyeuses avaient les habitants des campagnes! Les plus fréquentes et plus dures corvées étaient bien

celles du grand voyer. L'habitant était obligé de travailler absolument pour rien à la construction des chemins du roi, des routes, des ponts, etc. Il fallait obéir sans regimber, autrement le contrevenant était cité en justice.

Jacques Girard, habitant de Vincennes et paroissien de Beaumont, en sut quelque chose en 1728. Le grand voyer Robineau de Bécancour, lors de la construction du chemin du roi de Vincennes à Beaumont, lui ayant donné un ordre qui ne lui plaisait pas, Girard rouspetta, se fâcha et, finalement, menaça de sa hache le grand voyer.

M. Robineau de Bécancour, de retour en ville, se plaignit au Conseil Supérieur. Celui-ci, le 22 novembre 1728, condamna Girard à demander pardon au grand voyer de l'injure qu'il lui avait faite en le menaçant de sa hache. Girard devait faire ses excuses en présence du curé de Beaumont et de quatre habitants choisis par le capitaine de milice.

Nous ignorons si le grand voyer Robineau de Bécancour se rendit à Beaumont pour recevoir les excuses de Jacques Girard.

Mœurs du temps!

FILS DE BEAUMONT

Simon Fraser

La profession notariale a été affectionnée par les membres de la famille Fraser. Pendant moins de soixante ans on relève les noms de six ou sept notaires Fraser dans *l'Histoire du notariat au Canada* de J.-Edmond Roy. Pourquoi? Autrefois, le notaire, surtout celui de la campagne, menait une existence paisible, tranquille, presque patriarcale. Il devenait souvent le conseiller financier du curé et de tous ses concitoyens. Les Fraser aimaient ce genre de

vie qui ressemblait à celui qu'avait mené leurs ancêtres, les Fraser d'Ecosse, pendant tant de décades.

Le notaire Fraser dont nous voulons parler ici, Simon Fraser, était né à Beaumont, du mariage d'Augustin Fraser et de Marie-Françoise Adam.

Il fit ses études classiques au séminaire de Québec puis se décida à embrasser le notariat, profession que son grand-père Adam avait exercé concurremment avec la culture de la terre.

M. Fraser fut admis à la pratique du notariat le 7 janvier 1804. Comme il y avait déjà deux et peut-être trois notaires dans la seigneurie de Beaumont, le notaire Fraser dut s'éloigner du pays natal et c'est à Saint-Jean-Port-Joli qu'il ouvrit son étude. Il devait y exercer sa profession jusqu'à sa mort arrivée le 23 décembre 1855.

Dans ses *Anciens Canadiens*, Philippe Aubert de Gaspé a rendu un bel hommage à Simon Fraser qui, avait été son notaire et celui de son père pendant si longtemps.

“M. Simon Fraser, dit-il, était trop avantageusement connu dans le district de Québec pour qu'un mot d'éloge de ma part soit nécessaire, mais je dois à la reconnaissance de déclarer qu'il a géré les seigneuries de ma famille pendant près de quarante ans avec autant de probité que d'intelligence.”

Un fils du notaire Simon Fraser, George William Fraser, fut notaire comme lui, mais il décéda le 18 juillet 1856, moins de sept mois après son père. Il n'avait que 27 ans.

Mgr Turgeon était-il de Beaumont?

Nous ne voulons pas prétendre que Mgr Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec, était né à Beaumont. L'acte de naissance suivant enregistré à Notre-Dame de Québec le 12 novembre 1787 nous démentirait bien vite:

“Le douze novembre mil sept cent quatre-vingt-sept, par nous curé de Québec, soussigné, a été baptisé Pierre Fla-

vien, né ce matin du légitime mariage de Sr. Louis Turgeon, négociant en cette ville, et de Dame Louise Elisabeth Dumont, son épouse. Le parrain a été Pierre-Louis Deschenaux, Ecuyer, l'un des juges à paix de Sa Majesté du district de Québec, et notaire public de cette province, et la marraine Dme Marie Gillete Turgeon, épouse du Sr. Augustin Jerome Raby, négociant, qui ont signé avec nous et le père. Lecture faite—G. Turgeon Raby, L. Deschenaux, L. Turgeon, Aug. D. Hubert, ptre.”

Il est donc certain que Mgr Turgeon était un fils de Québec, mais les Beaumontois peuvent toutefois réclamer Louis Turgeon, père de Mgr Turgeon, comme un des leurs bien authentiques. Louis Turgeon était né à Beaumont le 30 octobre 1730, du mariage de Louis Turgeon et de Marie-Angélique Couture. Toute sa jeunesse se passa à Beaumont et c'est là qu'il épousa sa première femme, Marie-Françoise Couillard de Beaumont, qui lui donna plusieurs enfants. Il ne devint citoyen de Québec qu'en 1767 ou un peu avant. Louis Turgeon, veuf en 1768, se remaria à Québec le 8 février 1787, avec Louise-Elisabeth Dumont. C'est de ce mariage que naquit Mgr Turgeon.

Prêtre, Mgr Turgeon aimait à revoir les nombreux parents qu'il avait à Beaumont. Devenu archevêque de Québec, ses loisirs étaient plus comptés, mais ses visites pastorales dans la vieille paroisse qui avait été le berceau de sa famille étaient pour lui un véritable délassement et il les voyait toujours revenir avec plaisir.

Les frères et soeurs de Mgr Turgeon

Le père de Mgr Turgeon, Louis Turgeon, né à Beaumont le 30 octobre 1730, se maria en première noces (6 novembre 1758) à Marie-Françoise Couillard et, en secondes noces (8 février 1787) à Louise-Elisabeth Dumont.

De ces deux mariages naquirent :

1° Louis né à Beaumont le 11 juillet 1759 et décédé au même endroit le 5 juillet 1760 (1).

2° Angélique née à Beaumont le 8 juillet 1760. Mariée, à Québec, le 20 avril 1792, à Abraham Couillard de Beaumont.

3° Louis (L'honorable). Marié, à Beaumont, le 13 novembre 1796, à Geneviève Turgeon.

4° Marie-Gillette. Mariée, à Québec, le 22 novembre 1784, à Augustin-Jérôme Raby. Décédée à Québec le 18 janvier 1797.

5° Elisabeth-Charlotte née à Québec le 3 avril 1766. Décédée au même endroit le 8 mai 1766.

6° Joseph né à Québec le 22 avril 1767. Décédé avant, 1772.

7° Jean-Baptiste-Joseph né à Québec le 3 janvier 1768. Décédé au même endroit le 4 janvier 1768.

8° Pierre-Flavien (Mgr Turgeon) né à Québec le 12 novembre 1787.

9° Marie-Adélaïde née à Québec le 28 septembre 1788.

10° Emélie. Mariée, à Québec, le 8 novembre 1811, à William Meason, marchand. Décédée à Québec le 17 mars 1866.

11° Augustin né à Québec le 11 septembre 1799.

Thomas Fraser

La jeunesse seule de Thomas Fraser s'écoula à Beaumont mais il est un fils de la vieille paroisse et on ne peut passer sous silence la carrière utile de ce Beaumontois.

Thomas Fraser était le fils de Thomas Fraser et de Marie Lagueux. Il travailla sur les terres de son père à Beaumont pendant quelques années. Le 16 janvier 1837, M. Fraser épousait, à Saint-Joseph de Lévis, Marie-Rosalie Poiré, fille de feu Charles Poiré et de défunte Marie-Théotiste

(1) Baptisé à Saint-Charles.

Poiré. Sa femme possédait à Saint-Joseph de Lévis (aujourd'hui dans la ville de Lévis) une terre de grande valeur, et M. Fraser vint immédiatement y habiter afin de la faire valoir.

Quelques années plus tard, se fondait la nouvelle paroisse de Notre-Dame de Lévis, puis, encore un peu plus tard, la ville de Lévis. M. Fraser se mit à concéder ses emplacements et devint bientôt un des citoyens importants de Lévis.

Conseiller de l'ancienne municipalité de Notre-Dame de la Victoire de 1855 à 1858, M. Fraser était un homme de progrès. C'est lui qui donna à la ville de Lévis la rue qui porte encore son nom.

M. Fraser n'était pas seulement un progressif, il aimait et favorisait l'instruction de toutes ses forces. Le collège de Lévis compte M. Fraser au nombre de ses bienfaiteurs insignes. Il céda des terrains de grande valeur pour aider à l'établissement du collège.

M. Fraser décéda à Lévis le 21 novembre 1891, à l'âge respectable de 88 ans et 5 mois. Il était le père de l'abbé Georges-Raphaël Fraser, décédé curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière le 6 novembre 1908.

L'honorable Adélarde Turgeon

L'honorable Adélarde Turgeon, le fils le plus illustre de Beaumont, n'a vécu que les dix premières années de sa jeunesse dans sa paroisse natale. Ses études collégiales et universitaires puis sa carrière publique le tinrent ensuite éloigné de ce petit coin de pays qu'il aimait pourtant plus que tout autre. Mais il voulut y dormir son dernier sommeil et c'est dans le cimetière de Beaumont qu'il repose depuis bientôt quinze ans, au milieu de sept ou huit générations des siens.

Adélarde Turgeon, fils de Damase Turgeon et de Christine Turgeon, était né à Beaumont le 18 décembre 1863.

Il fit ses études classiques au collège de Lévis. C'est là

qu'il rencontra dans les dernières années de son cours Lomer Gouin, et que se noua entre les deux compagnons de classe cette amitié, cette fraternité, qui ne fut brisée que par la mort.

Admis au barreau le 12 juillet 1887, M. Turgeon exerça sa profession à Lévis, puis à Québec.

Dès 1890, il était candidat dans le comté de Bellechasse pour l'Assemblée législative. Elu sur M. Faucher de Saint-Maurice, ancien député du comté, il fut continuellement réélu jusqu'à 1909 avec des majorités toujours croissantes.

M. Turgeon fut ministre dans les administrations Marchand, Parent et Gouin. Il administra tour à tour les départements de la Colonisation, des Mines, du Secrétariat, de l'Agriculture, des Terres, Forêts et Pêcheries, etc., etc.

En 1909, M. Turgeon qui était dans la vie politique active depuis près de vingt ans, accepta un poste qui demandait un peu moins de travail. Fait conseiller législatif de la division de la Vallière, il devint président de la Chambre Haute. Il devait conserver cette charge jusqu'à sa mort, arrivée à Québec le 14 novembre 1930.

Au cours de sa carrière politique si honorablement remplie, M. Turgeon avait été l'objet de belles distinctions de gouvernements étrangers. Il fut créé officier de l'Instruction Publique de France, chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre de Léopold de Belgique, compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-George (C.M.G.), etc.

M. Turgeon, à peine sorti de l'Université, avait été un des fondateurs et des principaux collaborateurs de *l'Union libérale*, de Québec. Ce vigoureux journal comptait toute une pléiade de collaborateurs qui devinrent, un peu plus tard, les têtes dirigeantes du parti libéral dans la région de Québec. Les seuls survivants de ce groupe sont, croyons-nous, l'honorable M. Alexandre Taschereau et l'honorable M. Edouard Dorion, ancien juge de la Cour d'Appel.

Marie-Elisabeth Turgeon

C'est une Beaumontoise, Marie-Elisabeth Turgeon, en religion Mère-Marie de Sainte-Elisabeth, qui a fondé l'Institut des Soeurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire. Cette communauté qui n'a pas encore trois quarts de siècle d'existence compte déjà plusieurs centaines de religieuses. Elle rend des services inappréciables à l'éducation et à l'hospitalisation dans tout le bas Saint-Laurent où se trouvent ses principaux établissements.

La vie de la Mère Marie de Sainte-Elisabeth sera publiée avant longtemps. On verra alors une fois de plus que Dieu se sert parfois de faibles créatures pour exécuter de grandes choses.

En attendant la publication de ce livre à l'honneur et à la gloire d'une Beaumontoise, donnons ici les principales dates de son existence pour l'édification de ses anciens concitoyens.

Marie-Elisabeth Turgeon était née à Beaumont le 6 février 1840, du mariage de Louis-Marc Turgeon, cultivateur, et de Agnès Labrecque. Toutes les familles Turgeon de Beaumont peuvent réclamer une parenté avec Marie-Elisabeth Turgeon, puisqu'elles descendent de la même souche, les frères Jacques et Zacharie Turgeon.

Louis-Marc Turgeon appréciait les bienfaits de l'instruction et il fit de grands sacrifices pour donner cet outil indispensable à son fils et à ses huit filles.

Marie-Elisabeth Turgeon eut le bonheur d'avoir les Ursulines de Québec comme maîtresses de classe et elles lui donnèrent une solide formation.

Elle se dévoua ensuite à l'éducation de la jeunesse. Elle enseigna à Saint-Romuald d'Etchemin et à Sainte-Anne de Beupré.

C'est dans cette dernière paroisse que Mgr Langevin, premier évêque de Rimouski, instrument de la Providence,

vint la chercher pour prendre la direction d'une école modèle dans sa ville épiscopale.

Dès sa plus tendre enfance, Marie-Elisabeth Turgeon avait rêvé d'embrasser la vie religieuse. Elle fit part de son désir à Mgr Langevin. Celui-ci ne voulait pas perdre les services de cette éducatrice d'élite et après des pourparlers qui durèrent près de cinq ans, accepta la fondation d'une congrégation religieuse nouvelle dans son diocèse. Ceci se passait en 1879. La nouvelle communauté fut dédiée à Notre-Dame du Saint-Rosaire.

La fondatrice, Mère Marie de Sainte-Elisabeth, partit pour le ciel avant de voir son oeuvre assise sur des bases solides. Epuisée par ses inquiétudes et ses luttes, elle décéda le 17 août 1881, à l'âge de quarante-deux ans. Son acte de sépulture ne lui donne pas même le titre de religieuse de Notre-Dame du Saint-Rosaire. Il la désigne comme supérieure des Soeurs des Petites Ecoles. Mais qu'importait à cette âme d'élite, un titre ou un autre. Elle avait semé et elle ferma les yeux en songeant que Dieu se chargeait de la récolte.

AMIS DE BEAUMONT

Lord et lady Elgin à Beaumont

Lord Elgin prit possession de son poste comme gouverneur général du Canada le 30 janvier 1847, mais ce ne fut qu'au mois de septembre suivant qu'il fit une visite officielle à Québec. Il avait épousé, quelques semaines avant de s'embarquer pour le Canada, une fille de lord Durham, qui avait été gouverneur du Canada en 1838. Lady Elgin connaissait donc Québec puisqu'elle y avait vécu quelques mois, neuf ans auparavant. Les nobles visiteurs passèrent

six jours à Québec. Dès cette première visite, ils se rendirent très populaires et quand, en octobre 1851, ils vinrent s'installer à Spencer Wood, que le gouvernement venait d'acheter pour la transformer en résidence vice-royale, ils furent reçus en véritables triomphateurs.

Au cours de l'été suivant, le gouverneur et lady Elgin firent de longues promenades en voiture ou à cheval dans les paroisses des environs de Québec. Ils traversèrent plusieurs fois sur la rive sud et c'est au cours d'une de ces randonnées qu'ils découvrirent Beaumont. Tous deux furent si vivement intéressés par cette paroisse dont le site et la tranquillité leur rappelaient les villages d'Ecosse qu'ils se promirent d'y revenir.

Et voilà comment le comte et la comtesse d'Elgin s'installèrent dans la maison de M. Thomas Fraser, aux confins de Beaumont, non pas pour une journée et même une semaine, mais pour tout l'été de 1853.

M. Thomas Fraser, un des riches habitants de Beaumont, avait une terre de quatre ou cinq arpents. Sa maison, disparue depuis plusieurs années, était bâtie au sud du chemin du roi, sur une éminence d'où la vue s'étendait sur le fleuve et sur la rive nord à plusieurs lieues de distance.

Lord et lady Elgin n'avait amené avec eux qu'une couple de domestiques. Ils vécurent là toute la belle saison en simples petits bourgeois.

M. Thomas Fraser, descendant d'Ecosse, parlait plutôt le français, que l'anglais. Quant à madame Fraser, née Marie Lagueur, elle ne parlait que sa langue maternelle. Mais le gouverneur et lady Elgin avaient voulu vivre pendant quelques semaines de la vie de nos habitants canadiens et ils furent enchantés de leur séjour à Beaumont.

Lord Elgin et sa famille repartirent pour l'Angleterre dans les premiers jours de novembre 1854. Au dîner d'adieu qu'il donna à Spencer Wood le 1er novembre 1854, il déclara qu'il avait passé les jours les plus heureux de sa vie au Canada. Il oubliait sans doute la journée de 1849 où la population ultra-loyaliste de Montréal l'avait si grossière-

ment et si brutalement traité parce qu'il avait rendu justice aux Canadiens-français.

Une visite de madame Macpherson à Beaumont

Madame Daniel Macpherson, née Charlotte Holt Gethings, avait suivi les cours de l'ancien couvent des Soeurs de la Congrégation, alors situé à la basse ville de Québec, coin des rues Saint-Pierre et des Soeurs. Protestante mais très sympathique aux catholiques, madame Macpherson publia en 1890 un petit volume *Old Memories* où elle donne des renseignements intéressants sur sa jeunesse, les endroits qu'elle visita, des personnes qu'elle rencontra au cours de sa longue existence.

C'est dans les *Old Memories* que madame Macpherson rappelle le souvenir d'une visite qu'elle fit à Beaumont, chez les Fraser, quelques semaines après le séjour du gouverneur et de lady Elgin dans la vieille paroisse.

Madame Macpherson et son mari se rendaient souvent à l'île aux Grues visiter les seigneurs Macpherson, leurs parents. C'est dans un de ces voyages qu'ils s'arrêtèrent à Beaumont, à la résidence de M. Thomas Fraser.

Madame Macpherson prend plaisir à décrire la maison Fraser, une longue construction basse, avec une vue magnifique sur le fleuve Saint-Laurent.

Madame Fraser reçut très aimablement ses visiteurs et voulut leur montrer la chambre où lord et lady Elgin avaient couché. Rien n'y avait été enlevé depuis le départ des distingués personnages. Les deux lits remplissaient presque la pièce. Ces lits, avec quatre pieds qui touchaient presque au plafond étaient entourés tous deux de draperies à la mode du temps.

M. et Madame Macpherson prirent le dîner chez les Fraser et madame Fraser leur prépara une fricassée de poulets à la sauce blanche. Elle leur avoua qu'elle ne connaissait pas la recette de cette *fricassée* avant le séjour du

gouverneur Elgin chez elle. C'est le cuisinier du noble lord qui lui en avait donné le secret. Il faut croire que lord Elgin avait fait venir son cuisinier à Beaumont pendant les quelques semaines qu'il y vécut.

M. et Madame Macpherson partirent enchantés de leur visite chez les Fraser.

L'honorable John Hearn à Beaumont

L'honorable John Hearn pourrait servir d'exemple à la présente génération. Les jeunes gens d'aujourd'hui se plaignent qu'ils ne peuvent *arriver* parce qu'ils n'ont pas de capital pour *partir*. John Hearn, né à Waterford, en Irlande, en janvier 1827, arriva à Québec en 1842, à l'âge de quinze ans. Il n'avait pas le sou, pas de protecteur, pas de métier. Et, cependant, vingt-cinq ans plus tard, il était un des citoyens importants de la capitale. Il avait travaillé ferme, avait été sobre, honnête et s'était occupé de ses affaires au lieu de s'amuser. Il fit sa fortune surtout dans l'immeuble. Ses concitoyens ne tardèrent pas à réclamer ses services dans la vie publique. Il fut député de Québec-Ouest à l'Assemblée législative de 1867 à 1877, conseiller législatif de Stadacona de 1877 à 1892 puis député de Québec à la Chambre des Communes de 1892 à sa mort. Il fut également membre du conseil de ville de Québec pendant plus de trente ans. L'honorable M. Hearn décéda à Québec le 17 mai 1894, à l'âge de 67 ans.

M. Hearn avait acheté, le 24 novembre 1853, les propriétés que possédait à Beaumont John Galna, arrimeur, de Québec. Ces propriétés consistaient en quatre terres et plusieurs emplacements. Sur l'une de ces terres se trouvait une bonne maison éloignée du chemin du roi de plus de trois cents pieds. M. Hearn répara cette maison, l'agrandit et planta une rangée d'arbres chaque côté du chemin qui y conduit. Bref, il fit de sa maison un *home* absolument confortable. C'est dans cette belle et ancienne maison que M.

Hearn et sa famille passèrent tous les étés de 1853 à 1892.

Après la mort de l'honorable M. Hearn, son fils, M. John Gabriel Hearn, député de Québec-Ouest à la législature de Québec de 1900 à 1905, continua à passer les étés à Beaumont. Vers 1900, il se bâtit sur la plus haute colline de l'ancienne seigneurie de Vincennes une superbe résidence qui lui donne vue sur toute la côte de Beaumont, sur l'île d'Orléans et les Laurentides et surtout sur cette vaste échancrure du Saint-Laurent qui fait face au village de Beaumont. M. John Gabriel Hearn est décédé à Québec le 28 janvier 1927, à l'âge de 63 ans.

M. John Joseph Hearn, avocat, de Québec, a hérité des propriétés de son père à Beaumont. Comme son grand-père et son père, il est un admirateur et un ami de Beaumont. Chaque été le revoit à Beaumont.

Pendant trois générations la famille Hearn a habité Beaumont. Il y aura bientôt un siècle que cette famille irlandaise vit toute la belle saison dans cette paroisse totalement peuplée de Canadiens-français.

Ses rapports avec les habitants de Beaumont ont toujours été des plus cordiaux. Pour plusieurs familles, les membres de la famille Hearn ont été plus que des amis: ils ont été des bienfaiteurs.

Faucher de Saint-Maurice

La plupart des dictionnaires de biographies canadiennes donnent Beaumont comme le berceau de l'élégant écrivain Narcisse-Henri-Edouard Faucher de Saint-Maurice. Quelques-uns même disent qu'il naquit au manoir de la seigneurie de Vincennes.

Avec des qualités qui lui firent des centaines d'amis et d'admirateurs, Faucher de Saint-Maurice avait une *manie* qui ne faisait de tort à personne: il se croyait descendant des croisés. On sait avec quelle maëstria il transforma son nom de Faucher dit Saint-Maurice en Faucher de Saint-

Maurice. Il agit de même pour le lieu de sa naissance. Son père avait acheté la seigneurie et le manoir de Vincennes le 28 octobre 1847, mais une clause de l'acte de vente spécifiait qu'il ne prendrait possession du manoir qu'à la mort du vendeur, Etienne-Ferréol Roy. Le seigneur Roy ne mourut dans son manoir que le 22 novembre 1852. Il s'ensuit que M. Faucher père ne prit possession de la maison seigneuriale qu'à la fin de 1852 et peut-être même en 1853. Faucher de Saint-Maurice avait donc huit ans bien comptés lors de la prise de possession du manoir de Vincennes.

D'ailleurs, un document officiel nous fixe sur l'endroit de la naissance de l'écrivain. C'est son acte de baptême enregistré à Notre-Dame de Québec le 19 avril 1844: "Avons baptisé Narcisse-Henri-Edouard, né la veille, du légitime mariage de Narcisse-Constantin Faucher, avocat, et de dame Catherine-Henriette Mercier, *de cette ville.*" Donc, Faucher de Saint-Maurice n'était pas né dans un manoir mais dans une prosaïque maison de la haute ville de Québec. La paroisse de Beaumont aurait été fière de compter Faucher de Saint-Maurice comme un de ses fils mais la vérité a ses droits et elle veut qu'il soit un québécois de naissance.

Jean-Baptiste Laliberté

Les vieillards de Beaumont se rappellent que dans leur jeunesse, à peu près chaque dimanche de la belle saison, ils voyaient passer sur la grand'route le somptueux équipage du grand marchand de fourrure québécois, Jean-Baptiste Laliberté. Qu'allait faire M. Laliberté à Beaumont? Né à Québec le 27 mars 1843, le grand marchand était cependant d'origine beaumontoise puisque son père, Jean-Baptiste Lainesse ou Lainé dit Laliberté, et sa mère Elisabeth Labrecque, étaient nés dans la vieille paroisse et y avaient vécu presque jusqu'à sa naissance. M. Laliberté fut un fidèle visiteur de Beaumont toute sa vie et il n'oublia

jamais le coin de terre où les siens avaient peiné tant d'années.

M. Laliberté avait d'abord eu l'intention de se livrer à l'enseignement et il avait suivi les cours de l'École Normale Laval. Il décida ensuite d'entrer dans le commerce de la fourrure et il fit son apprentissage à l'important établissement Nichol, le plus important du genre à Québec dans le temps.

C'est à l'automne de 1867 que M. Laliberté se décida à voler de ses propres ailes dans le commerce de la fourrure. Il ouvrit un petit magasin, rue Saint-Joseph, à Québec, avec atelier de confection et de réparation de fourrures. Les commencements furent très modestes, comme il convient à tout marchand qui n'a à peu près que son honnêteté comme capital. Mais M. Laliberté avait un capital à sa disposition peut-être plus important que celui que les banques fournissent : il avait de l'ambition, de l'honnêteté, un jugement solide et, avec cela, une ardeur au travail que rien ne lassait. Aussi, un quart de siècle plus tard, le petit magasin des débuts devint le riche et bel édifice où le commerce établi par M. Laliberté se continue par une compagnie formée de ses descendants et de capitalistes canadiens-français.

M. Laliberté, sans jamais négliger son important commerce, s'occupa d'affaires publiques. Il fut pendant plusieurs années directeur et, plus tard président de la Banque Nationale, président de la Commission du port de Québec, etc., etc.

Parvenu à la fortune, au succès, il n'oublia jamais que les commencements sont durs pour ceux qui n'ont pas de capital ni de protecteurs, et il fut secourable à ceux qui, comme lui, commencèrent leur commerce avec leur seule honnêteté comme marchandise.

M. Jean-Baptiste Laliberté décéda à Québec le 29 août 1926, regretté de tous mais particulièrement de ses parents et amis de Beaumont qu'il n'avait cessé de fréquenter et d'aider de toutes façons.

Feu Joseph-Cléophas Côté

Est-il nécessaire de raconter ici l'histoire des derniers jours de ce citoyen estimé de Beaumont? Elle est encore dans la mémoire de tous ceux qui lisent les journaux et à plus forte raison de ses concitoyens qui, plus que tous autres, ont pu apprécier les qualités de ce chrétien exemplaire.

Le 10 septembre 1939, MM. Davidson et Côté partaient de Montréal en hydravion pour la côte du Labrador où ils devaient examiner certaines forêts propres à l'exploitation. Leur hydravion était conduit par M. Joseph Fecteau, de la Compagnie Quebec Airways.

Il faut dire que M. Côté était un expert en génie forestier et ses expertises étaient recherchées par toutes les grandes compagnies de bois du pays. Il avait exploré les forêts des provinces de l'Ouest, de l'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et même de Terre-Neuve. La plus grande partie de l'immense côte du Labrador où il se rendait lui était familière. Il y avait fait déjà plusieurs explorations très satisfaisantes pour diverses compagnies intéressées dans l'exploitation du bois. L'hydravion conduit par le pilote Fecteau, en passant à Beaumont, survola la maison de M. Côté, dans le bas de la paroisse. M. Côté voulait saluer sa femme et sa famille avant de poursuivre son voyage. Se doutait-il alors que c'était un adieu éternel qu'il adressait aux siens?

Le 12 septembre, l'hydravion quittait Moisie (Côte Nord) pour North-West River (Labrador), puis des jours, des semaines, des mois même s'écoulèrent sans nouvelle. L'hydravion et ses occupants étaient disparus. Des recherches furent faites un peu partout dans les environs de la route que le pilote Fecteau était censé avoir suivie. Elles ne donnèrent aucun indice quelconque et on supposa que l'hydravion était tombé dans la mer et que ses occupants avaient péri.

Le 28 février 1940, une dépêche laconique d'un poste de la côte du Labrador apprenait aux journaux et aux parents que les cadavres des trois disparus avaient été retrouvés par des trappeurs dans une pauvre cabane de l'Ungava, à des centaines de milles de l'endroit où leurs affaires les appelaient. Le pilote Fecteau avait perdu sa route et, une fois sa provision d'essence épuisée, avait été forcé d'atterrir dans un coin de l'Ungava, dénudé, inhabité, sauvage.

Les trois malheureux voyageurs vécurent pendant quelques jours du peu de provisions qui leur restaient. Puis, ce fut la misère, la famine. Aucune chasse n'était possible, et dans les eaux environnantes les poissons ne se montraient pas. Et avec cette absence de vivres, l'hiver, le dur hiver du Labrador, s'approchait.

Les trois infortunés moururent à quelques jours, peut-être à quelques heures d'intervalle, loin des leurs, sans secours d'aucune sorte. Peut-on imaginer l'agonie qu'ils endurèrent dans cette cabane ouverte à tous les vents.

La dépouille mortelle de M. Côté fut ramenée à Beaumont et elle fut inhumée dans le cimetière paroissial le 25 mars 1940. Bien des fois pendant ses dernières heures sur la terre, M. Côté avait pensé à son fils, Père Bénédicte. Il avait rêvé de recevoir de lui une dernière absolution. Il n'eut pas ce réconfort à l'heure suprême. Mais les siens eurent la consolation de voir bénir par son cher fils, la fosse où il devait reposer à jamais.

Quelque part dans les actes des martyrs, nous nous rappelons avoir lu les dernières paroles d'un chrétien mis à mort pour sa foi : regardez, disait-il, comment un chrétien sait mourir.

Pendant les longues heures qui précédèrent sa mort, M. Côté eut le courage d'écrire un *Journal*, pour sa femme et son fils. Il savait ou il espérait que ces pages leur seraient remises tôt ou tard. Ces lignes, écrites d'une main encore sûre malgré l'extrême faiblesse de celui qui les traçait, ne redisent-elles pas, à chacune de leurs phrases, presque de leurs mots : Regardez, comment un chrétien sait mourir.

La mort de M. Côté, si on l'envisage au simple point de vue humain, fut triste, suprêmement triste; si on la considère au point de vue religieux, elle est une consolation pour tous les siens: ses dernières heures furent celles d'un héros du Christ, presque celles d'un martyr.

Fragments du "Journal" de M. Côté

· Nous voudrions pouvoir reproduire ici tout le *Journal* de M. Côté. Ces pages font penser au testament spirituel de Pierre Boucher qu'on a cité si souvent. On y voit la résignation chrétienne de M. Côté, sa foi en la miséricorde divine et son amour pour les siens. Citons au moins quelques passages de ce *Journal*:

· "22 novembre 1939.—Malgré que nous n'ayons pas mangé depuis deux jours, les forces vitales tiennent encore bon; mais nous sommes d'une grande faiblesse. Je suis allé voir mes pièges à quelques arpents seulement. Je marchais comme un vieillard, canne à la main. Si nous n'avons pas de secours d'ici dimanche, nous aurons été rendre nos comptes au Juge Suprême. Tous, nous avons gardé notre lucidité d'esprit; ce sont les prières ferventes qui nous ont donné cette grâce... Je ne puis vous dire tout ce que j'aurais pu vous dire de vive voix. Cela aurait été si doux de vous revoir un instant, même avant de rendre le dernier soupir, et de recevoir l'Extrême-Onction des mains de mon cher moine! L'amour que j'ai pour vous deux au dénouement final est sublime... A tous, parents chéris, amis sincères, je vous fais mes adieux avec un grand serrement de coeur.

· "24 novembre 1939.—Je ne croyais pas être capable de vous écrire. Après trois jours à l'eau claire, j'ai pu encore me lever. J'ai été voir mes pièges. Cela a pris tout ce que j'avais de forces. Comme d'habitude, rien dedans. Je prends le tout comme étant la volonté de Dieu. Mon esprit est encore clair; c'est une des grâces que j'ai obtenues. Je veux quitter cette vallée de larmes avec ma lucidité d'esprit.

Je crois que les prières des Bénédictins m'aident à la franchir. Oui, je les aime, mes Bénédictins! ils ne me partent pas de l'idée. Au point de vue spirituel, le Père Prieur avait raison de les garder où ils sont (Magog). Je n'avais jamais pu comprendre la chose; mais je l'ai comprise depuis que je suis plongé dans mon malheur ici. Il faut de l'isolement pour la vraie prière.

“D'ailleurs, Saint-Benoît-du-Lac est appelé à devenir un grand sanctuaire de recueillement... Il faut que notre vieille province de Québec redevienne ce qu'elle était: une fervente, une austère catholique. C'est là la vraie sagesse.

“Ce soir, devant le Crucifix, nous allons demander avec ferveur une bonne mort, paisible, douce. Je me suis rasé tout près pour le grand voyage. En me regardant dans le miroir, j'avais peur de ma maigreur, mais je me suis rappelé qu'on est poussière et que l'on retourne en poussière. Je me suis calmé. Si je puis être assez fort demain, je vous écrirai un mot encore.

“25 novembre 1939.—Mes deux compagnons ont chauffé le poêle toute la nuit. Sans cela nous n'aurions pu échapper à la mort. Ce n'est que pour retarder le dénouement. Il approche rapidement. Pendant ce temps-là, je sens en moi que les grâces et la force d'y faire face ont été obtenues. Hier soir, devant le crucifix de la bonne mort, nous l'avons embrassé, nous avons demandé pardon de nos fautes tous ensemble. Nous avons renouvelé notre foi en Lui qui a souffert pour notre rédemption. Jos. Fecteau et moi avons encore renouvelé notre ardent désir de recevoir les Sacrements de Pénitence, Eucharistie et Extrême-Onction. C'est là ma plus grande peine, de mourir sans cette grande consolation de notre Mère la Sainte-Eglise. J'implore ma bonne Mère la Sainte Vierge chaque minute du jour. Ce qu'elle me donne de force, la Puissante Invocatrice auprès du divin trône!

“Maintenant, mes deux chéris, puisez vos forces où j'ai obtenu les miennes. Vivez tous les deux en communauté d'idées et d'amour pour le Christ. Vous aurez une vie

heureuse pleine de bénédictions. Mon départ pour le grand inconnu dans des circonstances pénibles en apparence a été arrangé de cette façon par la Providence...

“Soyez courageux. Si Dieu le permet, je veillerai sur vous deux avec tendresse et amour... Soyez assurés, grâce à la Sainte Vierge, que je vais mourir avec toutes mes facultés d'esprit, conscient de laisser un monde qui n'était qu'un lieu temporaire. J'emporte dans la tombe un grand regret et un grand sacrifice; celui de vous quitter. Je l'ai fait noblement pour mon salut.

“26 novembre 1939.—J'ai pu me lever aujourd'hui, dimanche. Depuis mardi que je suis à l'eau claire, cela tient du miraculeux. Aussi, si tu voyais mon corps. C'est la désintégration complète de tous les éléments qu'il contenait pour soutenir la vie... J'ai fait la prière en commun encore ce matin. Nous avons encore fait notre sacrifice suprême, et avons demandé une mort douce. Nous avons offert toutes nos souffrances pour l'expiation de nos péchés et avons demandé pardon devant le Crucifix de la bonne mort. Que sa sainte volonté soit faite! Nous avons lutté chrétiennement pendant onze semaines.

“Je fais des vœux pour qu'elle exauce mes prières et que l'heure de la délivrance approche...

“Je veux ce matin faire mes derniers adieux. A mes chers bons Pères Bénédictins, etc... J'espère que ceux-là t'aideront dans ton malheur. Ils sont si bons!... Je vais rejoindre mes vieux parents qui étaient si bons! Mon Eva et Claude chéri, je vous quitte pour l'éternité, avec résignation et une foi inébranlable.”

Aux chers Pères Bénédictins

Le 22 octobre 1939, dans son *Journal*, M. Côté faisait les adieux suivants aux chers Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac. On sait que son fils Claude fait partie de cette congrégation :

“Depuis que je suis dans la position actuelle, il ne s’est pas passé une heure sans que leur douce mémoire m’unisse fraternellement à eux. Je les vois tout le temps en prière, le Père Prieur en tête. Il m’a déjà dit que mes prières ne paraissent pas vives et chaudes. Comme il disait bien la vérité! Comme il sonde bien profondément les âmes!

“J’ai connu la valeur et la force de la prière sur l’être humain dans le malheur où je me trouve. Pourquoi n’ai-je pas ressenti cela plus vite? Que de choses j’aurais évité dans la vie.

“Oui, heureux les bons Pères Bénédictins qui peuvent prier tous les jours comme ils le font! Que je suis fier de voir mon seul fils un des leurs. Je suis certain que tant qu’il vivra j’aurai une prière de lui tous les jours. Je le connais bien ce bon Claude, il était digne d’être un des vôtres.

“Je sais que depuis que ce grand malheur m’a frappé vous n’avez cessé d’invoquer la divine Providence pour moi.

“J’aurais tant voulu avoir l’absolution d’un des vôtres. Est-ce que ce désir ardent de ma part va être exaucé par Dieu? Sinon, vais-je bénéficier de la clémence de Dieu vu mon grand désir de recevoir les consolations de notre Mère la Sainte Eglise?

“Ce désir spirituel dépasse par millions de fois celui de nourrir le corps qui, dans le moment, est rendu au point de la mort.

“Il ne nous reste que cinq livres de provisions et nous sommes trois. J’escompte, à petite ration, que cela peut nous tenir en vie encore dix jours.

“Ah! mes bons Pères, adieux sincères et profonde douleur de vous quitter pour l’éternité! A tous je vous demande une fervente prière car j’ai peur d’être indigne de la récompense éternelle.

Adieu! Adieu! — J. C. Côté.”

L'INSTRUCTON A BEAUMONT

Les anciennes écoles de Beaumont

Si, comme l'ont affirmé des critiques peu renseignés, nos campagnes manquaient presque totalement d'écoles sous le régime français, où les centaines de cultivateurs dont nous voyons les signatures dans les registres de l'état-civil ou les actes notariés auraient-ils appris à lire et à écrire? Nous le répétons après Mgr Amédée Gosselin, J.-Edmond Roy et quelques autres qui ont pris la peine de se renseigner aux véritables sources: l'instruction sous le régime français n'était pas aussi répandue que de nos jours, mais nos pères en savaient aussi long et peut-être plus que les paysans français qui étaient leurs contemporains.

Il y a eu des écoles sous l'ancien régime à Beaumont, des preuves écrites sont là pour en témoigner, mais nous n'avons, malheureusement, aucune documentation sur ces écoles, pas plus d'ailleurs que sur celles qui existèrent dans la paroisse avant 1855.

Antérieurement à 1855, deux municipalités scolaires existaient à Beaumont. Par arrêté ministériel du 13 février 1855, ces deux municipalités furent fondues en une seule qui prit le nom de Municipalité de Beaumont. Les premiers commissaires d'écoles de la municipalité de Beaumont furent MM. Patrick Ryan, Charles Bilodeau, Louis Turgeon et Paul Poirier. C'est ce dernier qui fut le premier président de la nouvelle municipalité. M. Charles Letellier fut le premier secrétaire-trésorier.

Le procès verbal de la première réunion de la Commission scolaire nous apprend que le secrétaire-trésorier de l'ancienne Commission était M. Pierre Roy.

En 1855, les instituteurs et institutrices de Beaumont étaient M. Ferdinand Letellier, qui dirigeait l'école des garçons, près de l'église; madame Letellier avait l'école des filles dans la même maison. Mademoiselle Bechette faisait la classe aux garçons et aux filles de l'arrondissement No. 2, dans la maison de M. Gabriel LeChasseur. Dans l'arrondissement No. 3, mademoiselle Lamontagne tenait l'école des garçons et des filles, dans la maison de M. Jean Roy.

Mademoiselle Louise Turgeon avait tenu une école pour l'ancienne commission scolaire dans l'arrondissement No. 1, près de l'église. Remercée de ses services avant la fin de son engagement, elle poursuivit la Commission scolaire et la cour lui accorda vingt louis de dédommagement.

Ce sont là à peu près les seuls renseignements parvenus jusqu'à nous sur les anciennes écoles de Beaumont, mais ils nous prouvent que nos pères avaient à coeur de donner une instruction au moins élémentaire à leurs enfants.

Les Soeurs de la Charité de Saint-Louis

Beaumont doit son couvent des Soeurs de la Charité de Saint-Louis au curé Mathieu. Dès 1920, il avait demandé aux Soeurs de la Charité de Saint-Louis de prendre charge de l'école du village. La Mère Thérèse de Jésus, provinciale, envoya à Beaumont, à la fin d'août 1921, la Mère Gabrielle de Jésus, comme supérieure, et une postulante, Soeur Noémie, pour prendre charge de la cuisine et du ménage. Comme il y avait deux classes, la supérieure en prit une et l'autre fut confiée à une institutrice laïque.

En septembre 1922, une troisième classe fut ouverte. Elle fut confiée à une postulante, tandis que la Soeur Hélène de la Croix prenait la direction de l'École modèle, qui, jusque-là, avait été confiée à une institutrice laïque. La santé de la supérieure, déjà compromise, ne lui permettait plus de se livrer à l'enseignement. Elle resta cepen-

dant à la tête de la maison qu'elle gouverna jusqu'en novembre 1924. Rappelée alors à Bienville, elle y décéda le 1er avril 1925. C'est la Mère Saint-Maurice qui la remplaça à Beaumont.

M. le curé Mathieu, qui avait été un véritable père pour les Soeurs de la Charité de Saint-Louis établies dans sa paroisse, décéda en 1923. Il fut remplacé par l'abbé Georges Ouvrard qui ne montra pas moins de dévouement pour le couvent de Beaumont que son prédécesseur.

En 1927, l'abbé Lefebvre prenait charge de la cure de Beaumont. Comme MM. Mathieu et Ouvrard, il fut plein de dévouement et de générosité pour le couvent. C'est grâce à son intervention qu'un clocher orne le toit du couvent. Une statue de la Vierge fut placée presque en même temps dans la façade du couvent.

En août 1930, la Mère Saint-Maurice quittait Beaumont. Elle fut remplacée par la Mère Madeleine de Jésus qui ne resta qu'un an à Beaumont. La Commission scolaire, ayant enlevé une classe, la petite communauté resta sans supérieure pendant quelque temps, sous la dépendance de la maison de Bienville.

En 1933, Beaumont célébrait le deuxième centenaire de son église paroissiale. Les Soeurs de la Charité de Saint-Louis se dévouèrent beaucoup pour cette fête paroissiale. La Mère Eliane de Jésus se donna tant de fatigues qu'elle dut retourner à la maison-mère, où elle décéda quelques années plus tard.

C'est à la fin des classes de cette année 1932 que la nouvelle supérieure, la Mère Marie de Saint-Paul, arriva à Beaumont.

Le 15 avril 1937, les élèves des Soeurs de la Charité de Saint-Louis prenaient part à leur façon aux travaux du Congrès de la langue française. Dans une séance fort intéressante, elles donnaient aux notables de Beaumont un échantillon de leurs progrès dans l'étude de la langue.

M. le curé Lefebvre quitta la cure de Beaumont en 1939

pour aller prendre la direction de la paroisse de Saint-François de la Rivière-du-Sud.

M. l'abbé Guay, curé actuel de Beaumont, est un ami des Soeurs de la Charité de Saint-Louis puisqu'il leur avait confié les écoles de son ancienne paroisse de Lac-Frontière.

Depuis, l'histoire du petit couvent de Beaumont est de l'histoire contemporaine.

Disons, en terminant, que la paroisse de Beaumont a donné jusqu'à date trois de ses jeunes filles à la communauté des Soeurs de la Charité de Saint-Louis.

LES CONCESSIONS OU RANGS DE BEAUMONT

La concession Ville-Marie

La dévotion à la Sainte Vierge a été populaire au Canada dès les premières années de la colonie. Les greffes de nos premiers notaires contiennent bon nombre d'actes de fondations de messes en l'honneur de la Sainte Vierge. Les pieux fondateurs de la ville de Montréal l'avaient consacrée à la mère de Dieu et lui donnèrent le nom de Ville-Marie. M. de Maisonneuve, les premiers missionnaires et tabellions de Montréal se servent toujours du terme Ville-Marie. M. E.-Z. Massicotte nous dit que c'est après 1705 seulement que le nom Montréal commença à supplanter celui de Ville-Marie.

C'est un quart de siècle plus tard que les habitants de Beaumont donnèrent le nom de Ville-Marie à une des concessions de la seigneurie. Avaient-ils une raison particulière pour adopter ce nom? Voulaient-ils rappeler le souvenir de Ville-Marie fondée dans l'île de Montréal? Rien ne l'indique.

Il est plus que probable que la dévotion à la Sainte Vierge fut le seul motif de ce choix. En tout cas, les habitants de Beaumont ont conservé pieusement le beau nom choisi par leurs ancêtres et il n'y a pas d'apparence qu'il disparaisse de sitôt. Les Beaumontois sont traditionnalistes. Les innovations mettent du temps à s'implanter chez eux. Nous devons presque les en féliciter. Sûrement, il faut marcher avec le progrès, avec notre temps, mais les nouveautés nous apportent parfois tant de surprises et de déceptions qu'il vaut mieux les étudier longuement avant de les accepter.

Nous savons qu'en 1721 un certain nombre d'habitants étaient établis avec leurs familles dans le rang Ville-Marie et que huit autres y faisaient valoir leurs terres sans y résider.

En 1723, d'après l'aveu et dénombrement du seigneur Couillard, le rang Ville-Marie comptait dix-huit habitants. En commençant à l'est, on y voyait :

Antoine Vallière fils, trois arpents.

Les héritiers de la veuve Grenet, trois arpents.

Antoine Nadeau, trois arpents.

Pierre Penin, trois arpents.

Thomas Guenette, trois arpents.

Denis Gonthier, trois arpents.

René Vallière, trois arpents.

Jean-Baptiste Gonthier, trois arpents.

La veuve Paul Gonthier, trois arpents.

Louis Le Roy, trois arpents.

Joseph Dallaire, trois arpents.

Jean Le Roy, trois arpents.

Jean Gosselin, trois arpents.

Louis Turgeon, trois arpents.

Jean Turgeon, trois arpents.

Louis Bochart, trois arpents.

Jacques Monrougeau, trois arpents.

Charles Guenette, trois arpents.

La concession Saint-Roch

Le deuxième rang de Beaumont plutôt connu sous le nom de concession Saint-Roch se prolonge dans la paroisse de Saint-Joseph de Lévis sous le même nom. Il y a même le Petit Saint-Roch et le Grand Saint-Roch. D'où vient ce nom de Saint-Roch? La partie de ce rang ou concession situé dans le territoire de Saint-Joseph de Lévis a-t-elle imposé ce nom au reste du rang qui est dans le territoire de Beaumont? Nous ne pouvons répondre à cette question.

Lors du passage du procureur-général Collet à Beaumont, en mars 1721, pour enquêter sur le district des paroisses, les habitants lui déclarèrent qu'au bout de la profondeur de quarante arpents des terres du bord de l'eau "il y avait un second rang d'habitations qui n'étaient pas encore prises". Ceci veut dire, croyons-nous, qu'aucune terre n'était encore habitée au deuxième rang. Quelques terres y avaient été concédées par le seigneur Couillard mais aucun défrichement n'y avait encore été fait.

Dans son aveu et dénombrement du 15 mars 1723, le seigneur Couillard parle du deuxième rang de sa seigneurie mais il ne le désigne pas sous le nom de Saint-Roch.

Saint Roch est le saint qu'on invoquait sous le régime français contre les épidémies. Dans l'hiver de 1714-1715 une épidémie assez maligne se développa à Beaumont. Elle fit des ravages jusqu'au printemps et y emporta en même temps le seigneur Couillard et le curé Mercier. Il est possible que le nom de Saint-Roch ait été donné au second rang de Beaumont en souvenir de la protection accordée par le thaumaturge à la plupart des familles de la paroisse.

L'aveu et dénombrement du seigneur Couillard du 15 mars 1723 donne les noms de tous les habitants établis dans le rang.

En partant de la borne qui séparait la seigneurie de Beaumont de celle de la Durantaye (Saint-Michel de Belle-chasse) on comptait :

Jacques Turgeon, arrière-fief de 20 arpents sur quarante.
Guillaume Couture, quatre arpents sur quarante.
Jean Couture, trois arpents sur quarante.
Jean Labrecque fils, trois arpents sur quarante.
Joseph Labrecque (frère du précédent), trois arpents sur quarante.
Augustin Couture, trois arpents sur quarante.
Jean Nadeau, fils, trois arpents sur quarante.
Olivier Couture dit Bellerive, trois arpents sur quarante.
Hébert Couillard, trois arpents sur quarante.
Charles Couillard, trois arpents sur quarante.
Pierre Couillard, trois arpents sur quarante.
Jean Couture dit Bellerive, trois arpents sur quarante.
Jean Guay, trois arpents sur quarante.
Michel Molleur dit Lallemand, trois arpents sur quarante.
Jean-Baptiste Molleur dit Lallemand, trois arpents sur quarante.
Le nommé Saint-Pierre, quatre arpents sur quarante.

VARIA

Les croix de chemin de Beaumont

Le professeur Kalm qui visita notre pays sur la fin du régime français a laissé un récit vivant, vrai, sympathique de son séjour ici. Protestant, Kalm était cependant sans préjugé, et il ne peut taire son admiration pour l'habitant canadien. Il le préfère de beaucoup au paysan américain et il ne se gêne pas de le répéter. Kalm, se fit conduire de Québec à Montréal en calèche par un habitant canadien et il écrit qu'il croyait que le voyage ne se terminerait jamais parce que son outomédon arrêtait à chaque croix ou calvaire du chemin pour y faire une prière. Dieu sait

qu'elles étaient alors nombreuses les croix de chemin entre Québec et Montréal. Chaque paroisse en comptait deux ou trois.

Les routes nationales qui relient les principaux centres de la province de Québec ont certains avantages sur les anciens chemins du Roi. Elles sont plus larges, plus droites, mieux entretenues, mais elles n'ont pas tant s'en faut le cachet, la poésie, le pittoresque de nos anciennes routes, tortueuses il est vrai, mais si intéressantes à parcourir. Les calvaires et croix de chemin leur donnaient un air de piété et de tranquillité que nos grandes routes d'aujourd'hui n'ont pas.

Mgr Plessis, le grand évêque de Québec, admirait les paroisses qui élevaient des croix de chemin, mais il n'aimait pas celles qu'on voit dans certaines paroisses et qui sont chargées de toutes sortes d'attributs comme la lune, le soleil, l'éponge, le roseau, etc. "La croix, écrivait-il au curé Parent, le 6 avril 1818, est assez respectable par elle-même et doit suffire à la dévotion des fidèles, surtout si elle porte un Christ bien travaillé..." Mgr Plessis avait cent fois raison et on devrait se contenter, le plus souvent, dans nos paroisses, d'une simple croix de bois peinte de noir et bien entretenue. On ne s'improvise pas artiste du jour au lendemain et les Jobin sont assez rares dans nos campagnes. Mieux vaut une simple croix de bois bien entretenue qu'un calvaire avec toutes sortes d'ornements mal travaillés qui portent plutôt à rire qu'à prier.

Beaumont compte trois croix de chemin. Elles n'ont pas d'histoire. Elevées aux premières années de la paroisse par la piété des habitants elles ont été remplacées de temps en temps, sans bruit, sans cérémonie d'aucune sorte.

La plus ancienne est sur le bord du chemin du roi, rang du bord de l'eau, terre de M. Joseph Couture. Le rang Ville-Marie compte une croix de chemin sur la terre de M. Auguste Thibault. La troisième croix de chemin s'élève sur la terre de M. Louis Martel, au rang Saint-Roch.

Notons que le rang Ville-Marie a une statue de la Sainte Vierge, sur la terre de M. Joseph-Pierre Guay. Cette statue fut érigée par les soins de M. l'abbé Antonio Guay, en 1929, sous le vocable de Notre-Dame de Ville-Marie.

La chanson à Beaumont

Le Français né malin se venge d'un ennemi ou d'un individu qui lui déplait en le chansonnant. On l'a répété bien des fois : en France, tout finit par une chanson. Hélas ! depuis que les barbares Allemands sont maîtres en France dans la plupart des foyers les larmes ont remplacé les chansons.

Le Canadien né Français a les mêmes qualités et les mêmes défauts que ses ancêtres. Lui aussi aime la chanson, surtout la chanson satirique. MM. E.-Z. Massicotte et Marius Barbeau ont recueilli des centaines de chansons satiriques composées par nos ancêtres. La plupart ne valent rien au point de vue de l'art mais toutes dénotent un esprit frondeur, malin, qui est bien la caractéristique du Gaulois.

Beaumont, sous l'ancien régime, avait ses poètes improvisés tout comme Lotbinière et nombre d'autres vieilles paroisses. Le poète satirique ne fait de mal à personne quand il se tient dans des limites raisonnables. Il peut faire beaucoup de bien, en corrigeant, ceux qui l'écoutent, de certains défauts. D'autre part, si le chansonnier dépasse la mesure, il peut faire beaucoup de mal soit en humiliant ceux qu'il chansonne soit en leur faisant perdre leur réputation.

Les chansonniers de Beaumont, malheureusement, oublièrent souvent les règles de la justice et de la charité chrétienne, et l'autorité ecclésiastique dut les rappeler à l'ordre.

En 1726, la visite pastorale à Beaumont fut faite par le grand vicaire Chartier de Lotbinière. Ancien conseiller au Conseil Supérieur, il avait été marié et des déboires de famille avaient aigri son caractère. Il était rigide, peu

enclin à la douceur et, souvent, essayait de corriger un abus par des mesures extrêmes qui manquaient leur objet.

Informé par le curé, des chansons satiriques qui circulaient à Beaumont et qui étaient de nature à nuire aux personnes attaquées, M. de Lotbinière signa l'ordonnance suivante, le 30 juin 1726 :

“Avertit que quelques-uns des paroissiens faisaient des chansons libelleuses et diffamatoires contre la réputation d'autrui, nous avons rendu une ordonnance que nous avons fait publier en personne par laquelle nous défendons de recevoir aux sacrements ceux qui par la suite feraient ou chanteraient de pareilles chansons.”

Nous ignorons si l'ordonnance de M. Chartier de Lotbinière mit fin immédiatement à cet abus.

Ajoutons que les tribunaux de la colonie étaient très sévères pour les chansonniers malins traduits devant eux. On les condamnait, le plus souvent, à faire des excuses publiques aux personnes attaquées à la porte de l'église paroissiale, à l'issue de la grand'messe du dimanche.

La légende des Fraser

On raconte à Beaumont une touchante légende au sujet des Fraser.

Quelques années après la Conquête, Augustin Fraser, Ecossais de naissance mais catholique, s'établit à la basse-ville de Québec comme marchand. Fraser parlait le français comme sa langue maternelle et il ne tarda pas à se créer une belle clientèle parmi les gens de la campagne.

Un jour, à peu près à l'époque où les *voyageurs* des Pays d'en Haut avaient coutume de s'embarquer afin de rejoindre la flotille des canots à Lachine, un nommé Gagné entra au magasin de M. Fraser et lui demanda de lui vendre à crédit les effets dont il avait besoin pour son voyage.

Gagné n'avait pas la réputation d'être un bon *payeur*. De plus, il entreprenait un voyage très dangereux. Il gagna

cependant le bon M. Fraser en lui disant : —Mort ou vif, je vous paierai, je vous le promets.

Quelques semaines plus tard, précisément pendant la nuit où la flotille de Lachine se mettait en marche, M. Fraser fut éveillé par une voix étrange :

—Ne craignez pas, M. Fraser, disait-elle, je suis le *voyageur* Gagné à qui vous avez vendu des marchandises à crédit. Je vous ai promis de vous payer mort ou vif, je tiens parole. Il y a chez un *passager* de la Pointe-Lévis un coffre qui m'appartient. Je vous autorise à le réclamer. Vous le ferez vendre et vous vous paierez.

Le lendemain, M. Fraser raconta cet incident à sa femme et ajouta : —Gagné m'a dit autre chose que je ne puis dévoiler à présent et qui me servira bien à l'heure de la mort.

Une semaine plus tard, une lettre de Lachine apprenait à M. Fraser que Gagné s'était en effet noyé en montant dans son canot.

Les années s'écoulèrent. M. Fraser, ayant fait fortune, avait acheté une magnifique terre à Beaumont.

Vigoureux, travailleur, encore jeune, l'ancien marchand occupait ses loisirs à la culture de la terre.

Le 11 octobre 1779, le fils aîné de M. Fraser était à labourer une pièce de terre à quelques arpents de la maison. Tout à coup, il vit sortir son père d'un petit vallon. Sa figure était toute décomposée.

—Mon fils, dit-il, remets les chevaux à l'écurie, nous ne labourerons pas aujourd'hui. J'ai à m'occuper d'affaires beaucoup plus importantes.

Ils rentrèrent à la maison. Le père Fraser, d'ordinaire si vigoureux, avait peine à marcher. En entrant, il dit à sa femme :

—Je n'ai pas pour une journée à vivre. Aujourd'hui même, au moment où le soleil disparaîtra à l'horizon, Dieu me rappellera à lui. Envoyez chercher le curé que je mette ordre aux affaires de ma conscience.

Madame Fraser, ses enfants et ses voisins essayèrent

d'éloigner de lui la noire vision qui l'obsédait. Tout fut inutile.

Le curé de Beaumont, M Brassard Deschenaux, qui décéda curé de L'Ancienne-Lorette, vint auprès de M. Fraser, reçut sa confession et lui donna même la communion en viatique, prétend-on.

Sur la fin du jour, M. Fraser prit place dans son lit, entouré de sa famille en pleurs, et, au moment où le soleil disparaissait à l'horizon, sa tête retomba sur son oreiller. Il venait d'être frappé par une syncope de coeur.

Le *voyageur* Gagné, en retour du service rendu, avait promis de l'avertir de l'heure et du jour de sa mort. Et, le matin du 21 octobre 1779, il avait accompli sa promesse.

Les bons vieux de Beaumont qui racontent cette légende prétendent que depuis 1779 tous les descendants d'Augustin Fraser sont averti de l'heure de leur mort. (1)

La sorcière de Beaumont

“J'avais vingt ans, écrit M. de Gaspé dans ses *Anciens Canadiens*, lorsque je rendis visite à la première sorcière de Beaumont.” C'est donc en 1807 ou en 1808 que M. de Gaspé eut l'entrevue qu'il raconte au long avec la mère Nolet, la vieille sorcière ou tireuse de cartes de Beaumont.

L'habitant qui conduisait M. de Gaspé de Saint-Jean Port-Joli à Québec avait une foi d'Évangile en la mère Nolet. “Arrivés à la paroisse de Beaumont, dit le vieil auteur, il me parla de la mère Nolet, la femme savante, la sorcière qui connaissait le passé, le présent et l'avenir, le tout appuyé d'histoires merveilleuses de curés, de seigneurs de dos blancs et d'habits à poche qu'elle avait rembarrés.”

M. de Gaspé entra chez la mère Nolet pour prouver à son conducteur qu'elle n'avait aucune science quelconque et

(1) Faucher de Saint-Maurice a raconté cette légende sous le titre “Le fantôme de la Roche” dans son livre *A la veillée*.

qu'elle était simplement une blagueuse qui exploitait les naïfs qui avaient confiance en elle.

M. de Gaspé dit :

“C'était bien un antre de sorcière que l'habitation de la mère Nolet, petite maison noire, basse, construite au pied d'une côte escarpée, et aussi vierge de chaux en dehors et en dedans que si le bois avec lequel elle avait été construite eut encore poussé dans la forêt. Tout annonçait la pauvreté, sans être la misère absolue.”

L'entrevue de M. de Gaspé et de la mère Nolet eut lieu en présence de l'habitant de Saint-Jean Port-Joli et le brave homme put se rendre compte que la vieille n'était, en effet, qu'une exploiteuse de la crédulité populaire.

La visite de M. de Gaspé

Reproduisons quelques lignes du récit de M. de Gaspé de son entrevue avec la sorcière de Beaumont.

Agé de vingt ans, M. de Gaspé n'était pas marié et, conséquemment, n'avait pas d'enfants.

“—Que souhaitez-vous savoir, me dit la sybille.

“—Je suis parti d'Halifax, répondis-je, il y a plus d'un mois, et je suis très inquiet de ma femme et de mes enfants.

“La vieille remua les cartes, les étendit sur la table et me dit :

“—Vous avez eu bien de la misère dans votre voyage !

“—Ah ! oui, la mère, lui dis-je, on en mange de la misère quand on est réduit à faire souvent huit lieues sur des raquettes, et que pour se délasser le soir, on fait un trou dans la neige pour y passer la nuit ; ça n'arrange pas un homme !

“—Pauvre monsieur, dit la vieille, en me regardant d'un air de compassion.

“—Mais il ne s'agit pas de ma misère, lui dis-je, elle est passée, je n'y pense plus. Donnez-moi, s'il vous plaît, des nouvelles de ma femme et de mes enfants.

“La sorcière rassembla les cartes, les mêla de nouveau, les étendit sur la table et s'écria :

“—Oh ! la jolie créature.

“—Mais, pas trop laide, dis-je en me regorgeant.

“—Votre femme, continua la sybille, se porte bien et a tout à souhait. Elle s'ennuie un peu, et attend avec hâte une lettre de vous qu'elle recevra bien vite.

“—J'en suis bien aise, lui dis-je, car je lui ai écrit à la sortie du Portage, et je craignais que ma lettre eut été perdue. Maintenant, mes enfants !

“Elle fait un tour de cartes et commence à compter.

“—Un, deux... en me regardant attentivement.

“—Eh oui, la mère, lui dis-je, deux enfants : un petit garçon et une petite fille.

“Evidemment soulagée, elle s'écria de nouveau :

“—Oh ! les beaux petits anges ! comme ils sont gaillards ! Le plus jeune paraît pourtant tourmenté, mais ce ne sera rien : ce sont ses dents qui le font souffrir.

“—Justement, la mère, lui dis-je.

“Après l'avoir remerciée de ces bonnes nouvelles, je lui donnai une pièce blanche ; prodigalité à laquelle elle ne s'attendait guère, son tarif étant de trois sous pour les pauvres et de six pour les gens riches.”

On peut croire que l'habitant de Saint-Jean-Port-Joli qui conduisait M. de Gaspé à Québec et qui avait assisté à toute l'entrevue, fut d'une humeur massacrant tout le reste du voyage. M. de Gaspé avait détruit son idole, la mère Nolet, en si peu de temps !

La terre des Riverin

Dans l'aveu et dénombrement du seigneur de Beaumont, Charles Couillard, de mars 1723, il est fait mention d'une terre possédée par les héritiers Riverin.

“Qu'au dessus, dit l'aveu et dénombrement, sont la dame veuve et héritiers du feu sieur Joseph Riverin qui possèdent

cinq arpents de front sur la dite profondeur de quarante arpents, chargés des mêmes cens et rentes, sur laquelle terre il y a un fermier, maison, grange, étable, écurie, environ cinquante arpents de terre labourable et six arpents de prairie, et sur laquelle terre il y a un moulin banal à eau faisant farine bâti en pierre de trente pieds de long sur vingt de large.”

Cette terre était voisine, à l'ouest, de la terre de Jean Nadeau sur laquelle étaient bâtis l'église paroissiale et le presbytère.

Qui était ce Joseph Riverin ?

Les deux frères Joseph et Denis Boivin, originaires de Saint-Saturnin, évêché de Tours, étaient venus s'établir à Québec dans les dernières années du dix-septième siècle. L'un et l'autre se mirent dans le commerce et devinrent de grands marchands et hommes d'affaires. Denis Riverin fut conseiller au Conseil Supérieur puis lieutenant général de la Prévôté. Quant à Joseph Riverin, il s'occupa beaucoup de pêche et d'industrie. Marié à une canadienne, Michelle Mars, il en eut plusieurs enfants dont deux seulement survécurent, Jean-Joseph et Denis-Michel.

M. Riverin père ni sa veuve ni ses fils n'habitèrent leur superbe propriété de Beaumont. Ils se contentèrent de la faire cultiver par un fermier.

Amis du curé Chasle, MM. Jean-Joseph et Denis-Michel Riverin lui donnèrent, le 20 juin 1722, soixante-dix pieds de terre de largeur sur deux cents pieds de longueur. Ce terrain touchait la terre de la fabrique de Beaumont où était bâtie l'église. Ce don avait été fait au curé Chasle personnellement. Par son testament, M. Chasle donna ce terrain à la fabrique de Beaumont, à la charge de faire dire une messe chaque année et à perpétuité le jour le plus proche de son décès, pour lui, les MM. Riverin et toute sa famille décédée. Les exécuteurs testamentaires du curé Chasle, les abbés Dunière et Chauffour en passèrent titre à la fabrique de Beaumont par acte devant le notaire Rousselot, le 28 décembre 1754.

La paroisse de Saint-Charles

Saint-Charles de Bellechasse est un démembrement de Saint-Etienne de Beaumont. On peut donc appeler la paroisse de Saint-Charles la fille de Beaumont.

Le 10 avril 1713, MM. de Vaudreuil et Bégon concédaient à Charles Couillard fils une augmentation de une lieue et demie de profondeur en arrière de la seigneurie de Beaumont. M. Couillard fils ne se pressa pas de concéder des terres dans cette *augmentation* puisque dans son aveu et dénombrement du 15 mars 1723, il déclarait qu'il n'y avait fait encore aucune concession et qu'il allait travailler incessamment à l'établir. C'est donc à partir de 1723 seulement que l'*augmentation* de Beaumont commença à se peupler. Les terres y étaient bonnes et en moins d'un quart de siècle les habitants y étaient devenus assez nombreux pour former une nouvelle paroisse.

Le 6 août 1748, le seigneur Charles Couillard "pour contribuer et faciliter de bâtir une église pour l'utilité des habitants établis dans les profondeurs des terres de la rivière à Boyer des seigneuries de Beaumont, Péan et la Martinière, et seconder en cela les bonnes intentions des habitants et procurer aussi aux curés et missionnaires qui desserviront la nouvelle paroisse les moyens d'y être établis selon qu'il leur convient et à leur état" donnait aux syndics de la paroisse qu'on voulait détacher de Beaumont un terrain d'un arpent de front sur quarante-deux arpents de profondeur.

Les formalités pour fonder une nouvelle paroisse sont toujours longues. Ce n'est que deux ans plus tard, en 1749, que Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, détacha une partie des seigneuries de Beaumont, Péan et la Martinière de la paroisse Saint-Etienne de Beaumont et érigea une nouvelle paroisse, lui donnant pour patron saint Charles Borromée, en l'honneur du seigneur Charles Couillard.

Ce jour-là (4 août 1749), le bon curé Chasle inscrivait dans les registres de Beaumont la note suivante :

“J’ai fini de desservir la Rivière à Boyer de Beaumont le 4 gbc 1749 et Monsieur Sarreau s’en est chargé et a pris possession de sa dite paroisse qui a été érigée ce jourd’hui, fête de saint Charles qui est le patron de la dite paroisse. Je l’ai servi trente ans et six mois”.

Mais les bontés de M. Chasle pour ses anciens paroissiens n’en restèrent pas là. L’année suivante (1750), M. Chasle notait dans son livre de comptes :

“Monseigneur notre évêque faisant la visite dans la paroisse de Saint-Etienne de Beaumont le 14e juillet (1750) m’a permis de donner à la paroisse de St-Charles de la Rivière Boyer la somme de 281 livres qui était due à St-Etienne de la vente de bancs et d’enterrements pendant l’année”.

L’église de Saint-Charles ne fut cependant livrée au culte que le 8 mai 1757.

Un naufrage à Beaumont

Nous lisons dans le *Journal* de M. de Bougainville, à la date du 26 septembre 1757 :

“Hier, la *Société*, bâtiment de La Rochelle, de 120 tonneaux, a péri sur la batture de Beaumont, à trois lieues de Québec. Cinq hommes dont le capitaine ont été noyés. Sa cargaison était en vins et eaux-de-vie pour le compte de divers particuliers et en poudre et écarlatines pour la Cie des Indes. On espère en sauver la plus grande partie. Ce bâtiment a péri précisément vis-à-vis la *Toison d’Or*, navire de Bordeaux, de 300 tonneaux, chargé de vins, eaux-de-vie et d’une partie des effets du régiment de Berry, lequel a fait naufrage le 25 juillet à la Pointe Saint-Laurent”.

Puis, M. de Bougainville, qui n’était encore qu’un officier de terre mais qui devait devenir quelques années plus tard un marin célèbre, se mêle de faire une prédiction :

“Les écueils dont ce fleuve (le Saint-Laurent) est rempli, sa navigation, la plus dangereuse et la plus difficile, qu’il y ait, sont le meilleur rempart de Québec”.

Comme le futur grand marin se trompat ! Précisément, deux années plus tard, des douzaines de navires anglais de gros tonnages remontaient le Saint-Laurent pour faire le siège de Québec, et pas un seul ne se perdit dans cette route si difficile et si dangereuse.

Mais il ne s’agit pas ici des fausses prédictions de M. de Bougainville.

Mgr Tanguay dans son livre *A travers les Registres*, nous dit que les corps du capitaine et d’un membre de l’équipage du navire naufragé à Beaumont le 25 septembre 1757 furent retrouvés presque tout de suite et inhumés dans le cimetière paroissial le 27 septembre. Le capitaine, Dominique Des Sombres, était de Saint-Christophe, et le matelot, Jean Gautier, de La Rochelle. Mgr Tanguay, s’appuyant sur les actes de sépulture des malheureux marins, donne le nom de *L’Hirondelle* à leur navire. Il se trompe, le navire, en réalité, portait le nom de *La Nouvelle-Société*. C’est un jugement du Conseil Souverain du 3 octobre 1757 qui nous apprend cette particularité. Le jugement dit :

“...dans la cause entre Etienne Jayat, négociant, en la ville de Québec, représentant les sieurs de Richemont et de Misy, armateurs et propriétaires du navire *La Nouvelle-Société*, naufragé sur la batture de Beaumont...”

Un Signay à Beaumont

Au registre des naissances, mariages et sépultures de Beaumont on trouve l’acte suivant, à la date du 1er avril 1769 :

“...Sinaï, fils de François Sinaï et de Marguerite Vallée, inhumé le 1er avril 1769.”

Qui était ce François Sinaï ? Beaumont n’avait compté jusque-là aucune famille du nom de Sinaï.

Originaire de Saint-Jean de Montgauzy, petite commune des environs de Bordeaux, François Sinaï ou Signay, qui était marin, avait navigué sur toutes les mers du globe. Il était venu au Canada plusieurs fois, et, en 1751, il décidait de s'établir à Québec.

Ce n'est cependant que onze ans plus tard qu'il entra en ménage. Le 5 juillet 1762, il épousait, à Québec, une bonne canadienne, Marguerite Lavallée, fille de Jean Lavallée et de Madeleine Mongeon. De ce mariage naquirent douze enfants qui tous, croyons-nous, moins un ou peut-être deux, moururent en bas âge.

Joseph, né à Québec le 8 novembre 1778, le dixième enfant de François Sinaï et de Marguerite Lavallée, devait être appelé à une haute destinée puisqu'il fut évêque puis archevêque de Québec. Mgr Sinaï est une des belles figures de l'épiscopat canadien. Il n'avait peut-être pas l'envergure ni les brillantes qualités de quelques-uns de ses prédécesseurs mais il fut un administrateur habile, prudent et dévoué.

Le jeune frère de Mgr Sinaï inhumé à Beaumont le 1er avril 1769 devait être Pierre-Jean baptisé à Québec le 29 mai 1768.

On nous demandera peut-être pourquoi ce frère de Mgr Sinaï dont les parents n'avaient peut-être jamais mis les pieds à Beaumont fut enterré dans le cimetière de cette paroisse.

La raison en est bien simple. Selon la coutume du temps, l'enfant avait été mis en nourrice dans une famille de Beaumont et il décéda pendant son séjour dans cette famille.

Les maires de la municipalité de Beaumont

Narcisse-Constantin Faucher, 28 juillet 1855.

Paul Poirier (Poiré) ?, 18 janvier 1858.

Louis Turgeon, 8 février 1860.

Damase Turgeon, 18 janvier 1864.

Ovide Turgeon, 20 janvier 1868.
Damase Turgeon, 15 janvier 1872.
Louis-P.-H. Turgeon, 24 janvier 1878.
Théophile Beaucher dit Morency, 27 janvier 1879.
Albert Guay, 17 janvier 1880.
François-Xavier Turgeon, 16 janvier 1883.
Louis-Narcisse Turgeon, 11 février 1884.
Pierre Pelletier, 18 janvier 1888.
Ferdinand Turgeon, 23 août 1888.
Thomas Côté, 7 janvier 1889.
Georges Roy, 9 février 1890.
Edouard Roy, 12 novembre 1894.
François Labrecque, 8 avril 1895.
Alexis Turgeon, 27 janvier 1896.
Honoré Journaux, 20 janvier 1898.
Désiré Nadeau, 23 janvier 1899.
Onésime Lachance, 22 janvier 1900.
Joseph Labrecque, 27 janvier 1913.
Sylvio Patry, 14 janvier 1931.
Josaphat Morency, 10 janvier 1940.

Secrétaires-trésoriers de la municipalité de Beaumont

Charles Letellier, 23 juillet 1855.
Alfred Roy, 29 janvier 1879.
Phidèle Gagné, 16 janvier 1883.
Léo Gingras, 23 mars 1888.
Colbert Martineau, 8 mars 1890.
Honoré Chabot, 20 juin 1890.

APPENDICE

Statistiques vitales de Beaumont

	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1692	1		
1693	3		
1694	6	1	
1695	4	2	
1696	7	1	1
1697	8		
1698	11	1	3
1699	10		2
1700	10	1	2
1701	12	1	
1702	11		4
1703	15	2	15
1704	8	3	5
1705	14	3	5
1706	14	2	
1707	16		2
1708	12	3	4
1709	17	3	3
1710	9	2	4
1711	26	1	6
1712	25	4	7
1713	28	1	10
1714	27	5	22
1715	19	1	20
1716	17	3	3
1717	19	2	4
1718	23	5	4
1719	23	2	6

	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1720	27	2	5
1721	21	5	9
1722	32	5	5
1723	24	10	9
1724	37	4	8
1725	28	2	14
1726	36	6	8
1727	16	7	7
1728	21	5	11
1729	29	2	9
1730	27	4	13
1731	31	3	9
1732	24	5	14
1733	34	7	39
1734	34	7	7
1735	31	2	16
1736	25	4	8
1737	35	3	17
1738	30	3	7
1739	36	6	11
1740	39	4	5
1741	25	5	16
1742	37	9	12
1743	29	3	12
1744	35	6	22
1745	40	6	15
1746	56	7	18
1747	43	3	26
1748	51	8	31
1749	44	5	31
1750	14	5	21
1751	22	5	11
1752	14	4	4
1753	19	5	10
1754	22	5	8
1755	20	2	13

	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1756	19	8	18
1757	8	2	4
1758	12	5	14
1759	5	2	2
1760	22	7	27
1761	24	7	9
1762	22	2	11
1763	21	11	4
1764	18	5	3
1765	18	3	12
1766	9	1	14
1767	7	1	7
1768	8		13
1769	5	.	11
1770	7	1	29
1771	2	1	5
1772	6	1	10
1773	4		19
1774	7		3
1775	7		7
1776	8		20
1777	1		23
1778	9	1	8
1779	27	3	7
1780	29	6	9
1781	30	5	13
1782	23	1	7
1783	5	1	11
1784	18		31
1785	16	6	7
1786	22	4	8
1787	21	6	8
1788	26	5	13
1789	16	2	4
1790	20	7	7
1791	19	8	19

	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1792	28	5	10
1793	18	6	15
1794	32	4	18
1795	24	4	18
1796	18	7	9
1797	25	12	18
1798	19	1	8
1799	24	4	13
1800	27	2	11
1801	28	3	12
1802	18	5	4
1803	4	2	10
1804	10	1	22
1805	6	3	9
1806	5	1	5
1807	7	2	15
1808	10	7	9
1809	10	6	28
1810	7	3	15
1811	8	3	13
1812	11	3	15
1813	11	3	10
1814	11	6	6
1815	31	8	12
1816	35	7	14
1817	36	6	17
1818	32	7	8
1819	42	5	16
1820	26	7	30
1821	39	10	27
1822	33	8	20
1823	37	6	12
1824	40	8	20
1825	43	6	15
1826	45	7	18
1827	33	5	22

	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1828	38	10	32
1829	37	11	27
1830	43	10	22
1831	45	20	25
1832	52	6	34
1833	54	7	30
1834	44	12	24
1835	44	13	14
1836	45	7	37
1837	31	8	37
1838	47	11	21
1839	40	14	21
1840	43	13	25
1841	49	12	1
1842	41	8	23
1843	47	6	22
1844	41	10	20
1845	41	10	26
1846	42	20	23
1847	54	8	18
1848	48	15	13
1849	51	13	17
1850	55	12	23
1851	50	10	30
1852	54	10	29
1853	52	9	22
1854	51	8	18
1855	48	7	31
1856	41	7	19
1857	43	7	24
1858	35	9	13
1859	35	7	26
1860	43	3	20
1861	31	7	33
1862	37	6	15
1863	22	13	19

	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1864	40	8	28
1865	23	11	17
1866	41	15	14
1867	32	7	19
1868	34	11	20
1869	39	6	10
1870	32	7	7
1871	30	8	23
1872	41	7	49
1873	29	7	20
1874	31	11	36
1875	33	5	16
1876	37	11	23
1877	31	8	15
1878	30	3	13
1879	22	3	17
1880	23	9	27
1881	25	10	7
1882	20	8	18
1883	21	9	15
1884	25	7	10
1885	26	4	20
1886	26	4	9
1887	25	14	16
1888	33	10	20
1889	25	7	12
1890	26	6	22
1891	25	5	29
1892	34	5	28
1893	24	4	14
1894	25	9	14
1895	26	2	14
1896	29		15
1897	18	3	24
1898	25	2	21
1899	15	5	14

	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1900	23	7	9
1901	30	1	20
1902	17	6	12
1903	24	4	22
1904	25	5	14
1905	23	3	11
1906	22	3	21
1907	32	7	11
1908	15	7	11
1909	27	2	9
1910	26	6	19
1911	25	8	15
1912	22	4	18
1913	22	4	13
1914	28	3	19
1915	22	5	15
1916	22	10	9
1917	19	6	15
1918	28	4	22
1919	21	6	9
1920	18	14	18
1921	27	5	12
1922	28	5	15
1923	23	10	13
1924	25	5	5
1925	27	6	9
1926	27	8	13
1927	28	5	9
1928	18	5	9
1929	32	3	12
1930	28	7	11
1931	23	5	12
1932	20	3	8
1933	32	5	7
1934	22	2	13
1935	22	2	10

	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1936	22	3	6
1937	28	2	14
1938	15	10	9
1939	19	8	9
1940	30	15	10
1941	31	10	12
1942	31	10	10

Les laïques inhumés dans l'église de Beaumont

Philippe Couillard de Beaumont, fils de Charles Couillard de Beaumont et de Louise Couture, 30 juin 1698.

Charles Couillard de Beaumont, 8 mai 1715.

Charles Couillard de Beaumont, fils de Charles Couillard de Beaumont, seigneur, et de Françoise Couture, 9 avril 1727.

Anonyme, enfant de Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes et d'Angélique Chartier de Lotbinière, 23 octobre 1728.

Mathurin Labrègue, 18 février 1736.

Zacharie Turgeon, 13 juillet 1743.

Eustache Couture dit Bellerive, 22 janvier 1745.

Jeanne Lafresnaye, épouse de Joseph Roy, 24 août 1745.

Charles Couillard de Beaumont, 19 février 1753.

Joseph Roy, capitaine de milice, 26 avril 1756.

Marie-Françoise Couture, veuve de Charles Couillard de Beaumont, 27 février 1760.

Augustin Fraser, 2 octobre 1779.

Jean-Baptiste Girard, 24 mai 1790.

Joseph Roy, seigneur de Montapeine, 19 février 1794.

Charles Couillard de Beaumont, fils de Charles Couillard de Beaumont et de Marie Boilard, 14 mars 1799, 43 ans environ.

Marie Gabriel Sarault, seigneuresse de Montapeine, 23 janvier 1800. 72 ans environ.

Joseph Miot dit Girard, époux d'Angélique Baucher dit Morency, 20 juillet 1802. 70 ans.

Geneviève Baucher, épouse de François Turgeon, 13 octobre 1807. 67 ans.

Marie Boilard, épouse de Charles Couillard de Beaumont, 5 décembre 1807. 75 ans environ.

Joseph Baucher dit Morency, veuf d'Angélique Duval, 17 octobre 1808. 67 ans.

Angélique Turgeon, épouse d'Abraham Couillard de Beaumont, 24 août 1813.

Marie-Madeleine Fortier, épouse d'Ignace Gravel, 31 décembre 1813. 63 ans environ.

Ignace Gravel, veuf de Marie Magdeleine Fortier, 22 juillet 1816. 75 ans environ.

Marie Anne Baucher dite Morency, fille de Michel Baucher dit Morency et de Marie-Anne Turgeon, 13 août 1816. 17 ans environ.

Angélique Baucher dite Morency, veuve de Joseph Miot Girard, 25 février 1817. 76 ans environ.

Charles Couillard de Beaumont, veuf de Marie Boilard, 15 octobre 1819. 86 ans 5 mois et 12 jours.

Marie Honorée Fournier, épouse de François Bellet, 20 août 1820. 25 ans environ.

Abraham Couillard de Beaumont, veuf d'Angélique Turgeon, 12 juin 1821. 52 ans.

Jacques Miot Girard, époux de Marie Josephte Boilard, 30 juillet 1821. 52 ans.

François Miot Girard, époux de Reine Martineau, 1er octobre 1821. 38 ans.

Joseph Baucher dit Morency, époux d'Angélique Frazer, 29 mars 1826. 54 ans.

Marie-Angélique Miot Girard, fille de feu Jacques Miot Girard et de Marie-Josephte Boilard, 26 novembre 1827. 21 ans et 4 mois.

Françoise Adam, veuve de Jacques Baucher dit Morency, 22 mars 1828. 85 ans et 5 mois.

Jean-Baptiste Baucher dit Morency, 3 janvier 1829. 54 ans environ.

François Turgeon, veuf de Geneviève Baucher dit Morency, 18 janvier 1830. 90 ans et 6 jours.

Joseph Baucher dit Morency, fils de feu Joseph Baucher dit Morency et d'Angélique Frazer, 10 mars 1834. 26 ans.

Charles Moreau, veuf de Marie Routier, 11 septembre 1834. 73 ans.

Alexis Paquet, époux de Charlotte Cantin, 14 novembre 1835. 74 ans.

Louis Letellier, époux de Marie Couture, 31 mai 1838. 75 ans.

Marie Charlotte Talbot dite Gervais, épouse de Ferréol Roy 4 avril 1840. 68 ans et 2 mois.

Zoé Fiset, fille d'Ignace Fiset et d'Eléonore Morency, 13 octobre 1841. 15 ans et 3 mois.

Louis Moreau, époux de Marie Rose Pouliot, 31 décembre 1841. 42 ans.

Jacques Turgeon, époux de Madeleine Girard, 8 avril 1842. 50 ans.

Marie Justine Turgeon, fille de Charles Turgeon et de Geneviève Girard, 24 décembre 1842. 18 ans.

Charlotte Labrecque, épouse de Louis Boislard, 20 septembre 1843. 60 ans environ.

Marie Josephte Couture, veuve de Louis Letellier, 2 juillet 1845. 81 ans.

Esther Routier, veuve de Michel Bonhomme, 8 janvier 1846. 68 ans.

Etienne Labrecque, fils de feu Joseph Labrecque et de Françoise Bussière, 15 octobre 1846. 36 ans.

François-Xavier-Narcisse Pâquet, fils de feu Alexis Pâquet et de Charlotte Cantin, 20 janvier 1848. 23 ans 4 mois et 27 jours.

Adèle Roy, fille de Pierre Roy et d'Adélaïde Enouf, 6 mars 1849. 14 ans et 3 mois.

Guillaume Roy, époux de Marie Hamel, 18 juillet 1850. 71 ans.

Narcisse-Henri-Charles-Pierre Faucher, fils de Narcisse Constantin Faucher et de Catherine Henriette Mercier, 10 mars 1852. 10 mois et 3 semaines.

Ferréol Roy, veuf de Charlotte Gervais, 25 novembre 1852. 81 ans environ.

Ignace Bilodeau, époux d'Anastasie Turgeon, 19 mai 1853. 32 ans.

Modeste Lévêque, fille de feu Joseph Lévêque et de (mère inconnue), 19 août 1854. 72 ans environ.

Louis Marc Turgeon, époux d'Angélique Labrecque, 11 juillet 1855. 54 ans.

Jean Nadeau, époux de Christine Bergeron, 2 août 1855. 44 ans.

Charles Léonard Firmin Turgeon, fils de Charles Léonard Turgeon et de Marie Lacasse, 9 octobre 1855. 5½ ans.

Louis Boilard, veuf de Charlotte Labrecque, 11 décembre 1855. 83 ans.

Charles Letellier, époux de Marie Martin, 26 février 1856. 63 ans.

Joseph Moreau, fils de feu Charles Moreau et de feu Jeanne Marie Roulier, 25 juillet 1856. 62 ans et 9 mois.

Françoise Bussière, veuve de Joseph Labrecque, 1er décembre 1856. 73 ans.

Etienne Labrecque, veuf de Françoise Vallière, 26 février 1857. 67 ans environ.

Anonyme Labrecque, enfant de Godfroi Labrecque et d'Anastasie Turgeon, 5 mai 1857.

Léonard Turgeon, époux de Marie Lacasse, 12 juin 1857. 40 ans.

Louis Turgeon, époux de Marthe Noël, 16 juin 1857. 85 ans.

Pierre Léon Turgeon, fils de feu Léonard Turgeon et de Marie Lacasse, 12 août 1857. 10 mois.

François Labrecque, époux d'Angélique Patry, 27 mars 1858. 76 ans environ.

Angélique Patry, veuve de François Labrecque, 7 novembre 1859. 72½ ans.

Charles Esnouf, veuf de Marie-Louise Fournier, 24 janvier 1860.

Marie-Louis Edgar Turgeon, fils de Damase Turgeon et de Christine Turgeon, 17 mai 1860.

Philomène Labrecque, épouse de François Gautron dit Larochele, 28 mai 1860.

Antoine Campeau, époux de Perpétue Thomas dite Bigaouette, 9 novembre 1860.

Jean Baptiste Labrecque, époux de Marguerite Filteau, 25 février 1861.

Jacques Morency, veuf de Marguerite Turgeon, 15 juillet 1861.

Geneviève Thomas dite Bigaouette, fille de feu Louis Thomas dit Bigaouette et de feu Joseph Moreau, 6 novembre 1861.

Marguerite Miot Girard, fille de feu Joseph Miot Girard et de feu Angèle Roy, 21 janvier 1863.

Thomas Fraser, époux de Marie Lagueux, 28 février 1863.

Charles Moreau, fils de feu Charles Moreau et de feu Marie Routier, 23 avril 1863.

Louise Létang, fille de feu Dominique Létang et de feu Louise Chénier, 11 août 1863.

Charles Turgeon, époux de Geneviève Miot Girard, 11 janvier 1864.

Magloire Georges Ratté, époux de Marie Rosalie Pouliot, 14 mars 1864.

Etienne Vallières, époux de Marie Marthe Talbot, 11 avril 1864.

Marie Lagueux, veuve de Thomas Fraser, 21 mai 1864.

Zoé Turgeon, épouse de Joseph Baucher dit Morency, 24 octobre 1864.

Marie Perpétue Thomas dit Bigaouette, veuve d'Antoine Campeau, 23 octobre 1866.

Johanna Ryan, épouse de Joseph Fraser, 21 janvier 1867.

Sophie Guay, veuve de Raymond Turgeon, 9 février 1867.
Julie Eléonore Baucher dite Morency, épouse d'Ignace Fiset, 27 juin 1867.

Marie Palmyre Eva Labrecque, fille de Godefroi Labrecque et d'Anastasie Turgeon, 23 septembre 1867.

Elisée Labrecque, époux d'Emerance Castonguay, 20 mai 1868.

Joseph Baucher dit Morency, époux de Marie Maranda, 20 juillet 1868.

Ignace Fiset, veuf de Julie Eléonore Baucher dite Morency, 30 juillet 1869.

Marie Emélie Pelletier, fille de feu Pierre Pelletier et de feu Marie Elisabeth Moreau, 1er septembre 1869.

Raymond Patry, époux de Louise Labrie, 28 janvier 1871.
Geneviève Miot Girard, veuve de Charles Turgeon, 5 août 1871.

Hermine Turgeon, épouse de Pierre Roy, 23 décembre 1871.

Marie Adèle Labrecque, fille d'Antoine Labrecque et d'Adèle Couture, 3 janvier 1872.

Narcisse-Henri-Charles-Georges Faucher, fils de Narcisse Constantin Faucher et de Catherine Henriette Mercier, 13 février 1872.

Marguerite Filteau, veuve de Jean-Baptiste Labrecque, 18 mars 1872.

Bénoni Benjamin Bergeron, époux de Jeanne de Chantal Vallières, 10 avril 1872.

Jean Turgeon, époux d'Hippolyte Létang, 27 septembre 1872.

Marie Marthe Turgeon, épouse de Ferréol Bourget, 30 septembre 1872.

Louise Naud dite Labrie, veuve de Raymond Patry, 23 octobre 1872.

Patrick Ryan, époux de Sophie Roy, 25 octobre 1872.

Pierre Roy, époux d'Adélaïde Esnouf, 11 novembre 1872.

Joseph Philéas Turgeon, fils de feu Léonard Turgeon et de Marie Lacasse, 23 juin 1873.

Marie Bégin, épouse d'Abraham Larrivée, 4 novembre 1873.

Marie Marthe Noël, veuve de Louis Turgeon, 2 février 1874.

Elisabeth Labrecque, épouse de Damase Turgeon, 1er avril 1874.

Marie Jeanne de Chantal Vallières, veuve de Bénoni Bergeron, 10 avril 1874.

Marie Marthe Talbot, veuve d'Etienne Vallières, 24 avril 1874.

Damase Labrecque, époux de Sara Michaud, 4 mai 1874.

Marie Madeleine Miot Girard, veuve de Jacques Turgeon, 29 mai 1874.

François Turgeon, époux de Julie Eléonore Fiset, 14 septembre 1874.

Marie Henriette Julie Joséphine Faucher, fille de Narcisse Constantin Faucher et de Catherine Henriette Mercier, 24 décembre 1874.

Abraham Larrivée, veuf de Marie Bégin, 13 février 1875.

Marie Elisabeth Turgeon, épouse de Charles Bégin, 24 juillet 1875.

Marie Elisabeth Odile Turgeon, fille de Damase Turgeon et de feu Elisabeth Labrecque, 15 mai 1875.

Victor Pelletier, époux de Marguerite Moreau, 25 janvier 1877.

François Xavier Turgeon, époux d'Adélaïde Danguenger dite LeChasseur, 6 février 1877.

Marguerite Moreau, veuve de Victor Pelletier, 1894. (1)

(1) Elle avait d'abord été inhumée dans le cimetière le 22 août 1884.

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
A mes amis de Beaumont	1
La seigneurie de Beaumont	6
Les pionniers de Beaumont	43
Les églises de Beaumont	56
Les chapelles de dévotion à Beaumont	121
Ceux que Beaumont a donnés à l'église	127
Les missionnaires et curés de Beaumont	136
La seigneurie de Cap Saint-Claude (Vincennes)	185
La seigneurie de la Livaudière	201
La seigneurie de Vitré ou Montapeine	218
Les moulins banaux de Beaumont	222
Les Anglais à Beaumont en 1759	225
L'invasion américaine de 1775-1776	234
Les chemins de Beaumont	240
Les fils de Beaumont	254
Les amis de Beaumont	261
L'instruction à Beaumont	274
Les concessions ou rangs de Beaumont	277
Varia	290
Appendice	294
Statistiques vitales de Beaumont	294
Les laïques inhumés dans l'église de Beaumont	301



*Société de
Généalogie de
Drummondville*

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6



